

Guide utilisateur français pour la transmission des Déclarations 2042 et Annexes

Avril 2015

EDI-IR

Volume III : Guide des formulaires et codes

**Ce document est édité sous la responsabilité
de la Direction Générale des Finances Publiques**

Début d'application	Avril 2015
Version du document	1.3 – 2015-04
Date de modification	15 avril 2015
Auteur	DGFîP

3.0 Modifications apportées.....	3
3.0.1 Evolutions apportées depuis le précédent palier	3
3.0.2 Evolutions apportées depuis la précédente version de documentation.....	13
3.1 Spécifications des données.....	17
3.1.0 Transmission des données.....	17
3.1.1 Codification des données.....	17
3.1.2 Les données d'identification	19
3.1.3 Les données répétables	21
3.1.4 Les Formulaires répétables	22
3.2 Spécifications des documents	23
3.2.1 Nomenclature des documents.....	23
3.2.2 Formulaire : Identification	28
3.2.3 Formulaire : Déclaration de revenus.....	32
3.2.4 Formulaire : Déclaration IOM.....	61
3.2.5 Formulaire : Déclaration de revenus fonciers.	67
3.2.6 Formulaire : Déclaration RCM.....	79
3.2.7 Formulaire : Déclaration de revenus étranger.....	94
3.2.8 Formulaire : Déclaration de revenus des Non Résidents.....	99
3.2.9 Formulaire : Déclaration de revenus divers.....	106
3.3 Les dictionnaires	110
3.3.1 Contenu des dictionnaires	110
3.3.2 Les données standard de référence (RFF)	111
3.3.3 Les données standard de montant monétaire (MOA).....	112
3.3.4 Les données standard de texte (FTX)	114
3.3.5 Les données standard de date (DTM).....	115
3.3.6 Les données standard de quantité (QTY)	116
3.3.7 Les données standard de pourcentage (PCD).....	117
3.3.8 Les segments standard d'identification financière (FII).....	118
3.3.9 Les données standard de « nom » et « adresse », « contact » et « communication » (NAD/CTA/COM).....	121
3.3.10 Les segments de réponse codée (CCI/CAV)	129
3.4 Les données.....	130
3.4.1 Dictionnaires des données.....	130
3.5 Tables de valeurs DGFIP.....	130
3.5.1 Tables de codes DGFIP utilisées dans les segments CCI/CAV	130
3.6 Listes des messages d'erreurs et d'alertes - EDI IR.....	137
3.7 Contrôles de cohérence des formulaires - EDI IR.....	137
3.8 Règles de gestion générique de la procédure EDI IR.....	137
- Annexe 1 - Liste limitative des pays étrangers, lieu de naissance	138
- Annexe 2 - Liste DOM, lieu de naissance.....	143
- Annexe 3 - Liste COM / TOM, lieu de naissance	147
- Annexe 4 – Description fichier FANTOIR	150

3.0 Modifications apportées

3.0.1 Evolutions apportées depuis le précédent palier

Ces évolutions sont applicables dans le cadre de la campagne IR 2015.

- La campagne EDI IR 2015, sera mise en œuvre le **20 avril 2015**.
- Les partenaires EDI pourront constater les évolutions en mode test à compter du **23 mars 2015**.
- L'expérimentation sur les formulaires du millésime 2014, s'arrêtera le 18 mars 2015.
- La campagne EDI IR 2015, s'achèvera techniquement **mi-juin 2015**,
La fermeture des deux canaux : TEST et REEL est le **18 juin 2015**.

Pour information :

- Date Limite de Dépôt Papier : **19 mai 2015**,
- Date Limite de Dépôt des télé déclarations : **Télé IR (EFI) et EDI IR :**

Zone 1 : 26 mai 2015,

Zone 2 : 2 juin 2015,

Zone 3 : 9 juin 2015.

Les modifications apportées à la documentation sont énumérées ci après :

1° modification

Emplacement : première page, en tête et pied de page

Description : Changement relatif au versionning

Début d'application	Avril 2015
Version du document	1.0- 2015-04
Date de modification	16 février 2015
Auteur	DGFIP

2° modification

Emplacement : 3.1.2.2 Les formulaires d'identification

Description : Précision pour les redevables résidents à l'étrangers ou dan une Collectivité d'Outre-Mer

3° modification

Emplacement : 3.2.1 Nomenclature des documents

Description : Ajout du formulaire 2047-3

4° modification**Emplacement : 3.2.2 - Formulaire d'identification**

Description :

Formulaire 2042-I-0

- dico et maquette : Ajout de donnée téléphone portable déclarant 1, BA/NAD
- dico et maquette : Ajout de donnée téléphone fixe portable et courriel déclarant 2, CA/NAD

Formulaire 2042-I-2

- dico et maquette : adresse fiscale de taxation, n° appartement - la donnée AB/QTY devient AB/RFF
- dico et maquette : dernière adresse connue, n° appartement - la donnée BE/QTY devient BE/RFF
- dico et maquette : adresse fiscale de taxation - ajout nom, prénom du colocataire - donnée AM/NAD
- dico et maquette : dernière adresse connue - ajout nom, prénom du colocataire - donnée BD/NAD
- dico et maquette : adresse spéciale d'envoi - ajout nom, prénom du colocataire - donnée CE/NAD
- dico et maquette : adresse spéciale d'envoi - ajout coche d'annulation - donnée CD/CCI

Formulaire 2042-I-2

- dico et maquette : suppression de donnée, Code AC/DTM

5° modification**Emplacement : 3.2.3 - Formulaire : Déclaration de revenu**

Description :

Formulaire 2042-0

- dico et maquette : ajout d'une donnée, code FG/MOA

Formulaire 2042-1

- dico et maquette : suppression, données relatives aux heures supplémentaire, Code BG/MOA, BH/MOA, BI/MOA, BJ/MOA, BK/MOA, BL/MOA
- dico et maquette : ajout, prise compte de l'étalement de la prime de départ en retraite, Code BU/CCI, BV/CCI, BW/MOA, BX/MOA
- dico et maquette : suppression, salaires imposables à l'étrangers retenus pour la PEE; Code BQ/MOA, BR/MOA
- dico et maquette : ajout, données relatives aux pensions d'invalidité connues, Code GO/MOA, GP/MOA, GQ/MOA, GR/MOA, GS/MOA, GT/MOA

Formulaire 2042-2

- dico et maquette : ajout, régularisation sur prélèvement sociaux, Code DI/MOA, DJ/MOA,

Formulaire 2042-3

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : suppression de données - Code DA/MOA, KC/MOA, MB/MOA, ME/MOA, MF/MOA, MG/MOA
- dico et maquette : ajout de données - Code EC/MOA, KD/MOA, MH/MOA,

Formulaire 2042-4

- dico et maquette : ajout, adresse étrangère pour les données AB/NAD

Formulaire 2042-5-BA

- dico et maquette : ajout, option pour la moyenne triennale - Code DA/MOA, DB/MOA, DC/MOA, DD/MOA, DE/MOA, DF/MOA, DG/MOA, DH/MOA, DI/MOA, DJ/MOA, DK/MOA, DL/MOA

Formulaire 2042-6

- dico et maquette : ajout, adresse étrangère pour les données BI/NAD, CB/NAD, CD/NAD
- maquette : modification de libellés années antérieures report des dépenses, GB/MOA, GC/MOA, GD/MOA, GE/MOA
- dico et maquette : ajout report des dépenses N-1, GF/MOA

Formulaire 2042-7

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : ajout, adresse étrangère pour les données, BK/NAD, BL/NAD, BM/NAD, BN/NAD, BS/NAD, BT/NAD, BU/NAD, BV/NAD
- dico et maquette : suppression de données, Code FC/MOA, FE/MOA, EE/MOA, EG/MOA
- dico et maquette : ajout de données, Code FN/MOA, GT/MOA, GU/MOA
- dico et maquette : suppression de donnée, Code HO/MOA
- dico et maquette : ajout, Salaire brut versée par employeur Suisse, Code JI/MOA, JJ/MOA
- dico et maquette : ajout de données, code KL/MOA, KE/MOA

Formulaire 2042-7-LOC

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : ajout de données - Code DA/MOA, DB/MOA, DC/MOA, DD/MOA, AM/MOA, AN/MOA, AO/MOA, BS/MOA, BT/MOA, BQ/MOA, BR/MOA
- dico et maquette : suppression de données - Code AC/MOA, AH/MOA, BA/MOA
- dico et maquette : la donnée BH/CCI devient BH/MOA

Formulaire 2042-7-MAL

- maquette : modification de libellé

Formulaire 2042-7-CEN

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : Ajout de donnée, code DA/MOA
- dico et maquette : Ajout de données, code DB/MOA, DC/MOA, DD/MOA, DE/MOA, DF/MOA
- dico et maquette : Ajout de données, code CK/MOA, CL/MOA, CMMOA, CN/MOA, CO/MOA

Formulaire 2042-7-SCE

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : Ajout de données, code EA/MOA, EB/MOA, EC/MOA, ED/MOA, EE/MOA, EF/MOA, EG/MOA, EH/MOA, EI/MOA; EJ/MOA, EH/MOA, EL/MOA
- dico et maquette : ajout de données, code DK/MOA, DL/MOA, DK/MOA

Formulaire 2042-QE

- maquette, modification de libellé
- dico et maquette : Ajout de données - Codes, AH/CCI, CG/MOA, CH/MOA, CI/MOA, FA/MOA, FB/MOA, FC/MOA, GA/MOA, GB/MOA, GC/MOA, GD/MOA, GE/MOA, GF/MOA, GG/MOA, GH/MOA, GI/MOA, DI/MOA, DJ/MOA, DM/MOA, DK/MOA, DL/MOA, DN/MOA ED/MOA, EE/MOA, EF/MOA, EG/MOA, EH/MOA
- dico et maquette : Suppression de données, Code, AC/CCI, AE/CCI, AF/CCI, AG/CCI, DA/MOA, DC/MOA, EA/MOA

6° modification**Emplacement : 3.2.4 - Formulaire : Déclaration IOM**

Description :

Formulaire 2042-IOMFC

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : ajout de données, Code BP/MOA, BQ/MOA, BR/MOA, BS/MOA
- maquette : déplacement de données, Code BA/MOA, BB/MOA, BC/MOA, BD/MOA
- dico et maquette : ajout de données, Code DH/MOA, DI/MOA, DJ/MOA, DK/MOA, DL/MOA, DM/MOA DN/MOA
- dico et maquette : ajout de données, code KA/MOA, KB/MOA, KC/MOA, KD/MOA, KE/MOA, KF/MOA, KG/MOA, KH/MOA, KI/MOA, KJ/MOA, KK/MOA, KL/MOA, KM/MOA, KN/MOA, KO/MOA, KP/MOA, KQ/MOA, KR/MOA, KS/MOA, KT/MOA, KU/MOA, KV/MOA, KW/MOA, KX/MOA, KY/MOA, LA/MOA, LB/MOA, LC/MOA, LD/MOA, LE/MOA,
- dico et maquette : suppression de données : Code GA/MOA
- maquette : déplacement de données, Code EA/MOA, EB/MOA, EC/MOA, ED/MOA EE/MOA EF/MOA, EI/MOA, EJ/MOA, EK/MOA, EL/MOA, EM/MOA, EN/MOA, EO/MOA, EP/MOA, ES/MOA, E/MOA, EU/MOA, EV/MOA, EW/MOA, EY/MOA, FA/MOA, FB/MOA, FC/MOA, FE/MOA
- dico et maquette : suppression de données, Code EG/MOA, EH/MOA, EQ/MOA, ER/MOA, EX/MOA, FD/MOA,

Formulaire 2042-IOMFC

- maquette : modification de libellé

Formulaire 2083-PART

- dico et maquette : la donnée BL/QTY devient BL/MOA

7° modification**Emplacement : 3.2.5 - Formulaire : Déclaration de revenus foncier**

Description :

Formulaire 2044-PRU

- dico et maquette : la données AD/CCI devient répétable
- dico et Maquette : la donnée AR/CCI devient AR/MOA

Formulaire 2044-PSSMH

- dico et maquette : la donnée AS/CCI devient AS/MOA

Formulaire 2044-EB

- maquette : modification de libellé
- maquette : modification de libellé, pour tenir compte de la mise à jour des tables : EB2 et EB3
- dico et maquette : ajout de donnée, Code BA/CCI

Formulaire 2042-LE

- maquette : modification de libellé

Formulaire 2042-TA

- maquette : modification de libellé

8° modification**Emplacement : 3.2.6 - Formulaire : Déclaration RCM**

Description :

formulaire 2074-PMVM

- dico et maquette : suppression de la donnée AL/CCI
- dico et maquette : suppression de données, Code BE/NAD, BF/MOA, BG/MOA, BH/MOA, BI/MOA, BJ/MOA, BK/MOA, BL/MOA

formulaire 2074-CRVM

- dico et maquette : suppression de la donnée AA/CCI

formulaire 2074-RECA

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : ajout de donnée, code BC/CCI
- dico et maquette : suppression de donnée, code AF/MOA

formulaire 2074-SITU

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : suppression de données, code AK/CCI, AL/NAD, AN/MOA, AO/MOA

formulaire 2074DIR

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : ajout de données, code BA/MOA, BB/MOA, BC/MOA
- dico et maquette : ajout de données, code BD/NAD, BE/DTM, BF/DTM, BG/MOA, BH/CCI, BI/MOA, BJ/CCI, BK/MOA, BL/MOA, BM/MOA

formulaire 2074IMP

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : ajout des données, code BA/MOA, BB/MOA, BC/MOA, BD/MOA

formulaire 2074IMPDIR

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : ajout des données, code BL/MOA, BM/MOA, BN/MOA
- dico et maquette : suppression de la donnée, code BK/MOA

formulaire 2074ABT

- dico et maquette : suppression de données, code AD/CCI, AE/CCI, AF/QTY, AG/MOA, AH/MOA, AI/MOA
- dico et maquette : ajout de données, code BA/QTY, BB/QTY, BC/QTY, BD/MOA, BE/MOA, BF/MOA, BG/MOA, BH/MOA, BI/MOA, BJ/MOA, BK/MOA
- dico et maquette : ajout de données, code CA/QTY, CB/QTY, CC/QTY, CD/QTY, CE/MOA, CF/MOA, CG/MOA, CH/MOA, CIMOA, CJ/MOA, CK/MOA, CL/MOA, CM/MOA, CN/MOA

formulaire 2074I

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : ajout des données, code CA/QTY, CB/MOA, CC/MOA, CD/NAD, CE/NAD, CF/DTM, CG/QTY, CH/MOAY, CI/MOA, CJ/MOA, CK/MOA
- dico et maquette : suppression de données : code AP/NAD AQ/DTM, AR/QTY, AS/MOA, AT/MOA, AU/MOA, AV/MOA, AW/MOA AX/MOA, AY/MOA, AZ/MOA, BA/MOA, BB/MOA, BJ/MOA

formulaire 2074IEXPIR

dico et maquette : Ajout de donnée , code CA/MOA

formulaire 2074IRECAP

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : suppression de données , code AA/MOA, AB/MOA, AC/MOA, AG/MOA, AH/MOA,

formulaire 2074ISUIVI

- dico et maquette : ajout de données , code BA/QTY, BB/DTM, BC/RFF

9° modification**Emplacement : 3.2.7 - Formulaire : Déclaration de revenu étranger****Description :***Formulaire 2047-1*

- maquette : modification de libellé des données AJ/MOA et AK/MOA
- dico et maquette : ajout des données AN/MOA et AO/MOA

Formulaire 2047-2

dico et maquette : suppression des données AD/CCI, AE/RFF, AF/MOA, AG/MOA, AH/MOA, AI/MOA, AJ/MOA

Ajout Formulaire 2047- dico et maquette : Reprise des données supprimées du formulaire 2047-2

Formulaire 2047-RECA

- maquette : modification de libellé des données AE/MOA, AF/MOA, AG/MOA

10° modification**Emplacement : 3.2.8 - Formulaire : Déclaration de revenu des Non Résident****Description :***Formulaire 2042NR-123*

- dico et maquette : ajout de données, Code BO/MOA, BP/MOA, BQ/MOA, BR/MOA, BS/MOA, BT/MOA
- dico et maquette : ajout adresse étrangers pour la donnée EB/NAD

Formulaire 2042NR-BA

- dico et maquette : ajout option pour la moyenne triennale - Code DA/MOA, DB/MOA, DC/MOA, DD/MOA, DE/MOA, DF/MOA, DG/MOA, DH/MOA, DI/MOA, DJ/MOA, DK/MOA, DL/MOA

11° modification**Emplacement : 3.2.9 - Formulaire : Déclaration de revenu divers****Description :**

Reconduction des formulaires 2014 en 2015

12° modification**Emplacement : 3.4.1 Dictionnaires des données****Description :***formulaire 2042-I-0*

- dico et maquette : ajout de donnée téléphone portable déclarant 1, BA/NAD
- dico et maquette : ajout de donnée téléphone fixe, portable et courriel déclarant 2, CA/NAD

formulaire 2042-I-2

- dico et maquette : adresse fiscale de taxation, n° appartement - la donnée AB/PTY devient AB/RFF
- dico et maquette : dernière adresse connue, n° appartement - la donnée BE/PTY devient BE/RFF
- dico et maquette : adresse fiscale de taxation - ajout nom, prénom du colocataire - donnée AM/NAD
- dico et maquette : dernière adresse connue - ajout nom, prénom du colocataire - donnée BD/NAD
- dico et maquette : adresse spéciale d'envoi - ajout nom, prénom du colocataire - donnée

formulaire 2042-I-3

- dico et maquette : suppression de donnée, Code AC/DTM

formulaire 2042-0

- dico et maquette : ajout d'une donnée, code FG/MOA

Formulaire 2042-1

- dico et maquette : suppression, données relatives aux heures supplémentaire, Code BG/MOA, BH/MOA, BI/MOA, BJ/MOA, BK/MOA, BL/MOA
- dico et maquette : ajout, prise compte de l'étalement de la prime de départ en retraite, Code BU/CCI, BV/CCI, BW/MOA, BX/MOA
- dico et maquette : suppression, salaires imposables à l'étrangers retenus pour la PEE; Code BQ/MOA, BR/MOA
- dico et maquette : ajout, données relatives aux pensions d'invalidité connues, Code GO/MOA, GP/MOA, GQ/MOA, GR/MOA, GS/MOA, GT/MOA

Formulaire 2042-2

- dico et maquette : ajout, régularisation sur prélèvement sociaux, Code DI/MOA, DJ/MOA,

Formulaire 2042-3

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : suppression de données - Code DA/MOA, KC/MOA, MB/MOA, ME/MOA, MF/MOA, MG/MOA
- dico et maquette : ajout de données - Code EC/MOA, KD/MOA, MH/MOA,

Formulaire 2042-4

- dico et maquette : Ajout, adresse étrangère pour les données AB/NAD

Formulaire 2042-5-BA

- dico et maquette : ajout, option pour la moyenne triennale - Code DA/MOA, DB/MOA, DC/MOA, DD/MOA, DE/MOA, DF/MOA, DG/MOA, DH/MOA, DI/MOA, DJ/MOA, DK/MOA, DL/MOA

Formulaire 2042-6

- dico et maquette : ajout, adresse étrangère pour les données BI/NAD, CB/NAD, CD/NAD
- dico et maquette : ajout, report des dépenses N-1, Code GF/MOA

Formulaire 2042-7

- dico et maquette : ajout, adresse étrangère pour les données BK/NAD, BL/NAD, BM/NAD, BN/NAD, BS/NAD, BT/NAD, BU/NAD, BV/NAD et DG/NAD
- dico et maquette : suppression de données, Code EE/MOA, EG/MOA, FC/MOA, FE/MOA,
- dico et maquette : ajout de données, Code FN/MOA, GT/MOA, GU/MOA
- dico et maquette : suppression de donnée, Code HO/MOA
- dico et maquette : ajout, Salaire brut versée par employeur Suisse, Code JI/MOA, JJ/MOA
- dico et maquette : ajout de données, code KL/MOA, KE/MOA

Formulaire 2042-7-LOC

- dico et maquette : ajout de données - Code DA/MOA, DB/MOA, DC/MOA, DD/MOA, AM/MOA, AN/MOA, AO/MOA, BS/MOA, BT/MOA, BQ/MOA, BR/MOA
- dico et maquette : suppression de données - Code AC/MOA, AH/MOA, BA/MOA
- dico et maquette : la donnée BH/CCI devient BH/MOA

Formulaire 2042-7-CEN

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : Ajout de donnée, code DA/MOA
- dico et maquette : Ajout de données, code DB/MOA, DC/MOA, DD/MOA, DE/MOA, DF/MOA
- dico et maquette : Ajout de données, code CK/MOA, CL/MOA, CMMOA, CN/MOA, CO/MOA

Formulaire 2042-7-SCE

- dico et maquette : Ajout de données, code EA/MOA, EB/MOA, EC/MOA, ED/MOA, EE/MOA, EF/MOA, EG/MOA, EH/MOA, EI/MOA; EJ/MOA, EH/MOA, EL/MOA
- dico et maquette : ajout de données, code DK/MOA, DL/MOA, DK/MOA

Formulaire 2042-QE

- dico et maquette : Ajout de données - Code, AH/CCI, CG/MOA, CH/MOA, CI/MOA, FA/MOA, FB/MOA, FC/MOA, GA/MOA, GB/MOA, GC/MOA, GD/MOA, GE/MOA, GF/MOA, GG/MOA, GH/MOA, GI/MOA, DI/MOA, DJ/MOA, DM/MOA, DK/MOA, DL/MOA, DN/MOA ED/MOA, EE/MOA, EF/MOA, EG/MOA, EH/MOA
- dico et maquette : Suppression de données, Code, AC/CCI, AE/CCI, AF/CCI, AG/CCI, DA/MOA, DC/MOA, EA/MOA

Formulaire 2042-IOM

- dico et maquette : ajout de données, Code BP/MOA, BQ/MOA, BR/MOA, BS/MOA
- dico et maquette : ajout de données, Code DH/MOA, DI/MOA, DJ/MOA, DK/MOA, DL/MOA, DM/MOA DN/MOA
- dico et maquette : ajout de données, code KA/MOA, KB/MOA, KC/MOA, KD/MOA, KE/MOA, KF/MOA, KG/MOA, KH/MOA, KI/MOA, KJ/MOA, KK/MOA, KL/MOA, KM/MOA, KN/MOA, KO/MOA, KP/MOA, KQ/MOA, KR/MOA, KS/MOA, KT/MOA, KU/MOA, KV/MOA, KW/MOA, KX/MOA, KY/MOA, LA/MOA, LB/MOA, LC/MOA, LD/MOA, LE/MOA,
- dico et maquette : suppression de données, Code GA/MOA
- dico et maquette : suppression de données, Code EG/MOA, EH/MOA, EQ/MOA, ER/MOA, EX/MOA, FD/MOA,

Formulaire 2083-PART

- dico et maquette : la donnée BL/QTY devient BL/MOA

formulaire 2044-PRU :

- dico et maquette : la données AD/CCI devient répétable
- dico et Maquette : la donnée AR/CCI devient AR/MOA

formulaire 2044-PSSMH

- dico et maquette : la donnée AS/CCI devient AS/MOA

formulaire 2044-EB

- dico et maquette : ajout de donnée, code BA/CCI

formulaire 2074-PMVM

- dico et maquette : suppression de donnée, code AL/CCI
- dico et maquette : suppression de données, code BE/NAD, BF/MOA, BG/MOA, BH/MOA, BI/MOA, BJ/MOA, BK/MOA, BL/MOA

formulaire 2074-CRVM

- dico et maquette : suppression de la donnée AA/CCI

formulaire 2074-RECA

- dico et maquette : ajout de donnée, code BC/CCI
- dico et maquette : suppression de donnée, code AF/MOA

formulaire 2074-SITU

- dico et maquette : suppression de données, code AK/CCI, AL/NAD, AN/MOA, AO/MOA

formulaire 2074DIR

- dico et maquette : ajout de données, code BA/MOA, BB/MOA, BC/MOA
- dico et maquette : ajout de données, code BD/NAD, BE/DTM, BF/DTM, BG/MOA, BH/CCI, BI/MOA, BJ/CCI, BK/MOA, BL/MOA, BM/MOA

formulaire 2074IMPDIR

- dico et maquette : ajout des données, code BL/MOA, BM/MOA, BN/MOA
- dico et maquette : suppression de la donnée, code BK/MOA

formulaire 2074ABT

- dico et maquette : suppression de données, code AD/CCI, AE/CCI, AF/QTY, AG/MOA, AH/MOA, AI/MOA
- dico et maquette : ajout de données, code BA/QTY, BB/QTY, BC/QTY, BD/MOA, BE/MOA, BF/MOA, BG/MOA, BH/MOA, BI/MOA, BJ/MOA, BK/MOA
- dico et maquette : ajout de données, code CA/QTY, CB/QTY, CC/QTY, CD/QTY, CE/MOA, CF/MOA, CG/MOA, CH/MOA, C/MOA, CJ/MOA, CK/MOA, CL/MOA, CM/MOA, CN/MOA

formulaire 2074I

- dico et maquette : ajout des données, code CA/QTY, CB/MOA, CC/MOA, CD/NAD, CE/NAD, CF/DTM, CG/QTY, CH/MOAY, CI/MOA, CJ/MOA, CK/MOA
- dico et maquette : suppression de données, code AP/NAD AQ/DTM, AR/QTY, AS/MOA, AT/MOA, AU/MOA, AV/MOA, AW/MOA AX/MOA, AY/MOA, AZ/MOA, BA/MOA, BB/MOA, BJ/MOA

formulaire 2074IEXPIR

- dico et maquette : Ajout de donnée , code CAMOA

formulaire 2074IRECAP

- dico et maquette : suppression de données , code AA/MOA, AB/MOA, AC/MOA, AG/MOA, AH/MOA,

formulaire 2074ISUIVI

- dico et maquette : ajout de données , code BA/QTY, BB/DTM, BC/RFF

Formulaire 2047-1 :

- dico et maquette : ajout des données AN/MOA et AO/MOA

Formulaire 2047-2 :

- dico et maquette : suppression des données AD/CCI, AE/RFF, AF/MOA, AG/MOA, AH/MOA, AI/MOA, AJ/MOA

Ajout du formulaire 2047-3

Reprise des données supprimées du formulaire 2047-2

Formulaire 3916-PART

- dico et maquette: la donnée AA/CCI devient répétables

Formulaire 2042NR-123

- dico et maquette : ajout de données, Code BO/MOA, BP/MOA, BQ/MOA, BR/MOA, BS/MOA, BT/MOA
- dico et maquette : ajout adresse étrangers pour la donnée EB/NAD

Formulaire 2042NR-BA

- dico et maquette : ajout option pour la moyenne triennale - Code DA/MOA, DB/MOA, DC/MOA, DD/MOA, DE/MOA, DF/MOA, DG/MOA, DH/MOA, DI/MOA, DJ/MOA, DK/MOA, DL/MOA

13° modification**Emplacement : 3.3.2 Les données standard de référence (RFF)**

Description : Ajout de commentaire sur règle de gestion.

14° modification**Emplacement : 3.3.3 Les données standard de montant monétaire (MOA)**

Description :

- Ajout de commentaire sur règle de gestion,
- Ajout de commentaire sur règle de gestion spécifique pour les montants des formulaires de taxation,
- Ajout de commentaire sur règle de gestion de la monnaie des valeurs monétaires.

15° modification**Emplacement : 3.3.4 Les données standard de texte (FTX)**

Description : Ajout de commentaire sur règle de gestion.

16° modification**Emplacement : 3.3.5 Les données standard de date (DTM)**

Description : Ajout de commentaire sur règle de gestion spécifique.

17° modification**Emplacement : 3.3.6 Les données standard de date (QTY)**

Description :

- Ajout de commentaire sur règle de gestion,
- Ajout de commentaire sur règle de gestion spécifique

18° modification**Emplacement : 3.3.8 Les données standard de référence (FII)**

Description : Ajout de commentaire sur règle de gestion.

19° modification**Emplacement : 3.3.9 Les données standard de « Nom », « adresse », « contact » et « communication (NAD/CTA/COM)**

Description :

- Ajout de commentaire sur règle de gestion spécifique du lieu de naissance codé,
- Ajout de commentaire sur règle de gestion spécifique d'une adresse codé,
- Modification du commentaire sur règle de gestion spécifique d'une adresse en clair, le numéro d'appartement doit être transmis en alphanumérique de 5 caractères.
- Ajout de l'encodage du segment COM pour la transmission du numéro de téléphone mobile.

20° modification**Emplacement : 3.5.1 Tables de codes DGFIP utilisées dans les segments CCI/CAV**

Description :

- Ajout de la table QLP : Qualité de la personne avec énumération des personnes à charges,
- Table ACI : modification de libellé
- Suppression de la table RF6
- Table EB2 : Ajout de nouvelle codification (dispositif Pinel)
- Table EB3 : modification de libellé
- Table PV7 : modification de libellé
- Table PV8 : modification de libellé
- Ajout de la table PV9 : Durée de détention, complément de prix,
- Ajout de la table P10 : Pourcentage d'abattement, complément de prix,
- Suppression de la table PVA
- Suppression de la table PVB

21° modification**Emplacement : Annexe 1**

Description : Liste limitative des pays étrangers, lieu de naissance

22° modification**Emplacement : Annexe 2**

Description : Liste DOM, lieu de naissance

23° modification**Emplacement : Annexe 3**

Description : Liste COM / TOM, lieu de naissance

24° modification**Emplacement : Annexe 4**

Description : Description fichier FANTOIR

3.0.2 Evolutions apportées depuis la précédente version de documentation

Modification de la version 1.0 non référencé

Emplacement : 3.2.7 - Formulaire : Déclaration de revenu étranger

Description :

Formulaire 3916-PART

- maquette : modification du libellé la donnée AA/CC
- dico et maquette : la donnée AA/CCI devient une donnée répétable

Les modifications apportées à la documentation **version 1.1** sont énumérées ci après :

1° modification

Emplacement : première page, en tête et pied de page

Description : Changement relatif au versionning

Début d'application	Avril 2015
Version du document	1.1 – 2015-04
Date de modification	16 mars 2015
Auteur	DGFIP

2° modification

Emplacement : 3.2.3 - Formulaire : Déclaration de revenus

Description :

Formulaire 2042-3

- dico et maquette : suppression de données IA/MOA, JA/MOA

Formulaire 2042-6

- dico et maquette : Donnée BI/NAD, adresse étrangère ligne 2, code interne 025LO1 (au lieu de 025LL1 déjà utilisé)

Formulaire 2042-QE

- maquette : modification de libellé, données CA/MOA, CD/MOA

3° modification

Emplacement : 3.2.5 - Formulaire : Déclaration de revenus fonciers

Description :

Formulaire 2044-SIFPI

- dico et maquette : la donnée AB/CCI devient répétable

Formulaire 2044-RECAP

- maquette : modification de libellé, donnée AV/MOA, BG/MOA

formulaire 2044-EB

- maquette : modification de libellé, mise en adéquation du texte avec celui du formulaire papier

4° modification

Emplacement : 3.2.6 - Formulaire : Déclaration RCM

Description :

Formulaire 2074-PMVM

- maquette : modification de libellé clôture de PEA remplace Clôture de PEA ou PEA-PME

formulaire 2074-RECA

- maquette modification de libellé (donnée AI/MOA)

Formulaire 2074DIR

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : donnée BA/MOA code interne 365ABA
- dico et maquette : donnée BB/MOA code interne 365ABB
- dico et maquette : suppression des données BC/MOA, AY/MOA
- dico et maquette : donnée BD/NAD code interne 365ABD, 365ABE
- dico et maquette : donnée BE/DTM code interne 365ABF
- dico et maquette : donnée BF/DTM code interne 365ABG
- dico et maquette : donnée BG/MOA code interne 365ABH
- dico et maquette : donnée BH/CCI code interne 365ABI
- dico et maquette : donnée BI/MOA code interne 365ABJ
- dico et maquette : donnée BJ/CCI code interne 365ABK
- dico et maquette : donnée BK/MOA code interne 365ABL
- dico et maquette : donnée BL/MOA code interne 365ABM
- dico et maquette : donnée BM/MOA code interne 365ABN

formulaire 2074IMPDIR

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : ajout de donnée AE/MOA
- maquette : déplacement de donnée, AD/MOA
- dico et maquette : ajout de données AF/MOA, AG/MOA, AH/MOA

5^e modification**Emplacement : 3.2.7 - Formulaire : Déclaration de revenu étranger****Description :***Formulaire 2047-1 :*

- dico et maquette : ajout de la donnée AP/CCI
- maquette : modification de libellé

Formulaire 2047-RECA

- maquette : modification du calcul pour la donnée AD/MOA si la catégorie est égal à J (code N-REF 305CAD)
- maquette : modification de libellé, données AD/MOA, AK/MOA, AL/MOA, AQ/MOA
- dico et maquette : Ajout des données AS/CCI; AT/MOA AU/MOA

5^e modification**Emplacement : 3.4.1 Dictionnaires des données****Description :***Formulaire 2042-3*

- dico et maquette : suppression de données IA/MOA, JA/MOA

formulaire 2042-6

- dico et maquette : Donnée BI/NAD, adresse étrangère ligne 2, code interne 025LO1 (au lieu de 025LL1 déjà utilisé)

Formulaire 2042-QE

- dico : données CH/MOA et GC/MOA, code formulaire 2042-QE (au lieu de 2042-QR)

Formulaire 2044-SIFPI

- dico et maquette : donnée AB/CCI, devient répétables

Formulaire 2074DIR

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : donnée BA/MOA code interne 365ABA
- dico et maquette : donnée BB/MOA code interne 365ABB
- dico et maquette : suppression des données BC/MOA, AY/MOA
- dico et maquette : donnée BD/NAD code interne 365ABD, 365ABE
- dico et maquette : donnée BE/DTM code interne 365ABF
- dico et maquette : donnée BF/DTM code interne 365ABG
- dico et maquette : donnée BG/MOA code interne 365ABH
- dico et maquette : donnée BH/CCI code interne 365ABI
- dico et maquette : donnée BI/MOA code interne 365ABJ
- dico et maquette : donnée BJ/CCI code interne 365ABK
- dico et maquette : donnée BK/MOA code interne 365ABL
- dico et maquette : donnée BL/MOA code interne 365ABM
- dico et maquette : donnée BM/MOA code interne 365ABN

formulaire 2074IMPDIR

- maquette : modification de libellé
- dico et maquette : ajout de donnée AE/MOA
- maquette : déplacement de donnée, AD/MOA
- dico et maquette : ajout de données AF/MOA, AG/MOA, AH/MOA

formulaire 2047-1

- dico et maquette : ajout de la donnée AP/CCI

Formulaire 2047-RECA :

- dico et maquette : Ajout des données AS/CCI; AT/MOA AU/MOA

20° modification**Emplacement : 3.5.1 Tables de codes DGFIP utilisées dans les segments CCI/CAV**

Description :

- Table RE1 Suppression de codification, code J et K
- Ajout de la table RE4 : Liste du crédit d'impôt ou exonération applicable aux revenus encaissés à l'étranger

Les modifications apportées à la documentation **version 1.2** sont énumérées ci après :

1° modification**Emplacement : première page, en tête et pied de page**

Description : Changement relatif au versionning

Début d'application	Avril 2015
Version du document	1.2 – 2015-04
Date de modification	31 mars 2015
Auteur	DGFIP

2° modification**Emplacement : 3.2.3 - Formulaire : Déclaration de revenus**

Description :

Formulaire 2042-7

- dico et maquette : donnée en doublon sur code interne
- donnée BK/NAD code interne = 025AS1 (au lieu de 025AP1)
- donnée BL/NAD code interne = 025AS2 (au lieu de 025AP2)
- donnée BM/NAD code interne = 025AS3 (au lieu de 025AP3)
- donnée BN/NAD code interne = 025AS4 (au lieu de 025AP4)

3 modification**Emplacement : 3.2.7 - Formulaire : Déclaration de revenu étranger**

Description :

Formulaire 2047-RECA

- maquette : modification de libelle : inversion , précision de titre de tableau

4° modification**Emplacement : 3.4.1 Dictionnaires des données**

Description :

Formulaire 2074-CRVM

- erreur de cartouche de la version 1,0, la donnée supprimée est AC/CCI au lieu de AA/CCI

Formulaire 2074I

- dico : comme indiqué dans la maquette, la donnée CA est un QTY au lieu de MOA (code interne 345BAA)

Les modifications apportées à la documentation **version 1.3** sont énumérées ci après :

1° modification

Emplacement : première page, en tête et pied de page

Description : Changement relatif au versionning

Début d'application	Avril 2015
Version du document	1.3 – 2015-04
Date de modification	15 avril 2015
Auteur	DGFIP

2° modification

Emplacement : 3.2.5 - Formulaire : Déclaration de revenus fonciers

Description :

Formulaire 2044-RDEF

- maquette : ajout d'une information de report
- maquette : ajout de précisions sur les libellés

3 modification

Emplacement : 3.2.7 - Formulaire : Déclaration de revenu étranger

Description :

Formulaire 2047-1

- maquette : modification de l'extension (ext1 au lieu de ext2) pour le code N-REF 305AAP (AL/MOA)

3.1 Spécifications des données

3.1.0 Transmission des données.

IMPORTANT

Les données de la procédure EDI IR sont transmises à la DGFIP dans un message INFENT IR.

UN seul flux est possible au sein de cette procédure

- Le flux déclaration d'impôt sur le revenu

3.1.1 Codification des données.

3.1.1.1 Composition du code donnée.

Le code de chaque donnée est composé de la manière suivante.

FFFFFFFFMMIIHDDDDCCSSS

Sa construction est effectuée à partir des informations suivantes :

- ◆ **FFFFFFFF** (10 caractères alphanumériques) représente le nom du formulaire.

Ce nom de formulaire est basé sur le nom des imprimés CERFA correspondants, ou créé de toutes pièces lorsqu'il n'existe pas de document papier normé.

Les dix caractères doivent être systématiquement servis. Il est interdit de compresser le nom, en supprimant, par exemple, les blancs en fin de zone. Un formulaire 2042-I-0 doit ainsi être codé « 2042-I-0ΔΔ »¹, sous peine de rejet par l'application de contrôles pour cause de formulaire inconnu.

La liste des noms de formulaires acceptés par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans le cadre de EDI IR est précisée dans le volume 3, chapitre 2, section "Nomenclature des documents".

- ◆ **MM** (2 caractères numériques) représente la version du formulaire au sein de la procédure.

MM est de format AA = année du millésime des formulaires pour une campagne EDI IR

Soit 2 caractères utilisés représentant l'année de perception des revenus

exemple : MM=13 pour année de perception des revenus en 2013 - campagne 2014).

Ces deux caractères ne sont pas contrôlés et ne feront l'objet d'aucun rejet dans la procédure EDI IR. Cependant, pour avoir une homogénéité en matière d'identification des données au sein des téléprocédures, « MM » prend une valeur numérique.

¹ nb : le caractère Δ représente un espace
EDI - IR – Palier d'avril 2015

◆ **III** (4 caractères numériques) représente l'indice de répétition du formulaire.

Ce compteur séquentiel permet de préciser le numéro d'ordre d'un imprimé répétable lorsque le message INFENT comporte plusieurs imprimés identiques. Il est servi à 0000 pour un imprimé non répétable et par un numéro séquentiel à partir de 0001 jusqu'à 9999 dans les autres cas.

Cette donnée ne doit en aucun cas être compressée.

◆ **DDDD** (4 caractères numériques) représente l'indice de répétition d'une donnée.

Ce compteur séquentiel permet de préciser le numéro d'ordre d'une donnée lorsque, au sein d'un même imprimé, une donnée est répétable. Il est servi à 0000 pour une donnée non répétable et par un numéro séquentiel à partir de 0001 jusqu'à 9999 dans les autres cas.

Cette donnée ne doit en aucun cas être compressée.

◆ **CC** (2 caractères alphabétiques)

Ce code est propre au sein de chaque formulaire. Un même code identifie des données différentes selon le formulaire auquel il se rapporte : c'est le couple FFFFFFFFFF et CC qui permet d'identifier une donnée.

La valeur du code et le séquençement au sein d'un même formulaire n'ont aucune signification intrinsèque.

Ces codes sont présentés sous le visuel "**AA/MOA**" afin de faciliter la recherche des informations.

◆ **SSS**

Cette donnée précise le type de segment attendu pour la donnée particulière.

Les différents segments possibles sont : RFF, MOA, FTX, DTM, QTY, PCD, FIL, NAD (NAD/CTA/COM) ou CCI (CCI/CAV).

3.1.1.2 Utilisation du message INFENT IR

Les données codifiées doivent être transmises dans le groupe 04 du message INFENT IR (1 occurrence par donnée) .

Le segment déclencheur SEQ est servi d'un numéro séquentiel de donnée.

Le segment IND contient le code de la donnée tel que décrit ci-dessus.

Le segment RFF ou MOA ou autre, ou les segments appartenant aux groupes 5 (NAD) ou 7 (CCI/CAV) sont servis de la valeur de la donnée.

Un seul groupe ou segment doit être servi pour un SEQ/IND donné.

3.1.2 Les données d'identification

Les données d'identification actuelles relatives au redevable et à ses obligations déclaratives sont décrites dans deux parties du message INFENT IR.

- la section "En-tête" du message ;
- les formulaires d'identification de dépôt 2042-I-0, 2042-I-1, 2042-I-2 et 2042-I-3 (données gérées au niveau de la section "Détail").

Les dépôts constituent le flux « IR » au sein de la filière EDI IR.

3.1.2.1 Les données d'en-tête

Les différents flux sont identifiés par entête du message dans le BGM, et la donnée C002 :1001

- « IR » pour le flux déclaration d'impôt sur le revenu .

Les coordonnées du partenaire EDI mandaté et le cas échéant du partenaire EDI sous-traitant, sont également à servir dans des NAD d'en-tête.

Un NAD d'en-tête peut également être utilisé pour indiquer l'émetteur initial du message INFENT IR (cabinet d'expertise comptable, entreprise, etc.) en amont du partenaire EDI mandaté.

Ces données sont les seules que puisse modifier un partenaire EDI qui a reçu des données déjà présentées sous la forme de messages EDIFACT INFENT IR.

Mais si le partenaire EDI se charge de la traduction (au format EDIFACT) des données qui lui ont été transmises, il peut intervenir sur toutes les données du message pour assurer leur mise en conformité avec le Guide Utilisateur du Message (GUM) qui dicte les règles à mettre en œuvre pour la transmission vers la DGFIP (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR").

3.1.2.2 Les formulaires d'identification

Les formulaires d'identification sont des formulaires techniques. Ils regroupent l'ensemble des données propres à l'identification d'un dépôt, à savoir :

- 2042-I-0 – Identification du foyer fiscal et de l'année de perception des revenus à déclarer

Un foyer fiscal dispose des données d'identification suivantes :

Numéro fiscal du déclarant 1

Ou

Numéro fiscal du déclarant 1 + Numéro fiscal du déclarant 2

- 2042-I-1 – Constitution du foyer fiscal

Formulaire répétable devant être transmis pour chacune des personnes participant au foyer fiscal :

- 2042-I-2 – Adresse de taxation et changement d'adresse au cours de l'année N
- 2042-I-3 – Situation de famille et changement d'état matrimonial au cours de l'année N

IMPORTANT

Les données d'identification doivent être obligatoirement présentes dans un dépôt IR

IMPORTANT

Les Primo déclarants = les contribuables qui déposent leurs déclarations pour la première fois

**Les primo des déclarants SANS numéro fiscal sont exclus de la procédure EDI-IR
Ils doivent effectués un dépôt papier ou télé déclarer via TELE-IR**

**Les primo des déclarants AVEC numéro fiscal ont accès à la procédure EDI-IR
ils doivent cochés la case prévue a cet effet.**

IMPORTANT

**Les dépôts indiquant un changement d'état matrimonial ne seront pas AUTORISES
pendant **Période expérimentation 2014 et** la campagne 2015.**

Ils devront être effectués par dépôt papier ou par TELE-IR.

IMPORTANT

Pour la campagne 2015,

**Les redevables Etrangers, ou résident dans un COM (Collectivité d'Oltre Mer)
ne seront pas AUTORISES.**

Ils devront être effectués par dépôt papier ou par TELE-IR.

IMPORTANT

L'émetteur doit apporter le plus grand soin au service des données d'identification qui sont essentielles pour la prise en compte des dépôts par l'administration. En effet, celles-ci doivent identifier sans ambiguïté un redevable particulier répondant à l'une des obligations légales.

3.1.3 Les données répétables

Certains imprimés fiscaux prévoient la fourniture de renseignements sous forme de listes (ou tableaux). L'imprimé papier en question prévoit éventuellement un nombre limité de lignes qui peuvent être servies et la fourniture de tableaux complémentaires de même présentation.

Afin de reprendre cette notion dans la procédure EDI-IR, certaines données sont répétables. Elles sont visuellement représentées sur les maquettes codifiées par la répétition du même code et la présentation de l'**Extension** correspondante.

Les différentes lignes ou colonnes de données, qui portent la même codification, sont alors différenciées par le numéro séquentiel de donnée servi à partir de 0001 (DDDD, Indice de répétition de la donnée).

NB : Dans le cas d'une donnée non répétable, le numéro séquentiel de donnée est obligatoirement servi avec la valeur 0000. Dans le cas d'une donnée répétable, cette valeur doit être incrémentée à compter de 0001, toute donnée répétable comportant un indice de répétition de donnée servi à 0000 est systématiquement rejetée.

Il est important que la séquence des indices de répétition des données soit conservée afin d'éviter des restitutions comportant des lignes vierges. De même, il convient de veiller tout particulièrement à **attribuer le même indice à des données différentes de la même ligne ou la même colonne**. Dans le cas contraire, il y aurait par exemple, une mauvaise attribution des montants aux libellés.

Le nombre de lignes de l'extension et, par là, la valeur maximale de l'indice de répétition de donnée est de 9999 occurrences. Les formulaires codifiés présentés dans le présent volume font apparaître un nombre de lignes quelconque pour chaque extension, ce nombre de ligne n'est lié qu'à la mise en page et n'a aucune signification.

Tout dépôt ne respectant pas la gestion de l'indice de répétition, fait l'objet d'un rejet.

Exemple de données répétables : La liste des immeubles dans le formulaire 2044.

IMPORTANT

La séquence de l'indice de répétition des données des extensions doit être continue avec un pas de UN.

La présence d'une occurrence de certainement extension valide nécessite impérativement la présence d'une ou de plusieurs données, pour cela, veuillez vous référer aux contrôles de cohérence. (document annexe)

3.1.4 Les Formulaires répétables

Certains formulaires sont conçus pour être transmis plusieurs fois pour un même dépôt avec des renseignements différents devant être portés pour chacune des occurrences (page).

Afin de reprendre cette notion dans la procédure EDI-IR, certains formulaires sont répétables. Ils sont visuellement représentés sur une maquette avec la mention « Répétable ». Cette propriété est reprise dans le tableau donnant la liste des formulaires de la procédure EDI IR.

Les différentes occurrences ou pages de formulaire, qui portent la même codification, sont alors différenciées par le numéro séquentiel de donnée servi à partir de 0001 (III, Indice de répétition du formulaires).

NB : Dans le cas d'un formulaire non répétable, le numéro séquentiel de donnée est obligatoirement servi avec la valeur 0000. Dans le cas d'un formulaire répétable, cette valeur doit être incrémentée à compter de 0001, toute donnée répétable comportant un indice de répétition de donnée servi à 0000 est systématiquement rejetée.

Il est important que la séquence des indices de répétition des données soit conservée afin d'éviter des restitutions comportant des occurrences ou pages vierges. De même, il convient de veiller tout particulièrement à **attribuer le même indice à des données différentes de la même occurrence ou la même page**; dans le cas contraire, il y aurait par exemple, une mauvaise attribution des montants aux libellés.

La valeur maximale de l'indice de répétition de formulaire est de 9999 occurrences.

Tout dépôt ne respectant pas la gestion de l'indice de répétition, fait l'objet d'un rejet.

Exemple de formulaire répétable : la constitution du foyer fiscal

IMPORTANT

La séquence de l'indice de répétition des données des formulaires doit être continue avec un pas de UN.

La présence d'une occurrence de certain formulaire valide nécessite impérativement la présence d'une ou de plusieurs données, pour cela , veuillez vous référer aux contrôles de cohérence. (document annexe)

3.2 Spécifications des documents

3.2.1 Nomenclature des documents

IMPORTANT

Les notices explicatives des formulaires doivent être consultées ou téléchargées sur le portail fiscal à l'adresse : www.impots.gouv.fr, rubrique particuliers. La possibilité de rechercher un formulaire accompagné de sa notice est proposée dans la partie gauche de l'écran.

Le document ci-dessous permet d'identifier le déclarant et son obligation dans un interchange EDI-IR à destination de la DGFIP.

Code formulaire	Type de message	Libellé
2042-I-0	IR	Identification du foyer fiscal
2042-I-1		Constitution du foyer fiscal
2042-I-2		Adresse de taxation
2042-I-3		Situation de famille

La filière EDI IR permet de recevoir des interchanges EDI-IR, comprenant des messages EDIFACT : INFENT IR qui est un subset du message INFENT.

Le message INFENT IR est construit à l'identique des subsets INFENT DF (EDI-TDFC) INFENT DT (EDI TVA) INFENR DP (EDI Paiement)

Un interchange est un fichier émis par un partenaire EDI, il contient de 1 à n dépôts.

Le flux IR (IR) est identifiés par l'entête des dépôts (BGM : 1001).

Seuls les documents ci-dessous peuvent apparaître dans un interchange EDI-IR à destination de la DGFIP.

Code formulaire	Libellé	Statut ²	R ³
2042-1-0	Données d'identification : foyer fiscal et de l'année de perception des revenus à déclarés.	Oui	Non
2042-I-1	Constitution du foyer fiscal	Oui	Oui
2042-I-2	Adresse de taxation et changement d'adresse au cours de l'année N	Oui	Non
2042-I-3	Situation de famille	Oui	Non
2042-0	Information complémentaire et revenus exceptionnels	Non	Non
2042-1	Traitements, Salaires, Prime pour l'Emploi, Pensions, Rentes	Non	Non
2042-2	Revenu des Valeurs et Capitaux Mobiliers	Non	Non
2042-3	Plus-values de cession de valeurs mobilières, Droits sociaux, Gains assimilés, Plus-values et Gains divers	Non	Non
2042-4	Revenus Fonciers Lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD : report du résultat déterminé sur la déclaration de revenus fonciers	Non	Non
2042-5-AE	Revenus et Plus-values des professions Non Salariés - Auto Entrepreneurs	Non	Non
2042-5-BA	Revenus et Plus-values des professions Non Salariés - Revenus Agricole	Non	Non
2042-5-BIC	Revenus et Plus-values des professions Non Salariés - Revenus Industriels et Commerciaux	Non	Non
2042-5-BNC	Revenus et Plus-values des professions Non Salariées - Revenus Non Commerciaux	Non	Non
2042-5-ICP	Revenus et Plus-values des professions Non Salariées - Information Complémentaires	Non	Non
2042-6	Charges déductibles et Imputations diverses	Non	Non
2042-7	Réductions et Crédits d'Impôt, Divers	Non	Non
2042-7-LOC	Réductions et Crédits d'Impôt, Divers - Investissements Locatifs et Forestiers	Non	Non
2042-7-MAL	Réductions et Crédits d'Impôt, Divers - Travaux de Restauration Immobilière : Loi MALRAUX	Non	Non
2042-7-CEN	Réductions et Crédits d'Impôt, Divers - Investissements destinés à la location meublée : Loi CENSI-BOUVARD	Non	Non
2042-7-SCE	Réductions et Crédits d'Impôt, Divers - Investissements Locatifs : Loi SCELLIER	Non	Non
2042-9	Impôt de Solidarité sur la Fortune	Non	Non
2042-QE	Déclaration des dépenses Qualité Environnementale de l'habitation principale	Non	Non
2042-IOM	Déclaration des Investissements Outre-Mer	Non	Non
2042-IOMFC	Feuille de Calcul de la Déclaration des Investissements Outre-mer	Non	Non
2083-PART	Aide à l'investissement Outre-Mer : Déclaration des investissements en N dans un département ou un collectivité Outre MER	Non	Oui

² Statut - formulaire obligatoire pour un dépôt

³ R – formulaire répétable

Code formulaire	Libellé	Statut	R
2044-SIFPI	Déclaration des revenus fonciers N - Vos parts de sociétés immobilières (SI) ou de fonds de placements immobilier (FPI) non passibles de l'impôt sur les sociétés	Non	Oui
2044-PRU	Déclaration des revenus fonciers N - Vos propriétés rurales et urbaines (PRU)	Non	Oui
2044-SISPE	Déclaration des revenus fonciers N - Vos parts de sociétés immobilières (SI) possédant des immeubles spéciaux	Non	Oui
2044-PSSMH	Déclaration des revenus fonciers N - Vos immeubles spéciaux (secteurs sauvegardes ou assimilés, monuments historiques)	Non	Oui
2044-NP	Déclaration des revenus fonciers N - Vos immeubles spéciaux en nue propriété	Non	Oui
2044-RECAP	Déclaration des revenus fonciers N - Récapitulatif	Non	Non
2044-RDEF	Déclaration des revenus fonciers N - Répartition des déficits	Non	Non
2044-EB	Déclaration des revenus fonciers N - Statut du bailleur privé. Engagement de location (articles 31, 31 bis et 199 septviciés et 199 novovicés)	Non	Oui
2042LE	Taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface, due par les bailleurs personnes physiques (Art. 234 du code général des impôts et art. 58 P de l'annexe III à ce code)	Non	Non
2042TA	Demande de remboursement de la taxe additionnelle au droit de bail (art. 234 decies A du CGI issu de l'article 12 de la Loi de Finances pour 2000)	Non	Non
2074-PMVM	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en N - Détermination des plus ou moins-values réalisées en N, hors cessions et rachats de valeurs mobilières, droits sociaux et titres assimilés	Non	Non
2074-CRVM	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en N - Cession et rachat des valeurs mobilières, droits sociaux et titres assimilés	Non	Oui
2074-RECA	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en N - Récapitulation de vos éléments d'imposition	Non	Non
2074-SITU	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en N - Situation au regard de la taxation	Non	Non
2074DIR	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en N - Cessions de titres réalisées en N par les dirigeants de PME Européenne en vue de leur départ à la retraite	Non	Oui
2074IMP	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en N - Cessions de titre réalisées en N par les impatriés, Exonération partielle de la plus-value ou non imputation partielle de la moins-values (article 155 B du CGI)	Non	Oui
2074IMPDIR	Déclaration des plus ou moins-Values Réalisées en N - Informations complémentaires sur les cessions de titres réalisées en N par les impatriés (2074IMP Art. 155B du CGI) ou par les dirigeants de PME Européennes en vue de leurs départ à la retraite (2074DIR)	Non	Non
2074ABT	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en N - Fiche de Calcul de l'abattement pour durée de détention	Non	Oui

Code formulaire	Libellé	Statut	R
2074I	Déclaration des plus ou moins-values en report d'imposition en N	Non	Oui
2047-1	Déclaration de revenus encaissés à l'étrangers en N par un contribuable domicile en France - Revenus encaissés à l'étrangers hors revenus des valeurs et capitaux mobiliers et revenus assimilés	Non	Oui
2047-2	Déclaration de revenus encaissés à l'étrangers en N par un contribuable domicile en France - Revenus des valeurs et capitaux mobiliers et revenus assimilés	Non	Oui
2047-3	Déclaration de revenus encaissés à l'étrangers en N par un contribuable domicile en France - Revenus des valeurs et capitaux mobiliers et revenus assimilés	Non	Oui
2047-RECA	Déclaration de revenus encaissés à l'étrangers en N par un contribuable domicile en France – Récapitulatif	Non	Non
3916-PART	Déclaration par un résident d'un compte ouvert hors de France (CGI - Art 16496 2e et 3e AL; Art 1758 et 1736 IV)	Non	Oui
2042NR-134	Déclaration de départ à l'étrangers ou de retour en France - Traitements, salaires, pensions, rentes, plus values et revenus fonciers	Non	Non
2042NR-BA	Déclaration de départ à l'étrangers ou de retour en France - Revenus et plus values des professionnels non salariés - Revenus agricoles	Non	Non
2042NR-BIC	Déclaration de départ à l'étrangers ou de retour en France - Revenus et plus values des professionnels non salariés - Revenus industriels et commerciaux	Non	Non
2042NR-BNC	Déclaration de départ à l'étrangers ou de retour en France - Revenus et plus values des professionnels non salariés - Revenus non commerciaux	Non	Non
2042NR-678	Déclaration de départ à l'étrangers ou de retour en France - Charge à déduire, réduction et crédit d'impôt, autres imputations	Non	Non
2041-E	Déclaration de retenue à la source année N - personnes domiciliées hors de France	Non	Oui
2041-SP	Plus-values mobilières : compensation des résultats de l'année N et suivi des pertes	Non	Non
2041-GL	Suivi des impositions en sursis de paiement faisant suite à un transfert du domicile fiscal hors de France avant le 01/01/2005	Non	Oui
2041GLRECA	Suivi des impositions en sursis de paiement faisant suite à un transfert du domicile fiscal hors de France avant le 01/01/2005 – Récapitulatif	Non	Non

3.2.2 Formulaire : Identification

3.2.2.1 Formulaire Identification : 2042-I-0

Non répétable	DECLARATION DE REVENUS - DONNEES D'IDENTIFICATION	2042-I-0
ANNEE N DE PERCEPTION DES REVENUS		
Déclaration de revenus de l'année N		025AAM AA/DTM 2014
IDENTIFICATION DU OU DES DECLARANTS		
	Désignation du déclarant 1	Désignation du déclarant 2
Numéro fiscal (SPI) *	025AAB BA/NAD	025ABB CA/NAD
un déclarant déposant pour la première fois veuillez cocher cette case	025AAA BB/CCI	025ABA CB/CCI
Nom auquel vos courriers seront adressés *	025AAI BA/NAD	025ABI CA/NAD
<i>* Champs obligatoires</i>		
AUTRES INFORMATIONS		
	Désignation du déclarant 1	Désignation du déclarant 2
Numéro de téléphone fixe	025AAK BA/NAD	025ABK CA/NAD
Numéro de téléphone portable	025AAN BA/NAD	025ABN CA/NAD
Courriel / Mél	025AAL BA/NAD	025ABL CA/NAD
Rappel : les contribuables ne disposant pas d'un numéro fiscale sont exclu de la procédure EDI IR		

3.2.2.2 Formulaire Identification : 2042-I-1

Répétable		2042-I-1	
DECLARATION DE REVENUS - Constitution du foyer fiscal			
IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PRESENTE DANS LE FOYER FISCAL			
Qualité de la Personne <i>D1 - Déclarant 1; D2 - Déclarant 2; PAC - Personne à charge</i>	025AQ0	AA/CCI	
Civilité (MME / M) *	025AAC	AB/CCI	
Nom de naissance *	025AAD	AD/NAD	
Prénoms *	025AAE	AD/NAD	
Date de naissance *	025AAF	AC/DTM	
Pays de naissance (code Insee) *	025AAH	AD/NAD	
Si né en France (code 99100) *	Département, commune de naissance (code Insee)	025AAG	AD/NAD
* champs obligatoires			
SI DECLARANT 1			
A- SITUATION POUVANT DONNER DROIT A UNE DEMI-PART SUPPLEMENTAIRE			
<i>En cas de Célibat, Divorce, Séparation, Veuvage</i>			
Vous viviez seul au 1er janvier N et vous avez un enfant : - majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre) - ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre	L	0200AL	CA/CCI
Vous ne viviez pas seul au 1er janvier N	N	0200AN	CB/CCI
Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40% ou d'une carte d'invalidité d'au moins de 80%	P	0200AP	CC/CCI
Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre			
Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et : - vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions - vous avez plus de 75 ans et votre conjoint décédé après l'âge de 75 ans remplissait ces conditions	W	0200AW	CD/CCI
Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants âgé de plus de 75 ans remplit ces	S	0200AS	CE/CCI
Vous avez une pension de veuve de guerre	G	0200AG	CF/CCI
B- PARENT ISOLE			
Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1er janvier N, vous viviez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit	T	0200BT	CG/CCI
SI DECLARANT 2			
Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40% ou d'une carte d'invalidité d'au moins de 80%			
Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en N, remplissait ces conditions	F	0200AF	DA/CCI
SI PERSONNE A CHARGE			
<i>Enfants à charge</i>			
Enfant non marié de moins de 18 ans au 1er janvier N ou né en N ou handicapé quel que soit l'âge	F	025AGA	EA/CCI
Veuillez indiquer si cet enfant est titulaire d'une carte d'invalidité	G	025AGB	EB/CCI
<i>Enfants à charge en résidence alternée</i>			
Enfant non marié de moins de 18 ans au 1er janvier N ou né en N ou handicapé quel que soit l'âge	H	025AHA	EC/CCI
Veuillez indiquer si cet enfant est titulaire d'une carte d'invalidité	I	025AHB	ED/CCI
Nom de l'autre parent		025AH1	EE/NAD
Prénoms de l'autre parent		025AH2	EE/NAD
Adresse de l'autre parent	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	025AP1	EE/NAD
	Complément	025AP2	EE/NAD
	Lieu dit, Hameau	025AP3	EE/NAD
	Code postal	025AP4	EE/NAD
	Ville	025AP5	EE/NAD
Personnes invalides à charge vivant sous votre toit			
Personne titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80%	R	025ARA	EF/CCI
RATTACHEMENT en N D'ENFANT MAJEURS OU MARIÉS			
Enfant célibataire (ou veuf ou divorcé) majeurs sans enfant	J	025AJA	EG/CCI
Enfant marié/pacsé et d'enfant non marié chargé de famille (y compris le conjoint et les enfants à charge exclusive)	N	025ANA	EH/CCI
Petit-enfant en résidence alternée issus de parents rattachés	P	025APA	EI/CCI
TOUTES PERSONNE EXERCANT UNE ACTIVITE NON SALARIEE, VEUILLEZ PRECISER :			
N°SIRET	105AA1	FA/NAD	...Ext1... FA/NAD
Nature des revenus	105AA8	FB/CCI	...Ext1... FB/CCI
<i>BA - Bénéfice Agricole; BIC - Bénéfices Industriels et Commerciaux; BNC - Bénéfices Non Commerciaux</i>			
Régime d'imposition	105AA9	FC/CCI	...Ext1... FC/CCI
<i>R - réel; M - Micro; F - Forfait; A - Auto entrepreneur</i>			
Date en cas de cession ou cessation en N	105AA7	FD/DTM	...Ext1... FD/DTM
Adresse d'exploitation	N°, [0..9/A..Z] voie	105AA2	FA/NAD
	Complément	105AA3	FA/NAD
	Lieu Dit Hameau	105AA4	FA/NAD
	Code postal	105AA5	FA/NAD
	Ville	105AA6	FA/NAD

3.2.2.3 Formulaire Identification : 2042-I-2

Non répétable				2042-I-2	
DECLARATION de REVENUS - ADRESSE DE TAXATION					
ADRESSE FISCALE DE TAXATION AU 1er JANVIER N+1					
Code Pays (Code INSEE)	025ACE	AA/NAD			
Si résidence en France (code 99100), Adresse codée <i>sous la forme : code INSEE département / commune / code voie DGFIP / n° de voie / indice de répétition</i>	025ACD	AA/NAD	Si adresse à l'étranger, adresse en clair Ligne 1 Ligne 2 Ligne 3 Ligne 4	025ACP 025ACQ 025ACR 025ACS	AA/NAD AA/NAD AA/NAD AA/NAD
Si appartement, précisez : Numéro d'appartement Etage Escalier Bâtiment Résidence Nombre de pièces	025ACF 025ACG 025ACH 025ACI 025ACJ 025ACK	AB/RFF AC/PTY AD/RFF AE/RFF AF/RFF AG/PTY	Si Départ à l'étranger ou retour en France au cours de l'année N, Date de départ à l'étranger ou Date de retour en France	1409YD 1409YR	AH/DTM AI/DTM
Mode d'occupation Statut * Nom du propriétaire Prénom du propriétaire	025ACL 025ACM 025ACA	AJ/CCI AL/NAD AL/NAD	* Propriétaire, Locataire, Colocataire, Hébergé à titre gratuit		
En cas de colocation Nom du colocataire Prénom du colocataire	025ACT 025ACU	AM/NAD AM/NAD	En cas d'hébergement Nom de la personne vous hébergeant Prénom de la personne vous hébergeant	025ACO 025ACB	AK/NAD AK/NAD
DERNIERE ADRESSE CONNUE (adresse à partir du 02 janvier N+1)					
Si changement d'adresse, cochez la case	025XAB	BA/CCI	* Si changement d'adresse, renseigner les données ci dessous		
Date du déménagement	025ADZ	BB/DTM			
Code Pays (Code INSEE)	025ADE	BC/NAD			
Si résidence en France (code 99100), Adresse codée <i>sous la forme : code INSEE département / commune / code voie DGFIP / n° de voie / indice de répétition</i>	025ADD	BC/NAD	Si adresse à l'étranger, adresse en clair Ligne 1 Ligne 2 Ligne 3 Ligne 4	025ADK 025ADL 025ADM 025ADP	BC/NAD BC/NAD BC/NAD BC/NAD
si non codifiable (Code voirie inexistant) n° + [0..9/A..Z] + libelle voie Complément Lieu dit Hameau Code postal Ville	025ADN 025ADQ 025ADR 025ADS 025ADT	BC/NAD BC/NAD BC/NAD BC/NAD BC/NAD	Si appartement, précisez : Numéro d'appartement Etage Escalier Bâtiment Résidence	025ADF 025ADG 025ADH 025ADI 025ADJ	BE/RFF BF/PTY BG/RFF BH/RFF BI/RFF
En cas de colocation Nom du colocataire Prénom du colocataire	025ADV 025ADW	BD/NAD BD/NAD	En cas d'hébergement Nom de la personne vous hébergeant Prénom de la personne vous hébergeant	025ADO 025ADU	BJ/NAD BJ/NAD
ADRESSE SPECIALE D'ENVOI					
* A compléter si vous souhaitez recevoir vos courriers relatifs à l'impôt sur le revenu (y compris les avis d'imposition) à une autre adresse que celle de votre domicile au 01/01/N+1 (cas de tutelle ou de curatelle, contribuable décédé (héritier, notaire), parent ou tiers destinataire des courriers en cas de déplacement professionnel régulier, boîte postale Si vous avez informé l'administration de votre adresse spéciale d'envoi lors d'une précédente déclaration et en l'absence de modification, vous n'avez pas besoin de compléter cette rubrique.					
Veuillez préciser à quel titre vous compléter cette adresse spéciale d'envoi *	025XAC	CA/CCI	Si vous souhaitez demander l'annulation de l'adresse spéciale d'envoi connue de l'administration, cochez la case	025XAE	CD/CCI
Nom du destinataire du courrier	025AER	CB/NAD	* 1 - Curatelle ; 2 - Tutelle ; 3 - Héritier en cas de décès du contribuable ; 4 - Notaire en cas de décès du contribuable ; 5 - Parent ou tiers destinataire ; 6 - Boîte postale		
Nom suite	025AEO	CB/NAD			
Code Pays (Code INSEE)	025AEE	CB/NAD			
Si résidence en France (code 99100), Adresse codée	025AED	CB/NAD			
si adresse non codifiable (code voirie inexistant) N° + [0..9/A..Z] + libelle voie Complément Lieu dit Hameau Code postal Ville	025AEN 025AEP 025AEQ 025AES 025AET	CB/NAD CB/NAD CB/NAD CB/NAD CB/NAD	Si adresse à l'étranger, adresse en clair Ligne 1 Ligne 2 Ligne 3 Ligne 4	025AEK 025AEL 025AEM 025AEV	CB/NAD CB/NAD CB/NAD CB/NAD
En cas de colocation Nom du colocataire Prénom du colocataire	025AEW 025AEX	CE/NAD CE/NAD	En cas d'hébergement Nom de la personne vous hébergeant Prénom de la personne vous hébergeant	025AEF 025AEG	CC/NAD CC/NAD

3.2.2.4 Formulaire Identification : 2042-I-3

Non répétable	DECLARATION DE REVENUS - SITUATION DE FAMILLE AU COURS DE L'ANNEE N Applicable en 2014 pour la déclaration de revenus 2013 et en 2015 pour la déclaration de revenus 2014	2042-I-3			
Important : Pour l'expérimentation (millésime 2014) et la campagne 2015 (millésime 2015) en mode test ou mode réel, les changements de situation de famille sont exclus de la procédure EDI - IR. Tout changement de situation doit être déclaré via la filière EFI : Télé IR ou un dépôt papier.					
SITUATION DE FAMILLE AU COURS DE L'ANNEE N					
Si non,	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Signalement d'un changement d'état matrimonial au cours de l'année N</td> <td style="width: 20%;">025XAD</td> <td style="width: 20%;">AA/CCI</td> </tr> </table>	Signalement d'un changement d'état matrimonial au cours de l'année N	025XAD	AA/CCI	
Signalement d'un changement d'état matrimonial au cours de l'année N	025XAD	AA/CCI			
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Situation de famille en N</td> <td style="width: 20%;">025AFA</td> <td style="width: 20%;">AB/CCI</td> </tr> </table> <i>M- Marié(e), C- Célibataire, D- Divorcé(e)/séparé(e), V- Veuf(ve), P- Pacsé(e)</i>	Situation de famille en N	025AFA	AB/CCI	
Situation de famille en N	025AFA	AB/CCI			
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">En cas de Mariage/ Paes en N-1 avec option pour la déclaration séparée, veuillez préciser votre date de Mariage/Paes</td> <td style="width: 20%;">025AFK</td> <td style="width: 20%;">AC/DTM</td> </tr> </table>	En cas de Mariage/ Paes en N-1 avec option pour la déclaration séparée, veuillez préciser votre date de Mariage/Paes	025AFK	AC/DTM	
En cas de Mariage/ Paes en N-1 avec option pour la déclaration séparée, veuillez préciser votre date de Mariage/Paes	025AFK	AC/DTM			

3.2.3 Formulaire : Déclaration de revenus.

3.2.3.1 Formulaire : 2042-0

Non répétable				2042-0	
DECLARATION DE REVENUS - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET REVENUS EXCEPTIONNELS					
A- COORDONNEES BANCAIRES (utilisées pour le versement de la prime pour l'emploi ou des crédits d'impôt)					
Les coordonnées bancaires ne doivent être complétées que si vous souhaitez les déclarer pour la première fois ou modifiez celles détenues par l'administration, à cet effet, cochez la case suivante			025XIB	AC/CCI	
IBAN			025IBA	AA/FII	
BIC			025BIC	AA/FII	
Titulaire du compte - veuillez préciser :			025BTI	AB/CCI	
1- CB individuel déclarant 1; 2- CB individuel déclarant 2; 3- CB mixte déclarant 1 et/ou déclarant 2					
B- AUTRES ELEMENTS RELATIFS AU FOYER FISCAL					
<i>Contribution à l'audiovisuel public</i>					
Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur			0RA	0200RA	BA/CCI
<i>Tiers déposant pour cette déclaration</i>					
Mandataire			0TA	0200TA	BB/CCI
Tiers de confiance			0VA	0200VA	BC/CCI
Dans l'éventualité où un contact serait nécessaire à réception de la déclaration par le SI DGFIP, veuillez, éventuellement, préciser :	le nom du contact		025AR6	BD/NAD	
	le nom du contact (suite)		025AR7	BD/NAD	
	le téléphone du contact		025AR8	BD/NAD	
	le courriel/mail du contact		025AR9	BD/NAD	
C- RECAPITULATIF : PERSONNES A CHARGE EN N					
<i>Enfants à charge</i>					
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1er janvier N ou nés en N ou handicapés quel que soit l'âge			F	0200CF	CA/QTY
dont enfants titulaires de la carte d'invalidité			G	0200CG	CB/QTY
<i>Enfants à charge en résidence alternée</i>					
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1er janvier N ou nés en N ou handicapés quel que soit l'âge			H	0200CH	CC/QTY
dont enfants titulaires de la carte d'invalidité			I	0200CI	CD/QTY
<i>Personnes invalides à charge vivant sous votre toit</i>					
Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 %			R	0200CR	CE/QTY
D- RECAPITULATIF : RATTACHEMENT EN N D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS					
Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant			J	0200DJ	EA/QTY
Nombre d'enfants mariés/Pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants à charge exclusive)			N	0200DN	EB/QTY
Nombre de petits-enfants en résidence alternée issus de parents rattachés			P	0200DP	EC/QTY
E- REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFERES (à imposer suivant le système du quotient)					
Montant total des revenus à imposer		0XX	1100XX	FA/MOA	
Détail de ces revenus					
Nature	115AN1	FB/FTX	...ext1	...ext1...	FB/FTX
Montant	115AM1	FC/MOA	...ext1...	...ext1...	FC/MOA
Année d'échance normale de ces revenus	115AR1	FD/DTM	...ext1...	...ext1...	FD/DTM
Pour les bénéfices agricoles	Titulaire de ce revenu	115AT1	FE/NAD	...ext1...	FE/NAD
	Adhésion CGA	115AS1	FF/CCI	...ext1...	FF/CCI
Qualité de la personne	115AU1	FG/CCI	...ext1...	...ext1...	FG/CCI
D1- Déclarant 1; D2- Déclarant 2; 1PC - 1e Personne à charge; 2PC - 2e Personne à charge; 3PC - 3e Personne à charge; APC - Autre Personne à charge					
F- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES					
Renseignements complémentaires (libellé 1)			025AR1	GA/FTX	
Renseignements complémentaires (libellé 2)			025AR2	GA/FTX	
Renseignements complémentaires (libellé 3)			025AR3	GA/FTX	
Renseignements complémentaires (libellé 4)			025AR4	GA/FTX	
Renseignements complémentaires (libellé 5)			025AR5	GA/FTX	

3.2.3.2 Formulaire : 2042-1

Non répétable		2042-1					
DECLARATION DE REVENUS - TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS, RENTES							
TRAITEMENTS, SALAIRES							
	Déclarant 1	Déclarant 2	1ère PAC	2ème PAC	3ème PAC	Autre PAC	
Revenus d'activité	0201AJ AA/MOA	0201BJ AB/MOA	0201CJ AC/MOA	0201DJ AD/MOA	0201EJ AE/MOA	0201FJ AF/MOA	
Autres revenus imposables	0201AP AG/MOA	0201BP AH/MOA	0201CP AI/MOA	0201DP AJ/MOA	0201EP AK/MOA	0201FP AL/MOA	
Frais réels	0201AK AM/MOA	0201BK AN/MOA	0201CK AO/MOA	0201DK AP/MOA	0201EK AQ/MOA	0201FK AR/MOA	
Demandeur d'emploi de plus d'un an	0201AI BA/CCI	0201BI BB/CCI	0201CI BC/CCI	0201DI BD/CCI	0201EI BE/CCI	0201FI BF/CCI	
Revenus d'heures supplémentaires exonérées effectuées en N, payées en N+1	0201AU BG/MOA	0201BU BH/MOA	0201CU BI/MOA	0201DU BJ/MOA	0201EU BK/MOA	0201FU BL/MOA	
Agents d'assurance : salaires exonérés (option pour le régime fiscal des salariés)	1101AQ BM/MOA	1101BQ BN/MOA	* A partir de la 4e PAC cumuler les revenus dans autre PAC				
Si demande d'étalement de la prime de départ en retraite, cochez la case	025AA0 BU/CCI	025AB0 BV/CCI					
Montant de la prime de départ en retraite dont l'étalement est demandé	0251A1 BW/MOA	0251B1 BX/MOA					
Salaires impatriés : salaires et primes exonérés	1101DY BO/MOA	1101EY BP/MOA					
Salaires imposables à l'étranger (non déclaré cases 1AJ ou 1AC et suivantes) retenus pour le calcul de la prime pour l'emploi	1101LZ BQ/MOA	1101MZ BR/MOA					
Sommes exonérées transférées du CET au PERCO ou à un régime supplémentaire de retraite d'entreprise	1101SM BS/MOA	1101DN BT/MOA					
SALAIRES EXONERES RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF : salaires exonérés de source étrangère, salaires exonérés des détachés à l'étranger (y compris marin pêcheurs)...							
	Déclarant 1	Déclarant 2	1ère PAC	2ème PAC	3ème PAC	Autre PAC	
Total de vos salaires exonérés	1101AC CA/MOA	1101BC CB/MOA	1101CC CC/MOA	1101DC CD/MOA	1101EC CE/MOA	1101FC CF/MOA	
Montant de l'impôt acquitté à l'étranger	1101AD CG/MOA	1101BD CH/MOA	1101CD CI/MOA	1101DD CJ/MOA	1101ED CK/MOA	1101FD CL/MOA	
Frais réels	1101AE CM/MOA	1101BE CN/MOA	1101CE CO/MOA	1101DE CP/MOA	1101EE CQ/MOA	1101FE CR/MOA	
Si salaires exonérés de source étrangère :							
Pays de provenance des revenus de source étrangère	115LAL DA/FTX	115LBL DB/FTX	115LCL DC/FTX	115LDL DD/FTX	115LEL DE/FTX	115LFL DF/FTX	
PRIME POUR L'EMPLOI							
	Déclarant 1	Déclarant 2	1ère PAC	2ème PAC	3ème PAC	Autre PAC	
Activité à temps plein exercée toute l'année. Si oui, cochez la case	0201AX EA/CCI	0201BX EB/CCI	0201CX EC/CCI	0201DX ED/CCI	0201QX EE/CCI	0201RX EF/CCI	
Ou sinon, nombre d'heures payées en France dans l'année	0201AV EG/QTY	0201BV EH/QTY	0201CV EI/QTY	0201DV EJ/QTY	0201QV EK/QTY	0201RV EL/QTY	
Ou nombre d'heures payées à l'étranger dans l'année	1101AG EM/QTY	1101BG EN/QTY	1101CG EO/QTY	1101DG EP/QTY	1101EG EQ/QTY	1101FG ER/QTY	
REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)							
	Déclarant 1		1ère PAC	2ème PAC			
Montant du RSA "complément d'activité"	0201BL FA/MOA		0201CB FB/MOA	0201DQ FC/MOA			
PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES							
	Déclarant 1	Déclarant 2	1ère PAC	2ème PAC	3ème PAC	Autre PAC	
Total des pensions, retraites, rentes	0201AS GA/MOA	0201BS GB/MOA	0201CS GC/MOA	0201DS GD/MOA	0201ES GE/MOA	0201FS GF/MOA	
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5%	0201AT GG/MOA	0201BT GH/MOA					
Pensions d'invalidité connues	0201AZ GO/MOA	0201BZ GP/MOA	0201CZ GQ/MOA	0201DZ GR/MOA	0201EZ GS/MOA	0201FZ GT/MOA	
Pensions alimentaires perçues	0201AO GI/MOA	0201BO GJ/MOA	0201CO GK/MOA	0201DO GL/MOA	0201EO GM/MOA	0201FO GN/MOA	
PENSIONS EXONEREES DE SOURCE ETRANGERE RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF							
	Déclarant 1	Déclarant 2	1ère PAC	2ème PAC	3ème PAC	Autre PAC	
Total des pensions nettes encaissées	1101AH HA/MOA	1101BH HB/MOA	1101CH HC/MOA	1101DH HD/MOA	1101EH HE/MOA	1101FH HF/MOA	
Si pensions exonérées de source étrangère :							
Pays de provenance des revenus de source étrangère	115LGL HG/FTX	115LHL HH/FTX	115LIL HI/FTX	115LJL HJ/FTX	115LKL HK/FTX	115LLL HL/FTX	

Formulaire 2042-1 (suite)

GAINS DE LEVEE D'OPTIONS		Déclarant 1		Déclarant 2	
Gains de levée d'options sur titres en cas de cession ou de conversion au porteur dans le délai d'indisponibilité					
<i>Temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession ou la conversion au porteur des titres</i>					
Entre 1 et 2 ans		1101TV	KA/MOA	1101UV	KB/MOA
Entre 2 et 3 ans		1101TW	KC/MOA	1101UW	KD/MOA
Entre 3 et 4 ans		1101TX	KE/MOA	1101UX	KF/MOA
Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 28/09/2012		1101TT	LA/MOA	1101UT	LB/MOA
Gains et distributions provenant de parts ou actions de carried-interest, déclaré cases 1AJ ou 1BJ soumis à la contribution salariale de 30%		1101NY	LC/MOA	1101OY	LD/MOA
RENTES VIAGERES A TITRE ONEREUX (perçues par le foyer par âge d'entrée en jouissance)					
	Moins de 50 ans	De 50 à 69 ans	De 60 à 69 ans	A partir de 70 ans	
	0201AW MA/MOA	0201BW MB/MOA	0201CW MC/MOA	0201DW MD/MOA	

3.2.3.3 Formulaire : 2042-2

Non Répérable		2042-2	
DECLARATION DE REVENUS - REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERES			
<i>Pour tous ces champs, c'est le cumul des revenus des valeurs et capitaux mobiliers perçus par le foyer fiscal qui est attendu dans les champs</i>			
REVENUS SOUMIS AU PRELEVEMENT LIBERATOIRE			
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5%	0202DH	AA/MOA	
Autres produits de placement soumis à un prélèvement libératoire	0202EE	AB/MOA	
REVENUS OUVRANT DROIT A ABATTEMENT (Ne le déduisez pas)			
Revenus des actions et parts	0202DC	BA/MOA	
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA	0202FU	BB/MOA	
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans	0202CH	BC/MOA	
REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT A ABATTEMENT			
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions	0202TS	CA/MOA	
Produits de placement à revenu fixe	0202TR	CB/MOA	
Produits de placement à revenu fixe inférieurs à 2 000 € taxables sur option à 24%	0202FA	CC/MOA	
AUTRES			
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR, 2FA déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	0202CG	DA/MOA	
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	0202BH	DB/MOA	
Frais et charges déductibles	0202CA	DC/MOA	
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères	0202AB	DD/MOA	
Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en N	0202CK	DE/MOA	
Régularisations des prélèvements sociaux sur certains produits d'assurance-vie : complément à verser	0202LA	DI/MOA	
Régularisations des prélèvements sociaux sur certains produits d'assurance-vie : trop versé	1102LB	DJ/MOA	
Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables	1102BG	DF/MOA	
Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié	1102GO	DG/MOA	
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50%)	1102DM	DH/MOA	
DEFICITS DES ANNEES ANTERIEURES NON ENCORE DEDUITS			
Année N-6	1102AA	EA/MOA	
Année N-5	1102AL	EB/MOA	
Année N-4	1102AM	EC/MOA	
Année N-3	1102AN	ED/MOA	
Année N-2	1102AQ	EE/MOA	
Année N-1	1102AR	EF/MOA	

3.2.3.4 Formulaire : 2042-3

Non répétable		2042-3	
DECLARATION DE REVENUS - PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIERES, DROITS SOCIAUX, GAINS ASSIMILES, PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS			
PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIERES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILES -			
Montant net après abattement pour durée de détention			
Plus-value imposable	0203VG	AA/MOA	
Perte N	0203VH	AB/MOA	
GAINS DE LEVEE D'OPTION SUR TITRES ET GAINS D'ACQUISITION D' ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES AVANT LE 28/09/2012			
	Déclarant 1	Déclarant 2	
Gains taxables à 18%	1103VD BA/MOA	1103SD BB/MOA	
Gains taxables à 30%	1103VI BC/MOA	1103SI BD/MOA	
Gains taxables à 41%	1103VF BE/MOA	1103SF BF/MOA	
Gains imposables sur option dans la catégorie des salaires	1103VJ BG/MOA	1103VK BH/MOA	
Gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16/10/2007, soumises à la contribution salariale de 10%	1103VN BI/MOA	1103SN BJ/MOA	
GAINS DE CESSIIONS DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE			
Gains taxables à 19%		1103SJ CA/MOA	
Gains taxables à 30%		1103SK CB/MOA	
DISTRIBUTIONS PAR DES SOCIETES DE CAPITAL RISQUE			
Plus-values pour lesquelles vous demandez le remboursement de l'excédent du prélèvement de 45%		1103VL DA/MOA	
CLOTURE DU PEA			
Avant l'expiration de la 2ème année : gain taxable à 22,5%		1103VM EA/MOA	
Entre la 2ème et la 5ème année : gain taxable à 19%		1103VT EB/MOA	
PLUS-VALUES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS DE PME LORS DE LEUR DEPART EN RETRAITE			
Plus-values après abattements fixe et pour durée de détention renforcée		1103UA EC/MOA	
ABATTEMENT NET POUR DUREE DE DETENTION			
	Plus-values	Moin-values	
Abattement net pour durée de détention appliqué sur :	0203SG FA/MOA	0203SH FB/MOA	
Abattement net pour durée de détention renforcé appliqué sur :	1103SL FC/MOA	1103SM FD/MOA	
Abattement net pour durée de détention des titres en cas de départ à la retraite d'un dirigeant appliqué sur :	1103VA FE/MOA	1103VB FF/MOA	
CESSION DE TITRES DETENUS A L'ETRANGER PAR LES IMPATRIES			
	Plus-values exonérées (50%)	Moin-values non imputables (50%)	
Abattement de 50%	1103VQ GA/MOA	1103VR GB/MOA	
PRODUITS ET PLUS-VALUES EXONERES PROVENANT DE STRUCTURES DE CAPITAL RISQUE			
		1103VC HA/MOA	
PLUS-VALUES EXONERES DE CESSIION DE TITRES DE JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES			
		1103VP IA/MOA	
PLUS-VALUES EXONERES DE CESSIION DE PARTICIPATIONS SUPERIEURES A 25% AU SEIN DU GROUPE FAMILIAL			
		1103VY JA/MOA	
PLUS-VALUES ET DISTRIBUTIONS DES SOCIETES DE CAPITAL RISQUE (SCR) DES NON-RESIDENTS			
Plus-values de cession de droits sociaux (article 244 bis B du CGI) et distributions de sociétés de capital-risque		1103SE KA/MOA	
Plus-values pour lesquelles vous demandez le remboursement de l'excédent du prélèvement de 45% déjà payé		1103VE KB/MOA	
Distributions de SCR pour lesquelles vous demandez le remboursement de l'excédent du prélèvement de 30% déjà payé		1103UV KD/MOA	
Montant du prélèvement de 45% versé en N		1103VV KC/MOA	
PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION - ARTICLE 150-0 D BIS DU CGI			
Plus-values nettes réalisées en N Complément de prix perçu en N		1103WE LA/MOA	
Plus-values nettes dont le report a expiré en N		1103SB LB/MOA	
Plus-values nettes en report d'imposition (art 150-0 B ter du CGI)		1103WH LC/MOA	

Formulaire 2042-3 (suite)

TRANSFERT DU DOMICILE FISCAL HORS DE FRANCE - Report de la déclaration n°2074-ETD "Exit Tax"		
Plus-values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement		
Plus-values imposables au barème après abattement pour durée de détention	1103WA	MA/MOA
Base soumise aux prélèvements sociaux	1103WM	MH/MOA
Plus-values taxables à 19%	1103WF	MB/MOA
Plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement		
Plus-values après abattement pour durée de détention	1103WB	MC/MOA
Plus-values nettes imposables au barème	1103WD	MD/MOA
Base soumise aux prélèvements sociaux	1103WG	ME/MOA
Abattement pour durée de détention	1103WI	MF/MOA
Plus-values taxables à 19%	1103WJ	MG/MOA
Plus-values imposables au barème (article 150-0 D bis du CGI)		
Plus-values taxables à 19% (article 150-0 D bis du CGI)	1103WJ	MG/MOA
PLUS-VALUES IMPOSABLES DE CESSION D'IMMEUBLES OU DE BIENS MEUBLES		
	1103VZ	NA/MOA
PLUS-VALUE EXONEREE AU TITRE DE LA PREMIERE CESSION D'UN LOGEMENT, AUTRE QUE LA RESIDENCE PRINCIPALE, SOUS CONDITION DE EMPLOI		
	1103VW	OA/MOA

3.2.3.5 Formulaire : 2042-4

Non Répétable		2042-4				
DECLARATION DE REVENUS - REVENUS FONCIERS Lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD report du résultat déterminé sur la déclaration de revenus fonciers						
MICRO-FONCIER						
Recettes brutes sans abattement n'excédant pas 15 000€					0204BE	AA/MOA
Adresse de la location en france	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	025LD0	AB/NAD	...ext1...	...ext1...	AB/NAD
	Complément	025LD1	AB/NAD	...ext1...	...ext1...	AB/NAD
	Lieu dit, Hameau	025LD2	AB/NAD	...ext1...	...ext1...	AB/NAD
	Code postal	025LD3	AB/NAD	...ext1...	...ext1...	AB/NAD
	Ville	025LD4	AB/NAD	...ext1...	...ext1...	AB/NAD
Adresse de la location à l'étranger	Pays - code Insee <> 99100	025LE0	AB/NAD	...ext1...	...ext1...	AB/NAD
	Ligne 1	025LE1	AB/NAD	...ext1...	...ext1...	AB/NAD
	Ligne 2	025LE2	AB/NAD	...ext1...	...ext1...	AB/NAD
	Ligne 3	025LE3	AB/NAD	...ext1...	...ext1...	AB/NAD
	Ligne 4	025LE4	AB/NAD	...ext1...	...ext1...	AB/NAD
REGIME REEL						
Revenus fonciers imposables					0204BA	BA/MOA
Déficit imputable sur les revenus fonciers					0204BB	BB/MOA
Déficit imputable sur le revenu global					0204BC	BC/MOA
Déficits antérieurs non encore imputés					0204BD	BD/MOA
Amortissement "Robien" ou "Borloo neuf" déduit des revenus fonciers N (investissements réalisés en 2009)					1104BY	BE/MOA
AUTRES						
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées					0204BF	CA/MOA
Taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface- <i>Report de la déclaration n°2042LE</i>					1104BH	CB/MOA
Loyers courus du 01.01.1998 au 30.09.1998 soumis à la taxe additionnelle au droit de bail, provenant d'immeubles dont la location a cessé ou a été interrompue en N					1104TQ	CC/MOA

3.2.3.6 Formulaire : 2042-5-AE

Non répétable		2042-5-AE	
DECLARATION DE REVENUS REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIEES : AUTO-ENTREPRENEUR			
AUTO-ENTREPRENEUR AYANT OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU			
	Déclarant 1	Déclarant 2	PAC*
<i>Revenus industriels et commerciaux (Chiffre d'affaires brut)</i>			
Ventes de marchandises et assimilées	1005TA AA/MOA	1005UA AB/MOA	1005VA AC/MOA
Prestations de services et locations meublées	1005TB AD/MOA	1005UB AE/MOA	1005VB AF/MOA
<i>Revenus non commerciaux</i>			
Recettes brutes	1005TE AG/MOA	1005UE AH/MOA	1005VE AI/MOA
* Veuillez cumuler le total des revenus perçus par vos PAC (pour tout ce cadre : 2042-5-AE; 2042-5-BA; 2042-5-BIC; 2042-5-BNC; 2042-5-ICP)			

3.2.3.7 Formulaire : 2042-5-BA

Non répétable		2042-5-BA				
DECLARATION DE REVENUS						
REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIEES : REVENUS AGRICOLES						
REVENUS AGRICOLES						
	Déclarant 1	Déclarant 2	PAC			
<i>Régime du forfait</i>						
Revenus exonérés	1005HN AA/MOA	1005IN AB/MOA	1005JN AC/MOA			
Revenus imposables	1005HO AD/MOA	1005IO AE/MOA	1005JO AF/MOA			
Si le forfait n'est pas fixé, cochez la case	105XHO AG/CCI	105XIO AH/CCI	105XJO AI/CCI			
Revenus des exploitants forestiers	1005HD AJ/MOA	1005ID AK/MOA	1005JD AL/MOA			
Plus-values à court terme	1005HW AM/MOA	1005IW AN/MOA	1005JW AO/MOA			
Plus-values de cession taxables à 16%	1005HX AP/MOA	1005IX AQ/MOA	1005JX AR/MOA			
<i>Régime du bénéfice réel Avec CGA ou visueur</i>						
Revenus exonérés	1005HB BA/MOA	1005IB BB/MOA	1005JB BC/MOA			
Revenus imposables : cas général, moyenne triennale (*)	1005HC BD/MOA	1005IC BE/MOA	1005JC BF/MOA			
Jeunes agriculteurs (abattement 50% ou 100%)	1005HM BG/MOA	1005IM BH/MOA	1005JM BI/MOA			
Déficits	1005HF BJ/MOA	1005IF BK/MOA	1005JF BL/MOA			
Plus-values de cession taxables à 16%	1005HE BP/MOA	1005IE BQ/MOA	1005JE BR/MOA			
<i>Régime du bénéfice réel Sans CGA ou visueur</i>						
Revenus exonérés	1005HH CAMOA	1005IH CB/MOA	1005JH CC/MOA			
Revenus imposables : cas général, moyenne triennale (*)	1005HI CD/MOA	1005II CE/MOA	1005JI CF/MOA			
Jeunes agriculteurs (abattement 50% ou 100%)	1005HZ CG/MOA	1005IZ CH/MOA	1005JZ CI/MOA			
Déficits	1005HL CJ/MOA	1005IL CK/MOA	1005JL CL/MOA			
<i>(*) Option pour la moyenne triennale (calcul)</i>						
Bénéfice 2012	105MT1 DA/MOA	105NT1 DE/MOA	105OT1 DI/MOA			
Bénéfice 2013	105MT2 DB/MOA	105NT2 DF/MOA	105OT2 DJ/MOA			
Bénéfice 2014	105MT3 DC/MOA	105NT3 DG/MOA	105OT3 DK/MOA			
Moyenne à reporter (*) en fonction d'Avec ou Sans CGA ou visueur	105MT4 DD/MOA	105NT4 DH/MOA	105OT4 DL/MOA			
<i>Déficits agricoles des années antérieures</i>						
	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1
Déficits agricoles des années antérieures non encore déduits	1005QF FA/MOA	1005QG FB/MOA	1005QN FC/MOA	1005QO FD/MOA	1005QP FE/MOA	1005QQ FF/MOA

3.2.3.8 Formulaire : 2042-5-BIC

Non répétable		2042-5-BIC				
DECLARATION DE REVENUS						
REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIEES : REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX						
REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS						
	Déclarant 1	Déclarant 2	PAC			
Régime micro-entreprise						
Revenus nets exonérés	1005KN AA/MOA	1005LN AB/MOA	1005MN AC/MOA			
Revenus imposables : ventes de marchandises et assimilées (*)	1005KO AD/MOA	1005LO AE/MOA	1005MO AF/MOA			
Revenus imposables : prestations de services et locations meublées (*)	1005KP AG/MOA	1005LP AH/MOA	1005MP AI/MOA			
Plus-values nettes à court-terme	1005KX AJ/MOA	1005LX AK/MOA	1005MX AL/MOA			
Plus-values de cession taxables à 16%	1005KQ AM/MOA	1005LQ AN/MOA	1005MQ AO/MOA			
Moins-values à long terme	1005KR AP/MOA	1005LR AQ/MOA	1005MR AR/MOA			
Moins-values nettes à court terme	1005KJ AS/MOA	1005LJ AT/MOA	1005MJ AU/MOA			
Régime du bénéfice réel Avec CGA ou viseur						
Revenus exonérés	1005KB BA/MOA	1005LB BB/MOA	1005MB BC/MOA			
Revenus imposables - Régime normal ou simplifié	1005KC BD/MOA	1005LC BE/MOA	1005MC BF/MOA			
Revenus imposables - Locations meublées	1005HA BG/MOA	1005IA BH/MOA	1005JA BI/MOA			
Déficits - Régime normal ou simplifié	1005KF BJ/MOA	1005LF BK/MOA	1005MF BL/MOA			
Déficits - Locations meublées	1005QA BM/MOA	1005RA BN/MOA	1005SA BO/MOA			
Plus-values de cession taxables à 16%	1005KE BP/MOA	1005LE BQ/MOA	1005ME BR/MOA			
Artisans pêcheurs : abattement 50%	1005KS BS/MOA	1005LS BT/MOA	1005MS BU/MOA			
Régime du bénéfice réel Sans CGA ou viseur						
Revenus exonérés	1005KH CA/MOA	1005LH CB/MOA	1005MH CC/MOA			
Revenus imposables - Régime normal ou simplifié	1005KI CD/MOA	1005LI CE/MOA	1005MI CF/MOA			
Revenus imposables - Locations meublées	1005KA CG/MOA	1005LA CH/MOA	1005MA CI/MOA			
Déficits - Régime normal ou simplifié	1005KL CJ/MOA	1005LL CK/MOA	1005ML CL/MOA			
Déficits - Locations meublées	1005QJ CM/MOA	1005RJ CN/MOA	1005SJ CO/MOA			
REVENUS DES LOCATIONS MEUBLEES NON PROFESSIONNELLES						
	Déclarant 1	Déclarant 2	PAC			
Régime micro-entreprise (Recettes brutes sans déduire aucun abattement)						
Locations meublées	1005ND DA/MOA	1005OD DB/MOA	1005PD DC/MOA			
Locations de gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés de tourisme	1005NG DD/MOA	1005OG DE/MOA	1005PG DF/MOA			
Locations de gîtes ruraux et chambres d'hôtes déjà soumises aux prélèvements sociaux	1005NJ DG/MOA	1005OJ DH/MOA	1005PJ DI/MOA			
Adresse de la location	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	115LE0	DJ/NAD	...ext1...	...ext1...	DJ/NAD
	Complément	115LE1	DJ/NAD	...ext1...	...ext1...	DJ/NAD
	Lieu dit, Hameau	115LE2	DJ/NAD	...ext1...	...ext1...	DJ/NAD
	Code postal	115LE3	DJ/NAD	...ext1...	...ext1...	DJ/NAD
	Ville	115LE4	DJ/NAD	...ext1...	...ext1...	DJ/NAD

(*) Revenus imposables (chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement)

2042-5-BIC (Suite)

	Déclarant 1	Déclarant 2	cumul PAC			
Régime du bénéfice réel Avec CGA ou viseur						
Revenus imposables	1005NA EA/MOA	1005OA EB/MOA	1005PA EC/MOA			
Locations de gîtes ruraux et chambres d'hôtes déjà soumises aux prélèvements sociaux	1005NM ED/MOA	1005OM EE/MOA	1005PM EF/MOA			
Déficits	1005NY EG/MOA	1005OY EH/MOA	1005PY EI/MOA			
Régime du bénéfice réel Sans CGA ou viseur						
Revenus imposables	1005NK FA/MOA	1005OK FB/MOA	1005PK FC/MOA			
Locations de gîtes ruraux et chambres d'hôtes déjà soumises aux prélèvements sociaux	1005KM FD/MOA	1005LM FE/MOA	1005MM FF/MOA			
Déficits	1005NZ FG/MOA	1005OZ FH/MOA	1005PZ FI/MOA			
Déficits des locations meublées non professionnelles des années antérieures non encore déduits						
Déficits des années antérieures non encore déduits	N-10	1005GA	GA/MOA			
	N-9	1005GB	GB/MOA			
	N-8	1005GC	GC/MOA			
	N-7	1005GD	GD/MOA			
	N-6	1005GE	GE/MOA			
	N-5	1005GF	GF/MOA			
	N-4	1005GG	GG/MOA			
	N-3	1005GH	GH/MOA			
	N-2	1005GI	GI/MOA			
N-1	1005GJ	GJ/MOA				
AUTRES REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS						
	Déclarant 1	Déclarant 2	PAC			
Régime micro-entreprise						
Revenus nets exonérés	1005NN HA/MOA	1005ON HB/MOA	1005PN HC/MOA			
Revenus imposables : ventes de marchandises et assimilées (*)	1005NO HD/MOA	1005OO HE/MOA	1005PO HF/MOA			
Revenus imposables : prestations de services et locations meublées (*)	1005NP HG/MOA	1005OP HH/MOA	1005PP HI/MOA			
Plus-values nettes à court-terme	1005NX HJ/MOA	1005OX HK/MOA	1005PX HL/MOA			
Plus-values de cession taxables à 16%	1005NQ HM/MOA	1005OQ HN/MOA	1005PQ HO/MOA			
Moins-values à long terme	1005NR HP/MOA	1005OR HQ/MOA	1005PR HR/MOA			
Moins-values nettes à court terme	1005IU HS/MOA					
Régime du bénéfice réel Avec CGA ou Viseur						
Revenus exonérés	1005NB JA/MOA	1005OB JB/MOA	1005PB JC/MOA			
Revenus imposables	1005NC JD/MOA	1005OC JE/MOA	1005PC JF/MOA			
Déficits	1005NF JG/MOA	1005OF JH/MOA	1005PF JI/MOA			
Régime du bénéfice réel Sans CGA ou Viseur						
Revenus exonérés	1005NH KA/MOA	1005OH KB/MOA	1005PH KC/MOA			
Revenus imposables	1005NI KD/MOA	1005OI KE/MOA	1005PI KF/MOA			
Déficits	1005NL KG/MOA	1005OL KH/MOA	1005PL KI/MOA			
Déficits des autres revenus industriels et commerciaux non professionnels des années antérieures non encore déduits						
	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1
Déficits des années antérieures non encore déduits	1005RN LA/MOA	1005RO LB/MOA	1005RP LC/MOA	1005RQ LD/MOA	1005RR LE/MOA	1005RW LF/MOA

(*) Revenus imposables (chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement)

3.2.3.9 Formulaire : 2042-5-BNC

Non répétable		2042-5-BNC		
DECLARATION DE REVENUS				
REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIEES : REVENUS NON COMMERCIAUX				
REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS				
	Déclarant 1	Déclarant 2	PAC	
<i>Régime déclaratif spécial ou micro BNC</i>				
Revenus nets exonérés	1005HP AA/MOA	1005IP AB/MOA	1005JP AC/MOA	
Revenus imposables (recettes brutes sans déduire aucun abattement)	1005HQ AD/MOA	1005IQ AE/MOA	1005JQ AF/MOA	
Plus-values nettes à court terme	1005HV AG/MOA	1005IV AH/MOA	1005JV AI/MOA	
Plus-values de cession taxables à 16%	1005HR AJ/MOA	1005IR AK/MOA	1005JR AL/MOA	
Moins-values à long terme	1005HS AM/MOA	1005IS AN/MOA	1005JS AO/MOA	
Moins-values nettes à court terme	1005KZ AP/MOA	1005LZ AQ/MOA	1005MZ AR/MOA	
<i>Régime de la déclaration contrôlée Avec CGA ou viseur</i>				
Revenus exonérés	1005QB BA/MOA	1005RB BB/MOA	1005SB BC/MOA	
Revenus imposables	1005QC BD/MOA	1005RC BE/MOA	1005SC BF/MOA	
Déficits y compris inventeurs non professionnels	1005QE BG/MOA	1005RE BH/MOA	1005SE BI/MOA	
Honoraires de prospection commerciale exonérés	1005TF BJ/MOA	1005UF BK/MOA	1005VF BL/MOA	
<i>Régime de la déclaration contrôlée Sans CGA ou viseur</i>				
Revenus exonérés	1005QH CA/MOA	1005RH CB/MOA	1005SH CC/MOA	
Revenus imposables	1005QI CD/MOA	1005RI CE/MOA	1005SI CF/MOA	
Déficits y compris inventeurs non professionnels	1005QK CG/MOA	1005RK CH/MOA	1005SK CI/MOA	
Honoraires de prospection commerciale exonérés	1005TI CJ/MOA	1005UI CK/MOA	1005VI CL/MOA	
<i>Régime de la déclaration contrôlée Avec ou Sans CGA ou viseur</i>				
Plus-values de cession taxables à 16%	1005QD DA/MOA	1005RD DB/MOA	1005SD DC/MOA	
Jeunes créateurs : abattement de 50%	1005QL DD/MOA	1005RL DE/MOA	1005SL DF/MOA	
Agents généraux d'assurances : indemnités de cessation d'activité	1005QM DI/MOA	1005RM DJ/MOA		

2042-5-BNC (Suite)

REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS						
	Déclarant 1	Déclarant 2	PAC			
<i>Régime déclaratif spécial ou micro BNC</i>						
Revenus nets exonérés	1005TH EA/MOA	1005UH EB/MOA	1005VH EC/MOA			
Revenus imposables (recettes brutes sans déduire aucun abattement)	1005KU ED/MOA	1005LU EE/MOA	1005MU EF/MOA			
Plus-values nettes à court terme	1005KY EG/MOA	1005LY EH/MOA	1005MY EI/MOA			
Plus-values de cession taxables à 16%	1005KV EJ/MOA	1005LV EK/MOA	1005MV EL/MOA			
Moins-values à long terme	1005KW EM/MOA	1005LW EN/MOA	1005MW EO/MOA			
Moins-values nettes à court terme DU FOYER	1005JU EP/MOA					
<i>Régime de la déclaration contrôlée Avec CGA ou viseur</i>						
Revenus exonérés	1005HK FA/MOA	1005JK FB/MOA	1005LK FC/MOA			
Revenus imposables	1005JG FD/MOA	1005RF FE/MOA	1005SF FF/MOA			
Déficits	1005JJ FG/MOA	1005RG FH/MOA	1005SG FI/MOA			
<i>Régime de la déclaration contrôlée Sans CGA ou viseur</i>						
Revenus exonérés	1005IK GA/MOA	1005KK GB/MOA	1005MK GC/MOA			
Revenus imposables	1005SN GD/MOA	1005NS GE/MOA	1005OS GF/MOA			
Déficits	1005SP GG/MOA	1005NU GH/MOA	1005OU GI/MOA			
<i>Régime de la déclaration contrôlée Avec ou Sans CGA ou viseur</i>						
Inventeurs et auteurs de logiciels : produits taxables à 16%	1005TC HA/MOA	1005UC HB/MOA	1005VC HC/MOA			
Plus-values taxables à 16%	1005SO HD/MOA	1005NT HE/MOA	1005OT HF/MOA			
Jeunes créateurs : abattement de 50%	1005SV HG/MOA	1005SW HH/MOA	1005SX HI/MOA			
	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1
Déficits des années antérieures non encore déduits	1005HT JA/MOA	1005IT JB/MOA	1005JT JC/MOA	1005KT JD/MOA	1005LT JE/MOA	1005MT JF/MOA

3.2.3.1 Formulaire : 2042-5-ICP

Non répétable	2042-5-ICP		
DECLARATION DE REVENUS REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIEES : REVENUS NON COMMERCIAUX			
REVENUS A IMPOSER AUX PRELEVEMENTS SOCIAUX			
	Déclarant 1	Déclarant 2	PAC
Revenus nets (après abattement, pour les régimes micro)	1005HY AA/MOA	1005IY AB/MOA	1005JY AC/MOA
Plus-values à long terme exonérées en cas de départ à la retraite	1005HG AD/MOA	1005IG AE/MOA	
PRIME POUR L'EMPLOI			
	Déclarant 1	Déclarant 2	PAC
Activité professionnelle exercée toute l'année N. Si oui, cochez la case	1005NW BA/CCI	1005OW BB/CCI	1005PW BC/CCI
Sinon, nombre de jours travaillés dans l'année	1005NV BD/QTY	1005OV BE/QTY	1005PV BF/QTY

3.2.3.10 Formulaire : 2042-6

Non répétable				2042-6			
DECLARATION DE REVENUS - CHARGES DEDUCTIBLES ET IMPUTATIONS DIVERSES							
CGS DEDUCTIBLE : CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine							
		0206DE		AA/MOA			
PENSIONS ALIMENTAIRES							
		1er enfant		2è enfant		3è enfant	
		0206GI		0206GJ		0206GK	
		BA/MOA		BB/MOA		BC/MOA	
		0206EL		0206EM		0206EN	
		BE/MOA		BF/MOA		BG/MOA	
		0206EQ		0206EQ		0206EQ	
		BH/MOA		BH/MOA		BH/MOA	
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : décision de justice définitive avant 2006		0206GI		0206GJ		0206GK	
		BA/MOA		BB/MOA		BC/MOA	
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs		0206EL		0206EM		0206EN	
		BE/MOA		BF/MOA		BG/MOA	
Nom du bénéficiaire des pensions		Nom	025LL1	BI/NAD	...ext4...	...ext4...	BI/NAD
		Prénoms	025LL5	BI/NAD	...ext4...	...ext4...	BI/NAD
Adresse du bénéficiaire des pensions en France		N°, [0..9/A..Z] voie	025LA	BI/NAD	...ext4...	...ext4...	BI/NAD
		Complément	025LF1	BI/NAD	...ext4...	...ext4...	BI/NAD
		Lieu dit, Hameau	025LG1	BI/NAD	...ext4...	...ext4...	BI/NAD
		Code postal	025LH1	BI/NAD	...ext4...	...ext4...	BI/NAD
		Ville	025LI1	BI/NAD	...ext4...	...ext4...	BI/NAD
Adresse du bénéficiaire des pensions à l'étrangers		Pays - code Insee <> 99100	025LJ1	BI/NAD	...ext4...	...ext4...	BI/NAD
		Ligne 1	025LK1	BI/NAD	...ext4...	...ext4...	BI/NAD
		Ligne 2	025LO1	BI/NAD	...ext4...	...ext4...	BI/NAD
		Ligne 3	025LM1	BI/NAD	...ext4...	...ext4...	BI/NAD
		Ligne 4	025LN1	BI/NAD	...ext4...	...ext4...	BI/NAD
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants,...) : décision de justice définitive avant 2006							
Montant cumulé		0206GP	CA/MOA				
Bénéficiaires de ces pensions alimentaires versées		Nom	025LAP	CB/NAD	...ext1...	...ext1...	CB/NAD
		Prénoms	025LBP	CB/NAD	...ext1...	...ext1...	CB/NAD
Adresse du bénéficiaire des pensions en France		N°, [0..9/A..Z] voie	025LCP	CB/NAD	...ext1...	...ext1...	CB/NAD
		Complément	025LDP	CB/NAD	...ext1...	...ext1...	CB/NAD
		Lieu dit, Hameau	025LEP	CB/NAD	...ext1...	...ext1...	CB/NAD
		Code postal	025LFP	CB/NAD	...ext1...	...ext1...	CB/NAD
		Ville	025LGP	CB/NAD	...ext1...	...ext1...	CB/NAD
Adresse du bénéficiaire des pensions à l'étrangers		Pays - code Insee <> 99100	025LHP	CB/NAD	...ext1...	...ext1...	CB/NAD
		Ligne 1	025LIP	CB/NAD	...ext1...	...ext1...	CB/NAD
		Ligne 2	025LJP	CB/NAD	...ext1...	...ext1...	CB/NAD
		Ligne 3	025LKP	CB/NAD	...ext1...	...ext1...	CB/NAD
		Ligne 4	025LLP	CB/NAD	...ext1...	...ext1...	CB/NAD
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants,...) :							
Montant		0206GU	CC/MOA				
Bénéficiaires de ces pensions alimentaires versées		Nom	025LAU	CD/NAD	...ext2...	...ext2...	CD/NAD
		Prénoms	025LBU	CD/NAD	...ext2...	...ext2...	CD/NAD
Adresse du bénéficiaire des pensions en France		N°, [0..9/A..Z] voie	025LCU	CD/NAD	...ext2...	...ext2...	CD/NAD
		Complément	025LDU	CD/NAD	...ext2...	...ext2...	CD/NAD
		Lieu dit, Hameau	025LEU	CD/NAD	...ext2...	...ext2...	CD/NAD
		Code postal	025LFU	CD/NAD	...ext2...	...ext2...	CD/NAD
		Ville	025LGU	CD/NAD	...ext2...	...ext2...	CD/NAD
Adresse du bénéficiaire des pensions à l'étrangers		Pays - code Insee <> 99100	025LHU	CD/NAD	...ext2...	...ext2...	CD/NAD
		Ligne 1	025LIU	CD/NAD	...ext2...	...ext2...	CD/NAD
		Ligne 2	025LJU	CD/NAD	...ext2...	...ext2...	CD/NAD
		Ligne 3	025LKU	CD/NAD	...ext2...	...ext2...	CD/NAD
		Ligne 4	025LLU	CD/NAD	...ext2...	...ext2...	CD/NAD
DEDUCTIONS DIVERSES							
Dédutions diverses		0206DD	DA/MOA				
Nature des déductions diverses		025LLF	DB/FTX	...ext4...	...ext4...	DB/FTX	

2042-6 suite

FRAIS D'ACCUEIL SOUS VOTRE TOIT DE PERSONNES DE PLUS DE 75 ANS DANS LE BESOIN						
Nombre de personnes		1106EV	EA/PTY			
Montant cumulé		1106EU	EB/MOA			
Bénéficiaires	Nom	115LAE	EC/NAD	...ext3..	...ext3..	EC/NAD
	Prénoms	115LBE	EC/NAD	...ext3..	...ext3..	EC/NAD
	N°, [0..9/A..Z] voie	115LCE	EC/NAD	...ext3..	...ext3..	EC/NAD
	Complément	115LDE	EC/NAD	...ext3..	...ext3..	EC/NAD
	Lieu dit, Hameau	115LEE	EC/NAD	...ext3..	...ext3..	EC/NAD
	Code postal	115LFE	EC/NAD	...ext3..	...ext3..	EC/NAD
	Ville	115LGE	EC/NAD	...ext3..	...ext3..	EC/NAD
EPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILES						
	Déclarant 1	Déclarant 2	PAC*			
Cotisations PERP, PREFON, COREM, CGOS et produits assimilés	0206RS FA/MOA	0206RT FB/MOA	0206RU FC/MOA			
Rachats de cotisations PREFON, COREM et CGOS	0206SS FD/MOA	0206ST FE/MOA	0206SU FF/MOA			
Plafond de déduction	0206PS FG/MOA	0206PT FH/MOA	0206PU FI/MOA			
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats "Madelin" et versements exonérés sur un PERCO	0206QS FJ/MOA	0206QT FK/MOA	0206QU FL/MOA			
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint : Si oui, cochez la case			0206QR	FM/CCI		
Vous êtes nouvellement domicilié en France en N après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 précédentes années : Si oui, cochez la case			0206QW	FN/CCI		
DEPENSES DE GROSSES REPARATIONS EFFECTUEES PAR LES NUS-PROPRIETAIRES						
Dépenses réalisées en N	1106CB	GA/MOA				
	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	
Report de dépenses des années antérieures	1106HJ GB/MOA	1106HK GC/MOA	1106HL GD/MOA	1106HM GE/MOA	1106HN GF/MOA	
SOMMES A AJOUTER AU REVENU IMPOSABLE						
Montant	1106GH	HA/MOA				
DEFICITS GLOBAUX DES ANNEES ANTERIEURES NON ENCORE DEDUITS						
Années	N-6	N-5	N-4	N-3	N-3	N-1
Montant	1106FA JA/MOA	1106FB JB/MOA	1106FC JC/MOA	1106FD JD/MOA	1106FE JE/MOA	1106FL JF/MOA

* Veuillez cumuler le total des cotisations versées par vos PAC

3.2.3.11 Formulaire : 2042-7

Non répétable				2042-7			
DECLARATION DE REVENUS - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT ET DIVERS							
DONS A DES ORGANISMES ETABLIS EN France							
Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 524 526 €</i>)				0207UD	AA/MOA		
Dons et cotisations versés aux partis politiques				0207UH	AB/MOA		
Autres dons (<i>associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général,...</i>)				0207UF	AC/MOA		
				N-5	N-4	N-3	N-2
Report des années antérieures				0207XS AD/MOA	0207XT AE/MOA	0207XU AF/MOA	0207XW AG/MOA
							N-1 0207XY AH/MOA
DONS A DES ORGANISMES D'INTERET GENERAL ETABLIS DANS UN ETAT EUROPEEN							
Organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 524 526 €</i>)				1107VA	AI/MOA		
Autres organismes d'intérêt général				1107VC	AJ/MOA		
COTISATIONS SYNDICALES DES SALARIES ET PENSIONNES							
				Déclarant 1	Déclarant 2	PAC*	
Montant des cotisations syndicales				0207AC AK/MOA	0207AE AL/MOA	0207AG AM/MOA	
<i>* Veuillez cumuler le total des cotisations syndicales versées pour toutes vos PAC</i>							
NOMBRE D'ENFANT POURSUIVANT LEURS ETUDES							
				Collège	Lycée	Enseig. supérieur	
Enfants à charge				0207EA BA/PTY	0207EC BB/PTY	0207EF BC/PTY	
Enfants à charge en résidence alternée				0207EB BD/PTY	0207ED BE/PTY	0207EG BF/PTY	
FRAIS DE GARDE DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS AU 1ER JANVIER N							
Enfants à charge				1er enfant	2e enfant	3e enfant	4e enfant
Frais de garde				0207GA BG/MOA	0207GB BH/MOA	0207GC BI/MOA	0207GD BJ/MOA
Nom du bénéficiaire	Nom	025LB1 BK/NAD	025LB2 BL/NAD	025LB3 BM/NAD	025LB4 BN/NAD		
	Prénom	025LC1	025LC2	025LC3	025LC4		
Adresse du bénéficiaire en France	N°, [0..9/A..Z] voie	025LM1	025LM2	025LM3	025LM4		
	Complément	025LN1	025LN2	025LN3	025LN4		
	Lieu dit, Hameau	025LO1	025LO2	025LO3	025LO4		
	Code postal	025LP1	025LP2	025LP3	025LP4		
	Ville	025LQ1	025LQ2	025LQ3	025LQ4		
Adresse du bénéficiaire à l'étranger	Pays - code Insee <> 99100	025AM1	025AM2	025AM3	025AM4		
	ligne 1	025AN1	025AN2	025AN3	025AN4		
	ligne 2	025AO1	025AO2	025AO3	025AO4		
	ligne 3	025AS1	025AS2	025AS3	025AS4		
	ligne 4	025AQ1	025AQ2	025AQ3	025AQ4		
Nom et adresse du bénéficiaire				...ext1...	...ext1...	...ext1...	...ext1...
Nom et adresse du bénéficiaire				...ext1...	...ext1...	...ext1...	...ext1...
Nom et adresse du bénéficiaire				BK/NAD	BL/NAD	BM/NAD	BN/NAD
Enfants à charge en résidence alternée				1er enfant	2e enfant	3e enfant	4e enfant
Frais de garde				0207GE BO/MOA	0207GF BP/MOA	0207GG BQ/MOA	0207GM BR/MOA
Nom du bénéficiaire	Nom	025LS1 BS/NAD	025LS2 BT/NAD	025LS3 BU/NAD	025LS4 BV/NAD		
	Prénom	025LT1	025LT2	025LT3	025LT4		
Adresse du bénéficiaire en France	N°, [0..9/A..Z] voie	025LU1	025LU2	025LU3	025LU4		
	Complément	025LV1	025LV2	025LV3	025LV4		
	Lieu dit, Hameau	025LW1	025LW2	025LW3	025LW4		
	Code postal	025LX1	025LX2	025LX3	025LX4		
	Ville	025LY1	025LY2	025LY3	025LY4		
Adresse du bénéficiaire à l'étranger	Pays - Code Insee <> 99100	025AU1	025AU2	025AU3	025AU4		
	Ligne 1	025AV1	025AV2	025AV3	025AV4		
	Ligne 2	025AW1	025AW2	025AW3	025AW4		
	Ligne 3	025AX1	025AX2	025AX3	025AX4		
	Ligne 4	025AY1	025AY2	025AY3	025AY4		
Nom et adresse du bénéficiaire				...ext2...	...ext2...	...ext2...	...ext2...
Nom et adresse du bénéficiaire				...ext2...	...ext2...	...ext2...	...ext2...
Nom et adresse du bénéficiaire				BS/NAD	BT/NAD	BU/NAD	BV/NAD

Formulaire : 2042-7 (Suite 1)

INTERETS DES PRETS ETUDIANTS - contrats conclus entre le 01/09/2005 et le 31/12/2008					
Intérêts versés en N		1107UK	CA/MOA		
Vous souscrivez pour la première fois une déclaration à votre nom et vous étiez auparavant rattaché à un autre foyer fiscal					
Nombres d'années de remboursement du prêt avant N		1107VO	CB/DTM		
Intérêts versés avant N		1107TD	CC/MOA		
PRESTATIONS COMPENSATOIRES					
Sommes versées en N		1107WN	CD/MOA		
Sommes totales décidées par jugement en N ou capital reconstitué		1107WO	CE/MOA		
Capital fixé en substitution de rente		1107WM	CF/MOA		
Report des sommes décidées en N-1		1107WP	CG/MOA		
SERVICES A LA PERSONNE - SOMMES VERSEES POUR L'EMPLOI D'UN SALARIE A DOMICILE					
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile si en N vous (et votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi				0207DB	DA/MOA
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile si en N vous (et votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi				0207DF	DB/MOA
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA				0207DD	DC/MOA
Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses				0207DL	DD/PTY
Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile. Si oui, cochez la case				0207DQ	DE/CCI
Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité d'au moins 80%. Si oui, cochez la case				0207DG	DF/CCI
Nom du bénéficiaire	Nom	025LAS	DG/NAD	...ext3 ...	DG/NAD
	Prénom	025LBS	DG/NAD	...ext3 ...	DG/NAD
	N°, [0..9/A..Z] voie	025LAR	DG/NAD	...ext3 ...	DG/NAD
	Complément	025LBR	DG/NAD	...ext3 ...	DG/NAD
	Lieu dit, Hameau	025LCR	DG/NAD	...ext3 ...	DG/NAD
Adresse du bénéficiaire en France	Code postal	025LDR	DG/NAD	...ext3 ...	DG/NAD
	Ville	025LER	DG/NAD	...ext3 ...	DG/NAD
	Pays - Code Insee <= 99100	025LFR	DG/NAD	...ext3 ...	DG/NAD
	Ligne 1	025LGR	DG/NAD	...ext3 ...	DG/NAD
Adresse du bénéficiaire si à l'étranger	Ligne 2	025LHR	DG/NAD	...ext3 ...	DG/NAD
	Ligne 3	025LIR	DG/NAD	...ext3 ...	DG/NAD
	Ligne 4	025LJR	DG/NAD	...ext3 ...	DG/NAD
PRIMES DES CONTRATS DE RENTE SURVIE, CONTRAT D'EPARGNE HANDICAP					
Primes		0207GZ	EA/MOA		
DEPENSES D'ACCUEIL DANS UN ETABLISSEMENT POUR PERSONNES DEPENDANTES					
Dépenses d'accueil		0207CD	EB/MOA	0207CE	EC/MOA
INTERETS DES EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ACQUISITION OU LA CONSTRUCTION DE L'HABITATION PRINCIPALE (OFFRES DE PRÊT EMISES AVANT LE 01/01/2011)					
Logements neufs BBC acquis ou construits du 01/01/2009 au 30/09/2011		0207VX	ED/MOA		
		Première annuité		Annuités suivantes	
Logements anciens acquis du 06/05/2007 au 30/09/2011 et logements neufs acquis ou construits du 06/05/2007 au 31/12/2009		0207VY	EE/MOA	0207VZ EF/MOA	
Logements neufs non BBC acquis ou construits du 01/01/2010 au 31/12/2010		0207VW	EG/MOA	0207VV EH/MOA	
Logements neufs non BBC acquis ou construits du 01/01/2011 au 30/09/2011		0207VU	EI/MOA	0207VT EJ/MOA	
DEPENSES EN FAVEUR DE L'AIDE AUX PERSONNES REALISEES DANS L'HABITATION PRINCIPALE					
Equipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées		1107WJ	FA/MOA		
Diagnostic préalable aux travaux et travaux de prévention des risques technologiques		1107WL	FB/MOA		
DEPENSES EN FAVEUR DE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES LOGEMENTS DONNES EN LOCATION - REPORT DE LA FICHE 2041 GR					
Montant du crédit d'impôt calculé		4407SZ	FC/MOA		
TRAVAUX DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES DANS LES LOGEMENTS DONNES EN LOCATION - REPORT DE LA FICHE 2041 GR					
Dépenses de diagnostic préalable aux travaux et travaux		1107WR	FD/MOA		
DEPENSES DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL					
Dépenses réalisées en N		4407KA	FE/MOA		
		N-4	N-3	N-2	N-1
Report de réduction d'impôt des années antérieures		1107KB	1107KC	1107KD	1107KE
		FF/MOA	FG/MOA	FH/MOA	FN/MOA
TRAVAUX DE CONSERVATION OU DE RESTAURATION D'OBJETS CLASSES MONUMENTS HISTORIQUES					
		1107NZ	FI/MOA		

Formulaire : 2042-7 (Suite 2)

FRAIS DE COMPTABILITE ET D'ADHESION A UN CENTRE DE GESTION OU UNE ASSOCIATION AGREEE				
Frais	1007FF	FK/MOA		
Nombre d'exploitations	1007FG	FL/QTY		
ADHESION A UN GROUPEMENT DE PREVENTION AGREEE				
	1008TE	FM/MOA		
REDUCTION D'IMPOT				
Réduction d'impôt Mécénat	1007US	GA/MOA		
REPRISES DE REDUCTIONS OU DE CREDITS D'IMPOT				
	1108TF	GB/MOA		
INTERETS POUR PAIEMENT DIFFERE ACCORDE AUX AGRICULTEURS				
	1107UM	GC/MOA		
INTERETS D'EMPRUNT POUR REPRISE DE SOCIETE				
	1107FH	GD/MOA		
AIDE AUX CREATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISES				
	Nombre	Dont handicapés		
Conventions signées en N-3 ou N-2 ayant pris fin en N	1107LY GE/QTY	1107MY GF/QTY		
SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE SOFICA				
	30%	1107FN	GG/MOA	
	36%	1107GN	GH/MOA	
SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE PETITES ENTREPRISES EN PHASE D'AMORCAGE, DE DEMARRAGE OU D'EXPANSION ET DE PME NON COTEES				
Souscription au capital de petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion	1107CF	GI/MOA		
Souscription au capital de PME réalisée avant le 01/01/N-1 : versement N	1107CU	GJ/MOA		
Report de versements des années antérieures				
	N-4	N-3	N-2	N-1
Souscription au capital de PME réalisée avant le 01/01/N-2	1107CL GK/MOA	1107CM GL/MOA	1107CN GM/MOA	1107CC GN/MOA
Souscription de petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion en N-1 réalisée à compter du 01/01/N-2			1107CQ GO/MOA	1107CR GT/MOA
Report de réduction d'impôt N-1 excédant le montant du plafonnement global				1107CY GU/MOA
SOUSCRIPTION DE PARTS DE FCP DANS L'INNOVATION				
	1107GQ	GP/MOA		
SOUSCRIPTION DE PARTS DE FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITE (FIP)				
	1107FQ	GQ/MOA		
SOUSCRIPTION DE PARTS DE FIP INVESTIS EN CORSE				
	1107FM	GR/MOA		
SOUSCRIPTION DE PARTS DE FIP INVESTIS OUTRE-MER PAR DES PERSONNES DOMICILIEES OUTRE-MER				
	1107FL	GS/MOA		
CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE, EMPLOI (montant non encore cédé)				
Entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	1008TL	HA/MOA		
Autres entreprises	1008UW	HB/MOA		
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE				
Entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	1008TB	HC/MOA		
Autres entreprises	1008TC	HD/MOA		
AUTRES CREDITS D'IMPOT				
Apprentissage	1008TZ	HE/MOA		
Famille	1008UZ	HF/MOA		
Agriculture biologique	1008WA	HG/MOA		
Prospection commerciale	1008WB	HH/MOA		
Prêts sans intérêts	1008WC	HI/MOA		
Formation des chefs d'entreprise	1008WD	HJ/MOA		
Intéressement	1008WE	HK/MOA		
Métiers d'art	1008WR	HL/MOA		
Remplacement pour congé des agriculteurs	1008WT	HM/MOA		
Maître restaurateur	1008WU	HN/MOA		
Crédit d'impôt égal aux prélèvements forfaitaires et retenues à la source non libératoires effectués à Mayotte en N	0308UV	HO/MOA		

Formulaire : 2042-7(Suite 3)

CONTRATS D'ASSURANCE-VIE CONCLUS A L'ETRANGER Si oui, cochez la case			0208TT	JA/CCI
COMPTES BANCAIRES A L'ETRANGER Si oui, cochez la case			0208UU	JB/CCI
ELUS LOCAUX				
	Déclarant 1	Déclarant 2		
Indemnités de fonction soumises à la retenue à la source	0208BY JC/MOA	0208CY JD/MOA		
Retenue à la source des élus locaux : voir document n°2041GI			1108TH	JE/MOA
PERSONNES DOMICILIEES EN FRANCE PERCEVANT DES REVENUS A L'ETRANGER				
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif <i>si vous n'avez pas uniquement des salaires et pensions exonérés</i>			0208TI	JF/MOA
Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français			0208TK	JG/MOA
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectifs (<i>organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires</i>). Si oui, cochez la case			0208FV	JH/CCI
PERSONNES FRONTALIERES (DEPENDANT DES DEPARTEMENTS 01-25-39-68-74 ET 90 ET TRAVAILLANT DANS UN CANTON SUISSE AUTRE QUE GENEVE (BERNE, SOLEURE, BALE Ville, BALE Campagne, VAUD, VALAIS, NEUCHATEL ET JURA)				
	Déclarant 1	Déclarant 2		
Salaire brut total versé par votre employeur suisse (*)	0208TJ JI/MOA	0208TY JJ/MOA	(*) Montant à déclarer en Francs Suisse	
REVENUS D'ACTIVITE ET DE REMPLACEMENT DE SOURCE ETRANGERE (voir document n°2041GG)				
REVENUS IMPOSABLES A LA CRDS ET A LA CSG				
Taux de 7,5%	Salaires	1008TR	KA/MOA	
	Revenus non salariaux	1008TQ	KB/MOA	
Pensions, indemnités de maladie, etc.				
Taux de 6,6%		1108TV	KC/MOA	
Taux de 6,2%		1108TW	KD/MOA	
Taux de 3,8%		1108TX	KE/MOA	
Pensions en capital soumises au prélèvement forfaitaire libératoire				
Taux de 6,6%		1108SA	KL/MOA	
Taux de 6,2%		1108SB	KM/MOA	
PERSONNES NON DOMICILIEES EN France				
Revenus de source française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen			1108TM	KI/MOA
Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France (<i>Report de la déclaration n°2041GL ou n°2074 ET</i>)			1108TN	KJ/MOA
RETENUE A LA SOURCE EN France (report de l'annexe n°2041 E) OU IMPÔT PAYE A L'ETRANGER (report de la déclaration n°2047)				
		1108TA	KK/MOA	
CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES HAUTS REVENUS				
Vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50% de vos revenus mondiaux au titre des années N-2 ou N-1 Si oui, cochez la case			1108TD	KF/CCI
AUTO-ENTREPRENEUR				
Versements d'impôt sur le revenu dont le remboursement est demandé			1008UY	KG/MOA
PLUS-VALUES CONNUES EN REPORT D'IMPOSITION NON EXPIRE				
		0208UT	KH/MOA	

3.2.3.12 Formulaire : 2042-7-LOC

Non répétable		2042-7-LOC			
DECLARATION DE REVENUS - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT ET DIVERS INVESTISSEMENTS LOCATIFS ET FORESTIERS					
INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI PINEL					
Investissements réalisés du 1.09 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014		6 ans		9 ans	
En métropole avec engagement de location de		1107QA	DA/MOA	1107QB	DB/MOA
Outre-Mer avec engagement de location de		1107QC	DC/MOA	1107QD	DD/MOA
INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI DUFLLOT					
Investissements achevés en 2014 ou acquis du 1.01 au 31.08.2014					
Investissements réalisés et achevés en N en 2013 en Métropole		1107GH	AA/MOA		
Investissements réalisés et achevés en N en 2013 en Outre-Mer		1107GI	AB/MOA		
Investissements réalisés du 1.01 au 31.08.2014 en métropole		1107EK	AM/MOA		
Investissements réalisés en 2013 en Outre-mer		1107EL	AN/MOA		
Report concernant les investissements réalisés et achevés en 2013 en métropole et Outre-mer					
Report de 1/9 de la réduction d'impôt de l'année 2013		1107FI	AO/MOA		
INVESTISSEMENTS LOCATIFS DANS LE SECTEUR TOURISTIQUE - REPORT DES DEPENSES DES ANNEES ANTERIEURES					
	N-5	N-5	N-4	N-3	N-2
Acquisition d'un logement neuf	1107XF AC/MOA	1107XI AD/MOA	1107XP AE/MOA	1107XN AF/MOA	1107UY AG/MOA
Réhabilitation d'un logement	1107XM AH/MOA	1107XJ AI/MOA	1107XQ AJ/MOA	1107XV AK/MOA	1107UZ AL/MOA
INVESTISSEMENTS LOCATIFS DANS UNE RESIDENCE HOTELIERE A VOCATION SOCIALE					
	N-5	N-5	N-4		
Report des années antérieures	1107XO BA/MOA	1107XK BB/MOA	1107XR BC/MOA		
INVESTISSEMENTS FORESTIERS : Dépenses réalisées en N					
Acquisition		1107UN	BD/MOA		
Travaux		1107UP	BE/MOA		
Contrat de gestion		1107UQ	BF/MOA		
Contrat de gestion avec adhésion à une organisation de producteurs		1107UI	BT/MOA		
Assurance		1107UL	BG/MOA		
Si les travaux sont consécutifs à un sinistre, cochez la case		1107UT	BH/CCI		
Travaux consécutifs à un sinistre			BH/MOA		
Travaux avec adhésion à une organisation de producteurs		1107UA	BQ/MOA		
Travaux consécutifs à un sinistre avec adhésion à une organisation de producteurs		1107UB	BR/MOA		
		Hors sinistre		Après sinistre	
Report des dépenses de travaux de l'année N-5				1107TE	BJ/MOA
Report des dépenses de travaux de l'année N-4		1107UU	BI/MOA	1107TF	BL/MOA
Report des dépenses de travaux de l'année N-3		1107UV	BK/MOA	1107TG	BN/MOA
Report des dépenses de travaux de l'année N-2		1107UW	BM/MOA	1107TH	BP/MOA
Report des dépenses de travaux de l'année N-1		1107UX	BO/MOA	1107TI	BS/MOA
COTISATIONS POUR LA DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE					
		1107UC	CA/MOA		
INVESTISSEMENT EN CORSE					
Entreprises bénéficiant de la restitution immédiate		1008TS	CB/MOA		
Autres entreprises		1008TG	CC/MOA		
Report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures		1008TO	CD/MOA		
Reprise de crédit d'impôt		1008TP	CE/MOA		

3.2.3.13 Formulaire : 2042-7-MAL

Non répétable		2042-7-MAL
DECLARATION DE REVENUS - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT ET DIVERS TRAVAUX DE RESTAURATION IMMOBILIERE : LOI MALRAUX		
Investissements achevés ou acquis en N		
Opérations engagées avant le 01/01/N-2 2011		
Dans un secteur sauvegardé ou assimilé	1107RD	AA/MOA
Dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP)	1107RC	AB/MOA
Opérations engagées en N-2 2011		
Dans un secteur sauvegardé ou assimilé	1107RB	AC/MOA
Dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP)	1107RA	AD/MOA
Opérations engagées en N-1 2012		
Dans un secteur sauvegardé ou assimilé	1107RF	AE/MOA
Dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP)	1107RE	AF/MOA
Opérations engagées en N 2013 ou 2014		
Dans un secteur sauvegardé ou assimilé	1107SY	AG/MOA
Dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP)	1107SX	AH/MOA

3.2.3.14 Formulaire : 2042-7-CEN

Non répétable						2042-7-CEN		
DECLARATION DE REVENUS - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT ET DIVERS INVESTISSEMENTS DESTINES A LA LOCATION MEUBLEE NON PROFESSIONNELLE : LOI CENSI-BOUVARD								
Investissements achevés ou acquis en 2013 2014								
Engagement de location à souscrire au titre de la première année pour laquelle la réduction d'impôt est demandée								
Cochez la case en cas d'engagement de location en meublé à l'exploitant pendant un durée de 9 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail						1107II	AA/CCI	
Logements pour lesquels l'engagement de location est souscrit :	Date de prise d'effet du bail du logement	115L0A	AB/DTM	...extl...	AB/DTM			
	Adresse du logement	N°, [0..9/A..Z] voie	115L0G	AC/NAD	...extl...	AC/NAD		
		Complément	115L0H	AC/NAD	...extl...	AC/NAD		
		Lieu Hameau	115L0I	AC/NAD	...extl...	AC/NAD		
		Code postal	115L0J	AC/NAD	...extl...	AC/NAD		
		Ville	115L0K	AC/NAD	...extl...	AC/NAD		
	Nom de l'établissement dans lequel se situe le logement		115L0C	AD/FTX	...extl...	AD/FTX		
	Type d'établissement dans lequel se situe le logement		115L0D	AE/FTX	...extl...	AE/FTX		
	Date d'achèvement du logement pour les logements acquis en l'état futur d'achèvement		115L0E	AF/DTM	...extl...	AF/DTM		
OU Date d'achèvement des travaux pour les logements achevés depuis au moins 15 ans en vue de leur réhabilitation		115L0F	AG/DTM	...extl...	AG/DTM			
Investissements réalisés en 2014						1107OU	DA/MOA	
Investissements réalisés en 2013								
Engagement de réalisation de l'investissement en 2013						1107JT	BA/MOA	
Promesse d'achat en 2012						1107JU	BB/MOA	
Investissements réalisés en 2012								
Engagement de réalisation de l'investissement en 2012						1107ID	BC/MOA	
Promesse d'achat en 2011						1107IE	BD/MOA	
Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31/12/2011 : investissement réalisé du 01/01/2012 au 31/03/2012						1107IF	BE/MOA	
Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31/12/2011 : investissement réalisé du 01/04/2012 au 31/12/2012						1107IG	BF/MOA	
Investissements réalisés en 2011								
Engagement de réalisation de l'investissement en 2011						1107IJ	BG/MOA	
Promesse d'achat en 2010						1107IL	BH/MOA	
Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31/12/2010 : investissement réalisé du 01/01/2011 au 31/03/2011						1107IN	BI/MOA	
Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31/12/2010 : investissement réalisé du 01/04/2011 au 31/12/2011						1107IV	BJ/MOA	
Investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2010						1107IM	BK/MOA	
Investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009						1107IW	BL/MOA	
Investissements réalisés en 2009						1107IO	BM/MOA	

Formulaire 2042-7-CEN (Suite)

Report concernant les investissements des années antérieures				
Investissements achevés en 2013 : report de 1/9 de la réduction d'impôt				
Réalisés en 2013	1107OA	DB/MOA		
Réalisés en 2012 ou réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012	1107OB	DC/MOA		
Réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011	1107OC	DD/MOA		
Réalisés en 2010 ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010	1107OD	DE/MOA		
Réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009	1107OE	DF/MOA		
Investissements achevés en 2012 : report de 1/9 de la réduction d'impôt				
Réalisés en 2012	1107JV	BN/MOA		
Réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011	1107JW	BX/MOA		
Réalisé en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ou réalisés en 2010	1107JX	BO/MOA		
Réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 ou réalisés en 2009	1107JY	BP/MOA		
Investissements achevés en 2011 : report de 1/9 de la réduction d'impôt				
Réalisés en 2011	1107IA	BQ/MOA		
Réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ou réalisés en 2010	1107IB	BR/MOA		
Réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2010 ou réalisés en 2010	1107IC	BS/MOA		
Investissements achevés en 2010 : report de 1/9 de l'investissement				
Réalisés en 2010	1107IP	BT/MOA		
Réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009	1107IQ	BU/MOA		
Réalisés en 2009	1107IR	BV/MOA		
Investissements réalisés et achevés en 2009 : report de 1/9 de l'investissement				
	1107IK	BW/MOA		
Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé				
	N-5	N-4	N-3	N-2
	N-1			
Investissements réalisés en 2009 et achevés en 2009, 2010, 2011, 2012 ou 2013 ou investissements réalisés en 2010 avec engagement avant le 01/01/2010 et achevés en 2010, 2011, 2012 ou 2013				
Report du solde de réduction d'impôt de l'année	1107IS CA/MOA	1107IU CB/MOA	1107IX CC/MOA	1107IY CD/MOA
				11077PA CK/MOA
Investissements réalisés en 2010 et achevés en 2010, 2011, 2012 ou 2013 ou investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés en 2011, 2012 ou 2013				
Report du solde de réduction d'impôt de l'année		1107IT CE/MOA	1107IH CF/MOA	1107JC CG/MOA
				1107PB CL/MOA
Investissements réalisés en 2011 et achevés en 2011, 2012 ou 2013 ou investissements réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés en 2012 ou 2013				
Report du solde de réduction d'impôt de l'année			1107IZ CH/MOA	1107JI CI/MOA
				1107PC CM/MOA
Investissements réalisés en 2012 et achevés en 2012 ou 2013 : report du solde de réduction d'impôt de l'année 2012- ou investissements réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012 et achevés en 2013				
			1107JS CJ/MOA	1107PD CN/MOA
Investissements réalisés et achevés en 2013 : report du solde de réduction d'impôt de l'année 2013				
				1107PE CO/MOA

3.2.3.15 Formulaire : 2042-7-SCE

Non répétable		2042-7-SCE			
DECLARATION DE REVENUS - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT ET DIVERS INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI SCELLIER					
Investissements achevés ou acquis en 2013 en 2014					
	Métropole : Logement BBC ou assimilé	Métropole : Logement non-BBC	DOM, Saint Barthélemy, Saint- Martin, Saint-Pierre- Et- Miquelon	Polynésie française, Nouvelle- Calédonie, Iles Wallis et Futuna	
<i>Investissements réalisés du 01/01/2013 au 31/03/2013</i>					
Investissements réalisés du 01/01/2013 au 31/03/2013 avec promesse d'achat en N-1 ou, pour un logement acquis en l'état futur d'achèvement, avec contrat de réservation enregistré en N-1	1107FA AA/MOA	1107FB AB/MOA	1107FC AC/MOA	1107FD AD/MOA	
<i>Investissements réalisés en 2012</i>					
Engagement de réalisation en 2012	1107JA AE/MOA	1107JF AF/MOA	1107JK AG/MOA	1107JO AH/MOA	
Engagement de réalisation en 2011	1107JB AI/MOA	1107JG AJ/MOA	1107JL AK/MOA	1107JP AL/MOA	
Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31/12/2011 : investissement réalisé du 01/01/2012 au 31/03/2012	1107JD AM/MOA	1107JH AN/MOA	1107JM AO/MOA	1107JQ AP/MOA	
Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31/12/N-2 : investissement réalisé du 01/04/2012 au 31/12/2012	1107JE AQ/MOA	1107JJ AR/MOA	1107JN AS/MOA	1107JR AT/MOA	
<i>Investissements réalisés en 2011</i>					
Engagement de réalisation en 2011	1107NA BA/MOA	1107NF BB/MOA	1107NK BC/MOA	1107NP BD/MOA	
Engagement de réalisation en 2010	1107NB BE/MOA	1107NG BF/MOA	1107NL BG/MOA	1107NQ BH/MOA	
Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31/12/2010 : investissement réalisé du 01/01/2011 au 31/01/2011	1107NC BI/MOA	1107NH BJ/MOA	1107NM BK/MOA	1107NR BL/MOA	
Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31/12/2010 : investissement réalisé du 01/02/2011 au 31/03/2011	1107ND BM/MOA	1107NI BN/MOA	1107NN BO/MOA	1107NS BP/MOA	
Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31/12/2010 : investissement réalisé du 01/04/2011 au 31/12/2011	1107NE BQ/MOA	1107NJ LB/MOA	1107NO BS/MOA	1107NT BT/MOA	
<i>Investissements réalisés en 2010</i>					
Investissements en métropole			1107HJ	BU/MOA	
Investissements dans les DOM-COM			1107HK	BV/MOA	
Investissements en métropole avec promesse d'achat avant le 01/01/2010			1107HN	BW/MOA	
Investissements dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 01/01/2010			1107HO	BX/MOA	
<i>Investissements réalisés en 2009</i>					
Investissements réalisés en métropole en 2009 ; dans les DOM du 01/01/2009 au 26/05/2009 ; dans les DOM du 27/05/2009 au 30/12/2009 ne respectant pas les plafonds spécifiques fixés par le décret n°2009-1672			1107HL	BY/MOA	
Investissements dans les DOM-COM réalisés du 27/5/2009 au 31/12/2009 respectant les plafonds spécifiques			1107HM	BZ/MOA	
Reports concernant les investissements achevés ou acquis au cours des années antérieures					
Année 2013 INVESTISSEMENTS ACHEVES EN 2013 : REPORT DE 1/9 DE LA REDUCTION D'IMPÔT					
Investissements réalisés du 01/01/2013 au 31/03/2013 avec promesse d'achat en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-Et-Miquelon			1107YA	EA/MOA	
Investissements réalisés en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-Et-Miquelon avec promesse d'achat en 2011			1107YB	EB/MOA	
Investissements réalisés en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-Et-Miquelon avec promesse d'achat en 2010			1107YC	EC/MOA	
Investissements réalisés en 2010 en métropole, dans les DOM-COM			1107YD	ED/MOA	
Investissements réalisés en 2010 en métropole, dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 01/01/2010			1107YE	EE/MOA	
Investissements réalisés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM			1107YF	EF/MOA	
Investissements réalisés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM			1107YH	EH/MOA	
Année 2013 INVESTISSEMENTS ACHEVES EN 2013 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna : REPORT DE 1/5 DE LA REDUCTION D'IMPÔT					
Investissements réalisés du 01/01/2013 au 31/03/2013 avec promesse d'achat en 2012			1107YI	EI/MOA	
Investissements réalisés en 2012			1107YJ	EJ/MOA	
Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011			1107YK	EK/MOA	
Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010			1107YL	EL/MAO	

Formulaire 2042-7-SCE (suite)

Année 2012 INVESTISSEMENTS ACHEVES EN 2012 : REPORT DE 1/9 DE LA REDUCTION D'IMPÔT					
Investissements réalisés en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-Et-Miquelon	1107GJ	CA/MOA			
Investissements réalisés en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-Et-Miquelon avec promesse d'achat en 2011	1107GK	CB/MOA			
Investissements réalisés en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-Et-Miquelon	1107GL	CC/MOA			
Investissements réalisés en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-Et-Miquelon avec promesse d'achat en 2010	1107GP	CD/MOA			
Investissements réalisés en 2010 en métropole, dans les DOM-COM	1107GS	CE/MOA			
Investissements réalisés en 2010 en métropole, dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 01/01/2010	1107GT	CF/MOA			
Investissements réalisés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM	1107GU	CG/MOA			
Année 2012 INVESTISSEMENTS ACHEVES EN 2012 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna : REPORT DE 1/5 DE LA REDUCTION D'IMPÔT					
Investissements réalisés en 2012	1107GV	CH/MOA			
Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011	1107GW	CI/MOA			
Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010	1107GX	CJ/MOA			
Année 2011 INVESTISSEMENTS ACHEVES EN 2011 : REPORT DE 1/9 DE LA REDUCTION D'IMPÔT					
Investissements réalisés en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-Et-Miquelon	1107HA	CK/MOA			
Investissements réalisés en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-Et-Miquelon avec promesse d'achat en 2010	1107HB	CL/MOA			
Investissements réalisés en 2010 en métropole, dans les DOM-COM	1107HD	CM/MOA			
Investissements réalisés en 2010 en métropole, dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 01/01/2010	1107HE	CN/MOA			
Investissements réalisés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM	1107HF	CO/MOA			
Année 2011 INVESTISSEMENTS REALISES ET ACHEVES EN 2011 : REPORT DE 1/5 DE LA REDUCTION D'IMPÔT					
Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna	1107HG	CP/MOA			
Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna avec promesse d'achat en 2010	1107HH	CQ/MOA			
Année 2010 INVESTISSEMENTS ACHEVES EN 2010 : REPORT DE 1/9 DE L'INVESTISSEMENT					
Investissements réalisés en 2010 en métropole	1107HV	CR/MOA			
Investissements réalisés en 2010 dans les DOM-COM	1107HW	CS/MOA			
Investissements réalisés en 2010 en métropole, avec promesse d'achat avant le 01/01/2010	1107HX	CT/MOA			
Investissements réalisés en 2010 dans les DOM-COM, avec promesse d'achat avant le 01/01/2010	1107HZ	CU/MOA			
Investissement réalisés en 2009 en métropole en 2009 ; dans les DOM du 01/01/2009 au 26/05/2009 ; dans les DOM du	1107HT	CV/MOA			
Investissements réalisés en 2009 dans les DOM-COM du 27/05/2009 au 31/12/2009 respectant les plafonds spécifiques	1107HU	CW/MOA			
Année 2009 INVESTISSEMENTS REALISES ET ACHEVES EN N-4 : REPORT DE 1/9 DE L'INVESTISSEMENT					
En métropole en N-4 ; dans les DOM du 01/01/2009 au 26/05/2009 ; dans les DOM du 27/05/2009 au 30/12/2009 ne respectant pas les plafonds spécifiques	1107HR	CX/MOA			
Dans les DOM-COM du 27/05/2009 au 31/12/2009 respectant les plafonds spécifiques	1107HS	CY/MOA			
Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé					
	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1
Investissements réalisés en 2009 et achevés en 2009, 2010, 2011, 2012 ou 2013 ou investissements réalisés en 2010 avec engagement avant le 01/01/2010 et achevés en 2010, 2011, 2012 ou 2013	1107LA DA/MOA	1107LB DB/MOA	1107LE DC/MOA	1107LM DD/MOA	1107LN DK/MOA
Investissements réalisés en 2010 et achevés en 2010, 2011, 2012 ou 2013 ou investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés en 2011, 2012 ou 2013	1107LC DE/MOA	1107LD DF/MOA	1107LS DG/MOA	1107LT DL/MOA	
Investissements réalisés en 2011 et achevés en 2011, 2012 ou 2013 ou investissements réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés en 2012 ou 2013	1107LF DH/MOA	1107LZ DI/MOA	1107LX DM/MOA		
Investissements réalisés et achevés en 2012 ou 2013 ou investissements réalisés du 01/01/2013 au 31/03/2013 avec promesse d'achat en 2011 et achevés en 2012 ou 2013 : report du solde de réduction d'impôt de l'année 2012	1107MG DJ/MOA	1107MH DN/MOA			

3.2.3.16 Formulaire : 2042-9

Non répétable		2042-9	
DECLARATION DE REVENUS - IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE			
Information préalable : veuillez cocher la case ci-après si vous êtes rattachés à la déclaration d'impôt sur le revenu de vos parents (cadre 0D - Personnes majeurs ou mariées rattachées) et que vous déclarez de l'ISF en votre nom propre			
115XX9		AA/CCI	
PATRIMOINE NET IMPOSABLE AU 01/01/N+1 EST SUPERIEUR A 1300000 EUROS ET INFERIEUR A 2570000 EUROS			
Base nette imposable	1109HI	AB/MOA	
Valeur brute du patrimoine	1109FG	AC/MOA	
VERSEMENTS OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT			
Investissements dans les PME	Directs dans une société	1109NE	BA/MOA
	Par une société interposée (holding)	1109NF	BC/MOA
	Par le biais de FIP	1109MX	BD/MOA
	Par le biais de FCPI	1109NA	BE/MOA
Dons à des organismes d'intérêt général établis en France		1109NC	BF/MOA
Dons à des organismes d'intérêt général établis dans un Etat européen		1109NG	BG/MOA
PLAFONNEMENT			
		1109PV	CA/MOA
ISF PAYE A L'ETRANGER			
		1109RS	DA/MOA
AUTRE			
En cas de concubinage, cochez la case		1109GL	EA/CCI
En cas de mariage ou de PACS en N, si vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus N, cochez la case		1109GM	EB/CCI
Nom et prénom du concubin ou du conjoint	Nom	115L9A	EC/NAD
	Prénom	115L9B	EC/NAD
Renseignements complémentaire		115L9C	ED/FTX

3.2.3.17 Formulaire : 2042-QE

Non répétable		2042-QE	
DECLARATION 2042-QE DEPENSES QUALITE ENVIRONNEMENTALE DE L'HABITATION PRINCIPALE			
POUR QUE LE CREDIT D'IMPOT PUISSE ETRE CALCULE, VEUILLEZ COCHER LES CASES CI-DESSOUS			
Vous avez bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro et l'offre de prêt a été émise en N-1		1307WG	AA/CCI
Vous avez bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro et l'offre de prêt a été émise en N		1307WE	AB/CCI
Vous avez réalisé en N des travaux relevant d'au moins deux catégories de dépenses composant un bouquet de travaux		1307WH	AC/CCI
Votre habitation principale est une maison individuelle		1307WK	AD/CCI
Votre situation de famille a changé en 2012, 2013 ou 2014 (mariage, pacs, divorce, séparation, décès du conjoint) et vous avez réalisé une dépense du 1.01 au 31.08.2014		1307RX	AH/CCI
Vous avez réalisé des dépenses d'isolation thermique des parois vitrées et les travaux ont été effectués sur au moins la moitié des fenêtres du logement		1307WT	AE/CCI
Vous avez réalisé des dépenses d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur et les travaux d'isolation ont été effectués sur au moins la moitié de la surface totale des murs		1307WC	AF/CCI
Vous avez réalisé des dépenses d'isolation thermique des toitures et les travaux d'isolation ont été effectués sur la totalité de la toiture		1307VG	AG/CCI
MONTANT DES DEPENSES PAYEES EN N			
		Du 1.01 au 31.08.2014	Du 1.09 au 31.12.2014
Economie d'énergie	Chaudières à condensation	1307SD BA/MOA	1307SA FA/MOA
	Chaudières à micro-cogénération gaz	1307SE BB/MOA	1307SB FB/MOA
	Appareils de régulation du chauffage, matériaux de calorifugeage	1307SF BC/MOA	1307SC FC/MOA
Isolation thermique	Matériaux d'isolation des murs (acquisition et pose) posés sur au moins la moitié de la surface totale des murs	1307WC CG/MOA	1307WB GA/MOA
	Matériaux d'isolation des murs (acquisition et pose) posés sur au moins la moitié de la surface totale des murs	1307SG CA/MOA	1307RG GB/MOA
	Matériaux d'isolation des toitures (acquisition et pose) posés sur la totalité de la toiture	1307VG CH/MOA	1307VH GC/MOA
	Matériaux d'isolation des toitures (acquisition et pose) posés sur une partie de la toiture	1307SH CB/MOA	1307RH GD/MOA
	Matériaux d'isolation des planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage couvert (acquisition et pose)	1307SI CC/MOA	1307RI GE/MOA
	Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres, portes-fenêtres...) concernant au moins la moitié des fenêtres	1307WT CI/MOA	1307WU GF/MOA
	Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres, portes-fenêtres...) concernant au moins la moitié des fenêtres	1307SJ CD/MOA	1307RJ GG/MOA
	Volets roulants isolants	1307SK CE/MOA	1307RK GH/MOA
	Portes d'entrée donnant sur l'extérieur	1307SL CF/MOA	1307RL GI/MOA
Equipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable	Equipements de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil (panneaux photovoltaïques)	1307SM DA/MOA	
	Appareils de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses remplaçant un appareil équivalent	1307SN DB/MOA	1307RN DI/MOA
	Appareils de chauffage au bois ou autres biomasses ne remplaçant pas un appareil équivalent	1307SO DC/MOA	
	Pompes à chaleur autres que air/eau ou air et autres que géothermiques dont la finalité essentielle est la production de chaleur (y compris le coût de la pose de l'échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques)	1307SP DD/MOA	1307RP DJ/MOA
	Pompes à chaleur géothermiques dont la finalité essentielle est la production de chaleur (y compris le coût de la pose de l'échangeur de chaleur souterrain)	1307SQ DE/MOA	1307RQ DM/MOA
	Equipements de chauffage ou fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique		
	Pompes à chaleur (autres que air/air) dédiées à la production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eaux thermodynamiques)	1307SR DF/MOA	1307RR DK/MOA
	Equipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires (chauffe-eaux solaires...)	1307SS DG/MOA	1307RS DL/MOA
	Autres équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable (Systèmes de production d'électricité à partir de l'énergie renouvelable (énergie éolienne, hydraulique, ou de biomasse)	1307ST DH/MOA	1307RT DN/MOA

Formualire : 2042-QE (Suite)

Autres dépenses	Equipements de récupération et de traitement des eaux pluviales	1307SU	EA/MOA	
	Diagnostic de performance énergétique	1307SV	EB/MOA	1307TV ED/MOA
	Equipements de raccordement à un réseau de chaleur	1307SW	EC/MOA	1307TW EE/MOA
	Compteurs individuels de chauffage ou d'eau chaude sanitaires installés dans un immeuble collectif			1307RV EF/MOA
	Système de charge pour véhicules électriques			1307RW EG/MOA
	Dans les départements d'outre-mer : équipements de raccordement à un réseau de froid d'origine renouvelable; équipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires; équipements visant à l'optimisation de la ventilation naturelle (brasseurs d'air)			1307RZ EH/MOA

3.2.4 Formulaire : Déclaration IOM.

3.2.4.1 Formulaire : 2042-IOM

Non répétable		DECLARATION INVESTISSEMENTS OUTRE-MER						2042-IOM
A- OPTION POUR LE PLAFONNEMENT DES REDUCTIONS D'IMPOT POUR INVESTISSEMENT OUTRE-MER								
* à 11% du revenu imposable * à 15% du revenu imposable (investissements dans le logement social; investissements immobiliers engagés avant le 01/01/2011; investissements dans le cadre d'une entreprise agréés avant le 05/12/2010) * à 13% du revenu imposable (investissements dans le logement (art 199 undecies A du CGI) engagés avant le 01/01/2012 et investissements dans le cadre d'une entreprise (article 199 undecies B du CGI) agréés du 02/10/2010 au 29/09/2011)								Si option, cochez la case 120HQA AA/CCI
B- REDUCTION D'IMPOT POUR INVESTISSEMENTS DANS LE LOGEMENT SOCIAL (Article 199 undecies C du CGI)								
		En 2009	En 2010	En 2011	En 2012	En 2013	En 2014	
Investissements réalisés en 2014	ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%		120HXA BP/MOA	120HXB BQ/MOA	120HXC BR/MOA			
	Autres investissements réalisés en 2014						120HXE BS/MOA	
Report de réductions d'impôt non imputées les années antérieures								
Investissements réalisés en 2009		120HKG BE/MOA						
Investissements réalisés en 2010	ayant fait l'objet en 2009 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HKH BF/MOA						
	Autres investissements réalisés en 2010		120HKI BG/MOA					
Investissements réalisés en 2011	ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HQN BH/MOA	120HQU BI/MOA					
	Autres investissements réalisés en 2011			120HQB BJ/MOA				
Investissements réalisés en 2012	ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HQJ BK/MOA	120HQS BL/MOA	120HQW BM/MOA				
	Autres investissements réalisés en 2012				120HQX BO/MOA			
Investissements réalisés en 2013	ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HRA BA/MOA		120HRB BB/MOA	120HRC BC/MOA			
	Autres investissements réalisés en 2013					120HRD BD/MOA		
C- REDUCTION D'IMPOT POUR INVESTISSEMENTS DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITE (article 199 undecies A du CGI)								
		Avant 2009	En 2009	En 2010	En 2011	En 2012	En 2013	En 2014
Investissements réalisés avant 2009 jusqu'au 31/12/2008		120HQB CA/MOA						
Investissements réalisés en 2009	ayant fait l'objet avant 2009 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un	120HQC CB/MOA						
	Autres investissements réalisés en 2009		120HQL CC/MOA					
Investissements réalisés en 2010	ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HQT CD/MOA	120HQM CE/MOA					
	Autres investissements réalisés en 2010			120HQD CF/MOA				
Investissements réalisés en 2011	engagés avant le 01/01/2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HOA CG/MOA	120HOB CH/MOA	120HOC CI/MOA				
	engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HOH CJ/MOA	120HOI CK/MOA	120HOJ CL/MOA				
	Autres investissements réalisés en 2011				120HOK CM/MOA			
Investissements réalisés en 2012	engagés avant le 01/01/2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HOL CN/MOA	120HOM CO/MOA	120HON CP/MOA				
	engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HOO CQ/MOA	120HOP CR/MOA	120HOQ CS/MOA	120HOR CT/MOA			
	engagés en 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HOS CU/MOA	120HOT CV/MOA	120HOU CW/MOA	120HOV CX/MOA			
	Autres investissements réalisés en 2012					120HOW CY/MOA		

Formulaire 2042-IOM (suite 1)

Investissements réalisés en 2013	engagés avant le 01/01/2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HOD DA/MOA					
	engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%		120HOE DB/MOA	120HOF DC/MOA			
	engagés en 2012 ou 2013, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte de 50%		120HOG DD/MOA	120HOX DE/MOA	120HOY DF/MOA		
	Autres investissements réalisés en 2013						120HOZ DG/MOA
Investissements réalisés en 2014	engagés en 2010	120HUA DH/MOA					
	engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HUB DI/MOA	120HUC DJ/MOA				
	engagés en 2012 ou 2013 ou 2014, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HUD DK/MOA	120HUE DL/MOA	120HUF DM/MOA			
	Autres investissements réalisés en 2014						120HUG DN/MOA
D- REDUCTION D'IMPOT POUR INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (article 199 undecies B du CGI)							
Investissements réalisés en 2014	Investissements agréés du 05/12/2010 au 27/09/2011 : Investissements ayant fait l'objet en 2010 ou 2011 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'acompte d'au moins 50%	2010		2011			
		A hauteur de 52,63%	A hauteur de 62,5%	A hauteur de 52,63%	A hauteur de 62,5%		
	Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HAA KA/MOA	120HAB KB/MOA	120HAF KF/MOA	120HAG KG/MOA		
	Investissements dans votre entreprise	120HAC	120HAB KC/MOA	120HAH KH/MOA			
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt calculée	120HAD KD/MOA		120HAI KI/MOA			
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2014	120HAE KE/MOA		120HAJ KJ/MOA			
	Autres investissements : Investissements ayant fait l'objet en 2010 ou 2011 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	2010		2011			
		A hauteur de 52,63%	A hauteur de 62,5%	A hauteur de 52,63%	A hauteur de 62,5%		
	Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HAK KK/MOA	120HAL KL/MOA	120HAP KP/MOA	120HAQ KQ/MOA		
	Investissements dans votre entreprise	120HAM	120HAB KM/MOA	120HAR KR/MOA			
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt calculée	120HAN KN/MOA		120HAS KS/MOA			
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2014	120HAO KO/MOA		120HAT KT/MOA			
	Investissements ayant fait l'objet en 2012 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	A hauteur de 52,63%		A hauteur de 62,5%			
	Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HAU KU/MOA	120HAV KV/MOA				
	Investissements dans votre entreprise	120HAW KW/MOA					
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt calculée	120HAX KX/MOA					
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2014	120HAY KY/MOA					
	Investissements autres que ceux des lignes précédentes	A hauteur de 52,63%		A hauteur de 62,5%			
	Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la	120HBA LA/MOA	120HBB LB/MOA				
	Investissements dans votre entreprise	120HBE LC/MOA					
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt calculée	120HBF LD/MOA						
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2014	120HBG LE/MOA						
Report des réductions non imputées les années antérieures							
Investissements réalisés en 2008		120HQZ GA/MOA					
Investissements réalisés en 2009	ayant fait l'objet avant 2009 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HMM GB/MOA					
		A hauteur de 50 %		A hauteur de 60 %			
	Autres investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HLG GC/MOA	120HMA GD/MOA				
	Autres investissements dans votre entreprise	120HKS GE/MOA					

Formulaire 2042-IOM (suite 2)

Investissements réalisés en 2010	ayant fait l'objet avant 2009 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HMN GF/MOA			
	Investissements ayant fait l'objet en 2009 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	A hauteur de 50 %		A hauteur de 60 %	
	Investis. donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HLH GG/MOA		120HMB GH/MOA	
	Investissements réalisés en 2013 dans votre entreprise	120HKT GI/MOA			
	Autres investissements	A hauteur de 50 %		A hauteur de 60 %	
	Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HLI GJ/MOA		120HMC GK/MOA	
	Investissements réalisés en 2013 dans votre entreprise	120HKU GL/MOA			
Investissements réalisés en 2011	Investissements immobiliers, engagés avant le 01/01/2011 et investissements agréés avant le 05/12/2010				
	Investissements, ayant fait l'objet avant 2009 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HQV HA/MOA			
	Investissements ayant fait l'objet en 2009 ou 2010 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	2009		2010	
		A hauteur de 50 %	A hauteur de 60 %	A hauteur de 50 %	A hauteur de 60 %
	Investissements donnés en locations à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HQO HB/MOA	120HQP HC/MOA	120HQF HD/MOA	120HQG HE/MOA
	Investissements dans votre entreprise	120HQR HF/MOA		120HQI HG/MOA	
	Autres investissements				
	Investissements ayant fait l'objet avant 2009 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HQE HH/MOA			
	Investissements, ayant fait l'objet en 2009 ou 2010 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	2009		2010	
		A hauteur de 52,63 %	A hauteur de 62,5 %	A hauteur de 52,63 %	A hauteur de 62,5 %
	Investissements donnés en location à une entreprise à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HPA HI/MOA	120HPB HJ/MOA	120HPE HK/MOA	120HPF HL/MOA
	Investissements dans votre entreprise	120HPD HM/MOA		120HPH HN/MOA	
	Investissements autres que ceux des lignes précédentes	A hauteur de 52,63 %		A hauteur de 62,5 %	
	Investissements donnés en location à une entreprise à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HPI HO/MOA		120HPJ HP/MOA	
Investissements dans votre entreprise	120HPL HQ/MOA				
Investissements réalisés en 2012	Investissements, agréés avant le 28/09/2011				
	Investissements, ayant fait l'objet avant 2009 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HPM IA/MOA			
	Investissements ayant fait l'objet en 2009 ou 2010 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	2009		2010	
		A hauteur de 50 %	A hauteur de 60 %	A hauteur de 50 %	A hauteur de 60 %
	Investissements donnés en location à une entreprise à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HPN IB/MOA	120HPO IC/MOA	120HPS ID/MOA	120HPT IE/MOA
	Investissements dans votre entreprise	120HPP IF/MOA		120HPU IG/MOA	
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	120HPR IH/MOA		120HPW II/MOA	
	Investissements ayant fait l'objet en 2011 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	A hauteur de 52,63 %		A hauteur de 62,5 %	
	Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HPX IJ/MOA		120HPY IK/MOA	
	Investissements dans votre entreprise	120HRG IL/MOA			
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	120HRI IM/MOA			
	Autres Investissements				
	Investissements ayant fait l'objet avant 2009 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	120HRJ JA/MOA			
	Investissements ayant fait l'objet en 2009 ou 2010 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	2009		2010	
		A hauteur de 52,63 %	A hauteur de 62,5 %	A hauteur de 52,63 %	A hauteur de 62,5 %
	Investissements donnés en location à une entreprise à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HRK JB/MOA	120HRL JC/MOA	120HRP JD/MOA	120HRQ JE/MOA
	Investissements dans votre entreprise	120HRM JF/MOA		120HRR JG/MOA	
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	120HRO JH/MOA		120HRT JI/MOA	
	Investissements ayant fait l'objet en 2011 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50	A hauteur de 52,63 %		A hauteur de 62,5 %	
	Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HRU JJ/MOA		120HRV JK/MOA	
	Investissements dans votre entreprise	120HRW JL/MOA			
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	120HRY JM/MOA			
	Investissements autres que ceux des lignes du tableau précédent	A hauteur de 52,63 %		A hauteur de 62,5 %	
	Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HNU JN/MOA		120HNV JO/MOA	
	Investissements dans votre entreprise	120HNW JP/MOA			
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	120HNY JQ/MOA			

Formulaire 2042-IOM (suite 3)

Investissements réalisés en 2013	Investissements agréés du 05/12/2010 au 27/09/2011 : Investissements ayant fait l'objet en 2010 ou 2011 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'acompte d'au moins 50%	2010		2011			
		A hauteur de 52,63%	A hauteur de 62,5%	A hauteur de 52,63%	A hauteur de 62,5%		
	Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HSA EA/MOA	120HSB EB/MOA	120HSF EC/MOA	120HSG ED/MOA		
	Investissements dans votre entreprise	120HSC EE/MOA		120HSH EF/MOA			
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt calculée	120HSD EG/MOA		120HSH EH/MOA			
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2013	120HSE EI/MOA		120HSJ EJ/MOA			
	Autres investissements : Investissements ayant fait l'objet en 2010 ou 2011 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	2010		2011			
		A hauteur de 52,63%	A hauteur de 62,5%	A hauteur de 52,63%	A hauteur de 62,5%		
	Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HSK EK/MOA	120HSL EL/MOA	120HSP EM/MOA	120HSQ EN/MOA		
	Investissements dans votre entreprise	120HSM EO/MOA		120HSR EP/MOA			
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt calculée	120HSN EQ/MOA		120HSS ER/MOA			
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2013	120HSO ES/MOA		120HST ET/MOA			
	Investissements ayant fait l'objet en 2012 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	A hauteur de 52,63%		A hauteur de 62,5%			
	Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	120HSU EU/MOA		120HSV EV/MOA			
	Investissements dans votre entreprise	120HSW EW/MOA					
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt calculée	120HSX EX/MOA					
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2013	120HSY EY/MOA					
	Investissements autres que ceux des lignes précédentes	A hauteur de 52,63%		A hauteur de 62,5%			
	Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la	120HSZ FA/MOA		120HTA FB/MOA			
	Investissements dans votre entreprise	120HTB FC/MOA					
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt calculée	120HTC FD/MOA					
	Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2013	120HTD FE/MOA					

3.2.4.2 Formulaire : 2042-IOMFC

Non répétable		2042-IOMFC			
FICHE DE CALCUL DE LA REDUCTION D'IMPOT INVESTISSEMENTS OUTRE-MER					
Liste des Investissements OUTRE MER ouvrant droit à une réduction d'Impôt					
Secteur ou nature de l'investissement	015ALA	AA/CCI	...Ext1..	AA/CCI	
Listes des Secteurs et natures de l'investissement :					
article 199 undecies A du CGI					
1 - Habitation principale du contribuable (acquisition ou construction de logements neufs)					
2 - Travaux de réhabilitation ou de confortation contre les risques sismiques					
3 - Location nue dans le secteur libre					
4 - Location nue dans le secteur intermédiaire					
5 - Autres secteurs d'activité (souscription au capital de certaines sociétés)					
article 199 undecies B du CGI					
6 - Tous secteurs d'activité					
7 - Production d'énergie renouvelable					
8 - Rénovation, réhabilitation d'hôtel					
9 - Pose de câble sous-marins					
article 199 undecies C du CGI					
10- Investissement dans le logement social réalisé en N					
Montant de l'investissement éligible	015AA0	AB/MOA	...Ext1..	AB/MOA	
Base de calcul annuelle de la réduction d'impôt					
uniquement pour un investissement dans le secteur du logement (article 199 undecies A du	015AB0	AC/MOA	...Ext1..	AC/MOA	
Montant de la réduction d'impôt calculé	015AC0	AD/MOA	...Ext1..	AD/MOA	
Précision à apporter pour un investissement Outre Mer dans le secteur de logement ou autres secteurs d'activité (souscription au capital de certaines sociétés) - Article 199 undecies A du CGI					
Date du fait générateur de la réduction d'impôt	015AD0	AE/DTM	...Ext1..	AE/DTM	
En cas de permis de construire, veuillez préciser : A, B ou C	015ALC	AF/CCI	...Ext1..	AF/CCI	
A - avant 2011, B - en 2011, C - en 2012					
Caractéristique d'engagement et/ou de réalisation de l'investissement	015ALB	AG/CCI	...Ext1..	AG/CCI	
1 - Investissement engagé ou réalisé avant 2011					
2 - Investissement engagé ou réalisé en 2011					
3 - Investissement engagé et réalisé en 2012 ou en 2013 ou en 2014					
Si investissement dans le secteur du logement, veuillez préciser l'adresse du logement :	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	015ALD	AH/NAD	...Ext1..	AH/NAD
	Complément	015ALE	AH/NAD	...Ext1..	AH/NAD
	Lieu dit, Hameau	015ALF	AH/NAD	...Ext1..	AH/NAD
	Code postal	015ALG	AH/NAD	...Ext1..	AH/NAD
	Ville	015ALH	AH/NAD	...Ext1..	AH/NAD
Si investissement dans un autre secteur d'activité ou dans une entreprise, veuillez indiquer le nom de la société concernée et son adresse :	Nom de la société	015AMA	AI/NAD	...Ext1..	AI/NAD
	Nom de la société suite	015AMB	AI/NAD	...Ext1..	AI/NAD
	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	015ANA	AI/NAD	...Ext1..	AI/NAD
	Complément	015ANB	AI/NAD	...Ext1..	AI/NAD
	Lieu dit, Hameau	015ANC	AI/NAD	...Ext1..	AI/NAD
	Code postal	015AND	AI/NAD	...Ext1..	AI/NAD
	Ville	015ANE	AI/NAD	...Ext1..	AI/NAD
Précision à apporter pour un investissement Outre Mer dans cadre d'une entreprise réalisé en 2013 Article 199 undecies B du CGI					
En fonction de la nature de l'investissement, veuillez préciser le DOM ou COM		015ALJ	AJ/CCI	...Ext1..	AJ/CCI
* Liste des DOM COM					
971 - Guadeloupe					
972 - Martinique					
973 - Guyane					
974 - Réunion					
976 - Mayotte					
975 - Saint-pierre-et-Miquelon					
977 - Saint-Barthélemy					
978 - Saint-Martin					
984 - Terres Australes et Antarctiques Françaises					
986 - Iles Wallis-et-Futuna					
987 - Polynésie Française					
988 - Nouvelle calédonie					
Information :					
Pour connaître les taux de la réduction d'impôt à appliquer, veuillez vous référer à la fiche de calcul IOM papier					

3.2.4.2 Formulaire : 2083-PART

Répétable		2083-PART	
AIDE A L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER : DECLARATION DES INVESTISSEMENTS REALISES EN N DANS UN DEPARTEMENT OU UNE COLLECTIVITE OUTRE-MER			
DONNEES D'IDENTIFICATION DU LOGEMENT OU DE LA RESIDENCE PRINCIPALE			
Lieu de situation	DOM COM *	455AAA	AA/CCI
	Code postal de la commune	455AAB	AB/NAD
* Liste des DOM 971 - Guadeloupe COM 972 - Martinique 975 - Saint-pierre-et-Miquelon 986 - Iles Wallis-et-Futuna 973 - Guyane 977 - Saint-Barthélemy 987 - Polynésie Française 974 - Réunion 978 - Saint-Martin 988 - Nouvelle calédonie 976 - Mayotte 984 - Terres Australes et Antarctiques Françaises			
Superficie totale habitable en m²		455AAC	AC/PTY
Nombre de logements de type	F1	455AA0	AD/PTY
	F2	455AA1	AE/PTY
	F3	455AA2	AF/PTY
	F4	455AA3	AG/PTY
	F5 et plus	455AA4	AH/PTY
Nature du logement (A - Logement acquis ; C - Logement construit ; R - Logement réhabilité)		455AAD	AI/CCI
Date d'achèvement des fondations		455AAE	AJ/DTM
Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble		455AAF	AK/DTM
Prix de revient total Hors Taxes (y compris équipements d'énergie renouvelable ou d'équipements particuliers)		455AAG	AL/MOA
DISPOSITIF			
Nature du dispositif		455ABA	BA/CCI
* Liste de la nature du dispositif C - Logements secteur social (art 199 undecies C du CGI) A - Logements secteur libre (art 199 undecies A du CGI) D - Logements très social (art 199 undecies C du CGI) B - Logements en secteur intermédiaire (art 199 undecies A du CGI) E - Résidence principale (art 199 undecies A du CGI)			
En fonction de la nature du dispositif, compléter les éléments ci-dessous :			
A ou B : LOGEMENT EN SECTEUR LIBRE OU EN SECTEUR INTERMEDIAIRE (art 199 undecies A du CGI)			
Date de mise en location du dernier logement		455ABB	BB/DTM
Logement situé en ZUS *		455ABC	BC/CCI
* Liste des ZUS = DOM 971 - Guadeloupe ; 972 - Martinique ; 973 - Guyane ; 974 - Réunion ; 976 - Mayotte			
Logement(s) comportant des équipements d'énergie renouvelable		455AB0	BD/PTY
Montants HT des équipements d'énergie renouvelable	Equipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant à l'énergie solaire	455AB1	BE/MOA
	Equipements de fourniture d'électricité à partir de l'énergie solaire, éolienne, hydraulique ou de biomasse	455AB2	BF/MOA
	Pompes à chaleur	455AB3	BG/MOA
	Equipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses	455AB4	BH/MOA
C ou D : LOGEMENT EN SECTEUR SOCIAL OU TRES SOCIAL (art 199 undecies C du CGI)			
Cochez la case si vous respectez la condition prévue au 5° du I de l'ar.199 undecies C du CGI		455ACA	BJ/CCI
Date de mise en location du dernier logement		455ACB	BK/DTM
Montants HT des équipements particuliers	Chauffe eau solaire	455AC0	BL/MOA
	Panneaux photovoltaïques	455AC1	BM/MOA
	Géothermie	455AC2	BN/MOA
	Biomasse	455AC3	BO/MOA
	Eolien	455AC4	BP/MOA
	Matériaux d'isolation phonique	455AC5	BQ/MOA
	Matériaux d'isolation thermique	455AC6	BR/MOA
	Logement adapté aux personnes âgées de plus de 65 ans	455AC7	BS/MOA
Logement adapté aux personnes en situation de handicap		455AC8	BT/MOA
E : LOGEMENT EST LA RESIDENCE PRINCIPALE (art 199 undecies A du CGI)			
Nombre d'occupants à titre principal		455ADA	BV/PTY

3.2.5 Formulaire : Déclaration de revenus fonciers.

3.2.5.1 Formulaire : 2044-SIFPI

Répétable		2044-SIFPI	
DECLARATION DES REVENUS FONCIERS N - VOS PARTS DE SOCIETES IMMOBILIERES (SI) OU DE FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER (FPI) NON PASSIBLES DE L'IMPÔT SUR LES SOCIETES			
CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE			
Nom de la société détentrice de l'immeuble		245AAA	AA/NAD
Nom de la société détentrice de l'immeuble (suite)		245AAQ	AA/NAD
Adresse de la société	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	245AAB	AA/NAD
	Complément	245AAC	AA/NAD
	Lieu dit, Hameau	245AAD	AA/NAD
	Code postal	245AAE	AA/NAD
	Ville	245AAF	AA/NAD
Dispositif spécifique	245AAG AB/CCI ...ext1... ...ext1... ...ext1... AB/CCI <i>A - Besson ancien (26%)</i> <i>B - Robien ZRR (26%)</i> <i>C - Scellier ZRR (26%)</i> <i>D - Borloo ancien dans le secteur intermédiaire (30%)</i> <i>E - Borloo neuf dans le secteur intermédiaire (30%)</i> <i>F - Scellier dans le secteur intermédiaire (30%)</i> <i>H - Borloo ancien dans le secteur social (60%)</i> <i>I - Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire (70%)</i> <i>J - Option amortissement - Périssol</i> <i>K - Option amortissement - Besson neuf</i> <i>L - Option amortissement - Robien classique</i> <i>M - Option amortissement - Robien recentré</i> <i>N - Option amortissement - Borloo neuf</i> <i>O - Option amortissement - Robien SCPI</i> <i>P - Option amortissement - Borloo SCPI</i> <i>Z - Absence de dispositif spécifique</i>		
DETERMINATION DU RESULTAT FONCIER ISSU DES PARTS DE SI OU FPI			
Revenus bruts		245AAH	AC/MOA
Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)		245AAI	AD/MOA
Montant de la déduction pratiquée en N au titre de l'amortissement		265AAJ	AE/MOA
Intérêts d'emprunt		245AAK	AF/MOA
Résultat, bénéfice (+) ou déficit (-) = Revenus bruts-frais et charges- montant de la déduction pratiquée en 2013 au titre de l'amortissement - intérêts d'emprunt		245AAL	AG/MOA
VENTE OU ABANDON DE LA LOCATION D'UN IMMEUBLE			
<i>En cas de cession de parts de sociétés immobilières en N ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global, au cours de l'une des trois années précédentes, veuillez préciser la date de l'événement</i>			
Date de l'événement		245AAM	AH/DTM
PRECISIONS DIVERSES A APPORTER			
<i>Précisions sur la déduction pratiquée en N au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs "Robien classique", "Robien recentré" ou "Borloo neuf")</i>			
Prix de revient de la souscription		265AAN	AI/MOA
Date de début de la période d'amortissement		265AAO	AJ/DTM
Montant cumulé des déductions pratiquées de N-10 à N au titre de l'amortissement		265AAP	AK/MOA

3.2.5.2 Formulaire : 2044-PRU

Répétable		2044-PRU				
DECLARATION DE REVENUS FONCIERS - VOS PROPRIETES RURALES ET URBAINES (PRU)						
CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE						
Adresse de l'immeuble	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	245BAA	AA/NAD			
	Complément	245BAB	AA/NAD			
	Lieu dit, Hameau	245BAC	AA/NAD			
	Code postal	245BAD	AA/NAD			
	Ville	245BAE	AA/NAD			
Date d'acquisition de l'immeuble		245BAF	AB/DTM			
Nombre de locaux		245BAG	AC/QTY			
Dispositif spécifique		245BAH	AD/CCI	...ext 5...	...ext 5...	AD/CCI
A - Besson ancien (26%)		I - Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire (70%)				
B - Robien ZRR (26%)		J - Option amortissement - Périssol				
C - Scellier ZRR (26%)		K - Option amortissement - Besson neuf				
D - Borloo ancien dans le secteur intermédiaire (30%)		L - Option amortissement - Robien classique				
E - Borloo neuf dans le secteur intermédiaire (30%)		M - Option amortissement - Robien recentré				
G - Borloo ancien dans le secteur social (45%)		N - Option amortissement - Borloo neuf				
H - Borloo ancien dans le secteur social (60%)		Z - Absence de dispositif spécifique				
Locataire	Nom du locataire	245BAI	AE/NAD	...ext 3...	...ext 3...	AE/NAD
	Prénom du locataire	245BAJ	AE/NAD	...ext 3...	...ext 3...	AE/NAD
DETERMINATION DU RESULTAT FONCIER ISSU DES PROPRIETES RURALES ET URBAINES						
RECETTES						
Immeubles donnés en location	Loyers (ou fermages) bruts encaissés	245BAK	AF/MOA			
	Dépenses mises par convention à la charge des locataires	245BAL	AG/MOA			
	Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	245BAM	AH/MOA			
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance	Valeur locative réelle des propriétés	245BAN	AI/MOA			
Total des recettes		245BAO	AJ/MOA			
FRAIS ET CHARGES						
Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges; rémunérations, honoraires et autres commissions versées à un tiers; frais de procédure)		245BBA	AK/MOA			
Autres frais de gestion : 20€ par local		245BBB	AL/MOA			
Primes d'assurance		245BBC	AM/MOA			
Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration		245BBD	AN/MOA			
Charges récupérables non récupérées au départ du locataire		245BBE	AO/MOA			
Indemnités d'éviction, frais de logement		245BBF	AP/MOA			
Taxes foncières, taxes annexes de N (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)		245BBG	AQ/MOA			
Régimes particuliers	Déduction spécifique appliquée sur le total des recettes 1 - 26 %, 2 - 30 %, 3 - 40 %, 4 - 45 %, 5 - 60 %, 6 - 70 % Montant total de la déduction spécifique	245BBH	AR/CCI AR/MOA			
	Déduction pratiquée en N au titre de l'amortissement	265BBI	AS/MOA			
Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)	Provisions pour charges payées en N	245BBJ	AT/MOA			
	Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de N-1	245BBK	AU/MOA			
Total des frais et charges		245BBL	AV/MOA			
INTERETS D'EMPRUNT						
Montant des intérêts d'emprunt		245BBM	AW/MOA			
REVENUS FONCIERS TAXABLES						
Total des recettes - total des frais et charges - montant des intérêts d'emprunt		245BBN	AX/MOA			
Réintégration du supplément de déduction		245BBO	AY/MOA			
Résultat, bénéfice (+) ou déficit (-) = total des recettes - total des frais et charges - intérêts d'emprunt + réintégration du supplément de déduction		245BBP	AZ/MOA			
VENTE OU ABANDON DE LA LOCATION D'UN IMMEUBLE						
En cas de vente ou de cessation de la location en N, d'un immeuble ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des trois années précédentes, veuillez préciser la date de l'événement.						
Date de l'événement		245BBQ	BA/DTM			

Formulaire : 2044-PRU (suite 1)

PRECISIONS A APPORTER SI VOUS AVEZ COMPLETE LA RUBRIQUE "DEPENSES DE REPARATION, D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION"						
Nature des travaux		245BCA	BB/FTX	...ext 1...	...ext 1...	BB/FTX
Nature des travaux suite		245BCB	BB/FTX	...ext 1...	...ext 1...	BB/FTX
Nom de l'entrepreneur	Nom ou dénomination	245BCC	BC/NAD	...ext 1...	...ext 1...	BC/NAD
	Prénom ou dénomination suite	245BCD	BC/NAD	...ext 1...	...ext 1...	BC/NAD
Adresse de l'entrepreneur	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	245BCE	BC/NAD	...ext 1...	...ext 1...	BC/NAD
	Complément	245BCF	BC/NAD	...ext 1...	...ext 1...	BC/NAD
	Lieu dit, Hameau	245BCG	BC/NAD	...ext 1...	...ext 1...	BC/NAD
	Code postal	245BCH	BC/NAD	...ext 1...	...ext 1...	BC/NAD
	Ville	245BCI	BC/NAD	...ext 1...	...ext 1...	BC/NAD
Date de paiement		245BCJ	BD/DTM	...ext 1...	...ext 1...	BD/DTM
Montant		245BCK	BE/MOA	...ext 1...	...ext 1...	BE/MOA
PRECISIONS A APPORTER SI VOUS AVEZ COMPLETE LA RUBRIQUE "INTERETS D'EMPRUNT"						
Nom de l'organisme prêteur		245BDA	BF/NAD	...ext 2...	...ext 2...	BF/NAD
Nom de l'organisme prêteur suite		245BDB	BF/NAD	...ext 2...	...ext 2...	BF/NAD
Adresse de l'organisme prêteur	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	245BDC	BF/NAD	...ext 2...	...ext 2...	BF/NAD
	Complément	245BDD	BF/NAD	...ext 2...	...ext 2...	BF/NAD
	Lieu dit, Hameau	245BDE	BF/NAD	...ext 2...	...ext 2...	BF/NAD
	Code postal	245BDF	BF/NAD	...ext 2...	...ext 2...	BF/NAD
	Ville	245BDG	BF/NAD	...ext 2...	...ext 2...	BF/NAD
Date du prêt		245BDH	BG/DTM	...ext 2...	...ext 2...	BG/DTM
Intérêts versés		245BDI	BH/MOA	...ext 2...	...ext 2...	BH/MOA
VOTRE TABLEAU D'AMORTISSEMENT - PRECISIONS A APPORTER SI VOUS AVEZ COMPLETE LA RUBRIQUE "DEDUCTION PRATIQUEE EN N AU TITRE DE L'AMORTISSEMENT"						
Cette rubrique concerne les immeubles neufs pour lesquels, au titre de l'amortissement, vous avez opté pour l'un des dispositifs suivants : "Robien classique", "Robien recentré", "Périssol", "Besson neuf" ou "Borloo neuf".						
INVESTISSEMENT INITIAL						
Prix de revient de l'immeuble			265BEA	BI/MOA		
Date de début de la période d'amortissement			265BEB	BJ/DTM		
Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2013 au titre de l'amortissement			265BEC	BK/MOA		
DEPENSES DE RECONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT ET DE REHABILITATION OU DEPENSES D'AMELIORATION						
Nature des dépenses		265BED	BL/CCI	...ext 4...	...ext 4...	BL/CCI
A - Dépenses de reconstruction, d'agrandissement et de réhabilitation, B - Dépenses d'amélioration						
Tranche de travaux concernée		265BEE	BM/CCI	...ext 4...	...ext 4...	BM/CCI
1 - Première tranche de travaux, 2 - Deuxième tranche de travaux, 3 - Troisième tranche de travaux						
Montant des dépenses		265BEF	BN/MOA	...ext 4...	...ext 4...	BN/MOA
Date de début de la période d'amortissement		265BEG	BO/DTM	...ext 4...	...ext 4...	BO/DTM
CUMUL DES DEDUCTIONS PRATIQUEES						
Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à N au titre de l'amortissement			265BEH	BP/MOA		

3.2.5.3 Formulaire : 2044-SISPE

Répérable		2044-SISPE	
DECLARATION DE REVENUS FONCIERS - VOS PARTS DE SOCIETES IMMOBILIERES (SI) POSSEDANT DES IMMEUBLES SPECIAUX			
CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE			
Nature de l'immeuble spécial		265CAA	AA/CCI
<i>A - Secteurs sauvegardés ou assimilés (autorisation de travaux obtenue du 01/01/95 au 31/12/08)</i> <i>B - Monuments historiques</i> <i>C - Nues-propriétés</i>			
Nom de la société détentrice de l'immeuble Adresse de la société	Dénomination	265CAB	AB/NAD
	Dénomination suite	265CAC	AB/NAD
	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	265CAD	AB/NAD
	Complément	265CAE	AB/NAD
	Lieu dit, Hameau	265CAF	AB/NAD
	Code postal	265CAG	AB/NAD
Ville	265CAH	AB/NAD	
DETERMINATION DU RESULTAT FONCIER ISSU DES PARTS DE SI OU FPI			
Revenus bruts		265CAI	AC/MOA
Frais et charges (<i>sauf intérêts d'emprunt</i>)		265CAJ	AD/MOA
Intérêts d'emprunt		265CAK	AE/MOA
Résultat, bénéfice (+) ou déficit (-) = <i>revenus bruts - frais et charges - intérêts d'emprunt</i>		265CAL	AF/MOA
VENTE OU ABANDON DE LA LOCATION D'UN IMMEUBLE			
<i>En cas de cession de parts de sociétés immobilières en N ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global, au cours de l'une des trois années précédentes, veuillez préciser la date de l'événement</i>			
Date de l'événement		265CAM	AG/DTM

3.2.5.4 Formulaire : 2044-PSSMH

Répétable						2044-PSSMH	
DECLARATION DE REVENUS FONCIERS - VOS IMMEUBLES SPECIAUX (SECTEURS SAUVEGARDES OU ASSIMILES, MONUMENTS HISTORIQUES)							
CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE							
Nature de l'immeuble spécial				265DAA	AA/CCI		
A - Secteurs sauvegardés ou assimilés (autorisation de travaux obtenue du 01/01/95 au 31/12/08) , B - Monuments historiques							
Adresse de l'immeuble	N°, [0..9/A..Z] libellé voie			265DAB	AB/NAD		
	Complément			265DAC	AB/NAD		
	Lieu dit, Hameau			265DAD	AB/NAD		
	Code postal			265DAE	AB/NAD		
	Ville			265DAF	AB/NAD		
Nombre de locaux				265DAG	AC/PTY		
Date d'acquisition de l'immeuble				265DAH	AD/DTM		
Locataire	Nom du locataire	265DAI	AE/NAD	...ext 1 ...	...ext 1 ...	AE/NAD	
	Prénom du locataire	265DAJ	AE/NAD	...ext 1 ...	...ext 1 ...	AE/NAD	
DETERMINATION DU RESULTAT FONCIER ISSU DES IMMEUBLES SPECIAUX							
RECETTES							
Loyers (ou fermages) bruts encaissés				265DBA	AF/MOA		
Dépenses mises par convention à la charge des locataires				265DBB	AG/MOA		
				265DBC	AH/MOA		
Total des recettes				265DBD	AI/MOA		
FRAIS ET CHARGES							
Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges; rémunérations, honoraires et autres commissions versées à un tiers; frais de procédure)				265DBE	AJ/MOA		
Autres frais de gestion : 20€ par local				265DBF	AK/MOA		
Primes d'assurance				265DBG	AL/MOA		
Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration				265DBH	AM/MOA		
Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés				265DBI	AN/MOA		
Dépenses spécifiques aux monuments historiques				265DBJ	AO/MOA		
Charges récupérables non récupérées au départ du locataire				265DBK	AP/MOA		
Indemnités d'éviction, frais de logement				265DBL	AQ/MOA		
Taxes foncières et taxes annexes de N (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)				265DBM	AR/MOA		
REGIMES SPECIFIQUES							
Dédution spécifique appliquée 1- 26 %, 2- 30 %, 3- 40 %, 4- 45 %, 5- 60 %, 6- 70 %				265DBN	AS/CCI AS/MOA		
Montant total de la déduction spécifique							
IMMEUBLES EN COPROPRIETE (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)							
Provisions pour charges payées en N				265DBO	AT/MOA		
Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de N-1				265DBP	AU/MOA		
Total des frais et charges				265DBQ	AV/MOA		
INTERETS D'EMPRUNT							
Montant des intérêts d'emprunt				265DBR	AW/MOA		
REVENU FONCIER TAXABLE PAR CATEGORIE D'IMMEUBLES							
Résultat, bénéfice (+) ou déficit (-) = Total des recettes - total des frais et charges - intérêts d'emprunt				265DBS	AX/MOA		
VENTE OU ABANDON DE LA LOCATION D'UN IMMEUBLE							
En cas de vente ou de cessation de la location en N, d'un immeuble ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des trois années précédentes, veuillez préciser la date de l'événement							
Date de l'événement				265DCA	BA/DTM		
PRECISIONS A APPORTER SI VOUS AVEZ COMPLETE LA RUBRIQUE "DEPENSES DE REPARATION, D'ENTRETIEN ET							
Nature des travaux		265DCB	BB/FTX	...ext 2 ...	...ext 2 ...	BB/FTX	
Nature des travaux suite		265DCC	BB/FTX	...ext 2 ...	...ext 2 ...	BB/FTX	
Nom de l'entrepreneur	Nom ou dénomination	265DCD	BC/NAD	...ext 2 ...	...ext 2 ...	BC/NAD	
	Prénom ou dénomination suite	265DCE	BC/NAD	...ext 2 ...	...ext 2 ...	BC/NAD	
Adresse de l'entrepreneur	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	265DCF	BC/NAD	...ext 2 ...	...ext 2 ...	BC/NAD	
	Complément	265DCG	BC/NAD	...ext 2 ...	...ext 2 ...	BC/NAD	
	Lieu dit, Hameau	265DCH	BC/NAD	...ext 2 ...	...ext 2 ...	BC/NAD	
	Code postal	265DCI	BC/NAD	...ext 2 ...	...ext 2 ...	BC/NAD	
	Ville	265DCJ	BC/NAD	...ext 2 ...	...ext 2 ...	BC/NAD	
Date de paiement		265DCK	BD/DTM	...ext 2 ...	...ext 2 ...	BD/DTM	
Montant		265DCL	BE/MOA	...ext 2 ...	...ext 2 ...	BE/MOA	
PRECISIONS A APPORTER SI VOUS AVEZ COMPLETE LA RUBRIQUE "INTERETS D'EMPRUNT"							
Nom de l'organisme prêteur		265DCM	BF/NAD	...ext 3 ...	...ext 3 ...	BF/NAD	
Nom de l'organisme prêteur suite		265DCN	BF/NAD	...ext 3 ...	...ext 3 ...	BF/NAD	
Adresse de l'organisme prêteur	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	265DCO	BF/NAD	...ext 3 ...	...ext 3 ...	BF/NAD	
	Complément	265DCP	BF/NAD	...ext 3 ...	...ext 3 ...	BF/NAD	
	Lieu dit, Hameau	265DCQ	BF/NAD	...ext 3 ...	...ext 3 ...	BF/NAD	
	Code postal	265DCR	BF/NAD	...ext 3 ...	...ext 3 ...	BF/NAD	
	Ville	265DCS	BF/NAD	...ext 3 ...	...ext 3 ...	BF/NAD	
Date du prêt		265DCT	BG/DTM	...ext 3 ...	...ext 3 ...	BG/DTM	
Intérêts versés		265DCU	BH/MOA	...ext 3 ...	...ext 3 ...	BH/MOA	

3.2.5.5 Formulaire : 2044-NP

Répérable						2044-NP	
DECLARATION DE REVENUS FONCIERS - VOS IMMEUBLES SPECIAUX EN NUE PROPRIETE							
CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE							
Adresse de l'immeuble	N°, [0..9/A..Z] libellé voie				265EAA	AA/NAD	
	Complément				265EAB	AA/NAD	
	Lieu dit, Hameau				265EAC	AA/NAD	
	Code postal				265EAD	AA/NAD	
	Ville				265EAE	AA/NAD	
Nombre de locaux				265EAF	AB/PTY		
Date d'acquisition de l'immeuble				265EAG	AC/DTM		
Locataire	Nom du locataire	265EAH	AD/NAD	...ext 1 ...	...ext 1 ...	AD/NAD	
	Prénom du locataire	265EAI	AD/NAD	...ext 1 ...	...ext 1 ...	AD/NAD	
DETERMINATION DU RESULTAT FONCIER ISSU DES IMMEUBLES SPECIAUX EN NUE PROPRIETE							
FRAIS ET CHARGES							
Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges; rémunérations, honoraires et autres commissions versées à un tiers; frais de procédure)				265EBA	AF/MOA		
Autres frais de gestion : 20€ par local				265EBB	AG/MOA		
Primes d'assurance				265EBC	AH/MOA		
Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration				265EBD	AI/MOA		
				265EBE	AJ/MOA		
Total des frais et charges				265EBF	AK/MOA		
INTERETS D'EMPRUNT							
Montant des intérêts d'emprunt				265EBG	AM/MOA		
REVENUS FONCIERS TAXABLES PAR CATEGORIE D'IMMEUBLES							
Résultat, déficit (-) = (total des frais et charges + montant des intérêts d'emprunt) * -1				265EBH	AN/MOA		
VENTE OU ABANDON DE LA LOCATION D'UN IMMEUBLE							
<i>En cas de vente ou de cessation de la location en N, d'un immeuble ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des trois années précédentes, veuillez préciser la date de l'événement.</i>							
Date de l'événement				265ECA	BA/DTM		
PRECISIONS A APPORTER SI VOUS AVEZ COMPLETE LA RUBRIQUE "DEPENSES DE REPARATION, D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION"							
Nature des travaux		265ECB	BB/FTX	... ext 2 ...	... ext 2 ...	BB/FTX	
Nature des travaux suite		265ECC	BB/FTX	... ext 2 ...	... ext 2 ...	BB/FTX	
Nom de l'entrepreneur	Nom ou dénomination	265ECD	BC/NAD	... ext 2 ...	... ext 2 ...	BC/NAD	
	Prénom ou dénomination suite	265ECE	BC/NAD	... ext 2 ...	... ext 2 ...	BC/NAD	
Adresse de l'entrepreneur	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	265ECF	BC/NAD	... ext 2 ...	... ext 2 ...	BC/NAD	
	Complément	265ECG	BC/NAD	... ext 2 ...	... ext 2 ...	BC/NAD	
	Lieu dit, Hameau	265ECH	BC/NAD	... ext 2 ...	... ext 2 ...	BC/NAD	
	Code postal	265ECI	BC/NAD	... ext 2 ...	... ext 2 ...	BC/NAD	
	Ville	265ECJ	BC/NAD	... ext 2 ...	... ext 2 ...	BC/NAD	
Date de paiement		265ECK	BD/DTM	... ext 2 ...	... ext 2 ...	BD/DTM	
Montant		265ECL	BE/MOA	... ext 2 ...	... ext 2 ...	BE/MOA	
PRECISIONS A APPORTER SI VOUS AVEZ COMPLETE LA RUBRIQUE "INTERETS D'EMPRUNT"							
Nom de l'organisme prêteur		265ECM	BF/NAD	... ext 3 ...	... ext 3 ...	BF/NAD	
Nom de l'organisme prêteur suite		265ECN	BF/NAD	... ext 3 ...	... ext 3 ...	BF/NAD	
Adresse de l'organisme prêteur	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	265ECO	BF/NAD	... ext 3 ...	... ext 3 ...	BF/NAD	
	Complément	265ECP	BF/NAD	... ext 3 ...	... ext 3 ...	BF/NAD	
	Lieu dit, Hameau	265ECQ	BF/NAD	... ext 3 ...	... ext 3 ...	BF/NAD	
	Code postal	265ECR	BF/NAD	... ext 3 ...	... ext 3 ...	BF/NAD	
	Ville	265ECS	BF/NAD	... ext 3 ...	... ext 3 ...	BF/NAD	
Date du prêt		265ECT	BG/DTM	... ext 3 ...	... ext 3 ...	BG/DTM	
Intérêts versés		265ECU	BH/MOA	... ext 3 ...	... ext 3 ...	BH/MOA	

3.2.5.6 Formulaire : 2044-RECAP

Non répétable				2044-RECAP		
DECLARATION DE REVENUS FONCIERS - RECAPITULATIF						
Remarque : les codes lignes pour les calculs sont communs entre les formulaires 2044-RECAP & 2044-RDEF						
PARTS DE SOCIETES IMMOBILIERES OU DE FONDS DE PLACEMENT						
A	Total global des revenus bruts déclarés [2044-SIFPL, AC]	245FAA	AA/MOA			
B	Total global des frais et charges déclarés [EDI 2044-SIFPL, AD]	245FAB	AB/MOA			
C	Total global des déductions pratiquées en N au titre de l'amortissement et déclarées [2044-SIFPL, AE]	265FAC	AC/MOA			
D	Total global des intérêts d'emprunt déclarés [2044-SIFPL, AF]	245FAD	AD/MOA			
E	Résultat global (A - B - C - D)	245FAE	AE/MOA			
PROPRIETES RURALES ET URBAINES						
F	Total global des recettes déclarées [2044-PRU, AJ]	245FAF	AF/MOA			
G	Total global des frais et charges déclarés [2044-PRU, AV]	245FAG	AG/MOA			
H	Total global des intérêts d'emprunt déclarés [2044-PRU, AW]	245FAH	AH/MOA			
I	Total global des réintégrations du supplément de déduction déclarées [2044-PRU, AY]	245FAI	AI/MOA			
J	Résultat global (F - G - H - I)	245FAJ	AJ/MOA			
PARTS DE SOCIETES IMMOBILIERES POSSEDANT DES IMMEUBLES SPECIAUX						
SECTEURS SAUVEGARDES OU ASSIMILES						
4A	Total global des revenus bruts déclarés [2044-SISPE, AC]	265FAK	AK/MOA			
	Total global des frais et charges déclarés [2044-SISPE, AD]	265FAL	AL/MOA			
4C	Total global des intérêts d'emprunt déclarés [2044-SISPE, AE]	265FAM	AM/MOA			
4D	Résultat global (4A - 4B - 4C)	265FAN	AN/MOA			
MONUMENTS HISTORIQUES						
K	Total global des revenus bruts déclarés [2044-SISPE, AC]	265FAO	AO/MOA			
L	Total global des frais et charges déclarés [2044-SISPE, AD]	265FAP	AP/MOA			
M	Total global des intérêts d'emprunt déclarés [2044-SISPE, AE]	265FAQ	AQ/MOA			
5E	Résultat global (K - L - M)	265FAR	AR/MOA			
NUES-PROPRIETES						
5N	Total global des frais et charges déclarés [2044-SISPE, AD]	265FAT	AT/MOA			
5O	Total global des intérêts d'emprunt déclarés [2044-SISPE, AE]	265FAU	AU/MOA			
5P	Résultat global (N - 5N - 5O * 1) (- 5N - 5O)	265FAV	AV/MOA			
IMMEUBLES SPECIAUX						
SECTEURS SAUVEGARDES OU ASSIMILES						
4E	Total global des revenus bruts déclarés [2044-PSSMH, AI]	265FAW	AW/MOA			
4F	Total global des frais et charges déclarés [2044-PSSMH, AV]	265FAX	AX/MOA			
4G	Total global des intérêts d'emprunt déclarés [2044-PSSMH, AW]	265FAY	AY/MOA			
P	Résultat global (4E - 4F - 4G)	265FAZ	AZ/MOA			
MONUMENTS HISTORIQUES						
Q	Total global des revenus bruts déclarés [2044-PSSMH, AI]	265FBA	BA/MOA			
S	Total global des frais et charges déclarés [2044-PSSMH, AV]	265FBB	BB/MOA			
T	Total global des intérêts d'emprunt déclarés [2044-PSSMH, AW]	265FBC	BC/MOA			
5M	Résultat global (Q - S - T)	265FBD	BD/MOA			
NUES-PROPRIETES						
5J	Total global des frais et charges déclarés [2044-NP, AK]	265FBE	BE/MOA			
5L	Total global des intérêts d'emprunt déclarés [2044-NP, AM]	265FBF	BF/MOA			
U	Résultat global (5J + 5L * 1) (- 5J - 5L)	265FBG	BG/MOA			
RESULTAT GLOBAL QUELLE QUE SOIT LA NATURE DE L'IMMEUBLE						
5S	Résultat global quelle que soit la nature de l'immeuble (P + 5M + U)	265FBH	BH/MOA			
DETERMINATION DU REVENU OU DU DEFICIT GLOBAL						
R	Résultat global annuel (E + J + 4D + 5E + 5P + 5S)	245FBI	BI/MOA			
En cas de bénéfice, reportez le résultat en [2042-4, BA]						
En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition du déficit via le formulaire 2044-RDEF						
RECAPITULATIF DES AMORTISSEMENTS DEDUITS						
Montant de l'amortissement "Robien", "Borloo neuf", "Robien SCPI" et "Borloo SCPI" déduits (investissements réalisés en 2009) A reporter en [2042-4, BE]				265FBJ	BJ/MOA	
DEFICITS ANTERIEURS RESTANT A IMPUTER						
- Reportez colonne A, pour chaque année concernée la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs. - Si vous avez un résultat R bénéficiaire et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en [2042-0, FA] imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (via la colonne B) - Le montant total des déficits antérieurs non encore imputés (DANI) au 31/12/2012 doit être reporté en [2042-4, BD].	Années	Colonne A Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2013 2012	Colonne B Imputation du bénéfice	Colonne C Déficits restant à imputer au 31/12/2014 2013 (Col. A - Col. B)		
	N-10	245FBK	BK/MOA	245FBU	BU/MOA	
	N-9	245FBL	BL/MOA	245FBV	BV/MOA	245FCE
	N-8	245FBM	BM/MOA	245FBW	BW/MOA	245FCF
	N-7	245FBN	BN/MOA	245FBX	BX/MOA	245FCG
	N-6	245FBO	BO/MOA	245FBY	BY/MOA	245FCH
	N-5	245FBP	BP/MOA	245FBZ	BZ/MOA	245FCI
	N-4	245FBQ	BQ/MOA	245FCA	CA/MOA	245FCJ
	N-3	245FBR	BR/MOA	245FCB	CB/MOA	245FCK
	N-2	245FBS	BS/MOA	245FCC	CC/MOA	245FCL
	N-1	245FBT	BT/MOA	245FCD	CD/MOA	245FCM
	N					245FCN
	Total DANI	245FCO	CO/MOA			

3.2.5.7 Formulaire : 2044-RDEF

Non répétable		2044-RDEF	
DECLARATION DE REVENUS FONCIERS - REPARTITION DU DEFICIT			
Remarque : les codes lignes pour les calculs sont communs entre les formulaires 2044-RECAP & 2044-RDEF			
MONUMENTS HISTORIQUES			
<i>(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)</i>			
ZA	Total 5E + 5M	265GAA	AA/MOA
PROPRIETES RURALES ET URBAINES, SECTEURS SAUVEGARDES OU ASSIMILES ET NUES-PROPRIETES			
<i>(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières ou de fond de placement immobilier)</i>			
ZB	Total des revenus bruts (A + F + I + 4A + 4E)	245GAB	AB/MOA
ZC	Total des intérêts d'emprunt (D + H + 4C + 4G + 5L + 5O)	245GAC	AC/MOA
ZD	Total des frais et charges (B + C + G + 5J + 5N)	245GAD	AD/MOA
ZE	Total des frais et charges des secteurs sauvegardés et assimilés (4B + 4F)	265GAE	AE/MOA
ZF	Résultat net (ZB - ZC - ZD - ZE)	265GAF	AF/MOA
Si ZF > 0 et ZA > 0, reportez le montant total (ZA + ZF) au code BA du formulaire EDI 2042-4			
Si ZF > 0 et ZA < 0, reportez le montant ZF au code BA et le montant ZA au code BC du formulaire EDI 2042-4			
Si ZF < 0 et ZA > 0, reportez le montant ZA au code BA du formulaire EDI 2042-4 et effectuez les calculs ci-après			
PLAFOND	Veuillez cocher la case ci-contre si le résultat d'au moins l'un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périssol" est déficitaire	245GAG	AG/CCI
Si vous n'avez pas coché la case, le plafond appliqué dans la suite des calculs est de 10700 euros			
Si vous avez coché la case, le plafond appliqué dans la suite des calculs est de 15300 euros			
SI ZC INFÉRIEUR A ZB			
ZG	Différence (ZB - ZC - ZD)	265GAH	AH/MOA
SI ZG EST NÉGATIF ET SUPÉRIEUR STRICT AU PLAFOND EN VALEUR ABSOLUE			
ZH	Montant au-delà du plafond (ZG en valeur absolue - PLAFOND)	245GAI	AI/MOA
ZI	Somme PLAFOND + ZE	245GAJ	AJ/MOA
ZJ	Calcul à effectuer si ZA < 0, ZA en valeur absolue + ZI	265GAK	AK/MOA
Reportez sur le formulaire EDI 2042-4, au code 4BB, le montant ZH			
Si ZA > 0, alors reportez sur le formulaire EDI 2042-4, au code 4BC, le montant ZI			
Si ZA < 0, alors reportez sur le formulaire EDI 2042-4, au code 4BC, le montant ZJ			
SI ZG EST NÉGATIF ET INFÉRIEUR OU ÉGAL AU PLAFOND EN VALEUR ABSOLUE			
ZK	Somme ZG en valeur absolue + ZE	245GAL	AL/MOA
ZL	Calcul à effectuer si ZA < 0, ZA en valeur absolue + ZK	265GAM	AM/MOA
Si ZA > 0, alors reportez sur le formulaire EDI 2042-4, au code 4BC, le montant ZK			
Si ZA < 0, alors reportez sur le formulaire EDI 2042-4, au code 4BC, le montant ZL			
SI ZG EST POSITIF			
ZM	Calcul à effectuer si ZA < 0, ZA en valeur absolue + ZF en valeur absolue	265GAN	AN/MOA
Si ZA > 0, alors reportez sur le formulaire EDI 2042-4, au code 4BC, le montant ZF en valeur absolue			
Si ZA < 0, alors reportez sur le formulaire EDI 2042-4, au code 4BC, le montant ZM			
SI ZB INFÉRIEUR A ZC			
ZN	Différence (ZB - ZC) - Montant à déclarer en valeur absolue	265GAO	AO/MOA
SI ZD EST POSITIF ET SUPÉRIEUR STRICT AU PLAFOND			
ZO	Montant au-delà du plafond (ZD - PLAFOND)	245GAP	AP/MOA
ZP	Somme PLAFOND + ZE	245GAQ	AQ/MOA
ZQ	Somme ZN + ZO	245GAR	AR/MOA
ZR	Calcul à effectuer si ZA < 0, ZA en valeur absolue + ZP	265GAS	AS/MOA
Reportez sur le formulaire EDI 2042-4, au code 4BB, le montant ZQ			
Si ZA > 0, alors reportez sur le formulaire EDI 2042-4, au code 4BC, le montant ZP			
Si ZA < 0, alors reportez sur le formulaire EDI 2042-4, au code 4BC, le montant ZR			
SI ZD EST POSITIF ET INFÉRIEUR OU ÉGAL AU PLAFOND			
ZS	Somme ZD + ZE	245GAT	AT/MOA
ZT	Calcul à effectuer si ZA < 0, ZA en valeur absolue + ZS	265GAU	AU/MOA
Reportez sur le formulaire EDI 2042-4, au code 4BB, le montant ZN			
Si ZA > 0, alors reportez sur le formulaire EDI 2042-4, au code 4BC, le montant ZS			
Si ZA < 0, alors reportez sur le formulaire EDI 2042-4, au code 4BC, le montant ZT			

3.2.5.8 Formulaire : 2044-EB

Répétable		2044-EB	
DECLARATION DE REVENUS FONCIERS - STATUT DU BAILLEUR PRIVE ENGAGEMENT DE LOCATION (articles 31, 31 bis et 199 septvicies et 199 novovicies du CGI)			
1 - PROPRIETAIRE DU LOGEMENT			
Qualité du propriétaire		285AAA	AA/CCI
A - Déclarant 1, B - Déclarant 2, C - Déclant 1 et déclarant 2, D - Personnes à charges (PAC), E - Personne morale			
Si le propriétaire est une personne à charge (PAC), veuillez préciser :			
l'indice de répétition du formulaire 2042-I-1 associé à cette personne		285AAB	AB/QTY
Si le propriétaire est une personne morale, veuillez renseigner les éléments suivants :			
Identification de la personne morale	Raison sociale	285AAC	AC/NAD
	Dénomination	285AAD	AC/NAD
Adresse de la raison sociale	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	285AAE	AC/NAD
	Complément	285AAF	AC/NAD
	Lieu dit, Hameau	285AAG	AC/NAD
	Code postal	285AAH	AC/NAD
	Ville	285AAI	AC/NAD
Identification du gérant	Nom du gérant	285AAJ	AD/NAD
	Prénom du gérant	285AAK	AD/NAD
Adresse du gérant	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	285AAL	AD/NAD
	Complément	285AAM	AD/NAD
	Lieu dit, Hameau	285AAN	AD/NAD
	Code postal	285AAO	AD/NAD
	Ville	285AAP	AD/NAD
2 - AVANTAGE FISCAL DEMANDE			
		285ABA	AE/CCI
A - Robien recontré		E - Scellier Métropole (secteur intermédiaire)	
B - Borloo neuf		F - Scellier Outre-Mer (secteur intermédiaire)	
C - Scellier Métropole (secteur libre)		G - Duflot Métropole	
D - Scellier Outre-Mer (secteur libre)		H - Duflot Outre-Mer	
		I - Pinel Métropole	
		J - Pinel Outre-Mer	
3 - LIEU DE SITUATION DU LOGEMENT			
Adresse du logement	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	285AB0	AF/NAD
	Complément	285AB1	AF/NAD
	Lieu dit, Hameau	285AB2	AF/NAD
	Code postal	285AB3	AF/NAD
	Ville	285AB4	AF/NAD
Si le logement est situé dans une zone de revitalisation rurale (ZRR)		285ABB	AG/CCI
4 - NATURE DU LOGEMENT			
Nature des investissements réalisés		285ACA	AH/CCI
1 - Investissements réalisés à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2009 (dispositifs Robien recontré ou Borloo neuf), du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012 et, sous condition, jusqu'au 31 mars 2013 (Scellier Métropole ou Scellier Outre-Mer), ou à compter du 1er janvier 2013 au 31 août 2014 (dispositif Duflot Métropole ou Duflot Outre-Mer) ou a compter du 1er septembre 2014 (dispositif Pinel Métropole ou Pinel Outre-Mer) 2 - Investissements réalisés à compter du 1er janvier au 31 décembre 2012, et, sous condition, jusqu'au 31 mars 2013 (dispositifs Scellier Métropole ou Scellier Outre-Mer) ou à compter du 1er janvier 2013 au 31 août 2014 (dispositif Duflot Métropole ou Duflot Outre-Mer) ou a compter du 1er septembre 2014 (dispositif Pinel Métropole ou Pinel Outre-Mer)			
Si nature des investissment réalisées = "1"		Si nature des investissment réalisées = "2"	
Nature du logement	285ACB	AI/CCI	Nature du logement
285ACC	AJ/CCI		
1 - Logement acquis neuf		1 - Logement acquis réhabilité	
2 - Logement acquis en l'état futur d'achèvement ou en vue de sa réhabilitation ou inachevé		2 - Logement issu de la transformation d'un local affecté à un usage autre que l'habitation qui n'entre pas dans le champ de la TVA	
3 - Logement que le propriétaire fait construire		3 - Logement qui <u>A FAIT</u> l'objet de travaux concourant à la production ou à la livraison d'un immeuble neuf au sens de la TVA	
4 - Logement affecté à un autre usage que l'habitation que le propriétaire transforme en logement		4 - Logement qui <u>FAIT</u> l'objet de travaux concourant à la production ou à la livraison d'un immeuble neuf au sens de la TVA	
5 - Logement issu de la transformation d'un local affecté à un usage autre que l'habitation qui entre dans le champ de la TVA			
Selon la nature du logement, quel que soit l'avantage fiscal demandé et la nature des investissements réalisés, veuillez préciser :			
Date d'acquisition de l'immeuble ou du local	285ACD	AK/DTM	
Date du dépôt de la demande de permis de construire (y compris au titre des travaux de transformation et au titre des travaux de réhabilitation) ou le cas échéant la date de déclaration préalable des travaux	285ACE	AL/DTM	
Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation	285ACF	AM/DTM	
En euros, prix d'acquisition pour un logement neuf, sinon prix de revient	285ACG	AN/MOA	
Pour un local affecté à un autre usage que l'habitation que le propriétaire transforme en logement ou pour un logement issu de la transformation d'un local affecté à un usage autre que l'habitation qui entre ou non dans le champ de la TVA, veuillez préciser :			
Nature de son affectation antérieure	285ACH	AO/RFF	

Formulaire 2044-EB (suite 1)

5 - CARACTERISTIQUE DE LA LOCATION			
Surface du logement à prendre en compte pour l'appréciation du plafond de loyer (en m²)			285ADA AP/PTY
Nature de la location <i>A - Location directe B - Location à certains organismes publics ou privés</i>			285ADB AQ/CCI
Date de prise d'effet de la location			285ADC AR/DTM
Loyer mensuel hors charge arrondi à l'euro le plus proche (en cours de validation)			285ADD AS/MOA
Si location directe		Si location à certains organismes publics ou privés	
Identification du locataire	Nom du locataire	285ADE AT/NAD	Identification de l'organisme locataire
	Prénom du locataire	285ADF AT/NAD	
	Adresse de l'organisme locataire	Nom de l'organisme	285ADG AU/NAD
		Nom de l'organisme suite	285ADH AU/NAD
		N°, [0..9/A..Z] libellé voie	285AD0 AU/NAD
		Complément	285AD1 AU/NAD
		Lieu dit, Hameau	285AD2 AU/NAD
	Code postal	285AD3 AU/NAD	
	Ville	285AD4 AU/NAD	
Identification du sous-locataire	Nom du sous-locataire	285ADI AV/NAD	
	Prénom du sous-locataire	285ADJ AV/NAD	
6 - ENGAGEMENT DE LOCATION			
Si investissements réalisés à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2009 (dispositifs Robien recentré ou Borloo neuf), du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012, et sous condition jusqu'au 31 décembre 2013 (Scellier Métropole ou Scellier Outre-Mer) ou à compter du 1er janvier 2013 au 31 août 2014 (dispositif Duflot Métropole ou Duflot Outre-Mer) ou à compter du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2014 (dispositif Pinel Métropole ou Pinel Outre-Mer avec engagement de location de 9 ans)			
En cochant la case ci-contre, vous vous engagez à donner le logement (décrit <i>infra supra</i>) en location nue, à une personne autre que vous-même ou un membre de votre foyer fiscal, si vous êtes un particulier, et à une personne autre qu'un associé de la société propriétaire du logement ou un membre du foyer fiscal de cet associé, si vous êtes une personne morale, à usage d'habitation principale du locataire, dans les conditions de plafonds de loyers et de ressources lorsqu'il y a lieu, pendant une durée minimale de neuf ans			285AEA AW/CCI
Pour les personnes demandant le bénéfice des dispositifs "Borloo neuf" ou "Scellier Métropole", "Scellier Outre-Mer" du secteur intermédiaire ou "Duflot Métropole" ou "Duflot Outre-Mer" ou "Pinel Métropole" ou "Pinel Outre-Mer", en cochant la case ci-contre, vous indiquez que le logement est donné en location à une personne autre qu'un ascendant ou descendant, si vous êtes un particulier, ou à une personne autre qu'un ascendant ou descendant d'un associé de la société propriétaire du logement, si vous êtes une personne morale			285AEB AX/CCI
Si investissements réalisés à compter du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012 et, sous conditions, jusqu'au 31 mars 2013 en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française ou dans les îles Wallis et Futuna au (dispositifs Scellier Métropole ou Scellier Outre-Mer) ou à compter du 1er janvier 2013 (dispositif Duflot Métropole ou Duflot Outre-Mer)			
En cochant la case ci-contre, vous vous engagez à donner le logement (décrit <i>infra supra</i>) en location nue, à une personne autre que vous-même ou un membre de votre foyer fiscal, si vous êtes un particulier, et à une personne autre qu'un associé de la société propriétaire du logement ou un membre du foyer fiscal de cet associé, si vous êtes une personne morale, à usage d'habitation principale du locataire, dans les conditions de plafonds de loyers et de ressources lorsqu'il y a lieu, pendant une durée minimale de cinq ans			285AEC AY/CCI
Pour les personnes demandant le bénéfice du dispositif "Scellier Outre-Mer" du secteur intermédiaire, en cochant la case ci-contre, vous indiquez que le logement est donné en location à une personne autre qu'un ascendant ou descendant, si vous êtes un particulier, ou à une personne autre qu'un ascendant ou descendant d'un associé de la société propriétaire du logement, si vous êtes une personne morale			285AED AZ/CCI
Si investissements réalisés à compter du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2014 (dispositif Pinel Métropole ou Pinel Outre-Mer avec engagement de location de 6 ans)			
En cochant la case ci-contre, vous vous engagez à donner le logement (décrit <i>infra supra</i>) en location nue, à une personne autre que vous-même ou un membre de votre foyer fiscal ou un de vos ascendants ou descendants, si vous êtes un particulier, et à une personne autre qu'un associé de la société propriétaire du logement ou un membre du foyer fiscal de cet associé ou un de vos ascendants ou descendants, si vous êtes une personne morale, à usage d'habitation principale du locataire, dans les conditions de plafonds de loyers et de ressources lorsqu'il y a lieu, pendant une durée minimale de six ans			285AEF BA/CCI
Précision : L'engagement de location tel que prévu sur le formulaire papier "2044-EB" doit être tenu à disposition de l'Administration. Il devra être fourni en cas de demande de l'Administration.			

3.2.5.9 Formulaire : 2042LE

Non répétable		2042LE				
TAXE SUR LES LOYERS ELEVES DES LOGEMENTS DE PETITE SURFACE DUE PAR LES BAILLEURS PERSONNES PHYSIQUES (Art. 234 du code général des impôts et art. 58 P de l'annexe III à ce code)						
Déclaration à remplir si vous donnez en location des logements dont la surface ne dépasse pas 14m² et pour lesquels le montant du loyer mensuel est supérieur, pour les loyers perçus en N, à 40,88 41,37 € par m² de surface habitable. La taxe s'applique aux logements donnés en location nue ou meublée situés dans la zone A (Paris, petite et deuxième couronnes, Côte d'Azur et Genevois français)						
LOGEMENT IMPOSABLE						
Identification du Locataire	Nom du locataire	155AAA	AA/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AA/NAD
	Prénom du locataire	155AAB	AA/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AA/NAD
Adresse de l'immeuble associée au locataire	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	155AA0	AA/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AA/NAD
	Complément	155AA1	AA/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AA/NAD
	Lieu dit, Hameau	155AA2	AA/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AA/NAD
	Code postal	155AA3	AA/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AA/NAD
	Ville	155AA4	AA/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AA/NAD
CALCUL DE LA TAXE						
<i>CALCUL DE L'ECART DE LOYER</i>						
Surface (inférieure ou égale à 14m²)		155ABA	AB/QTY	...Ext1..	...Ext1..	AB/QTY
Loyer mensuel hors charges		155ABB	AC/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AC/MOA
Loyer de référence = [2042LE, AB] x 40,88 41,37 €, arrondi à l'euro le plus proche		155ABC	AD/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AD/MOA
Ecart entre loyer mensuel et loyer de référence (en %) = ([2042LE, AC] - [2042LE, AD]) / [2042LE, AD] x 100		155ABD	AE/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AE/MOA
Loyers annuels perçus		155ACA	AF/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AF/MOA
Taux de la taxe (en %)		155ACB	AG/CCI	...Ext1..	...Ext1..	AG/CCI
Liste du taux de la taxe : A - 10% ; B - 18% ; C - 25% ; D - 33% ; E - 40%						
TOTAL A PAYER						
Montant à payer = [2042LE, AF] x [2042LE, AG] arrondi à l'euro le plus proche		155AR0	AH/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AH/MOA
RECAPITULATIF : MONTANT TOTAL A PAYER						
Total à payer = Som [2042LE, AH]				155AR1 AI/MOA		
TOTAL A REPORTER [2042-4, CB]						

3.2.5.10 Formulaire : 2042TA

Non répétable		DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE ADDITIONNELLE AU DROIT DE BAIL (art. 234 decies A du CGI issu de l'article 12 de la Loi de Finances pour 2000)				2042TA	
CALCUL DU MONTANT DU REMBOURSEMENT (*)							
Adresse de l'immeuble	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	165AA0	AA/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AA/NAD	
	Complément	165AA1	AA/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AA/NAD	
	Lieu dit, Hameau	165AA2	AA/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AA/NAD	
	Code postal	165AA3	AA/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AA/NAD	
	Ville	165AA4	AA/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AA/NAD	
Date d'interruption ou de cessation de la location		165AAA	AB/DTM	...Ext1..	...Ext1..	AB/DTM	
Montant des loyers		165AR0	AC/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AC/MOA	
RECAPITULATIF : MONTANT TOTAL A PAYER							
Total des montants à payer déclarés = Som [2042TA, AC] à reporter [2042-4, CC]						165AR1	AD/MOA
(*) Calcul du montant des loyers courus qui ont été soumis à la taxe additionnelle au droit au bail au titre de la période comprise entre le 01/01/1998 et le 30/09/1998 provenant d'immeubles pour lesquels l'arrêt de la location est intervenu en 2013 2014.							

3.2.6 Formulaire : Déclaration RCM.

3.2.6.1 Formulaire : 2074-PMVM

Non répétable		2074-PMVM			
DECLARATION DES PLUS OU MOINS-VALUES REALISEES EN N DETERMINATION DES PLUS OU MOINS-VALUES REALISEES EN N <i>HORS CESSION ET RACHATS DE VALEURS MOBILIERES, DROITS SOCIAUX ET TITRES ASSIMILES</i>					
DISTRIBUTIONS DE PLUS-VALUES PAR UN OPCVM, UN FPI OU UN PLACEMENT COLLECTIF					
Désignation de l'OPCVM, du FPI ou placement collectif distributeur de la plus-value	475AAA	AA/NAD	...Ext1..	AA/NAD	
Plus-value distribuée	475AAB	AB/MOA	...Ext1..	AB/MOA	
Abattement pour durée de détention de droit commun	475AAC	AC/MOA	...Ext1..	AC/MOA	
Plus-value après abattement	475AAD	AD/MOA	...Ext1..	AD/MOA	
COMPLEMENTS DE PRIX PERCUS					
Rappel de la désignation du titre antérieurement cédé à l'origine du complément de prix	475AAE	AE/RFF	...Ext2..	AE/RFF	
Date de cession du titre à l'origine du complément de prix	475AAF	AF/DTM	...Ext2..	AF/DTM	
Date du versement du complément de prix perçu	475AAG	AG/DTM	...Ext2..	AG/DTM	
Montant du complément de prix	475AAH	AH/MOA	...Ext2..	AH/MOA	
Abattement pour durée de détention de droit commun	475AAI	AI/MOA	...Ext2..	AI/MOA	
Abattement pour durée de détention "renforcé"	475AAJ	AJ/MOA	...Ext2..	AJ/MOA	
Résultat taxable*	475AAK	AK/MOA	...Ext2..	AK/MOA	
* montant du complément de prix - abattement pour durée de détention de droit commun - abattement pour durée de détention "renforcé"					
CLÔTURE DE PEA ou PEA-PME					
Titulaire du PEA		475AAL	AL/CCI		
		PEA - Déclarant 1		PEA - Déclarant 2	
Identification du gestionnaire du PEA	Nom	475A0M	AM/NAD	475A0N	AN/NAD
	Prénoms	475A1M	AM/NAD	475A1N	AN/NAD
Adresse du gestionnaire	N°, [0..9/A..Z] Voie	475A2M	AM/NAD	475A2N	AN/NAD
	Complément	475A3M	AM/NAD	475A3N	AN/NAD
	Lieu dit, Hameau	475A4M	AM/NAD	475A4N	AN/NAD
	Code postal	475A5M	AM/NAD	475A5N	AN/NAD
	Ville	475A6M	AM/NAD	475A6N	AN/NAD
CALCUL DU GAIN NET OU DE LA PERTE NETTE		PEA - Déclarant 1		PEA - Déclarant 2	
Date d'ouverture du PEA		475A1O	AO/DTM	475A2O	AW/DTM
Valeur liquidative du PEA ou valeur de rachat du contrat de capitalisation à la date de clôture [A]		475A1P	AP/MOA	475A2P	AX/MOA
Indication de la durée de détention du PEA		475A1Q	AQ/CCI	475A2Q	AY/CCI
Total des versements depuis la date d'ouverture (y compris les transferts) à l'exception des versements afférents à des précédents retraits ou rachats autorisés [B]		475A1R	AR/MOA	475A2R	AZ/MOA
Résultat précédé du signe + ou - selon le cas ([A]-[B])		475A1S	AS/MOA	475A2S	BA/MOA
(*) Montant affecté dans les trois mois du retrait ou du rachat [C]		475A1T	AT/MOA	475A2T	BB/MOA
(*) Montant des versements afférents au retrait ou rachat ([B] x [C] / [A])		475A1U	AU/MOA	475A2U	BC/MOA
Gain net exonéré ou perte nette non imputable ([C]-[B] x [C] / [A])		475A1V	AV/MOA	475A2V	BD/MOA
Gain net ou perte nette ([A]-[B]) ou ([A]-[B] - ([C]-[B] x [C] / [A]))		475A1W	BM/MOA	475A2W	BN/MOA
(*) Si, avant l'expiration de la cinquième année du plan vous avez :					
- affecté tout ou partie des sommes ou valeurs retirées, dans les trois mois suivant le retrait ou le rachat, au financement de la création ou de la reprise d'une entreprise dont le titulaire du plan, son conjoint, son ascendant ou son descendant assure personnellement l'exploitation ou la direction					
- ou utilisé ces sommes à la souscription en numéraire au capital initial d'une société, à l'achat d'une entreprise existante ou versé ces sommes au compte de l'exploitant d'une entreprise individuelle créée depuis moins de trois mois à la date du versement (art. 150-0A.II.2 du CGI).					
OPERATIONS SUR PARTS DE FCIMT					
Nom des teneurs de compte		475AAM	BE/NAD	...Ext3..	BE/NAD
Adresse des teneurs de compte	N°, [0..9/A..Z] Voie	475AAO	BE/NAD	...Ext3..	BE/NAD
	Complément	475AAP	BE/NAD	...Ext3..	BE/NAD
	Lieu dit, Hameau	475AAQ	BE/NAD	...Ext3..	BE/NAD
	Code postal	475AAR	BE/NAD	...Ext3..	BE/NAD
	Ville	475AAS	BE/NAD	...Ext3..	BE/NAD
Prix de cession ou de rachat des parts ou valeur de la part au jour de la dissolution		475AAT	BF/MOA	...Ext3..	BF/MOA
Frais des intermédiaires		475AAU	BG/MOA	...Ext3..	BG/MOA
Prix d'acquisition		475AAV	BH/MOA	...Ext3..	BH/MOA
Profit net ou perte nette (précédé du signe + ou - selon le cas) *		475AAW	BI/MOA	...Ext3..	BI/MOA
* Prix de cession ou de rachat des parts ou valeur de la part au jour de la dissolution - Frais des intermédiaires - Prix d'acquisition					
TOTAUX SUR L'ENSEMBLE DES OPERATIONS SUR PARTS DE FCIMT					
Total des prix de cession ou de rachat des parts ou valeur de la part au jour de la dissolution Som [2074-PMVM, BF]				475AAX	BJ/MOA
Total des frais des intermédiaires Som [2074-PMVM, BG]				475AAY	BK/MOA
Total des prix d'acquisition Som [2074-PMVM, BH]				475AAZ	BL/MOA

3.2.6.2 Formulaire : 2074-CRVM

Répétable		2074-CRVM	
DECLARATION DES PLUS OU MOINS-VALUES REALISEES EN N CESSIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIERES, DROITS SOCIAUX ET TITRES ASSIMILES			
DETERMINATION DU PRIX D'ACQUISITION DES TITRES COTES ACQUIS AVANT LE 01/01/1979			
Prix d'acquisition	475ABA	AA/CCI	
1 – Prix effectif d'acquisition : valeurs françaises à revenu fixe ou variable 2 – Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours moyen de 1972 : valeurs françaises à revenu variable 3 – Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours le plus élevé de 1978 : valeurs françaises et étrangères à revenu fixe ou variable			
DETERMINATION DE LA PLUS OU MOINS-VALUE			
Résultat déterminé par	475ABB	AB/CCI	
A - Vous-même, B - Vos intermédiaires financiers (IF), C - Les personnes interposées (PI)			
SI RESULTAT DETERMINE PAR VOUS-MÊME			
Désignation du titre	475ABC	AC/RFF	
Intermédiaire(s) financier(s)	475ABD	AD/NAD	
Date de la cession ou du rachat	475ABE	AE/DTM	
Détermination du prix de cession des titres			
Nombre de titres cédés	475ABF	AF/QTY	
Montant global	475ABG	AG/MOA	
Frais de cession	475ABH	AH/MOA	
Montant net (montant global - frais de cession)	475ABI	AI/MOA	
Détermination du prix de revient des titres			
Prix d'acquisition global	475ABJ	AJ/MOA	
Frais d'acquisition	475ABK	AK/MOA	
Prix de revient (prix d'acquisition global + frais d'acquisition)	475ABL	AL/MOA	
Résultat précédé du signe + ou - selon le cas (montant net - prix de revient)			
Abattement pour durée de détention de droit commun	475ABN	AN/MOA	
Abattement pour durée de détention "renforcé"	475ABO	AO/MOA	
Résultat taxable précédé de + ou - *	475ABP	AP/MOA	
* Résultat - abattement pour durée de détention de droit commun - abattement pour durée de détention "renforcé"			
"Je demande expressément à bénéficier de l'imputation des pertes préalablement à l'annulation des titres"	475ABQ	AQ/CCI	
Montant des pertes imputées pour le titre (montant déjà pris en compte dans le résultat taxable)	475ABR	AR/MOA	
SI RESULTAT DETERMINE PAR VOS INTERMEDIAIRES FINANCIERS (IF) OU PERSONNES INTERPOSEES (PI)			
Identification de l'intermédiaire financier ou de la personne interposée	Nom ou dénomination	475ACA	AS/NAD
	Prénoms ou dénomination suite	475ACB	AS/NAD
Adresse de l'intermédiaire financier ou de la personne interposée	N°, [0..9/A..Z] libellé Voie	475ACD	AS/NAD
	Complément	475ACE	AS/NAD
	Lieu dit, Hameau	475ACF	AS/NAD
	Code postal	475ACG	AS/NAD
	Ville	475ACH	AS/NAD
Plus ou moins value avant abattement (précédé du signe + ou -)		475ACI	AT/MOA
Abattement pour durée de détention de droit commun		475ACJ	AU/MOA
Abattement pour durée de détention "renforcé"		475ACK	AV/MOA
Plus ou moins value taxable (précédé du signe + ou -)		475ACL	AW/MOA

3.2.6.3 Formulaire : 2074-RECA

Non répétable		2074-RECA	
DECLARATION DES PLUS OU MOINS-VALUES REALISEES EN N RECAPITULATION DE VOS ELEMENTS D'IMPOSITION			
DETERMINATION DU PRIX D'ACQUISITION DES TITRES COTES ACQUIS AVANT LE 01/01/1979			
Prix d'acquisition		475ABA	BC/CCI
1 - Prix effectif d'acquisition : valeurs françaises à revenu fixe ou variable			
2 - Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours moyen de 1972 : valeurs françaises à revenu variable			
3 - Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours le plus élevé de 1978 : valeurs françaises et étrangères à revenu fixe ou variable			
OPERATIONS IMPOSEES AU BAREME : RESULTAT (PRECEDE DU SIGNE + OU -)			
Distributions de plus-values par un OPCVM, FPI ou un placement collectif Som [2074-PMVM, AD]		475ADA	AA/MOA
Complément de prix Som [2074-PMVM, AK]		475ADB	AB/MOA
Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés, si résultat déterminé par vous-même [2074-CRVM, AP]		475ADC	AC/MOA
Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés, si résultat calculé par vos IF ou PI, [2074-CRVM, AW]		475ADD	AD/MOA
Marchés à terme et d'options négociables, bons d'option		475ADE	AE/MOA
Profits sur instruments financiers à terme : justificatif bancaire (imprimé n° 2561 ter ou autre)		475ADE	AE/MOA
FCIMT ou justificatif du teneur de compte		475ADF	AF/MOA
A partir des montants déclarés sur le formulaire EDI A2074 PMVA, total des prix de cession ou de rachat des parts ou valeur de la part au jour de la dissolution – total des frais des intermédiaires – total des prix d'acquisition			
Gains de cession ou d'apport de créances suite à clause d'indexation = [2074L, BU] + [2074IRECAP, AI]		475ADG	AG/MOA
Expiration des reports d'imposition = [2074IRECAP, AL] + [2074IRECAP, AM] + [2074IRECAP, AN]		475ADH	AH/MOA
Cessions de titres réalisées par les dirigeants de PME européennes en vue de leur départ à la retraite = Som [2074DIR, AY] [2074IMPDIR, AD] + [2074IMPDIR, AG]		475ADI	AI/MOA
Cessions de titres réalisées par les impatriés = [2074IMP, AH] x 50%		475ADJ	AJ/MOA
TOTAL		475ADK	AK/MOA
OPERATION SUR PEA : RESULTAT (PRECEDE DU SIGNE + OU -) *			
PEA à 19% - Imposition du gain net ou de la perte nette		475ADL	AL/MOA
PEA à 22,5% - Imposition du gain net ou de la perte nette		475ADM	AM/MOA
* - Si clôture, retrait ou rachat réalisé avant 2 ans, imposition au taux de 22,5 % - Si clôture, retrait ou rachat réalisé après 2 ans et avant 5 ans, imposition au taux de 19 % - Si clôture, retrait ou rachat réalisé après 5 ans, prise en compte de la perte nette uniquement			
PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 150-0 D BIS DU CGI			
Mise en report = [2074IRECAP, AA] + [2074IRECAP, AD]		475ADN	AN/MOA
Expiration du report = [2074IRECAP, AJ] + [2074IRECAP, AK]		475ADO	AO/MOA
RECAPITULATION DES ABATTEMENTS POUR DUREE DE DETENTION			
ABATTEMENTS DE DROIT COMMUN			
Total des abattements de droit de détention commun suite à distribution de plus-values par un OPCVM, FPI ou placement collectif Som [2074-PMVM, AC]		475ADP	AP/MOA
Total des abattements de droit de détention commun sur compléments de prix perçus Som [2074-PMVM, AI]		475ADQ	AQ/MOA
Total des abattements de droit de détention commun sur cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés, si résultat déterminé par vous-même [2074-CRVM, AN]		475ADR	AR/MOA
Total des abattements de droit de détention commun sur cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés, si résultat calculé par vos IF ou PI [2074-CRVM, AU]		475ADS	AS/MOA
Somme des quatre totaux ci-dessus		475ADT	AT/MOA
Somme [2074IRECAP, AG AE] + [2074IRECAP, AO]		475ADU	AU/MOA
TOTAL à reporter si positif [2042-3, FA] si négatif [2042-3, FB]		475ATA	AV/MOA
ABATTEMENTS "RENFORCES"			
Total des abattements de droit de détention "renforcé" sur compléments de prix perçus Som [2074-PMVM, AJ]		475ADV	AW/MOA
Total des abattements de droit de détention "renforcé" sur cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés, si résultat déterminé par vous-même [2074-CRVM, AO]		475ADW	AX/MOA
Total des abattements de droit de détention "renforcé" sur cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés, si résultat calculé par vos IF ou PI [2074-CRVM, AV]		475ADX	AY/MOA
Somme des trois totaux ci-dessus		475ADY	AZ/MOA
Somme [2074IRECAP, AH AF] + [2074IRECAP, AP]		475ADZ	BA/MOA
TOTAL à reporter si positif [2042-3, FC] si négatif [2042-3, FD]		475ATB	BB/MOA

3.2.6.4 Formulaire : 2074-SITU

Non répétable										2074-SITU
DECLARATION DES PLUS OU MOINS-VALUES REALISEES EN N SITUATION AU REGARD DE LA TAXATION										
MONTANT DE VOS PERTES ANTERIEURES REPORTABLES SUR 10 ANS : SITUATION AU 31/12/N-1										
Pertes antérieures reportables	N-10 475AEA AA/MOA	N-9 475AEB AB/MOA	N-8 475AEC AC/MOA	N-7 475AED AD/MOA	N-6 475AEE AE/MOA	N-5 475AEF AF/MOA	N-4 475AEG AG/MOA	N-3 475AEH AH/MOA	N-2 475AEI AI/MOA	N-1 475AEJ AJ/MOA
OPTION POUR L'EXONERATION DES PLUS-VALUES DE CESSION DES TITRES DE JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES										
"Je demande expressément à bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu de la plus-value de cession des titres de sociétés qualifiées de jeunes entreprises innovantes (JEI) et je conserve tous les justificatifs fournis par la JEI et les tiens à la disposition de l'administration jusqu'au 31/12/N+3"									475AEK	AK/CCI
Désignation de la société						475AEL	AL/NAD	...ExtI...	...ExtI...	AL/NAD
Désignation de la société suite						475AEM	AL/NAD	...ExtI...	...ExtI...	AL/NAD
Montant de la plus-value pour laquelle je demande l'exonération						475AEN	AN/MOA	...ExtI...	...ExtI...	AN/MOA
Montant total de la plus-value pour laquelle la demande d'exonération est effectuée à reporter [2042-3, LA]									475AEO	AO/MOA
EXIT TAXE Si vous transférez votre domicile fiscal à l'étranger en N, consultez la notice de la déclaration papier 2074										
Exit-taxe : détermination des gains nets taxables en N sur la déclaration papier 2074-ETD									475AEP	AP/CCI
Exit-taxe : résultats nets déjà déterminés sur la déclaration papier 2074-ETD									475AEQ	AQ/CCI
SI VOUS N'AVEZ COCHE AUCUNE DES CASES RELATIVES A L'EXIT-TAXE										
DETERMINATION DES REPORTS A EFFECTUER SUR LE FORMULAIRE 2042-3										
Vous avez réalisé uniquement des plus-values										
Opérations taxées au barème	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées dans la limite du gain								475AER	AR/MOA
	Total = [2074-RECA AK] - Pertes imputées ; à reporter [2042-3, AA]								475AES	AS/MOA
Opérations sur PEA taxées à 19 %	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées dans la limite du gain								475AET	AT/MOA
	Total = [2074-RECA, AL] - Pertes imputées ; à reporter [2042-3, EB]								475AEU	AU/MOA
Opérations sur PEA taxées à 22,5 %	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées dans la limite du gain								475AEV	AV/MOA
	Total = [2074-RECA, AM] - pertes imputées ; à reporter [2042-3, EA]								475AEW	AW/MOA
Plus-values en report d'imposition article 150-0 D BIS du CGI	Mise en report d'imposition	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées dans la limite du gain							475AEX	AX/MOA
		Total = [2074-RECA, AN] - pertes imputées ; à reporter [2042-3, LA]							475AEY	AY/MOA
	Expiration du report d'imposition	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées dans la limite du gain							475AEZ	AZ/MOA
		Total = [2074-RECA, AO] - pertes imputées ; à reporter [2042-3, LB]							475AFA	BA/MOA
Vous avez réalisé uniquement des moins-values										
Total = [2074-RECA, AK] + [2074-RECA, AL] + [2074-RECA, AM] ; à reporter [2042-3, AB]									475AFB	BB/MOA
Vous avez réalisé des moins-values et des plus-values										
Total des moins-values déclarées = [2074-RECA, AK] et/ou [2074-RECA, AL] et/ou [2074-RECA, AM]									475AFC	BC/MOA
Total des plus-values déclarées = [2074-RECA, AK] et/ou [2074-RECA, AL] et/ou [2074-RECA, AM] et/ou [2074-RECA, AN] et/ou [2074-RECA, AO]									475AFD	BD/MOA

Formulaire : 2074-SITU (suite)

Situation 1 - Moins-values supérieures aux plus-values	Perte nette de l'année = Abs [2074-SITU, BC] - Abs [2074-SITU, BD]		475AFE	BE/MOA						
Situation 2	Opérations taxées au barème	Imputation des moins-values de l'année (compensation entre les gains et les pertes)	475AFF	BF/MOA						
		Total intermédiaire = [2074-RECA, AK] - imputation des moins-values	475AFG	BG/MOA						
		Si le résultat précédent est un gain, montant des pertes antérieures éventuellement imputées dans la limite du gain	475AFH	BH/MOA						
		Total (total intermédiaire - pertes antérieures imputées ; à reporter [2042-2 AA])	475AFI	BI/MOA						
	Opérations sur PEA taxées à 19 %	Imputation des moins-values de l'année (compensation entre les gains et les pertes de l'année)	475AFJ	BJ/MOA						
		Total intermédiaire = [2074-RECA, AL] - imputation des moins-values	475AFK	BK/MOA						
		Si le résultat précédent est un gain, montant des pertes antérieures éventuellement imputées dans la limite du gain	475AFL	BL/MOA						
		Total (total intermédiaire - pertes antérieures imputées ; à reporter [2042-3, EB])	475AFM	BM/MOA						
	Opérations sur PEA taxées à 22,5 %	Imputation des moins-values de l'année (compensation entre les gains et les pertes de l'année)	475AFN	BN/MOA						
		Total intermédiaire = [2074-RECA, AM] - imputation des moins-values	475AFO	BO/MOA						
		Si le résultat précédent est un gain, montant des pertes antérieures éventuellement imputées dans la limite du gain	475AFP	BP/MOA						
		Total = (total intermédiaire - pertes antérieures imputées) ; à reporter en [2042-3, EA]	475AFQ	BQ/MOA						
	Plus-values supérieures aux moins-values	Plus-values en report d'imposition article 150-0 D BIS du CGI	Mise en report d'imposition	Imputation des moins-values de l'année (compensation entre les gains et les pertes)	475AFR	BR/MOA				
				Total intermédiaire = [2074-RECA, AN] - imputation des moins-values	475AFS	BS/MOA				
				Si le résultat précédent est un gain, montant des pertes antérieures éventuellement imputées dans la limite du gain	475AFT	BT/MOA				
				Total = (total intermédiaire - pertes antérieures imputées) ; à reporter [2042-3, LA]	475AFU	BU/MOA				
Expiration du report d'imposition			Imputation des moins-values de l'année (compensation entre les gains et les pertes)	475AFV	BV/MOA					
			Total intermédiaire = [2074-RECA, AO] - imputation des moins-values	475AFW	BW/MOA					
			Si le résultat précédent est un gain, montant des pertes antérieures éventuellement imputées dans la limite du gain	475AFX	BX/MOA					
			Total = (total intermédiaire - pertes antérieures imputées) ; à reporter [2042-3, LB]	475AFY	BY/MOA					
Imputation des moins-values de l'année et/ou des moins-values reportables sur certains gains de levée d'option ou des gains de cession de titres issus de BSPCE		475AFZ	BZ/CCI							
SUIVI DE VOS PERTES RESTANT A REPORTER SUR 10 ANS : SITUATION AU 31/12/N										
Pertes reportables	N-9 475AGA CA/MOA	N-8 475AGB CB/MOA	N-7 475AGC CC/MOA	N-6 475AGD CD/MOA	N-5 475AGE CE/MOA	N-4 475AGF CF/MOA	N-3 475AGG CG/MOA	N-2 475AGH CH/MOA	N-1 475AGI CI/MOA	N 475AGJ CJ/MOA
VOS PLUS-VALUES ET GAINS D'APPORT DE CREANCES EN REPORT D'IMPOSITION										
Plus-values en report d'imposition à la suite d'un apport à une société soumise à l'IS contrôlée par l'apporteur (article 150-0 B ter du CGI) = Som [2074I, AQ] [2074I, AK] + [2074I, xx] Total à reporter [2042-3, LC]									475AGK	CK/MOA
Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement (article 150-0 D bis du CGI) = [2074IRECAP, AA] + [2074IRECAP, AD]									475AGL	CL/MOA
Gains d'apport de créance en report d'imposition = Som [2074I, BS] lorsque [2074I, BT] associé coché									475AGM	CM/MOA
Total des plus-values et gains d'apport de créances en report d'imposition à reporter sur le formulaire EDI 2042-7, code KH									475AGN	CN/MOA

3.2.6.5 Formulaire : 2074DIR

Répétable		2074DIR	
DECLARATION DES PLUS OU MOINS-VALUES REALISEES EN N CESSIONS DE TITRES REALISEES EN N PAR LES DIRIGEANTS DE PME EUROPEENNES EN VUE DE LEUR DEPART A LA RETRAITE			
CESSIONS DE TITRES REALISEE EN 2014			
Désignation de la société dont les titres sont cédés	Dénomination	365AAA	AA/NAD
	Dénomination suite	365AAB	AA/NAD
Cochez la case si vous déposez un formulaire 2074I pour expiration des reports d'imposition consécutive à la cession de ces titres		365AAC	AB/CCI
Date de la cession		365AAD	AC/DTM
Nature des titres cédés (F - Fongibles ; I - Individualisables)		365AAE	AD/CCI
Nombre de titres détenus avant la cession		365AAF	AE/PTY
Détermination du prix de cession des titres	Nombre de titres cédés	365AAG	AF/PTY
	Montant global	365AAH	AG/MOA
	Frais de cession	365AAI	AH/MOA
	Montant net (montant global - frais de cession)	365AAJ	AI/MOA
Détermination du prix de revient des titres	Méthode d'évaluation (PUA - Prix unitaire d'acquisition ; PMP - Prix moyen pondéré)	365AAK	AJ/CCI
	Prix d'acquisition global	365AAL	AK/MOA
	Frais d'acquisition	365AAM	AL/MOA
	Prix de revient (prix d'acquisition + frais d'acquisition)	365AAN	AM/MOA
Résultat net précédé du signe + ou - selon le cas (montant net - prix de revient)		365AAO	AN/MOA
Abattement fixe : report de la donnée [2074DIR,AN] dans la limite de 500 000€ (précédé du signe si négatif)		365ABA	BA/MOA
COMPLEMENTS DE PRIX PERCUS			
Désignation de la société dont la cession des titres a fait l'objet d'une clause de complément de prix		365AAP	AO/RFF
Date de cession des titres à l'origine du complément de prix		365AAQ	AP/DTM
Date de perception du complément de prix	Date du versement du complément de prix perçu	365AAR	AQ/DTM
Montant du complément de prix reçu		365AAS	AR/MOA
Part de l'abattement fixe non utilisé lors de la cession		365ABB	BB/MOA
ABATTEMENT POUR DUREE DE DETENTION DES TITRES (TITRES ET COMPLEMENTS DE PRIX) - CESSION EN 2014			
Durée de détention	365AAT	AS/CCI	...Ext1..
1 - Plus de 8 ans ; 2 - Entre 7 et 8 ans ; 3 - Entre 6 et 7 ans ; 4 - Moins de 6 ans			
1 - Plus de 8 ans; 2 - Au moins 4 ans mais moins de 8ans; 3 - Plus de 1 an mais moins de 4 ans; 4 - Moins de 1 an			
Nombre de titres en fonction de la durée de détention	365AAU	AT/PTY	...Ext1..
Résultat net (cession) ou complément de prix par taux d'abattement applicable	365AAV	AU/MOA	...Ext1..
Si les titres sont fongibles, résultat net = ([2074DIR, AN] - [2074DIR, BA]) x ([2074DIR, AT] / [2074DIR, AF]) ou résultat net réel par période d'acquisition si les titres sont individualisables ou montant porté en [2074DIR, AR] - [2074DIR, BB] réparti par taux d'abattement applicable			
Pourcentage d'abattement à appliquer	365AAW	AV/CCI	...Ext1..
A - 100 % ; B - 2/3 ; C - 1/3 ; D - 0 % A - 85% ; B - 65% ; C - 50% ; D - 0 %			
Montant de l'abattement par durée de détention, précédé du signe + ou - selon le cas = [2074DIR, AU] x [2074DIR, AV]	365AAX	AW/MOA	...Ext1..
Montant total de l'abattement (précédé du signe + ou -) Som [2074DIR, AW]		365AAY	AX/MOA
TITRES ET COMPLEMENTS DE PRIX - RESULTAT IMPOSABLE A L'IMPOT SUR LE REVENU			
Total des abattements pratiqués (fixe et pour durée de détention) :- [2074DIR,BA] + [2074DIR,BB] + [2074DIR,AX]		365BAC	BC/MOA
Résultat selon le cas = [2074DIR, AN] - [2074DIR, AW] [2074DIR, BC] en cas de cessions de titres ou [2074DIR, AR] - [2074DIR, AW] [2074DIR, BC] en cas de compléments de prix perçus		365AAZ	AY/MOA
PERCEPTION D'UN COMPLEMENT DE PRIX AFFERENT A UNE CESSION REALISEE AVANT LE 1ER JANVIER 2014			
Désignation de la société dont la cession des titres a fait l'objet d'une clause de complément de prix	Dénomination	365ABD	BD/NAD
	Dénomination suite	365ABE	BD/NAD
Date de cession des titres à l'origine du complément de prix		365ABF	BE/DTM
Date de perception du complément de prix		365ABG	BF/DTM
Montant du complément de prix reçu		365ABH	BG/MOA
ABATTEMENT POUR DUREE DE DETENTION			
Durée de détention	365ABI	BH/CCI	...Ext1..
1 - Plus de 8 ans ; 2 - Entre 7 et 8 ans ; 3 - Entre 6 et 7 ans ; 4 - Moins de 6 ans			
Répartition du complément de prix par taux d'abattement applicable	365ABJ	BI/MOA	...Ext1..
Pourcentage d'abattement à appliquer	365ABK	BJ/CCI	...Ext1..
A - 100 % ; B - 2/3 ; C - 1/3 ; D - 0 %			
Montant de l'abattement par durée de détention, précédé du signe + ou - selon le cas =	365ABL	BK/MOA	...Ext1..
Montant total de l'abattement (précédé du signe + ou -) Som [2074DIR, AW]		365ABM	BL/MOA
Montant du complément net de l'abattement : [2074DIR,BG] - [2074DIR,BL]		365ABN	BM/MOA

3.2.6.6 Formulaire : 2074IMP

Répérable		2074IMP	
DECLARATION DES PLUS OU MOINS-VALUES REALISEES EN N CESSIONS DE TITRES REALISEES EN N PAR LES IMPATRIES EXONERATION PARTIELLE DE LA PLUS-VALUE OU NON-IMPUTATION PARTIELLE DE LA MOINS-VALUE (ARTICLE 155 B DU CODE GENERAL DES IMPOTS)			
CESSIONS DE TITRES			
Dénomination du dépositaire des titres	Dénomination	405AAA	AA/NAD
	Dénomination suite	405AAB	AA/NAD
A défaut, dénomination de la société dont les titres sont cédés	Dénomination	405AAC	AB/NAD
	Dénomination suite	405AAD	AB/NAD
Adresse du dépositaire des titres Ou, à défaut, adresse de la société dont les titres sont cédés	N°, [0..9/A..Z] Voie	405AAE	AC/NAD
	Complément	405AAF	AC/NAD
	Lieu dit, Hameau	405AAG	AC/NAD
	Code postal	405AAH	AC/NAD
	Ville	405AAI	AC/NAD
Date de la cession		405AAJ	AD/DTM
Détermination du prix de cession des titres	Nombre de titres cédés	405AAK	AE/PTY
	Montant global	405AAL	AF/MOA
	Frais de cession	405AAM	AG/MOA
	Montant net (montant global - frais de cession)	405AAN	AH/MOA
Détermination du prix de revient des titres	Prix d'acquisition global	405AAO	AI/MOA
	Frais d'acquisition	405AAP	AJ/MOA
	Prix de revient (prix d'acquisition + frais d'acquisition)	405AAQ	AK/MOA
Résultat taxable	Résultat net précédé du signe + ou - selon le cas (montant net - prix de revient)	405AAR	AL/MOA
	Plus-value ou moins-value exonérée non imputable (résultat net *50% (précédé du signe - si moins-value))	405ACA	BA/MOA
	Plus ou moins-value imposable (résultat net - plus ou moins-value exonérée)	405ACB	BB/MOA
	Abattement pour durée de détention de droit commun	405AAS	AM/MOA
	Abattement pour durée de détention "renforcé"	405AAT	AN/MOA
	Résultat taxable précédé de + ou - *	405AAU	AO/MOA
* Plus ou moins-value imposable - abattement pour durée de détention de droit commun - abattement pour durée de détention "renforcé"			
COMPLEMENTS DE PRIX PERCUS			
Rappel de la désignation des titres antérieurement cédés à l'origine du complément de prix		405AAV	AP/RFF
Date de cession des titres à l'origine du complément de prix		405AAW	AQ/DTM
Date du versement de perception du complément de prix perçu reçu		405AAX	AR/DTM
Montant du complément de prix		405AAY	AS/MOA
Montant exonéré (montant du complément de prix reçu * 50%)		405ADA	BC/MOA
Montant imposable (montant du complément de prix reçu - montant exonéré)		405ADB	BD/MOA
Abattement pour durée de détention de droit commun		405AAZ	AT/MOA
Abattement pour durée de détention "renforcé"		405ABA	AU/MOA
Résultat Complément de prix taxable *		405ABB	AV/MOA
* montant du complément de prix imposable - abattement pour durée de détention de droit commun - abattement pour durée de détention "renforcé"			

3.2.6.7 Formulaire : 2074IMPDIR

Non répétable		2074IMPDIR	
DECLARATION DES PLUS OU MOINS-VALUES REALISEES EN N INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR CESSIONS DE TITRES REALISEES EN N PAR LES IMPATRIES (2074IMP - ART. 155 B DU CGI) OU PAR LES DIRIGEANTS DE PME EUROPEENNES EN VUE DE LEUR DEPART A LA RETRAITE (2074DIR)			
SI VOUS AVEZ DEPOSE UN OU PLUSIEURS FORMULAIRES 2074DIR			
Cochez la case si vous déposez un formulaire 2074I pour expiration des reports d'imposition consécutifs à la cession de titres autres que ceux mentionnés sur 2074DIR ?		365BAA	AA/CCI
TITRES ET COMPLEMENTES DE PRIX IMPOSABLES - CESSION 2014			
Total des abattements (précédé du signe + ou -) Som [2074DIR, AX]		365BAB	AB/MOA
Total des abattements pratiqués (fixe et pour durée de détention) = Som [2074DIR, BA] + Som [2074DIR, BB] + Som [2074IMPDIR, AB]		365BAE	AE/MOA
TOTAL à reporter si positif [2042-3, FE] si négatif [2042-3, FF]			
Total des résultats taxables (précédé du signe + ou -) = Som [2074DIR, AY] Som [2074DIR, AN] + Som [2074DIR, AR] - [2074IMPDIR, AE]		365BAD	AD/MOA
Exit tax - Reportez vous, si besoin, à la notice de la 2074-DIR rubrique 620			
Veuillez cocher la case si vous remplissez toutes les conditions suivantes : vous avez transféré votre domicile fiscal hors de France durant l'année N, vous êtes dans le champs d'application de l'exit tax, vous ne déposez pas de formulaires 2074-RECA ou 2074-SITU et vous complétez la rubrique plus-value en report d'imposition devenues imposables du fait du transfert du domicile fiscal hors de France de la déclaration 2074ETD		365BAC	AC/CCI
Si vous avez coché la case, la Som [2074DIR, AY] sera à mentionner sur la déclaration 2074ETD Si vous n'avez pas coché la case et que vous déposez le formulaire 2074-RECA, la Som [2074DIR, AY] le montant porté en [2074IMPDIR, AD] sera à mentionner en [2074-RECA, AI] et, si positif, en [2042-3, EC] Si vous n'avez pas coché la case et que vous ne déposez pas de formulaire commençant par "2074-", alors veuillez préciser : le montant porté en [2074IMPDIR, AD] sera à reporter si positif en [2042-3, AA] et en [2042-3, EC]; si négatif en [2042-3, AB]			
PERCEPTION D'UN COMPLEMENT DE PRIX AFFERENT A UNE CESSION REALISEE AVANT LE 1ER JANVIER 2014			
Total des abattements pratiqués Som [2074DIR, BL]		365BAF	AF/MOA
TOTAL à reporter en [2042-3, FC]			
Total global du complément net de l'abattement : Som [2074DIR, BM]		365BAG	AG/MOA
Exit tax - Reportez vous, si besoin, à la notice de la 2074-DIR rubrique 620			
Veuillez cocher la case si vous remplissez toutes les conditions suivantes : vous avez transféré votre domicile fiscal hors de France durant l'année N, vous êtes dans le champs d'application de l'exit tax, vous ne déposez pas de formulaires 2074-RECA ou 2074-SITU et vous complétez la rubrique plus-value en report d'imposition devenues imposables du fait du transfert du domicile fiscal hors de France de la déclaration 2074ETD		365BAH	AH/CCI
Si vous avez coché la case, le montant porté en [2074IMPDIR, AG] sera à mentionner sur la déclaration 2074ETD Si vous n'avez pas coché la case et que vous déposez le formulaire 2074-RECA, le montant porté en [2074IMPDIR, AG] sera à mentionner en [2074-RECA, AI] Si vous n'avez pas coché la case et que vous ne déposez pas de formulaire commençant par "2074-", alors le montant porté en [2074IMPDIR, AG] sera à reporter si positif en [2042-3, AA]			
SI VOUS AVEZ DEPOSE UN OU PLUSIEURS FORMULAIRES 2074IMP			
Date de la prise de fonctions en France		405BAA	BA/DTM
En cas de cession de titres	Total des résultats taxables Som [2074IMP, AO]	405BAB	BB/MOA
	Total des plus ou moins-values exonérées non imposables Som [2074IMP, BA]	405BBB	BL/MOA
	Total des abattements de droit commun pour durée de détention Som [2074IMP, AM]	405BAC	BC/MOA
	Total des abattements "renforcés" pour durée de détention Som [2074IMP, AN]	405BAD	BD/MOA
En cas de complément de prix perçu	Total des résultats du complément de prix taxables Som [2074IMP, AV]	405BAE	BE/MOA
	Total des exonérations Som [2074IMP, BC]	405BBB	BM/MOA
	Total des abattements de droit commun pour durée de détention Som [2074IMP, AT]	405BAF	BF/MOA
	Total des abattements "renforcés" pour durée de détention Som [2074IMP, AU]	405BAG	BG/MOA
Récapitulatif	Total des résultats taxables (précédé de + ou -) = [2074IMP, AB] + [2074IMP, AE] [2074IMPDIR, BB] + [2074IMPDIR, BE]	405BAH	BH/MOA
	Total des résultats exonérés (précédés de - si négatif) = [2074IMP, BL] + [2074IMP, BM]	405BBC	BN/MOA
	Total des abattements de droit commun pour durée de détention = [2074IMPDIR, AC BC] + [2074IMPDIR, AF BF]	405BAI	BI/MOA
	TOTAL à reporter si positif [2042-3, FA] si négatif [2042-3, FB]		
	Total des abattements "renforcés" pour durée de détention = [2074IMP, AD] + [2074IMP, AG]	405BAJ	BJ/MOA
TOTAL à reporter si positif [2042-3, FC] si négatif [2042-3, FD]			
Calcul de l'exonération de 50%	Montant de la plus-value nette exonérée ou de la moins-value nette non imposable (précédé du signe + ou - selon le cas) = [2074IMP, AH] x 50%	405BAK	BK/MOA
	TOTAL à reporter si positif [2042-3, GA] si négatif [2042-3, GB]		
Résultat imposable à l'impôt sur le revenu (plus-value imposable ou moins-value imputable) Résultat imposable = [2074IMP, AH] x 50% Si vous avez complété le formulaire 2074-RECA, veuillez indiquer le résultat imposable en [2074-RECA, AJ] Dans le cas contraire, reportez directement ce montant sur le formulaire 2042-3 si positif [2042-3, AA] si négatif [2042-3, AB]			

3.2.6.8 Formulaire : 2074ABT

Répétable		2074ABT	
DECLARATION DES PLUS OU MOINS-VALUES REALISEES EN N FICHE DE CALCUL DE L'ABATTEMENT POUR DUREE DE DETENTION			
TITRES CONCERNES			
Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers / personnes interposées ou de l'organisme distributeur	Dénomination	335AAA	AA/NAD
	Dénomination suite	335AAB	AA/NAD
Plus ou moins-value réalisée ou montant de la distribution (précédée du signe - si négatif)		335AAC	AB/MOA
Nombre de titres cédés ou rachetés ou nombre de titres détenus en cas de distribution		335AAD	AC/PTY
CALCUL DE L'ABATTEMENT			
Abattement de droit commun, durée de détention	335AAE	AD/CCI	...Ext1...
Abattement "renforcé", durée de détention	335AAF	AE/CCI	...Ext1...
Nombre de titres en fonction de la durée de détention	335AAG	AF/PTY	...Ext1...
Plus ou moins-value par taux d'abattement applicable (précédée de + ou -)	335AAH	AG/MOA	...Ext1...
Si les titres sont fongibles, résultat net = [2074ABT, AB] x ([2074ABT, AF]/[2074ABT, AC])			
Si les titres sont identifiables, résultat net pour la période d'acquisition			
Montant de l'abattement pour la durée de détention en fonction du pourcentage d'abattement applicable (précédé du signe + ou -)	335AAI	AH/MOA	...Ext1...
Montant total de l'abattement pour durée de détention (précédé du signe + ou -) = Som [2074ABT, AH]		335AAJ	AI/MOA
Si vous ne déposez aucun autre formulaire débutant par 2074 que le(s) formulaire(s) 2074ABT, abattement à reporter si positif [2042-3, FA] si négatif [2042-3, FB].			
Dans le cas contraire, veuillez reporter ce montant sur le formulaire approprié			
CALCUL DE L'ABATTEMENT DE DROIT COMMUN			
Durée de détention	8 ans et plus	Au moins 2 ans et moins de 8 ans	Moins de 2 ans
Nombre de titres en fonction de la durée de détention	335ABA BA/PTY	335ACA BB/PTY	335ADA BC/PTY
Plus ou moins-value par taux d'abattement applicable (+/-)	335ABB BD/MOA	335ACB BE/MOA	335ADB BF/MOA
Si les titres sont fongibles, résultat net = [2074ABT, AB] x (nombre de titres en fonction de la durée de détention) / [2074ABT, AC]			
Si les titres sont identifiables, résultat net pour la période d'acquisition			
Montant de l'abattement pour la durée de détention en fonction du pourcentage d'abattement applicable (+/-)	335ABC BG/MOA	335ACC BH/MOA	335ADC BI/MOA
Montant total de l'abattement pour durée de détention (+/-) [2074ABT, BG] + [2074ABT, BH] + [2074ABT, BI]			335ATA BJ/MOA
Plus ou moins-value après abattement [2074ABT, AB] - [2074ABT, BJ]			335ATB BK/MOA
Si vous ne déposez aucun autre formulaire débutant par 2074 que le(s) formulaire(s) 2074ABT, total des abattements de droit commun à reporter si positif [2042-3, FA] si négatif [2042-3, FB].			
Dans le cas contraire, veuillez reporter ce montant sur le formulaire approprié			
CALCUL DE L'ABATTEMENT "RENFORCE"			
Durée de détention	8 ans et plus	Au moins 4 ans et moins de 8 ans	Au moins 1 an et moins de 4 ans
Nombre de titres en fonction de la durée de détention	335ABD CA/PTY	335ACD CB/PTY	335ADD CC/PTY
Plus ou moins-value par taux d'abattement applicable (+/-)	335ABE CE/MOA	335ACE CF/MOA	335ADE CG/MOA
Si les titres sont fongibles, résultat net = [2074ABT, AB] x (nombre de titres en fonction de la durée de détention) / [2074ABT, AC]			
Si les titres sont identifiables, résultat net pour la période d'acquisition			
Montant de l'abattement pour la durée de détention en fonction du pourcentage d'abattement applicable (+/-)	335ABF CI/MOA	335ACF CJ/MOA	335ADF CK/MOA
Montant total de l'abattement pour durée de détention (+/-) [2074ABT, CI] + [2074ABT, CJ] + [2074ABT, CK] + [2074ABT, CL]			335ATC CM/MOA
Plus ou moins-value après abattement [2074ABT, AB] - [2074ABT, CM]			335ATD CN/MOA
Si vous ne déposez aucun autre formulaire débutant par 2074 que le(s) formulaire(s) 2074ABT, total des abattements renforcés à reporter si positif [2042-3, FC] si négatif [2042-3, FD].			
Dans le cas contraire, veuillez reporter ce montant sur le formulaire approprié			

3.2.6.9 Formulaire : 2074I

Répétable		2074I	
DECLARATION DES PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION EN N			
REPORT D'IMPOSITION DES PLUS-VALUES D'APPORT A UNE SOCIETE A L'IS CONTROLEE PAR L'APPORTEUR (ART. 150-0 B TER DU CGI)			
Désignation des valeurs mobilières, titres ou droits apportés	Dénomination	345AAA	AA/NAD
	Dénomination suite	345AAB	AA/NAD
Désignation de la société à l'IS bénéficiaire de l'apport	Dénomination	345AAC	AB/NAD
	Dénomination suite	356AAD	AB/NAD
Date de l'apport		345AAE	AC/DTM
Nombre de titres apportés		345AAF	AD/PTY
Nombre de titres reçus		345BAA	CA/PTY
Détermination de la valeur des valeurs mobilières (VM), titres ou droits apportés	Valeur globale des titres apportés	345AAG	AE/MOA
	Frais liés à l'apport	345AAH	AF/MOA
	Montant net = valeur globale des titres apportés - frais liés à l'apport	345AAI	AG/MOA
Détermination du prix de revient des titres	Prix / valeur globale d'acquisition	345AAJ	AH/MOA
	Frais d'acquisition	345AAK	AI/MOA
	Prix de revient = prix / valeur globale d'acquisition + frais d'acquisition	345AAL	AJ/MOA
Résultat	Résultat Plus-Value avant abattement (uniquement positif) = montant net - prix de revient	345AAM	AK/MOA
	Abattement pour durée de détention de droit commun	345AAN	AL/MOA
	Abattement pour durée de détention "renforcé"	345AAO	AM/MOA
	Résultat après abattement = résultat plus-value avant abattement - abattement pour durée de détention de droit commun - abattement pour durée de détention "renforcé"	345AAP	AN/MOA
En cas de nouvel apport de titres reçus en contrepartie d'un apport soumis au report d'imposition de l'article 150-0 B ter du CGI)	Date d'apport initial	345BAB	CB/MOA
	Plus-values en report attachées aux titres apportés	345AAQ	AO/MOA
	Abattements correspondants	345BAC	CC/MOA
Acquisition par donation de titres grevés d'un report d'imposition			
Identité du donateur	Dénomination	345BAD	CD/NAD
	Dénomination suite	345BAE	CD/NAD
Désignation de la société dont les titres sont acquis par donation	Dénomination	345BAF	CE/NAD
	Dénomination suite	345BAG	CE/NAD
Date de la transmission par donation		345BAH	CF/DTM
Nombre de types acquis par donation		345BAI	CG/PTY
Plus-value en report d'imposition avant abattement correspondante aux titres acquis		345BAJ	CH/MOA
Abattements correspondants		345BAK	CI/MOA
Frais afférents à l'acquisition à titre gratuit		345BAL	CJ/MOA
Plus-value en report d'imposition transférée = Plus-value en report d'imposition avant abattement correspondante aux titres acquis - frais afférent à l'acquisition à titre gratuit		345BAM	CK/MOA
REPORT D'IMPOSITION A L'IR EN CAS DE REINVESTISSEMENT D'UNE FRACTION DE LA PLUS-VALUES DANS UNE SOCIETE (ART. 150-0 B BIS DU CGI)			
Désignation de la société dont les titres sont cédés ou de la société dont les titres sont le support du complément de prix	Dénomination	345AAR	AP/NAD
	Dénomination suite	345AAS	AP/NAD
DETERMINATION DE LA PLUS-VALUE			
Date de la cession		345AAT	AQ/DTM
Détermination du prix de cession des titres	Nombre de titres cédés	345AAU	AR/PTY
	Montant global	345AAV	AS/MOA
	Frais de cession	345AAW	AT/MOA
	Montant net = montant global - frais de cession	345AAX	AU/MOA
Détermination du prix de revient des titres	Prix / valeur globale d'acquisition	345AAY	AV/MOA
	Frais d'acquisition	345AAZ	AW/MOA
	Prix de revient = prix / valeur globale d'acquisition - frais d'acquisition	345ABA	AX/MOA
Résultat	Résultat avant abattement (uniquement positif) = montant net - prix de revient	345ABB	AY/MOA
	Abattement pour durée de détention de droit commun	345ABC	AZ/MOA
	Abattement pour durée de détention "renforcé"	345ABD	BA/MOA
	Résultat après abattement = résultat avant abattement - abattement pour durée de détention de droit commun - abattement pour durée de détention "renforcé"	345ABE	BB/MOA

Formulaire : 2074I (suite)

COMPLEMENT DE PRIX AFFERENT A DES TITRES DONT LA PLUS-VALUE A BENEFICIE DU REPORT <i>D'IMPOSITION</i> de l'article 150-0 D BIS du CGI			
Désignation de la société dont les titres sont le support du complément de prix	Dénomination	345ABF	BC/NAD
	Dénomination suite	345ABG	BC/NAD
Date de cession des titres à l'origine du complément de prix		345ABH	BD/DTM
Date de versement du complément de prix		345ABI	BE/DTM
Montant du complément de prix perçu		345ABJ	BF/MOA
Abattement pour durée de détention de droit commun		345ABK	BG/MOA
Abattement pour durée de détention "renforcé"		345ABL	BH/MOA
Résultat après abattement = résultat avant abattement - abattement pour durée de détention de droit commun - abattement pour durée de détention "renforcé"		345ABM	BI/MOA
DEMANDE DU REPORT D'IMPOSITION DE LA PLUS-VALUE ET/OU DU COMPLEMENT DE PRIX <i>Cochez la ou les cases correspondantes</i>			
Je demande expressément à bénéficier du report d'imposition de la plus-value lorsque le produit de cession des titres a été, ou sera dans un délai de vingt quatre mois, investi dans des sociétés à hauteur de 50% au moins du montant de la plus-value nette des prélèvements sociaux, dans les conditions prévues à l'article 150-0 D bis du CGI		345ABN	BJ/CCI
Je demande expressément à bénéficier du report d'imposition pour le(s) complément(s) de prix reçu(s) en exécution d'une clause d'indexation afférent(s) à des titres ou droits cédés lorsque la plus-value a bénéficié du report d'imposition dans les conditions prévues à l'article 150-0 D bis du CGI		345ABO	BK/CCI
GAINS DE CESSON OU D'APPORT DE CREANCES REPRESENTATIVES D'UN COMPLEMENT DE PRIX A RECEVOIR EN EXECUTION D'UNE CLAUSE D'INDEXATION : IMPOSITION IMMEDIATE, MISE EN REPORT ET EXPIRATION DU REPORT			
GAINS DE CESSON OU D'APPORT DE L'ANNEE			
Dénomination de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix	Dénomination	345ABP	BL/NAD
	Dénomination suite	345ABQ	BL/NAD
Adresse de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix	N°, [0..9/A..Z] Voie	345ABR	BL/NAD
	Complément	345ABS	BL/NAD
	Lieu dit, Hameau	345ABT	BL/NAD
	Code postal	345ABU	BL/NAD
	Ville	345ABV	BL/NAD
En cas de gain d'apport, dénomination de la société bénéficiaire de l'apport	Dénomination	345ABW	BM/NAD
	Dénomination suite	345ABX	BM/NAD
En cas de gain d'apport, adresse de la société bénéficiaire de l'apport de la créance	N°, [0..9/A..Z] Voie	345ABY	BM/NAD
	Complément	345ABZ	BM/NAD
	Lieu dit, Hameau	345ACA	BM/NAD
	Code postal	345ACB	BM/NAD
	Ville	345ACC	BM/NAD
Nature de l'opération (C - cession ; A - apport)		345ACD	BN/CCI
Date de la cession ou de l'apport		345ACE	BO/DTM
Fonctions exercées dans la société support de la clause		345ACF	BP/RFF
Prix de cession		345ACG	BQ/MOA
Prix ou valeur d'acquisition		345ACH	BR/MOA
Montant du gain de cession ou d'apport = prix de cession - prix ou valeur d'acquisition		345ACI	BS/MOA
Titres pour lesquels vous demandez le report de vos gains d'apport		345ACJ	BT/CCI
GAINS D'APPORT DEVENUS TAXABLES PAR EXPIRATION TOTALE OU PARTIELLE DU REPORT ANTERIEUREMENT DEMANDE			
Gains d'apport devenus imposables (à déduire du montant déclaré en [2042-7, KH])		345ACK	BU/MOA
EXONERATION DES PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION SUITE A REINVESTISSEMENT D'UNE FRACTION DE LA PLUS-VALUE (ARTICLE 150-0 D BIS DU CGI)			
Désignation de la société qui a bénéficié du réinvestissement	Dénomination	345ACL	BV/NAD
	Dénomination suite	345ACM	BV/NAD
Date de l'opération de réinvestissement		345ACN	BW/DTM
Montant de la plus-value exonérée		345ACO	BX/MOA

3.2.6.10 Formulaire : 2074IEXPIR

EXPIRATION DES REPORTS D'IMPOSITION CONSECUTIFS A UN REINVESTISSEMENT DANS UNE SOCIETE D'UNE FRACTION DE LA PLUS-VALUE NETTE DES PRELEVEMENTS SOCIAUX (ARTICLE 150-0 D BIS DU CGI)			
Rappel de la désignation de la société dont le produit de cession des titres a permis le réinvestissement	Dénomination	345BAA	AA/NAD
	Dénomination suite	345BAB	AA/NAD
Désignation de la société ayant bénéficié du réinvestissement et dont les titres font l'objet d'un événement	Dénomination	345BAC	AB/NAD
	Dénomination suite	345BAD	AB/NAD
Désignation de la société dont les titres ont été reçus lors de l'échange si vous demandez la prorogation du report d'imposition suite à cet échange	Dénomination	345BAE	AC/NAD
	Dénomination suite	345BAF	AC/NAD
Date de l'opération de réinvestissement		345BAG	AD/DTM
Nombre total de titres reçus en contrepartie du/des réinvestissement(s)		345BAH	AE/PTY
Date de l'événement entraînant l'expiration du report d'imposition		345BAI	AF/DTM
Nature de l'événement entraînant l'expiration du report d'imposition		345BAJ	AG/RFF
Montant de la plus-value en report avant l'événement		345BAK	AH/MOA
Nombre de titres concernés par l'événement		345BAL	AI/PTY
Nombre de titres détenus avant l'événement		345BAM	AJ/PTY
Montant de la plus-value concernée par l'événement = [2074IEXPIR, AH] x [2074IEXPIR, AI] / [2074IEXPIR, AJ]		345BAN	AK/MOA
Cochez la case si vous demandez expressément la prorogation du report d'imposition de cette plus-value		345BAO	AL/CCI
Plus-value restant en report		345BAP	AM/MOA
Si vous avez coché la case précédente, alors = montant de la plus-value en report avant l'imposition Dans le cas contraire, = montant de la plus-value en report d'imposition - plus-value en report devenue imposable			
PLUS-VALUE EN REPORT DEVENUES IMPOSABLES CALCULEES PAR UNE PERSONNE INTERPOSEE (PI)			
Nom de la personne interposée	Nom ou Dénomination	345BAQ	AN/NAD
	Prénom ou Dénomination suite	345BAR	AN/NAD
Adresse de la personne interposée	N°, [0..9/A..Z] Voie	345BAS	AN/NAD
	Complément	345BAT	AN/NAD
	Lieu dit, Hameau	345BAU	AN/NAD
	Code postal	345BAV	AN/NAD
	Ville	345BAW	AN/NAD
		345BAX	AO/MOA
Plus-value calculée			
EXPIRATION DES REPORTS D'IMPOSITION CONSECUTIFS A UN REINVESTISSEMENT DU PRODUIT DE CESSON DE TITRES DANS UNE SOCIETE NOUVELLE NON COTEE AVANT LE 01/01/2006 ET / OU DEMANDE DE PROROGATION DE CES REPORTS			
Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement dont les titres font l'objet d'un événement	Dénomination	345BAY	AP/NAD
	Dénomination suite	345BAZ	AP/NAD
Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement lorsque la prorogation du report d'imposition est demandée	Dénomination	345BBB	AQ/NAD
	Dénomination suite	345BBB	AQ/NAD
Date de la cession ayant donné lieu au report		345BBC	AR/DTM
Date de l'opération entraînant l'expiration du report d'imposition ou sa prorogation		345BBD	AS/DTM
Montant de la plus-value en report avant l'opération		345BBE	AT/MOA
Nombre de titres détenus avant l'opération		345BBF	AU/PTY
Nombre de titres concernés par l'opération		345BBG	AV/PTY
Montant de la plus-value antérieure dont la prorogation du report d'imposition est demandée (si nouveau réinvestissement)		345BBH	AW/MOA
Montant de la plus-value en report immédiatement imposable		345BBI	AX/MOA
Plus-value restant en report = montant de la plus-value en report avant l'opération - montant de la plus-value en report immédiatement imposable		345BDA	CA/MOA
EXPIRATION DES REPORTS D'IMPOSITION CONSECUTIFS A UN ECHANGE DE VALEURS MOBILIERES ET DE DROITS SOCIAUX REALISE AVANT LE 01/01/2000			
Désignation de la société ou du FCP dont les titres ont été échangés	Dénomination	345BBJ	AY/NAD
	Dénomination suite	345BBK	AY/NAD
Désignation de la société ou de la SICAV dont les titres ont été reçus lors	Dénomination	345BBL	AZ/NAD
	Dénomination suite	345BBM	AZ/NAD
Date de l'échange initial		345BBN	BA/DTM
Nature de l'opération mettant fin au report		345BBO	BB/RFF
Date de l'opération mettant fin au report		345BBP	BC/DTM
Montant de la plus-value en report avant l'opération		345BBQ	BD/MOA
Nombre de titres reçus lors de l'échange détenus avant l'opération		345BBR	BE/PTY
Nombre de titres reçus lors de l'échange cédés		345BBS	BF/PTY
Plus-value imposable = [2074IEXPIR, BC] x [2074IEXPIR, BE] / [2074IEXPIR, BD]		345BBT	BG/MOA
Plus-value restant en report = montant de la plus-value en report avant l'opération - plus-value imposable		345BBU	BH/MOA

Formulaire : 2074IEXPIR (suite)

EXPIRATION DES REPORTS D'IMPOSITION CONSECUTIFS A UN ECHANGE DE VALEURS MOBILIERES ET DE DROITS SOCIAUX REALISE AVANT LE 01/01/2000			
Désignation de la société ou du FCP dont les titres ont été échangés	Dénomination	345BBJ	AY/NAD
	Dénomination suite	345BBK	AY/NAD
Désignation de la société ou de la SICAV dont les titres ont été reçus lors	Dénomination	345BBL	AZ/NAD
	Dénomination suite	345BBM	AZ/NAD
Date de l'échange initial		345BBN	BA/DTM
Nature de l'opération mettant fin au report		345BBO	BB/RFF
Date de l'opération mettant fin au report		345BBP	BC/DTM
Montant de la plus-value en report avant l'opération		345BBQ	BD/MOA
Nombre de titres reçus lors de l'échange détenus avant l'opération		345BBR	BE/PTY
Nombre de titres reçus lors de l'échange cédés		345BBS	BF/PTY
Plus-value imposable = $[2074IEXPIR, BC] \times [2074IEXPIR, BE] / [2074IEXPIR, BD]$		345BBT	BG/MOA
Plus-value restant en report = montant de la plus-value en report avant l'opération - plus-value imposable		345BBU	BH/MOA
EXPIRATION DES REPORTS D'IMPOSITION CONSECUTIFS A UN APPORT REALISE A COMPTER DU 14/11/2012 A UNE SOCIETE A L'IS CONTROLEE PAR L'APPORTEUR (ARTICLE 150-0 B TER DU CGI)			
Désignation des valeurs mobilières, titres ou droits ayant été apportés à l'origine	Dénomination	345BBV	BI/NAD
	Dénomination suite	345BBW	BI/NAD
Désignation des titres reçus en contrepartie de l'apport et qui font l'objet de l'événement	Dénomination	345BBX	BJ/NAD
	Dénomination suite	345BBY	BJ/NAD
Date de l'apport initial		345BBZ	BK/DTM
Date de l'opération mettant fin au report d'imposition		345BCA	BL/DTM
Nature de l'opération mettant fin au report d'imposition		345BCB	BM/RFF
Montant de la plus-value en report avant l'opération		345BCC	BN/MOA
Montant de l'abattement pour durée de détention de droit commun correspondant à la plus-value précédente		345BCD	BO/MOA
Montant de l'abattement pour durée de détention "renforcé" correspondant à la plus-value précédente		345BCE	BP/MOA
Nombre de titres reçus en contrepartie de l'apport détenus avant l'opération		345BCF	BQ/PTY
Nombre de titres reçus en contrepartie de l'apport concernés par l'opération		345BCG	BR/PTY
Plus-value imposable = $[2074IEXPIR, BN] \times [2074IEXPIR, BR] / [2074IEXPIR, BQ]$		345BCH	BS/MOA
Abattement de droit commun concerné par l'opération = $[2074IEXPIR, BO] \times [2074IEXPIR, BR] / [2074IEXPIR, BQ]$		345BCI	BT/MOA
Abattement "renforcé" concerné par l'opération = $[2074IEXPIR, BP] \times [2074IEXPIR, BR] / [2074IEXPIR, BQ]$		345BCJ	BU/MOA
Plus-value restant en report = montant de la plus-value en report avant l'opération - plus-value imposable		345BCK	BV/MOA

3.2.6.11 Formulaire : 2074IRECAP

Non répétable		2074IRECAP
DECLARATION DES PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION EN N - RECAPITULATIF		
REPORT D'IMPOSITION A L'IR EN CAS DE REINVESTISSEMENT D'UNE FRACTION DE LA PLUS-VALUES DANS UNE SOCIETE (ART. 150-0 D BIS DU CGI)		
<i>DETERMINATION DE LA PLUS-VALUE</i>		
Total des résultats après abattement = Som [2074I, BB]	345CAA	AA/MOA
Total des abattements de droit commun = Som [2074I, AZ]	345CAB	AB/MOA
Total des abattements "renforcés" = Som [2074I, BA]	345CAC	AC/MOA
<i>COMPLEMENT DE PRIX AFFERENT A DES TITRES DONT LA PLUS-VALUE A BENEFICIEE DU REPORT D'IMPOSITION</i>		
Total des résultats après abattement = Som [2074I, BI]	345CAD	AD/MOA
Total des abattements de droit commun = Som [2074I, AG BG]	345CAE	AE/MOA
Total des abattements "renforcés" = Som [2074I, BH]	345CAF	AF/MOA
<i>RECAPITULATIF</i>		
Total des abattements pour durée de détention de droit commun = [2074IRECAP, AB] + [2074IRECAP, AE]	345CAG	AG/MOA
Total des abattements pour durée de détention "renforcés" = [2074IRECAP, AC] + [2074IRECAP, AF]	345CAH	AH/MOA
GAINS DE CESSON OU D'APPORT DE CREANCES REPRESENTATIVES D'UN COMPLEMENT DE PRIX A RECEVOIR EN EXECUTION D'UNE CLAUSE D'INDEXATION : IMPOSITION IMMEDIATE, MISE EN REPORT ET EXPIRATION DU REPORT		
Total des gains taxables de l'année = Som [2074I, BS] lorsque [2074I, BT] associé non coché	345CAI	AI/MOA
EXPIRATION DES REPORTS D'IMPOSITION		
<i>EXPIRATION DES REPORTS D'IMPOSITION CONSECUTIFS A UN REINVESTISSEMENT DANS UNE SOCIETE D'UNE FRACTION DE LA PLUS-VALUE NETTE DES PRELEVEMENTS SOCIAUX (ARTICLE 150-0 D BIS DU CGI)</i>		
Total des plus-values en report devenues imposables = Som [2074IEXPIR, AK] lorsque [2074IEXPIR, AL] associé non coché	345CAJ	AJ/MOA
<i>PLUS-VALUE EN REPORT DEVENUES IMPOSABLES CALCULEES PAR UNE PERSONNE INTERPOSEE (PI)</i>		
Total des plus-values calculées par des personnes interposées = Som [2074IEXPIR, AO]	345CAK	AK/MOA
<i>EXPIRATION DES REPORTS D'IMPOSITION CONSECUTIFS A UN REINVESTISSEMENT DU PRODUIT DE CESSON DE TITRES DANS UNE SOCIETE NOUVELLE NON COTEE AVANT LE 01/01/2006 ET / OU DEMANDE DE PROROGATION DE CES REPORTS</i>		
Total des plus-values imposables = Som [2074IEXPIR, AX]	345CAL	AL/MOA
<i>EXPIRATION DES REPORTS D'IMPOSITION CONSECUTIFS A UN ECHANGE DE VALEURS MOBILIERES ET DE DROITS SOCIAUX REALISE AVANT LE 01/01/2000</i>		
Total des plus-values imposables = Som [2074IEXPIR, BG]	345CAM	AM/MOA
<i>EXPIRATION DES REPORTS D'IMPOSITION CONSECUTIFS A UN APPORT REALISE A COMPTER DU 14/11/2012 A UNE SOCIETE A L'IS CONTROLEE PAR L'APPORTEUR (ARTICLE 150-0 B TER DU CGI)</i>		
Total des plus-values imposables = Som [2074IEXPIR, BS]	345CAN	AN/MOA
Total des abattements de droit commun = Som [2074IEXPIR, BT]	345CAO	AO/MOA
Total des abattements "renforcés" = Som [2074IEXPIR, BU]	345CAP	AP/MOA
EXONERATION DES PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION SUITE A REINVESTISSEMENT D'UNE FRACTION DE LA PLUS-VALUE (ARTICLE 150-0 D BIS DU CGI)		
Total des plus-values exonérées = Som [2074I, BX]	345CAQ	AQ/MOA

3.2.6.13 Formulaire : 2074ISUIVI

Répérable		2074ISUIVI	
DECLARATION DES PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION EN N ETAT DE SUIVI			
Situation de report		345DAA	AA/CCI
Liste des situations de report			
1 - Report à la suite d'un échange réalisé avant le 01/01/2000, d'un réinvestissement dans une société ou d'un apport réalisé à compter du 14/11/2012 à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur			
2 - Report prorogé à compter de l'année 2000 à la suite d'une opération d'échange ayant ouvert droit au sursis d'imposition			
Nature de la plus-value en report		345DAB	AB/CCI
Liste des natures de plus-value			
A - Plus-value en report d'imposition à la suite d'un échange réalisé avant le 01/01/2000			
B - Plus-value en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement dans une société réalisé avant le 01/01/2006			
C - Plus-value en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement dans une société réalisé à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D Bis du CGI)			
D - Plus-value en report d'imposition à la suite d'un apport réalisé à compter du 14/11/2012 à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur (article 150-0 B Ter du CGI)			
Désignation de la société dont les titres ont été remis à l'échange, apportés ou de la société pour laquelle la plus-value de cession a été réinvestie	Dénomination	345DAC	AC/NAD
	Dénomination suite	345DAD	AC/NAD
Désignation de la société dont les titres ont été reçus lors de l'échange, de l'apport ou de la société bénéficiaire du réinvestissement	Dénomination	345DAE	AD/NAD
	Dénomination suite	345DAF	AD/NAD
Date de l'opération initiale		345DAG	AE/DTM
Nature de l'opération initiale		345DAH	AF/RFF
Montant de la plus-value en report au 31/12/N-1		345DAI	AG/MOA
Montant de la plus-value en report au 31/12/N		345DAJ	AH/MOA
Nombre de titres correspondant à la plus-value en report au 31.12.N		345DBA	BA/PTY
Evènement en cas de différence entre les deux montants précédents	Evènement	345DAK	AI/FTX
	Evènement suite	345DAL	AI/FTX
<i>Préciser si plus-value dont le report a été prorogé à compter de l'année 2000 à la suite d'une opération d'échange ayant ouvert droit au sursis d'imposition</i>			
Date de l'opération d'échange ayant entraîné la prorogation		345DBB	BB/DTM
Nature de l'opération d'échange		345DBC	BC/RFF
Nombre de titres remis à l'échange		345DAM	AJ/PTY
Nombre de titres reçus lors de l'échange		345DAN	AK/PTY

3.2.7 Formulaire : Déclaration de revenus étranger.

3.2.7.1 Formulaire : 2047-1

Répertoire						2047-1
DECLARATION DE REVENUS ENCAISSES A L'ETRANGER EN N PAR UN CONTRIBUABLE DOMICILE EN France REVENUS ENCAISSES A L'ETRANGER HORS REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERES ET REVENUS ASSIMILES <i>Précisions : Pour les pourcentages à appliquer et les reports, veuillez vous reporter au formulaire n°2047 papier et à sa notice</i>						
Qualité de la personne					305AAA	AA/CCI
D1 - Déclarant 1 ; D2 - Déclarant 2 ; PAC - Personne à charge						
Nom du pays ou de la collectivité où les revenus à été perçu			305AAB	AB/RFF	...Ext1..	AB/RFF
Catégorie des revenus encaissés à l'étranger			305AAC	AC/CCI	...Ext1..	AC/CCI
Liste des catégories des revenus encaissés à l'étranger A - Traitements, salaires, avantages en nature et indemnités journalières de maladie B - Pensions et avantages en nature C - Pensions de retraite versées en capital D - Rentes viagères à titre onéreux E - Plus-values F - Bénéfices des exploitations agricoles G - Bénéfices des professions industrielles, commerciales ou artisanales H - Bénéfices des professions non commerciales I - Revenus fonciers J - Revenus imposables de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus K - Revenus exonérés pris en compte pour le calcul du taux effectif						
Crédit d'impôt ou exonération applicable aux revenus encaissés à l'étranger			305AAZ	AP/CCI	...Ext1..	AP/CCI
J - Revenus imposables de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus						
K - Revenus exonérés pris en compte pour le calcul du taux effectif						
EN CAS DE PLUS-VALUE						
Nature de la plus-value			305AAD	AD/RFF	...Ext1..	AD/RFF
SI VOUS AVEZ INDIQUE COMME NATURE DE REVENUS : A, B, C, D, E, F, G ou H						
Montant du revenu, du bénéfice ou du déficit (précédé du signe -)			305AAE	AE/MOA	...Ext1..	AE/MOA
SI VOUS AVEZ INDIQUE COMME NATURE DE REVENUS I (REVENUS FONCIERS)						
Adresse à l'étranger des immeubles concernés	code pays (code Insee)	305AAF	AF/NAD	...Ext1..	AF/NAD	
	ligne 1	305AAG	AF/NAD	...Ext1..	AF/NAD	
	ligne 2	305AAH	AF/NAD	...Ext1..	AF/NAD	
	ligne 3	305AAI	AF/NAD	...Ext1..	AF/NAD	
	ligne 4	305AAJ	AF/NAD	...Ext1..	AF/NAD	
SI VOUS AVEZ INDIQUE COMME NATURE DE REVENUS : J ou K						
Nature du revenu			305AAK	AG/RFF	...Ext1..	AG/RFF
Montant brut du revenu hors cotisations sociales obligatoires			305AAL	AH/MOA	...Ext1..	AH/MOA
Montant des charges afférentes au revenu, y compris frais réels, et autres que le montant de l'impôt éventuellement acquitté à l'étranger (en euros)			305AAM	AI/MOA	...Ext1..	AI/MOA
si la nature des revenus = "J"						
Total des revenus bruts = Som [2047-1, AH] (si [2047-1, AC] = "J")					305AAN	AJ/MOA
Total des charges afférentes au revenu = Som [2047-1, AI] (si [2047-1, AC] = "J")					305AAO	AK/MOA
si la nature des revenus = "K"						
Total des revenus bruts = Som [2047-1, AH] (si [2047-1, AC] = "K")					305AAR	AN/MOA
Total des charges afférentes au revenu = Som [2047-1, AI] (si [2047-1, AC] = "K")					305AAS	AO/MOA
Uniquement dans le cas de revenus exonérés pris en compte dans le calcul du taux effectif (revenus K)						
Montant de l'impôt éventuellement acquitté à l'étranger (en euros)			305AAP	AL/MOA	...Ext 2 1 ..	AL/MOA
Total des impôts éventuellement acquittés à l'étranger = Som [2047-1, AL]					305AAQ	AM/MOA

3.2.7.2 Formulaire : 2047-2

Répérable		2047-2			
DECLARATION DE REVENUS ENCAISSES A L'ETRANGER EN N PAR UN CONTRIBUABLE DOMICILIE EN France REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS ET REVENUS ASSIMILES <i>Précisions : Pour les pourcentages à appliquer et les reports, veuillez vous reporter au formulaire n°2047 papier et à sa notice</i>					
REVENUS DES VALEURS MOBILIERES FRANCAISES ET REVENUS ASSIMILES					
Nature des revenus des valeurs et capitaux mobiliers et revenus assimilés		305BAA	AA/CCI		
Liste des natures de revenus des valeurs et capitaux mobiliers et revenus assimilés A - Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5% B - Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ci-dessus C - Revenus ouvrant droit à abattement : revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) D - Revenus ouvrant droit à abattement : revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA E - Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans F - Revenus n'ouvrant pas droit à abattement : revenus de structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié G - Revenus n'ouvrant pas droit à abattement : produits des contrats d'assurance-vie de moins de 8 ans et distributions (crédit d'impôts inclus) H - Revenus n'ouvrant pas droit à abattement : produits de placement à revenu fixe (crédit d'impôt inclus) I - Produits de placement à revenu fixe inférieurs à 2 000 € taxables sur option à 24% J - Revenus des lignes C, E, G, H, déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible K - Revenus des lignes C, E, G, H, déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible L - Crédits d'impôt sur valeurs étrangères M - Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire déjà versé N - Crédits d'impôt directive "Epargne" et autres crédits d'impôt restituables O - Impatriés : revenus de capitaux mobiliers exonérés (50%)					
Nom du pays ou de la collectivité où le revenu a été perçu	305BAB	AB/RFF	...Ext1...	...Ext1...	AB/RFF
Montant global à déclarer par nature des revenus	305BAC	AC/MOA			
REVENUS DES VALEURS MOBILIERES ETRANGERES ET REVENUS ASSIMILES					
<i>RENSEIGNEMENTS SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIERES ETRANGERES ET REVENUS ASSIMILES ENCAISSE</i>					
Nature du revenu des valeurs mobilières étrangères et revenus assimilés encaissé		305BAD	AD/CCI		
Liste de la nature du revenu des valeurs mobilières étrangères et revenus assimilés encaissé A - Dividendes éligibles à l'abattement de 40% B - Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% C - Intérêts D - Jetons de présence					
Pays d'émission des valeurs	305BAE	AE/RFF	...Ext1...	...Ext1...	AE/RFF
Montant net encaissé en euros	305BAF	AF/MOA	...Ext1...	...Ext1...	AF/MOA
Pourcentage à appliquer	305BAG	AG/PTY	...Ext1...	...Ext1...	AG/PTY
Crédit d'impôt (= montant net x pourcentage à appliquer) ou impôt étranger s'il est inférieur	305BAH	AH/MOA	...Ext1...	...Ext1...	AH/MOA
Total des revenus = Som {2047-2, AF}		305BAI	AI/MOA		
Total des crédits d'impôt = Som {2047-2, AH}		305BAJ	AJ/MOA		

3.2.7.4 Formulaire : 2047-RECA

Non répétable					2047-RECA	
DECLARATION DE REVENUS ENCAISSES A L'ETRANGER EN N PAR UN CONTRIBUABLE DOMICILIE EN France						
RECAPITULATIF						
Précisions : Pour les pourcentages à appliquer et les reports, veuillez vous reporter au formulaire n°2047 papier et à sa notice						
Rappel de la qualité de la personne	305CAA	AA/CCI	...Ext1..	...Ext1..	AA/CCI	
D1 - Déclarant 1 ; D2 - Déclarant 2 ; PAC - Personne à charge						
Rappel de la catégorie de revenus	305CAB	AB/CCI	...Ext1..	...Ext1..	AB/CCI	
Liste des catégories des revenus encaissés à l'étranger A - Traitements, salaires, avantages en nature et indemnités journalières de maladie B - Pensions et avantages en nature C - Pensions de retraite versées en capital D - Rentes viagères à titre onéreux E - Plus-values F - Bénéfices des exploitations agricoles G - Bénéfices des professions industrielles, commerciales ou artisanales H - Bénéfices des professions non commerciales I - Revenus fonciers J - Revenus imposables de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus K - Revenus exonérés pris en compte pour le calcul du taux effectif						
Rappel de la présence de crédit(s) d'impôt ou d'exonération(s) pour la catégorie de revenus sus-mentionnée	305CAS	AS/CCI	...Ext1..	...Ext1..	AS/CCI	
J - Revenus imposables de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus						
K - Revenus exonérés pris en compte pour le calcul du taux effectif						
SI VOUS AVEZ INDIQUE COMME NATURE DE REVENUS : A, B, C, D, E, F, G ou H						
SI VOUS AVEZ INDIQUE DES CREDITS D'IMPOTS OU DES EXONERATIONS POUR LES REVENUS DECLARES						
Montant global du revenu, du bénéfice ou du déficit (précédé du signe -)	305CAC	AC/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AC/MOA	
Dans le cas des personnes à charge, le montant doit être globalisé pour l'ensemble des personnes à charge						
SI VOUS AVEZ INDIQUE COMME NATURE DE REVENUS : J ou K						
SI VOUS AVEZ INDIQUE DES CREDITS D'IMPOTS OU DES EXONERATIONS POUR LES REVENUS DECLARES: J ou K						
Total par revenus * Si catégorie de revenus = J, alors Total à reporter en [2042-7, JG] : Som [2047-1, AJ] - Som [2047-1, AK] * Si catégorie de revenus = K, alors Total à reporter en [2042-7, JF] : Som [2047-1, AJ AN] - Som [2047-1, AK AO] - Som [2047-1, AM]	305CAD	AD/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AD/MOA	
Uniquement dans le cas des personnes à charge, préciser pour l'ensemble des PAC						
Totaliser les revenus J ou K concernant uniquement les personnes à charges, soit [20147, AA] = "PAC"						
Montant total des revenus bruts = Som [2047-1, AJ] pour les revenus J ou Som [2047-1, AN] pour les revenus K (si [2047-1-AA] = "PAC")	305CAE	AE/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AE/MOA	
Montant total des charges afférentes au revenu = Som [2047-1, AK] pour les revenus J ou Som [2047-1, AO] pour les revenus K (si [2047-1, AA] = "PAC")	305CAF	AF/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AF/MOA	
Montant total des impôts éventuellement acquitté à l'étranger uniquement pour les revenus K = Som [2047-1, AL]	305CAG	AG/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AG/MOA	
RCM ETRANGERS - DIVIDENDES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%						
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% imposables = [2047-2, AI] + [2047-2, AJ], lorsque la nature du revenu en [2047-2, AD] vaut A	305CAH	AH/MOA				
Frais et charges venant en déduction	305CAI	AI/MOA				
Impatriés : revenus de capitaux mobiliers exonérés (50%)	305CAJ	AJ/MOA				
RCM ETRANGERS - AUTRES REVENUS (DIVIDENDES NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%, INTERETS, JETONS DE PRESENCE)						
Lorsque la nature des revenus est différente de A ou C						
Total des revenus encaissés = Som [2047-2 2047-3, AI]	305CAK	AK/MOA				
Total des crédits d'impôt = Som [2047-2 2047-3, AJ]	305CAL	AL/MOA				
Revenus provenant de pays avec lesquels la France n'a pas conclu de convention (à l'exception des intérêts entrant dans le cadre de la directive "Epargne")	305CAM	AM/MOA				
Lorsque la nature des revenus vaut C						
Revenus provenant de pays avec lesquels la France n'a pas conclu de convention (à l'exception des intérêts entrant dans le cadre de la directive "Epargne")	305CAT	AT/MOA				
Lorsque la nature des revenus est différente de A						
Intérêts des valeurs étrangères = [2047-3, AI] + [2047-3, AJ] + [2047-RECA, AT], à calculer uniquement lorsque [2047-3, AD] = "C"	305CAU	AU/MOA				
Revenus imposables des valeurs étrangères = [2047-RECA, AK] + [2047-RECA, AL] + [2047-RECA, AM]	305CAN	AN/MOA				
Frais et charges venant en déduction	305CAO	AO/MOA				
Impatriés : revenus de capitaux mobiliers exonérés (50%)	305CAP	AP/MOA				
Montant total des crédits d'impôt = [2047-RECA, AL] Som [2047-3, AJ] - crédits d'impôt prévus par la directive "épargne"	305CAQ	AQ/MOA				
Montant total des crédits d'impôt Directive "Epargne"	305CAR	AR/MOA				

3.2.7.5 Formulaire : 3916-PART

Répétable		3916-PART					
DECLARATION PAR UN RESIDENT D'UN COMPTE OUVERT HORS DE France (CGI - ART. 1649 A, 2EME ET 3EME AL. ; ART. 1758 ET 1736 IV)							
SITUATION							
Nature des droits détenus par la personne sur le compte		465AAA	AA/CCI	...Ext1..	...Ext1..	AA/CCI	
T- Titulaire d'un compte ouvert ou utilisé à l'étranger ; B - Bénéficiaire d'une procuration sur un compte ouvert ou utilisé à l'étranger							
Nom de la ou des personne(s) physique(s) ayant les droits sur le compte		Nom	465AAB	AB/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AB/NAD
		Prénoms	465AAC	AB/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AB/NAD
EN CAS DE PROCURATION SUR LE COMPTE, RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE DU COMPTE							
si personne(s) physique							
Nom du (des) titulaire(s) du compte		Nom	465AAD	AC/NAD	...Ext2..	...Ext2..	AC/NAD
		Prénoms	465AAE	AC/NAD	...Ext2..	...Ext2..	AC/NAD
		Date de naissance	465AAF	AD/DTM	...Ext2..	...Ext2..	AD/DTM
		Pays de naissance (code Insee)	465AAG	AC/NAD	...Ext2..	...Ext2..	AC/NAD
		Si né en France (code 99100)	465AAH	AC/NAD	...Ext2..	...Ext2..	AC/NAD
Adresse du (des) titulaire(s) du compte		N°, [0..9/A..Z] Voie		465AAI	AE/NAD	...Ext2..	AE/NAD
		Complément		465AAJ	AE/NAD	...Ext2..	AE/NAD
		Lieu dit, Hameau		465AAK	AE/NAD	...Ext2..	AE/NAD
		Code postal		465AAL	AE/NAD	...Ext2..	AE/NAD
		Ville		465AAM	AE/NAD	...Ext2..	AE/NAD
		Pays (code Insee - différent de 99100)		465AAN	AE/NAD	...Ext2..	AE/NAD
		Ligne 1		465AAO	AE/NAD	...Ext2..	AE/NAD
		Ligne 2		465AAP	AE/NAD	...Ext2..	AE/NAD
		Ligne 3		465AAQ	AE/NAD	...Ext2..	AE/NAD
		Ligne 4		465AAR	AE/NAD	...Ext2..	AE/NAD
Ou entreprise							
Désignation de l'entreprise titulaire du compte		Typologie désignation (DE - Dénomination ; RS - Raison sociale)			465AAS	AF/CCI	
		Désignation			465AAT	AG/NAD	
		Désignation suite			465AAU	AG/NAD	
		SIRET			465AAV	AG/NAD	
		ou autre Identifiant (absence de Siret)			465AAW	AH/RFF	
Adresse de l'entreprise titulaire du compte		Typologie de l'adresse (LA - Lieu d'activité ; SS - Siège social ; PE - Principal établissement)			465AAX	AI/CCI	
		Si en France			Si à l'étranger (code Insee- différent de 99100)		
		N°, [0..9/A..Z] Voie	465AAY	AG/NAD	Pays	465ABD	AG/NAD
		Complément	465AAZ	AG/NAD	Ligne 1	465ABE	AG/NAD
		Lieu dit, Hameau	465ABA	AG/NAD	Ligne 2	465ABF	AG/NAD
		Code postal	465ABB	AG/NAD	Ligne 3	465ABG	AG/NAD
		Ville	465ABC	AG/NAD	Ligne 4	465ABH	AG/NAD
DESIGNATION DU COMPTE OUVERT OU UTILISE HORS DE France							
Intitulé du compte		465ABI			AJ/RFF		
Numéro de compte		465ABJ			AK/RFF		
Caractéristiques du compte		Nature (compte ordinaire, épargne, à terme,...)			465ABK		AL/RFF
		Usage (utilisation à titre privé ou professionnel)			465ABL		AM/RFF
		Type			465ABM		AN/RFF
Date d'ouverture		465ABN			AO/DTM		
Date de clôture		465ABO			AP/DTM		
Désignation du teneur de compte (Structure bancaire)		Typologie de la structure bancaire (1 - Etablissement ; 2 - Organisme ; 3 - Administration ; 4 - Personne gestionnaire)			465ABP		AQ/CCI
		Nom ou Dénomination			465ABQ		AR/NAD
		Prénom ou Dénomination suite			465ABR		AR/NAD
Adresse du teneur du compte (Structure bancaire)		Pays (code Insee - différent de 99100)			465ABS		AR/NAD
		Ligne 1			465ABT		AR/NAD
		Ligne 2			465ABU		AR/NAD
		Ligne 3			465ABV		AR/NAD
		Ligne 4			465ABW		AR/NAD
Adresse communiquée au gestionnaire du compte si différente de l'AFT ou de celle indiquée supra		Si en France			Si à l'étranger (code Insee- différent de 99100)		
		N°, [0..9/A..Z] Voie	465ABX	AS/NAD	Pays	465ACC	AS/NAD
		Complément	465ABY	AS/NAD	Ligne 1	465ACD	AS/NAD
		Lieu dit, Hameau	465ABZ	AS/NAD	Ligne 2	465ACE	AS/NAD
		Code postal	465ACA	AS/NAD	Ligne 3	465ACF	AS/NAD
		Ville	465ACB	AS/NAD	Ligne 4	465ACG	AS/NAD

3.2.8 Formulaire : Déclaration de revenus des Non Résidents.

3.2.8.1 Formulaire : 2042NR-134

Non répétable		2042NR-134					
DECLARATION DE DEPART A L'ETRANGER OU DE RETOUR EN France TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES, PLUS-VALUES ET REVENUS FONCIERS							
TRAITEMENTS, SALAIRES							
	Déclarant 1	Déclarant 2	1ère PAC	2ème PAC	3ème PAC	Autre PAC	
Total de vos revenus d'activité	1401AJ AA/MOA	1401BJ AB/MOA	1401CJ AC/MOA	1401DJ AD/MOA	1401EJ AE/MOA	1401FJ AF/MOA	
Total de vos autres revenus imposables connus	1401AP AG/MOA	1401BP AH/MOA	1401CP AI/MOA	1401DP AJ/MOA	1401EP AK/MOA	1401FP AL/MOA	
Frais réels	1401AK AM/MOA	1401BK AN/MOA	1401CK AO/MOA	1401DK AP/MOA	1401EK AQ/MOA	1401FK AR/MOA	
PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES							
	Déclarant 1	Déclarant 2	1ère PAC	2ème PAC	3ème PAC	Autre PAC	
Total des pensions, retraites, rentes	1401AS BA/MOA	1401BS BB/MOA	1401CS BC/MOA	1401DS BD/MOA	1401ES BE/MOA	1401FS BF/MOA	
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5%	1401AT BG/MOA	1401BT BH/MOA					
Pensions d'invalidité	1401AZ BO/MOA	1401BZ BP/MOA	1401CZ BQ/MOA	1401DZ BR/MOA	1401EZ BS/MOA	1401FZ BT/MOA	
Pensions alimentaires perçues	1401AO BI/MOA	1401BO BJ/MOA	1401CO BK/MOA	1401DO BL/MOA	1401EO BM/MOA	1401FO BN/MOA	
RENTES VIAGERES A TITRE ONEREUX (lorsque le débiteur est établi ou a son domicile en France)							
	Moins de 50 ans		De 50 à 59 ans		De 60 à 69 ans		A partir de 70 ans
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	1401AW CA/MOA	1401BW CB/MOA	1401CW CC/MOA	1401DW CD/MOA			
PLUS-VALUE							
Plus-values de cession de droits sociaux (article 244 bis B du CGI) et distributions de sociétés de capital-risque					1403SE DA/MOA		
Plus-values pour lesquelles vous demandez le remboursement de l'excédent du prélèvement de 45%					1403VE DB/MOA		
Montant du prélèvement de 45% versé en N					1403VV DC/MOA		
REVENUS FONCIERS							
MICRO-FONCIER							
Recettes brutes sans abattement n'excédant pas 15 000€				1404BE EA/MOA			
Adresse de la location en France	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	145EEA EB/NAD	...ext1...	...ext1...	EB/NAD		
	Complément	145EEB EB/NAD	...ext1...	...ext1...	EB/NAD		
	Lieu dit, Hameau	145EEC EB/NAD	...ext1...	...ext1...	EB/NAD		
	Code postal	145EED EB/NAD	...ext1...	...ext1...	EB/NAD		
	Ville	145EEE EB/NAD	...ext1...	...ext1...	EB/NAD		
Adresse de la location à l'étranger	Pays - code Insee <> 99100	145EEF EB/NAD	...ext1...	...ext1...	EB/NAD		
	Ligne 1	145EEG EB/NAD	...ext1...	...ext1...	EB/NAD		
	Ligne 2	145EEH EB/NAD	...ext1...	...ext1...	EB/NAD		
	Ligne 3	145EEI EB/NAD	...ext1...	...ext1...	EB/NAD		
	Ligne 4	145EEJ EB/NAD	...ext1...	...ext1...	EB/NAD		
REGIME REEL							
Revenus fonciers imposables				1404BA EC/MOA			
Déficit imputable sur les revenus fonciers				1404BB ED/MOA			
Déficit imputable sur le revenu global				1404BC EE/MOA			
Déficits antérieurs non encore imputés				1404BD EF/MOA			
AUTRES							
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées				1404BF EG/MOA			
Taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface- Report de la déclaration n°2042LE				1404BH EH/MOA			
Loyers courus du 01.01.1998 au 30.09.1998 soumis à la taxe additionnelle au droit au bail, provenant d'immeubles dont la location a cessé ou a été interrompu en N après votre départ à l'étranger ou avant votre retour en France				1404TQ EI/MOA			

3.2.8.2 Formulaire : 2042NR-BA

Non répétable		2042NR-BA					
DECLARATION DE REVENUS							
REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIEES : REVENUS AGRICOLES							
REVENUS AGRICOLES							
	Déclarant 1	Déclarant 2	PAC				
<i>Régime du forfait</i>							
Revenus exonérés	1405HN AA/MOA	1405IN AB/MOA	1405JN AC/MOA				
Revenus imposables	1405HO AD/MOA	1405IO AE/MOA	1405JO AF/MOA				
Si le forfait n'est pas fixé, cochez la case	145XHO AG/CCI	145XIO AH/CCI	145XJO AI/CCI				
Revenus des exploitants forestiers	1405HD AJ/MOA	1405ID AK/MOA	1405JD AL/MOA				
Plus-values à court terme	1405HW AM/MOA	1405IW AN/MOA	1405JW AO/MOA				
Plus-values de cession taxables à 16%	1405HX AP/MOA	1405IX AQ/MOA	1405JX AR/MOA				
<i>Régime du bénéfice réel Avec CGA ou viseur</i>							
Revenus exonérés	1405HB BA/MOA	1405IB BB/MOA	1405JB BC/MOA				
Revenus imposables : cas général, moyenne triennale (*)	1405HC BD/MOA	1405IC BE/MOA	1405JC BF/MOA				
Déficits	1405HF BJ/MOA	1405IF BK/MOA	1405JF BL/MOA				
<i>Régime du bénéfice réel Sans CGA ou viseur</i>							
Revenus exonérés	1405HH CAMOA	1005IH CB/MOA	1005JH CC/MOA				
Revenus imposables : cas général, moyenne triennale (*)	1005HI CD/MOA	1405II CE/MOA	1405JI CF/MOA				
Déficits	1405HL CJ/MOA	1405IL CK/MOA	1405JL CL/MOA				
<i>(*) Option pour la moyenne triennale (calcul)</i>							
Bénéfice 2012	145MT1 DA/MOA	145NT1 DE/MOA	145OT1 DI/MOA				
Bénéfice 2013	145MT2 DB/MOA	145NT2 DF/MOA	145OT2 DJ/MOA				
Bénéfice 2014	145MT3 DC/MOA	145NT3 DG/MOA	145OT3 DK/MOA				
Moyenne à reporter (*) en fonction d'Avec ou Sans CGA ou viseur	145MT4 DD/MOA	145NT4 DH/MOA	145OT4 DL/MOA				
<i>Déficits agricoles des années antérieures</i>							
	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	
Déficits agricoles des années antérieures non encore déduits	1405QF FA/MOA	1405QG FB/MOA	1405QN FC/MOA	1405QO FD/MOA	1405QP FE/MOA	1405QQ FF/MOA	

3.2.8.3 Formulaire : 2042NR-BIC

Non répétable		2042NR-BIC			
DECLARATION DE REVENUS					
REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIEES : REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX					
REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS					
		Déclarant 1	Déclarant 2	PAC	
<i>Régime micro-entreprise</i>					
Revenus nets exonérés	1405KN AA/MOA	1405LN AB/MOA	1405MN AC/MOA		
Revenus imposables- Ventes de marchandises et assimilées (*)	1405KO AD/MOA	1405LO AE/MOA	1405MO AF/MOA		
Revenus imposables- Prestations de services et locations meublées (*)	1405KP AG/MOA	1405LP AH/MOA	1405MP AI/MOA	(*) Revenus imposables (chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement)	
Plus-values nettes à court-terme	1405KX AJ/MOA	1405LX AK/MOA	1405MX AL/MOA		
Plus-values de cession taxables à 16%	1405KQ AM/MOA	1405LQ AN/MOA	1405MQ AO/MOA		
Moins-values à long terme	1405KR AP/MOA	1405LR AQ/MOA	1405MR AR/MOA		
Moins-values nettes à court terme	1405KJ AS/MOA	1405LJ AT/MOA	1405MJ AU/MOA		
<i>Régime du bénéfice réel Avec CGA ou viseur</i>					
Revenus exonérés	1405KB BA/MOA	1405LB BB/MOA	1405MB BC/MOA		
Revenus imposables - Régime normal ou simplifié	1405KC BD/MOA	1405LC BE/MOA	1405MC BF/MOA		
Revenus imposables - Locations meublées	1405HA BG/MOA	1405IA BH/MOA	1405JA BI/MOA		
Déficits - Régime normal ou simplifié	1405KF BJ/MOA	1405LF BK/MOA	1405MF BL/MOA		
Déficits - Locations meublées	1405QA BM/MOA	1405RA BN/MOA	1405SA BO/MOA		
Plus-values de cession taxables à 16%	1405KE BP/MOA	1405LE BQ/MOA	1405ME BR/MOA		
<i>Régime du bénéfice réel Sans CGA ou viseur</i>					
Revenus exonérés	1405KH CA/MOA	1405LH CB/MOA	1405MH CC/MOA		
Revenus imposables - Régime normal ou simplifié	1405KI CD/MOA	1405LI CE/MOA	1405MI CF/MOA		
Revenus imposables - Locations meublées	1405KA CG/MOA	1405LA CH/MOA	1405MA CI/MOA		
Déficits - Régime normal ou simplifié	1405KL CJ/MOA	1405LL CK/MOA	1405ML CL/MOA		
Déficits - Locations meublées	1405QJ CM/MOA	1405RJ CN/MOA	1405SJ CO/MOA		
REVENUS DES LOCATIONS MEUBLEES NON PROFESSIONNELLES					
		Déclarant 1	Déclarant 2	PAC	
<i>Régime micro-entreprise (Recettes brutes sans déduire aucun abattement)</i>					
Locations meublées	1405ND DA/MOA	1405OD DB/MOA	1405PD DC/MOA		
Locations de gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés de tourisme	1405NG DD/MOA	1405OG DE/MOA	1405PG DF/MOA		
Adresse de la location	N°, [0..9/A..Z] libellé voie	145LE0	DG/NAD	...ext1...	...ext1... DG/NAD
	Complément	145LE1	DG/NAD	...ext1...	...ext1... DG/NAD
	Lieu dit, Hameau	145LE2	DG/NAD	...ext1...	...ext1... DG/NAD
	Code postal	145LE3	DG/NAD	...ext1...	...ext1... DG/NAD
	Ville	145LE4	DG/NAD	...ext1...	...ext1... DG/NAD

Formulaire 2042NR-BIC (Suite)

	Déclarant 1	Déclarant 2	cumul PAC			
Régime du bénéfice réel Avec CGA ou viseur						
Revenus imposables	1405NA EA/MOA	1405OA EB/MOA	1405PA EC/MOA			
Déficits	1405NY ED/MOA	1405OY EE/MOA	1405PY EF/MOA			
Régime du bénéfice réel Sans CGA ou viseur						
Revenus imposables	1405NK FA/MOA	1405OK FB/MOA	1405PK FC/MOA			
Déficits	1405NZ FD/MOA	1405OZ FE/MOA	1405PZ FF/MOA			
Déficits des locations meublées non professionnelles des années antérieures non encore déduits						
Déficits des années antérieures non encore déduits	N-10	1405GA	GA/MOA			
	N-9	1405GB	GB/MOA			
	N-8	1405GC	GC/MOA			
	N-7	1405GD	GD/MOA			
	N-6	1405GE	GE/MOA			
	N-5	1405GF	GF/MOA			
	N-4	1405GG	GG/MOA			
	N-3	1405GH	GH/MOA			
	N-2	1405GI	GI/MOA			
N-1	1405GJ	GJ/MOA				
AUTRES REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS						
	Déclarant 1	Déclarant 2	PAC			
Régime micro-entreprise						
Revenus nets exonérés	1405NN HA/MOA	1405ON HB/MOA	1405PN HC/MOA			
Revenus imposables : Ventes de marchandises et assimilées (*)	1405NO HD/MOA	1405OO HE/MOA	1405PO HF/MOA			
Revenus imposables : Prestations de services (*)	1405NP HG/MOA	1405OP HH/MOA	1405PP HI/MOA			
Plus-values nettes à court-terme	1405NX HJ/MOA	1405OX HK/MOA	1405PX HL/MOA			
Plus-values de cession taxables à 16%	1405NQ HM/MOA	1405OQ HN/MOA	1405PQ HO/MOA			
Moins-values à long terme	1405NR HP/MOA	1405OR HQ/MOA	1405PR HR/MOA			
Moins-values nettes à court terme du foyer	1405IU HS/MOA					
(*) Revenus imposables (chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement)						
Régime du bénéfice réel Avec CGA ou Viseur						
Revenus exonérés	1405NB JA/MOA	1405OB JB/MOA	1405PB JC/MOA			
Revenus imposables	1405NC JD/MOA	1405OC JE/MOA	1405PC JF/MOA			
Déficits	1405NF JG/MOA	1405OF JH/MOA	1405PF JI/MOA			
Régime du bénéfice réel Sans CGA ou Viseur						
Revenus exonérés	1405NH KA/MOA	1405OH KB/MOA	1405PH KC/MOA			
Revenus imposables	1405NI KD/MOA	1405OI KE/MOA	1405PI KF/MOA			
Déficits	1405NL KG/MOA	1405OL KH/MOA	1405PL KI/MOA			
Plus-values de cession taxables à 16%						
	1405NE KJ/MOA	1405OE KK/MOA	1405PE KL/MOA			
Déficits des autres revenus industriels et commerciaux non professionnels des années antérieures non encore déduits						
	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1
Déficits des années antérieures non encore déduits	1405RN LA/MOA	1405RO LB/MOA	1405RP LC/MOA	1405RQ LD/MOA	1405RR LE/MOA	1405RW LF/MOA

3.2.8.4 Formulaire : 2042NR-BNC

Non répétable		2042NR-BNC		
DECLARATION DE REVENUS				
REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIEES : REVENUS NON COMMERCIAUX				
REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS				
	Déclarant 1	Déclarant 2	PAC	
<i>Régime déclaratif spécial ou micro BNC</i>				
Revenus nets exonérés	1405HP AA/MOA	1405IP AB/MOA	1405JP AC/MOA	
Revenus imposables (recettes brutes sans déduire aucun abattement)	1405HQ AD/MOA	1405IQ AE/MOA	1405JQ AF/MOA	
Plus-values nettes à court terme	1405HV AG/MOA	1405IV AH/MOA	1405JV AI/MOA	
Plus-values de cession taxables à 16%	1405HR AJ/MOA	1405IR AK/MOA	1405JR AL/MOA	
Moins-values à long terme	1405HS AM/MOA	1405IS AN/MOA	1405JS AO/MOA	
Moins-values nettes à court terme	1405KZ AP/MOA	1405LZ AQ/MOA	1405MZ AR/MOA	
<i>Régime de la déclaration contrôlée Avec CGA ou viseur</i>				
Revenus exonérés	1405QB BA/MOA	1405RB BB/MOA	1405SB BC/MOA	
Revenus imposables	1405QC BD/MOA	1405RC BE/MOA	1405SC BF/MOA	
Déficits	1405QE BG/MOA	1405RE BH/MOA	1405SE BI/MOA	
<i>Régime de la déclaration contrôlée Sans CGA ou viseur</i>				
Revenus exonérés	1405QH CA/MOA	1405RH CB/MOA	1405SH CC/MOA	
Revenus imposables	1405QI CD/MOA	1405RI CE/MOA	1405SI CF/MOA	
Déficits	1405QK CG/MOA	1405RK CH/MOA	1405SK CI/MOA	
<i>Régime de la déclaration contrôlée Avec ou Sans CGA ou viseur</i>				
Plus-values de cession taxables à 16%	1405QD DA/MOA	1405RD DB/MOA	1405SD DC/MOA	
Agents généraux d'assurances : indemnités de cessation d'activité	1405QM DD/MOA	1405RM DE/MOA		

Formulaire 2042NR-BNC (Suite)

REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS						
	Déclarant 1	Déclarant 2	PAC			
<i>Régime déclaratif spécial ou micro BNC</i>						
Revenus nets exonérés	1405TH EA/MOA	1405UH EB/MOA	1405VH EC/MOA			
Revenus imposables (recettes brutes sans déduire aucun abattement)	1405KU ED/MOA	1405LU EE/MOA	1405MU EF/MOA			
Plus-values nettes à court terme	1405KY EG/MOA	1405LY EH/MOA	1405MY EI/MOA			
Plus-values de cession taxables à 16%	1045KV EJ/MOA	1405LV EK/MOA	1405MV EL/MOA			
Moins-values à long terme	1405KW EM/MOA	1405LW EN/MOA	1405MW EO/MOA			
Moins-values nettes à court terme DU FOYER	1405JU EP/MOA					
<i>Régime de la déclaration contrôlée Avec CGA ou viseur</i>						
Revenus exonérés	1405HK FA/MOA	1405JK FB/MOA	1405LK FC/MOA			
Revenus imposables	1405JG FD/MOA	1405RF FE/MOA	1405SF FF/MOA			
Déficits	1405JJ FG/MOA	1405RG FH/MOA	1405SG FI/MOA			
<i>Régime de la déclaration contrôlée Sans CGA ou viseur</i>						
Revenus exonérés	1405IK GA/MOA	1405KK GB/MOA	1405MK GC/MOA			
Revenus imposables	1405SN GD/MOA	1405NS GE/MOA	1405OS GF/MOA			
Déficits	1405SP GG/MOA	1405NU GH/MOA	1405OU GI/MOA			
<i>Régime de la déclaration contrôlée Avec ou Sans CGA ou viseur</i>						
Inventeurs et auteurs de logiciels : produits taxables à 16%	1405TC HA/MOA	1405UC HB/MOA	1405VC HC/MOA			
Plus-values taxables à 16%	1405SO HD/MOA	1405NT HE/MOA	1405OT HF/MOA			
	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1
Déficits des années antérieures non encore déduits	1405HT JA/MOA	1405IT JB/MOA	1405JT JC/MOA	1405KT JD/MOA	1405LT JE/MOA	1405MT JF/MOA

3.2.8.5 Formulaire : 2042NR-678

Non répétable		2042NR-678	
DECLARATION DE DEPART A L'ETRANGER OU DE RETOUR EN France CHARGE A DEDUIRE, REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT, AUTRES IMPUTATIONS			
CHARGE A DEDUIRE			
CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine si vous avez acquitté la CSG après votre départ à l'étranger ou avant	1406DE	AA/MOA	
Somme à ajouter au revenu imposable (CSG déductible à tort)	1406GH	AB/MOA	
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT			
Acquisition de biens culturels	1407UO	BA/MOA	
Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location	1407WR	BB/MOA	
AUTRES IMPUTATIONS			
RETENUE A LA SOURCE EN France (report de l'annexe n°2041-E)		1408TA	CA/MOA
CREDITS D'IMPOT EN FAVEUR DES ENTREPRISES			
Adhésion à un groupement de prévention agréé	1408TE	CB/MOA	
INVESTISSEMENTS EN CORSE			
Entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	1408TS	CC/MOA	
Autres entreprises	1408TG	CD/MOA	
Report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures	1408TO	CE/MOA	
CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE, EMPLOI montant non encore cédé			
Entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	1408TL	CF/MOA	
Autres entreprises	1408UW	CG/MOA	
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE			
Entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	1408TB	CH/MOA	
Autres entreprises	1408TC	CI/MOA	
AUTRES CREDITS D'IMPOT			
Apprentissage	1408TZ	CJ/MOA	
Famille	1408UZ	CK/MOA	
Agriculture biologique	1408WA	CL/MOA	
Prospection commerciale	1408WB	CM/MOA	
Prêts sans intérêt	1408WC	CN/MOA	
Formation des chefs d'entreprise	1408WD	CO/MOA	
Intéressement	1408WE	CP/MOA	
Métiers d'art	1408WR	CQ/MOA	
Maître restaurateur	1408WU	CR/MOA	
REPRISES DE REDUCTIONS OU DE CREDITS D'IMPOT		1408TF	CS/MOA

3.2.9 Formulaire : Déclaration de revenus divers.

3.2.9.1 Formulaire : 2041-E.

Répétable (2 fois)		2041-E				
DECLARATION DE RETENUE A LA SOURCE ANNEE N : PERSONNES DOMICILIEES FISCALEMENT HORS DE France						
<i>Un formulaire est à remplir pour chaque partie versant les revenus</i>						
IDENTIFICATION DU DECLARANT						
Qualité du déclarant (hors PAC) D1 - Déclarant 1; D2 - Déclarant 2					205AAA	AA/CCI
IDENTIFICATION DES PARTIES VERSANT LES REVENUS						
Qualité de la partie versant les revenus *		205AAB	AB/CCI	...Ext1..	...Ext1..	AB/CCI
<i>A - Débiteurs ; B - Employeurs ; C - Caisses de retraite ; D - Autres</i>						
Nom de la partie versant les revenus	Nom ou dénomination sociale	205AAC	AC/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AC/NAD
	Prénoms ou dénomination sociale suite	205AAD	AC/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AC/NAD
	N°, [0..9/A..Z] Voie	205AAE	AC/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AC/NAD
	Complément	205AAF	AC/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AC/NAD
	Lieu dit, Hameau	205AAG	AC/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AC/NAD
	Code postal	205AAH	AC/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AC/NAD
Adresse de la partie versant les revenus	Ville	205AAI	AC/NAD	...Ext1..	...Ext1..	AC/NAD
	Revenus perçus en qualité <i>A - Artistes; B - Sportifs</i>	205AAJ	AJ/CCI	...Ext1..	...Ext1..	AJ/CCI
Nature des revenus soumis à la retenue à la source *		205AAK	AK/CCI	...Ext1..	...Ext1..	AK/CCI
<i>A - Salaires ; B - Pensions ; C - Autres dont gains de levée d'option</i>						
MONTANT DES REVENUS						
Durée d'activité ou période concernée : unité de mesure retenue *		205AAL	AL/CCI	...Ext1..	...Ext1..	AL/CCI
<i>A - Année ; J - Jour ; M - Nombre de mois ; S - Semaine</i>						
Durée d'activité ou période concernée exprimée dans l'unité de mesure retenue		205AAM	AM/PTY	...Ext1..	...Ext1..	AM/PTY
Montant à déclarer sur la déclaration de revenus 2042		205AAN	AN/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AN/MOA
CALCUL DE LA RETENUE A LA SOURCE A DECLARER						
1ère déduction à calculer uniquement sur le montant brut des pensions soumises à la retenue à la source de Polynésie Française, Wallis et Futuna, Terres Australes et Antarctiques françaises et Nouvelle Calédonie		205AAO	AO/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AO/MOA
<i>Som [2041-E, AN] x 40%</i>						
2ème déduction à calculer <i>Som [[2041-E, AN] - [2041-E, AO]] x 10%</i>		205AAP	AP/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AP/MOA
Total par revenu <i>Som [2041-E, AN] - [[2041-E, AO] + [2041-E, AP]]</i>		205AAQ	AQ/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AQ/MOA
Montant de la retenue à la source prélevée par la partie versante en France		205AAR	AR/MOA	...Ext1..	...Ext1..	AR/MOA
Total global <i>Som [2041-E, AQ]</i>					205AAS	AS/MOA
Montant global de la retenu à la source <i>Som [2041-E, AR]</i>					205AAT	AT/MOA
<i>Si la somme des montants déclarés [2041-E, AQ] est supérieure ou égale au seuil décrit dans la notice du formulaire papier 2041-E, la totalité de la retenue à la source pratiquée par vos débiteurs et calculée [2041-E, AR] est à reporter en case KE du formulaire 2042-7</i>						

3.2.9.2 Formulaire : 2041-SP

Non répétable										2041-SP
PLUS-VALUES MOBILIERES : COMPENSATION DES RESULTATS DE L'ANNEE N ET SUIVI DES PERTES										
Total des gains taxables en N										
	à 41%	à 30%	à 22,5%	à 19%	à 18%	au barème	Total			
	185ABA	185ACA	185ADA	185AEA	185AFA	185AGA	185AHA			
	BA/MOA	CA/MOA	DA/MOA	EA/MOA	FA/MOA	GA/MOA	HA/MOA			
Situation au 31/12/N-1 ==> Imputations des pertes ==> Situation au 31/12/N										
	Situation au 31/12/N-1 Pertres antérieures reportable	Imputation des pertes							Situation au 31/12/N Pertres restant à imputer	
		à 41%	à 30%	à 22,5%	à 19%	à 18%	au barème	Total imputés		
N-10	185AAB AB/MOA	185ABB BB/MOA	185ACB CB/MOA	185ADB DB/MOA	185AEB EB/MOA	185AFB FB/MOA	185AGB GB/MOA	185AHB HB/MOA		
N-9	185AAC AC/MOA	185ABC BC/MOA	185ACC CC/MOA	185ADC DC/MOA	185AEC EC/MOA	185AFC FC/MOA	185AGC GC/MOA	185AHC HC/MOA	185AIC IC/MOA	
N-8	185AAD AD/MOA	185ABD BD/MOA	185ACD CD/MOA	185ADD DD/MOA	185AED ED/MOA	185AFD FD/MOA	185AGD GD/MOA	185AHD HD/MOA	185AID ID/MOA	
N-7	185AAE AE/MOA	185ABE BE/MOA	185ACE CE/MOA	185ADE DE/MOA	185AEE EE/MOA	185AFE FE/MOA	185AGE GE/MOA	185AHE HE/MOA	185AIE IE/MOA	
N-6	185AAF AF/MOA	185ABF BF/MOA	185ACF CF/MOA	185ADF DF/MOA	185AEF EF/MOA	185AFF FF/MOA	185AGF GF/MOA	185AHF HF/MOA	185AIF IF/MOA	
N-5	185AAG AG/MOA	185ABG BG/MOA	185ACG CG/MOA	185ADG DG/MOA	185AEG EG/MOA	185AFG FG/MOA	185AGG GG/MOA	185AHG HG/MOA	185AIG IG/MOA	
N-4	185AAH AH/MOA	185ABH BH/MOA	185ACH CH/MOA	185ADH DH/MOA	185AEH EH/MOA	185AFH FH/MOA	185AGH GH/MOA	185AHH HH/MOA	185AIH IH/MOA	
N-3	185AAI AI/MOA	185ABI BI/MOA	185ACI CI/MOA	185ADI DI/MOA	185AEI EI/MOA	185AFI FI/MOA	185AGI GI/MOA	185AHI HI/MOA	185AII II/MOA	
N-2	185AAJ AJ/MOA	185ABJ BJ/MOA	185ACJ CJ/MOA	185ADJ DJ/MOA	185AEJ EJ/MOA	185AFJ FJ/MOA	185AGJ GJ/MOA	185AHJ HJ/MOA	185AIJ IJ/MOA	
N-1	185AAK AK/MOA	185ABK BK/MOA	185ACK CK/MOA	185ADK DK/MOA	185AEK EK/MOA	185AFK FK/MOA	185AGK GK/MOA	185AHK HK/MOA	185AIK IK/MOA	
N									185AIL IL/MOA	
Total cumul		185ABM BM/MOA	185ACM CM/MOA	185ADM DM/MOA	185AEM EM/MOA	185AFM FM/MOA	185AGM GM/MOA	185AHM HM/MOA		
Total des gains à déclarer après imputations des pertes taxables en N										
	à 41%	à 30%	à 22,5%	à 19%	à 18%	au barème	Total			
	185ABN	185ACN	185ADN	185AEN	185AFN	185AGN	185AHN			
	BN/MOA	CN/MOA	DN/MOA	EN/MOA	FN/MOA	GN/MOA	HN/MOA			

3.2.9.3 Formulaire : 2041-GL

Répérable		2041-GL
SUIVI DES IMPOSITIONS EN SURSIS DE PAIEMENT FAISANT SUITE A UN TRANSFERT DU DOMICILE FISCAL HORS DE France AVANT LE 01/01/2005		
INFORMATIONS SUR LE TITRE		
Désignation du titre	225AAA	AA/RFF
<i>EVENEMENT METTANT FIN AU SURSIS DE PAIEMENT</i>		
Date de l'événement	225AAB	AB/DTM
Nature de l'événement	225AAC	AC/RFF
Nombre de titres concernés	225AAD	AD/PTY
Valeur totale de ces titres au jour de l'événement arrondie à l'euro le plus proche	225AAE	AE/MOA
SUIVI DES IMPOSITIONS EN SURSIS DE PAIEMENT (A REMPLIR SI UN EVENEMENT MET FIN AU SURSIS)		
<i>CALCUL INTERMEDIAIRE REALISE A PARTIR DE REPORT DE LA 2041-GL INITIALE</i>		
Plus ou moins-value en report à l'origine	225AAF	AF/MOA
Report du total de la plus ou moins-value en report à l'origine	225AAG	AG/MOA
Report du montant des pertes utilisées	225AAH	AH/MOA
Proportion des pertes utilisées = $[2041-GL, AF] / [2041-GL, AG] \times [2041-GL, AH]$	225AAI	AI/MOA
Plus ou moins-value nette en report lors du départ = $[2041-GL, AF] - [2041-GL, AI]$	225AAJ	AJ/MOA
Nombre de titres lors du départ	225AAK	AK/MOA
Plus ou moins-value nette en report = $[2041-GL, AJ] / [2041-GL, AK]$	225AAL	AL/MOA
<i>RELIQUAT DU MONTANT DE LA PLUS-VALUE EN REPORT RESTANT EN SURSIS DE PAIEMENT</i>		
Plus ou moins-value nette en report concernées par l'événement = $[2041-GL, AL] \times [2041-GL, AD]$	225AAM	AM/PTY
<i>CALCUL DE L'IMPOT DU</i>		
Impôt immédiatement exigible = $[2041-GL, AM] \times 16 \%$	225AAN	AN/MOA
PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION SUR DES TITRES DE SOCIETES A PREPONDERANCE IMMOBILIERE		
<i>RELIQUAT DU MONTANT DE LA PLUS-VALUE EN REPORT RESTANT EN SURSIS DE PAIEMENT A PARTIR DE REPORT DE LA 2041-GL INITIALE</i>		
Plus-value en report d'origine	225AAO	AO/MOA
Nombre de titres lors du départ	225AAP	AP/PTY
Plus-value nette en report par titre = $[2041-GL, AO] / [2041-GL, AP]$	225AAQ	AQ/MOA
Plus-value en report concernée par l'événement = $[2041-GL, AQ] \times [2041-GL, AD]$	225AAR	AR/MOA
<i>CALCUL DE L'IMPOT DU</i>		
Impôt immédiatement exigible = $[2041-GL, AR] \times [2041GLRECA, AK] / [2041GLRECA, AL]$	225AAS	AS/MOA

3.2.9.2 Formulaire : 2041-GLRECAP

Non répétable		2041GLRECA	
SUIVI DES IMPOSITIONS EN SURSIS DE PAIEMENT FAISANT SUITE A UN TRANSFERT DU DOMICILE FISCAL HORS DE France AVANT LE 01/01/2005 RECAPITULATIF			
RENSEIGNEMENTS			
<i>DOMICILE HORS DE France</i>			
Domicile hors de France	N°, [0..9/A..Z] Voie	225BAA	AA/NAD
	Complément	225BAB	AA/NAD
	Lieu dit, Hameau	225BAC	AA/NAD
	Code postal	225BAD	AA/NAD
	Ville	225BAE	AA/NAD
Date de départ hors de France		225BAF	AB/DTM
SUIVI DES IMPOSITIONS EN SURSIS DE PAIEMENT (A REMPLIR SI UN EVENEMENT MET FIN AU SURSIS)			
<i>CALCUL INTERMEDIAIRE REALISE A PARTIR DE REPORT DE LA 2041-GL INITIALE</i>			
Total des plus-values en report en sursis de paiement avant la réalisation de l'événement = Som [2041-GL, AM]		225BAG	AC/MOA
Total des plus-values nettes en report concernées par l'événement		225BAH	AD/MOA
Plus-values en report restant en sursis de paiement = [2041GLRECA, AC] - [2041GLRECA, AD]		225BAI	AE/MOA
<i>CALCUL DE L'IMPOT DU ET DE L'IMPOT RESTANT EN SURSIS DE PAIEMENT</i>			
Total de l'impôt immédiatement exigible = Som [2041-GL, AN]		225BAJ	AF/MOA
Impôt restant en sursis de paiement = [2041GLRECA, AE] x 16 %		225BAK	AG/MOA
PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION SUR DES TITRES DE SOCIETES A PREPONDERANCE IMMOBILIERE			
<i>RELIQUAT DU MONTANT DE LA PLUS-VALUE EN REPORT RESTANT EN SURSIS DE PAIEMENT A PARTIR DE REPORT DE LA 2041-GL INITIALE</i>			
Total des plus-values en report concernées par l'événement = Som [2041-GL, AR]		225BAL	AH/MOA
Total des plus-values en report en sursis de paiement avant la réalisation de l'événement		225BAM	AI/MOA
Montant des plus-values en report restant en sursis de paiement = [2041GLRECA, AI] - [2041GLRECA, AH]		225BAN	AJ/MOA
<i>CALCUL DE L'IMPOT DU ET DE L'IMPOT RESTANT EN SURSIS DE PAIEMENT</i>			
Impôt exigible lors du transfert du domicile à l'étranger		225BAO	AK/MOA
Total des plus-values en report sur titres de société à prépondérance immobilière à l'origine		225BAP	AL/MOA
Total de l'impôt immédiatement exigible = Som [2041-GL, AU]		225BAQ	AM/MOA
Impôt restant en sursis de paiement = [2041GLRECA, AK] - [2041GLRECA, AM]		225BAR	AN/MOA
RECAPITULATIF			
<i>MONTANT DES PLUS-VALUES EN REPORT, DE L'IMPOT SUR LE REVENU ET DES PRELEVEMENT SOCIAUX RESTANT EN SURSIS DE PAIEMENT</i>			
Prélèvements sociaux afférents restant en sursis de paiement		225BAS	AO/MOA
Total des plus-values en report d'imposition = [2041GLRECA, AE] + [2041GLRECA, AJ]		225BAT	AP/MOA
Total de l'impôt restant en sursis = [2041GLRECA, AG] + [2041GLRECA, AN] + [2041GLRECA, AO]		225BAU	AQ/MOA
<i>TOTAL A REPORTER [2042-7]</i>			
<i>MONTANT DE L'IMPOSITION A ACQUITTER AU TITRE DES PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION</i>			
Impôt sur le revenu = [2041GLRECA, AF] + [2041GLRECA, AM]		225BAV	AR/MOA
Prélèvements sociaux		225BAW	AS/MOA
Total de l'imposition due = [2041GLRECA, AR] + [2041GLRECA, AS]		225BAX	AT/MOA
<i>MONTANT DU DEGREVEMENT DE L'IMPOSITION DEMANDE</i>			
Au titre des plus-values en report d'imposition en cas de retour en France et lorsque les titres sont encore dans votre patrimoine à la date du retour		225BAY	AU/MOA

3.3 Les dictionnaires

3.3.1 Contenu des dictionnaires

Les dictionnaires précisent, pour chaque formulaire, les règles de représentation des données dans les zones correspondantes du message EDIFACT INFENT IR.

La plupart des données servies dans un type de segment donné suivent la même logique.

Ainsi, dans les sections suivantes ("Les données standard") est exposée la logique générale de gestion des données dans chacun des segments du groupe 4 : RFF, MOA, FTX, DTM, QTY, PCD, FII, groupe 5 (NAD/G6) ou groupe 7 (CCI/CAV).

Dans les sections intitulées "Les données particulières", sont précisées les règles de gestion spécifiques des données dans chacun des formulaires : données nécessitant un formatage spécifique (ex: références dans le segment RFF), ou données exigeant un codage des informations (CCI/CAV).

Pour servir une donnée, il convient donc de se rapporter tout d'abord aux données particulières, au cas où cette donnée fasse l'objet de règles spécifiques. Si la donnée en question n'est pas présente dans ce dictionnaire, elle doit alors être représentée conformément aux règles générales spécifiées dans le segment correspondant (cf. données standard).

NB : Les libellés mentionnés dans le dictionnaire des données particulières ne servent qu'à différencier les données entre elles et ne préjugent en aucun cas de la signification fiscale d'une donnée déclarative.

3.3.2 Les données standard de référence (RFF)

Les données qui expriment des références sont servies dans des segments de type RFF du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR).

La valeur de la référence est servie dans la donnée 1154 du segment RFF.

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C506	REFERENCE	M		
1153	Qlt de la référence	M	an..3	ZZZ = Numéro de référence défini mutuellement
1154	Numéro de la référence	R	an..70	Valeur_référence/donnée
1156	Numéro de la ligne	N	an..6	
4000	Numéro de version de la référence	N	an..35	
1060	Numéro de révision	N	an..6	

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR".

Exemple:

La donnée AF, adresse de taxation, la résidence du formulaire 2042-I-2, donne lieu à la création des données suivantes :

Dans le SEQ :

SEQ/1050 = 10 (par exemple)

Dans l'IND :

Code donnée : IND/5030 = 2042-I-2ΔΔ1400000000A~~FR~~FF

Dans le RFF :

RFF/1153 = ZZZ

RFF/1154 = la résidence du clos

Règle de gestion spécifique.

Le format attendu, propre à certaines données sont mentionnées dans le dictionnaire des données.

3.3.3 Les données standard de montant monétaire (MOA)

Les données qui expriment des montants monétaires sont toutes servies dans des segments de type MOA du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR").

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C516	MONTANT MONETAIRE	M		
5025	Qlt du type de montant monétaire	M	an..3	ZZZ = Défini mutuellement
5004	Montant monétaire	R	n..35	Valeur_montant/donnée
6345	Monnaie (code)	N	an..3	
6343	Qlt de la monnaie	N	an..3	
4405	Statut (code)	D	an..3	62 = Montant zéro significatif 65 = Montant négatif

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR".

Exemple:

La donnée AA Montant des revenus d'activité du formulaire 2042-1 donne lieu au service des données suivantes :

Dans le SEQ :

SEQ/1050 = 35 (par exemple)

Dans l'IND :

code donnée: IND/5030 = 2042-1ΔΔΔΔ1400000000AAMOA

Dans le MOA :

MOA/5025 = ZZZ

MOA/5004 = 15000 (ou 15000,0000)

Règles de gestion.

Le signe (+ ou -) n'est jamais transmis.

Un montant négatif doit être transmis en valeur absolue, avec un « statut » indiquant une valeur négative.

Les montants doivent tous être exprimés en euros (sans centimes, ni cents), toute décimale transmise fait l'objet d'une troncature au delà des entiers.

La longueur maximale de la donnée 5004 du segment MOA est limitée à 13 caractères numériques.

Règles de gestion spécifique aux formulaires de taxation.

La longueur maximale est limitée à 8 caractères numériques, soit **8 entiers**.

La valeur doit être obligatoirement **positive**.

Les formulaires concernés sont les suivants :

- 2042-0 au 2042-9,
- 2042-QE,
- 2042-IOM, et 2042-IOMFC,
- 2042NR-134, 2042NR-BA, 2042NR-BIC, 2042NR-BNC, et le 2042NR-978.

Nota : les autres formulaires n'ont pas cette contrainte, cependant par ricoché, les montants devant faire l'objet d'un report sur l'un des formulaires dits de « taxation » sont également limité au 8 entiers.

Ces règles s'appliquent également dans la filière EFI : « TELE IR ».

Important : Un dépôt comportant au moins un montant supérieur à : 99 999 999 sur l'un des formulaires dits de « taxation », devra être déposé obligatoirement via **un dépôt papier**.

Règle de gestion de la monnaie des valeurs monétaires.

Les valeurs monétaires doivent être exprimées et transmises en Euro

L'unité monétaire de souscription s'applique donc à toutes les valeurs monétaires exprimées dans les segments MOA (unité monétaire implicite). L'attention des contribuables est appelée sur la nécessité de convertir tous les montants monétaires dans l'unité de souscription.

Par défaut l'unité monétaire demandée est : « EUR »

SAUF CAS d'EXCEPTION :

Certaines valeurs monétaires sont demandées dans une unité monétaire différente à l'unité monétaire de souscription. Cette unité est alors précisée dans le dictionnaire de données, colonne « format attendu ou souhaité par la DGFIP ».

Dans ce contexte, la donnée est elle-même porteuse de l'unité monétaire demandée.

Ainsi, un segment MOA, transmet une valeur monétaire, l'identification de la monnaie de la valeur monétaire, n'est pas transmise (Non utilisé).

Les montants transmis doivent donc toujours être exprimés, dans **l'unité monétaire demandée**. (Euro, francs Suisse, ...) et seront considérés en tant que tel par la DGFIP

3.3.4 Les données standard de texte (FTX)

Les données qui expriment un libellé ou un texte sont servies dans des segments de type FTX du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR").

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
4451	QLT DE L'OBJET DU TEXTE	M	an..3	ZZZ = Défini mutuellement
4453	FONCTION DU TEXTE (CODE)	N	an..3	
C107	REFERENCE A UN TEXTE	N		
4441	Texte en format libre (code)	M	an..17	
1131	Qlt de la liste des codes	N	an..17	
3055	Org. responsable de la liste de codes (code)	N	an..3	
C108	TEXTE EN CLAIR	R		
4440	Texte en format libre	M	an..512	Texte_1/donnée
4440	Texte en format libre	D	an..512	Texte_2/donnée
4440	Texte en format libre	D	an..512	Texte_3/donnée
4440	Texte en format libre	D	an..512	Texte_4/donnée
4440	Texte en format libre	D	an..512	Texte_5/donnée
3453	LANGUE (CODE)	N	an..3	
4447	FORMAT DU TEXTE EN FORMAT LIBRE (CODE)	N	an..3	

Le segment FTX est utilisé pour les zones de type "Commentaires", "Libellé", ou "Texte".

Règle de gestion spécifique.

Le format attendu, propre à chaque certaines données de type "texte" est mentionné dans le dictionnaire des données.

3.3.5 Les données standard de date (DTM)

Les données qui expriment des dates ou périodes sont servies dans des segments de type DTM du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR").

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C507	DATE OU HEURE OU PERIODE	M		
2005	Qlt de la date ou heure ou période	M	an..3	ZZZ = Mutuellement défini
2380	Date ou heure ou période	R	an..35	Valeur_date/donnée
2379	Qlt du format de la date ou heure ou période	R	an..3	Format_période_date/donnée 102 = SSAAMMJJ 602 = SSAA 801 = NN (nombre d'année)

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR".

Exemple:

La donnée AC date de naissance du formulaire 20472-I-1 donne lieu à la création des données suivantes :

Dans le SEQ :

SEQ/1050 = 12 (par exemple)

Dans l'IND :

Code donnée : IND/5030 = 2042-I-1ΔΔ1400010000A CDTM

Dans le DTM :

DTM/2005 = ZZZ

DTM/2380 = 20140606

DTM/2379 = 102

Règle de gestion spécifique .

Le format attendu, propre à certaines données, indiquant un nombre d'année, est mentionné dans le dictionnaire des données.

3.3.6 Les données standard de quantité (QTY)

Les données qui expriment des quantités sont servies dans des segments de type QTY du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR").

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C186	INFORMATIONS DETAILLEES SUR LA QUANTITE	M		
6063	Qlt de la quantité	M	an..3	ZZZ = Mutuellement défini
6060	Quantité	M	an..35	Valeur_quantité/donnée
6411	Qlt de l'unité de mesure	N	an..3	

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR".

Règles de gestion.

Un segment QTY, transmet une valeur quantité, et l'identification de l'unité de mesure n'est pas transmises (Non utilisé).

Les quantités transmises doivent toujours être exprimées dans **l'unité de mesure demandée**. (personne, longueur en mètre, en kilomètre, ... volume , ... nombre part, ...)

Les quantités doivent toutes être exprimées en valeurs entières (sans décimale), toute décimale transmise fait l'objet d'une troncature au delà des entiers.

La longueur maximale de la donnée 6060 du segment QTY est limitée à 10 caractères numériques.

Règle de gestion spécifique.

Le format attendu, propre à certaines données est mentionné dans le dictionnaire des données.

3.3.7 Les données standard de pourcentage (PCD)

Les données qui expriment des pourcentages sont servies dans des segments de type PCD du groupe 04 (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR").

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C501	INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE POURCENTAGE	M		
5245	Qlt du pourcentage	M	an..3	ZZZ = Mutuellement défini
5482	Pourcentage	R	n..10	Valeur_pourcentage/donnée
5249	<i>Pourcentage de base (code)</i>	N	an..3	
1131	<i>Qlt de la liste des codes</i>	N	an..17	
3055	<i>Org. responsable de la liste de codes (code)</i>	N	an..3	
4405	<i>STATUT (CODE)</i>	N	an..3	

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR".

3.3.8 Les segments standard d'identification financière (FII)

Ce segment indique les références d'un compte bancaire dans le cas d'un télé règlement de type A (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR").

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
3035	QLT DE L'INTERVENANT	M	an..3	OR = Banque du donneur d'ordre
C078	IDENTIFICATION DU COMPTE	R		
3194	Numéro du compte du titulaire	R	an..35	compte bancaire (Format IBAN)
3192	Nom du titulaire du compte	D	an..35	
3192	Nom du titulaire du compte	D	an..35	
6345	Monnaie (code)	N	an..3	
C088	IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT	R		
3433	Identification du nom de l'établissement	R	an..11	Code_établissement_financier (Format BIC)
1131	Qlt de la liste des codes	R	an..17	25 = Identification bancaire
3055	Org. responsable de la liste de codes (code)	R	an..3	108 = FR, Banque de France
3434	Numéro d'agence de l'établissement	N	an..17	
1131	Qlt de la liste des codes	N	an..17	
3055	Org. responsable de la liste de codes (code)	N	an..17	
3432	Nom de l'établissement	N	an..70	
3436	Emplacement de l'agence de l'établissement	N	an..70	
3207	PAYS (CODE)	N	an..3	

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR".

En raison de la mise en place de la norme SEPA, en remplacement de la norme RIB, les comptes bancaires sont transmis au format BIC /IBAN.

Cependant dans la procédure EDI IR, l'administration DGFIP n'autorise pas de comptes bancaires dont les établissements sont situés à l'étranger, à l'exception des établissements bancaire Monégasque.

Seuls sont acceptés les comptes bancaires dont les établissements sont situés en France et dans la principauté de Monaco (autrement dit, le compte bancaire au format IBAN commence obligatoirement par « FR » ou « MC »).

Pour information :

- la composition IBAN d'un compte bancaire d'un établissement français et Monégasque est la suivante :

Code pays	FR ou MC
Clé IBAN	2 caractères numériques
Code établissement	5 caractères numériques
Code Guichet	5 caractères numériques
Numéro de compte	11 caractères alphanumériques
Clé RIB	2 caractères numériques

- Le Code BIC permet d'identifier l'établissement bancaire de la zone SEPA, sur 8 ou 11 caractères alphanumériques

Les données : BIC et IBAN, sont obligatoire.

Exemple:

La donnée AA compte bancaire à utilisé pour le versement de PPE du formulaire 2042-0 donne lieu à la création des données suivantes :

Dans le SEQ :

SEQ/1050 = 12 (par exemple)

Dans l'IND :

Code donnée : IND/5030 = 2042-0ΔΔΔΔ1400000000AAFI

Dans le FII :

FII/3035 = OR

FII/3194 = FR7612345123451234567890199

FII/3433 = 12345678901

FII/1131 = 25

FII/3055 = 108

Règle de gestion.

Seuls sont acceptés les comptes bancaires dont les établissements sont situés en France et dans la principauté de Monaco (autrement dit, le compte bancaire au format IBAN commence obligatoirement par « FR » ou « MC »).

Règle de conversion d'une référence Compte Bancaire, du format RIB vers le format IBAN

La conversion du format RIB au format IBAN est le résultat des actions suivantes :

- Détermination du code pays IBAN
- Détermination de la clé IBAN
- Détermination de l'IBAN

A – Détermination du code pays IBAN

- Les comptes bancaires d'établissement français sont domiciliés en France, par conséquent le code pays sera = FR.

- Les comptes bancaires d'établissement de la principauté Monégasque sont domiciliés à Monaco , par conséquent le code pays sera = MC.

B – Détermination de la Clé IBAN

a) Constituer la chaîne de caractères suivante (an27) après avoir enlevé tous les caractères indésirables (espaces, tirets):

- code banque (numérique 5 caractères)
- code guichet (numérique 5 caractères)
- numéro de compte (alphanumérique 11 caractères)
- clé RIB (numérique 2 caractères)
- code pays = « FR » ou « MC »
- « 00 »

Le format RIB des comptes bancaires, Français et Monégasque est identique.

b) Convertir les lettres en chiffres via une table de conversion lettres- chiffres IBAN ci-dessous.

Table de conversion Lettres-Chiffres IBAN :

A = 10	G = 16	M = 22	S = 28	Y = 34
B = 11	H = 17	N = 23	T = 29	Z = 35
C = 12	I = 18	O = 24	U = 30	
D = 13	J = 19	P = 25	V = 31	
E = 14	K = 20	Q = 26	W = 32	
F = 15	L = 21	R = 27	X = 33	

Note: Implementation note for modulo 97 calculations

exemple : F = 15 et R = 27 / M = 22 et C = 12

c) Calcul de la CLE IBAN

CLE IBAN = 98 - (résultat Modulo97)

résultat Modulo97 = (code banque, code guichet, numéro compte, clé RIB,1527,00) Modulo97

A savoir :

- Pour un numéro de compte bancaire composé uniquement de chiffres (format = 11n)

Sachant que pour un compte bancaire domicilié en France avec Code pays= FR,

La chaîne (code banque, code guichet, numéro compte, clé RIB,1527,00)

Au quel est appliqué le « Modulo97 », donne toujours le résultat 22

donc une clé IBAN = 98 - 22 = 76

Donc, si le numéro de compte **domicilié en France**, est strictement numérique (format = n11), la clé IBAN sera toujours 76.

- Un numéro de compte bancaire est composé de chiffres et de lettres ((format = 11an)

Dans le cas d'un numéro de compte bancaire constitué à la fois par des chiffres et des lettres (exemple n° compte CCP), il faut convertir les lettres en utilisant la table de conversion lettres- chiffres IBAN. La valeur de la clé IBAN est donc variable.

Exemples :

1- FR 59 20041 01012 0600749 D 033 82

2- FR 94 3004 1000 011711932 B 02 080

1- Ex : CCP : FR 59 20041 01012 0600749 **D** 033 82

- La lettre D : 13
- FR : 15 27
- (200410101206007491303382152700)Modulo97= 39
- 98-39 = **59**
- **La clé IBAN est 59**

2- Ex : CCP : FR 94 3004 1000 011711932 **B** 02 080

- La lettre B : 11
- FR : 15 27
- (300410000117119321102080152700)Modulo97=4
- 98-4 = 94
- La clé IBAN est 94

C – Détermination de l'IBAN

IBAN est le résultat de la constitution de la chaîne de caractères suivante (an27) :

- code pays = « FR » (alphanumérique 2 caractères)
- Clé IBAN, préalablement calculée (numérique 2 caractères)
- code banque (numérique 5 caractères)
- code guichet (numérique 5 caractères)
- numéro de compte (alphanumérique 11 caractères)
- clé RIB (numérique 2 caractères)

3.3.9 Les données standard de « nom » et « adresse », « contact » et « communication » (NAD/CTA/COM)

Les données qui expriment des identifiants, noms, désignations et adresses sont servies dans des segments de type NAD du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR").

Les données qui expriment des contacts ou des coordonnées de communication sont exprimées dans des segments de type CTA et COM attachés à un segment de type NAD.

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
3035	QLT DE L'INTERVENANT	M	an..3	ZZZ = Défini mutuellement
C082	INFO. DETAILLEES SUR L'IDENTIF. DE L'INTERV.	D		
3039	Identification de l'intervenant	M	an..35	Identifiant_personne / donnée
1131	Qlt de la liste des codes	R	an..17	100 = Identification détaillée d'un intervenant
3055	Org. responsable de la liste de codes (code)	R	an..3	ZZZ = défini mutuellement
C058	NOM ET ADRESSE	D		
3124	Ligne du nom et de l'adresse	M	an..35	Adresse à l'étranger ligne 1
3124	Ligne du nom et de l'adresse	D	an..35	Adresse à l'étranger ligne 2
3124	Ligne du nom et de l'adresse	D	an..35	Adresse à l'étranger ligne 3
3124	Ligne du nom et de l'adresse	D	an..35	Adresse à l'étranger ligne 4
3124	Ligne du nom et de l'adresse	N	an..35	
C080	NOM DE L'INTERVENANT	D		
3036	Nom de l'intervenant	M	an..35	Nom ou désignation
3036	Nom de l'intervenant	D	an..35	Prénom, complément de désignation, Qualité, ou profession
3036	Nom de l'intervenant	D	an..35	Forme juridique ou titre
3036	<i>Nom de l'intervenant</i>	N	an..35	
3036	<i>Nom de l'intervenant</i>	N	an..35	
3045	<i>Format du nom de l'intervenant (code)</i>	N	an..3	
C059	RUE	D		
3042	Rue et numéro ou boîte postale	M	an..35	Numéro, indice répétabilité de la voie, nom de la voie
3042	Rue et numéro ou boîte postale	D	an..35	Complt_adresse
3042	Rue et numéro ou boîte postale	D	an..35	Lieu_dit_hameau
3042	<i>Rue et numéro ou boîte postale</i>	N	an..35	
3164	NOM DE LA VILLE	D	an..35	Ville
C819	INFO. DETAILLEES SUR UNE DIV. TERRIT. D'UN PAYS	D		
3229	Identification de la division territoriale	R	an..9	Code Pays (code Insee)
1131	Qlt de la liste des codes	R	an..17	100 = Identification détaillée topographique
3055	Org. responsable de la liste de codes (code)	R	an..3	268 = DGFIP
3228	Division territoriale du pays	D	an..35	Dept_Commune / Adresse codée
3251	CODE POSTAL	D	an..17	Code_postal
3207	<i>PAYS (CODE)</i>	N	an...3	

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR".

Numéro de téléphone fixe, et/ou téléphone mobile, et/ou e-mail :

Lorsqu'un numéro de téléphone fixe, et/ou téléphone mobile, et/ou un e-mail doivent être transmis, ils sont toujours attachés à un NAD et doivent être servis dans un groupe CTA/COM dépendant de ce NAD. Le segment CTA est alors obligatoire, le n° de téléphone et/ou e-mail sont portés dans les segments COM.

Exemple:

La donnée BA donne lieu à la création des données suivantes :

Dans le SEQ :

SEQ/1050 = 5 (par exemple)

Dans l'IND :

Code donnée : IND/5030 = 2042-I-0ΔΔ1400000000BANAD

Dans le NAD :

NAD/3035 = ZZZ

NAD/3039 = 1234567890123

NAD/1131 = 100

NAD/3055 = 268

NAD/3036-1 = MARTIN

NAD/3036-2 = Marcel

NAD/3036-2 = M

Règle de gestion spécifique du Lieu de Naissance codé.

Un lieu de naissance doit impérativement être transmis sous forme codé, à partir des codifications INSEE des pays et si né en France des codes communes.

A – Détermination du code pays INSEE

Code sur 5 positions numérique fixe, définit par l'INSEE.

La liste des codes pays est publiée par INSEE : <http://www.insee.fr> Rubrique : Code officiel géographique
La liste est également présente dans le Volume III : Annexe 1.

B – Détermination du code commune française.

La commune de naissance est transmise uniquement si le code pays de naissance est : « 99100 » France.
Soit pour la France métropolitaine, les Départements d'Outre-Mer ainsi que les Collectivités d'Outre-Mer (anciennement « TOM » Territoire d'Outre-Mer)

La liste des codes communes est publiée par INSEE : <http://www.insee.fr> Rubrique : Code officiel géographique
Elle est également publiée par la DGFIP via le fichier FANTOIR donc la structure est définie en annexe 4 du volume III.

Les listes des communes des DOM est présente dans le volume III : annexe 2, et les communes des COM en annexe 3.

Nota :

- Certaines communes partagent le même Code Postal
 - Certaines communes sont structurées par arrondissement : Pairs, Marseille, Lyon, ...
- Ce n'est pas le code postal qui doit être transmis, mais le code INSEE de la commune tenant compte d'un éventuel découpage en arrondissement.

Le code commune est préfixé par le code département :

- 2 positions alphanumérique⁴ pour les codes départementaux Français Métropolitain, suivi du code de la commune sur 3 positions.
- 3 positions numérique pour les codes des DOM et des COM, suivi du code de la commune sur 2 positions.

Règle de gestion spécifique d'une adresse codée.

Certaines adresses doivent impérativement être transmises sous forme codée, à partir des codifications INSEE des pays et d'une identification détaillée topographique « Adresse codée »

Il s'agit des adresses présentes sur le formulaire : 2042-I-2 – adresse de taxation.

- AA/NAD AFT = Adresse Fiscale de Taxation au 1er janvier N⁵+1.
- BC/NAD DAC = Dernière Adresse Connue (si déménagement après 1er janvier N+1)
- CB/NAD ASE = Adresse Spéciale d'Envoi.

A – Détermination du code pays INSEE

Code sur 5 positions numérique fixe, définit par l'INSEE.

Cf : règle de gestion spécifique sur le lieu de naissance.

⁴ Tenir compte des départements Corse : 2A et 2B

⁵ N = année où les revenus sont perçus

B – Détermination d'une identification détaillée topographique : « Adresse codée ».

L'identification détaillée topographie (adresse codée) est transmise uniquement si le code pays est : « 99100 » France la France métropolitaine et DOM – mais hors COM.

L'identification détaillée topographie (adresse codée) est composée de codification géographique, topographique procédant au découpage du territoire en respectant une certaine hiérarchie imbriquée allant du niveau le plus haut au niveau le plus fin.

L'hiérarchisation de ce découpage est la suivante :

- Code commune sur 5 caractères
- Code voirie sur 4 caractères
- Numéro de la voie sur 4 caractères
- Indice de répétibilité du numéro de voie sur 1 caractère

Cette identification est transmise via une seule chaîne de caractère reprenant le découpage

- de 1 à 5 position : code commune
- de 6 à 9 position : code voirie
- de 10 à 13 position : numéro de voie
- en 14 position : indice de répétibilité du numéro.

Une adresse codée se doit d'être construite dynamiquement :

- le indice de répétibilité du numéro se rattache au numéro de voie
- le numéro voie se rattache au code voirie
- le code voirie se rattache au code commune
- le code commune est préfixé du code département .

Les codes voiries et les codes communes sont issus du cadastre. Les listes des communes et des codes voiries sont mises à jour chaque année par la DGFIP via le fichier FANTOIR donc la structure est définie en annexe du volume III.

Seules les adresses en France métropolitaine ou dans un DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte) doivent être codées.

a) Détermination du code commune.

Cf : liste des communes du fichier FANTOIR.

Reprise de la codification INSEE des communes, comme pour la codification « commune de naissance », une adresse codée doit tenir compte d'un éventuel découpage d'une commune en arrondissement.

b) Détermination du code Voirie

Cf : liste des communes du fichier FANTOIR.

Cette liste permet d'identifier toutes les voies de chaque commune, indépendamment de sa catégorie :

- voies proprement dites (rues, avenues, boulevards, places, chemins, ...)
- ensemble immobiliers (résidence, tour, ...)
- lieux-dits
-

c) Détermination du numéro de voie

Le numéro de voie est issu d'une saisie de 4 entiers numériques cadrés à droite et comporte les zéros non significatifs de gauche.

d) Détermination de l'indice de répétibilité du numéro de voie

Il est constitué d'un caractère majuscule : [0..9] ou [A..Z].

Permet de distinguer plusieurs adresses distinctes comportant le même numéro de voie (Bis, Ter, Quater, A B, ...)

Règle de gestion spécifique pour les adresses en clair.

Une attention est appelée sur le respect de quelques règles qui conditionnent le bon fonctionnement du SI de la DGFIP ou qui sont nécessaires à l'élaboration de la taxe d'habitation :

a) Pour les DAC et les ASE écrites en clair¹, il ne sera admis aucun caractère parasite (tel que les caractères de ponctuation, les apostrophes) de la liste suivante [(:), (/), (.), (,), (;), (?), (_), (+), (-), (=), ((), ()), (@), (\), (~), (>), (<), (#), (&), (!), (\$), (£), (%), («), (»), ([), (]), ({), (}), ('), ('), (*), (l), (^), (?), (É), (Ê), (Ç), (Å)]

b) Les informations ne doivent être abrégées que lorsque le nombre de caractères excède celui admis dans la zone

Informations concernées	Nb de caractères maximum attendus	Commentaire
Ligne « complément (à savoir complément d'adresse) »	30	Les données saisies au titre de cette ligne doivent être ordonnées selon l'ordre suivant avec, pour éviter toute troncature au-delà du 30e caractère, les abréviations suivantes : appartement : APP étage : ETG escalier : ESC bâtiment : BAT résidence : RES
ligne « n°+[0...9/A...Z] + libellé voie » - numéro - indice de répétition - voie	4 1 30	
Numéro d'appartement	5	
Étage	2	Utilisation exclusive des chiffres arabes. Ex : rez-de-chaussée = 00 ; 1 ^{er} étage = 01
Escalier	3	
Bâtiment	10	
Résidence	30	
Nombre de pièces	2	
Nom de propriétaire	35	

c) Pour le libellé de voie, conformément à la norme AFNOR, il convient de respecter les deux règles suivantes :

Règle 1 : En aucun cas, le dernier mot alphabétique du nom de la voie ne doit être abrégé car il représente généralement l'élément déterminant appelé mot « directeur » de reconnaissance de cette voie.

Les autres éléments peuvent être abrégés dans l'ordre de préférence suivant :

- abréger le type de voie,
- contracter les titres religieux, civils ou militaires,
- réduire, à leur initiale, les prénoms,
- supprimer les articles (sauf pour les noms propres).

Règle 2 : Abréviations concernant les chiffres dans les noms de voie

- Les rois et les papes

Les noms de rois et de papes sont constitués d'un prénom suivi d'un quantième. Ce quantième doit être toujours rédigé en chiffres romains, à l'exception de « PREMIER » pour lequel l'abréviation 1ER sera acceptée.
exemples : Rue du Pape Jean XXIII ou Rue Albert 1ER de Belgique

- Les dates

Le quantième du mois et de l'année sont écrits en chiffres arabes. En revanche, le mois doit être écrit en toutes lettres, une abréviation en 3 caractères minimum pouvant être acceptée.
exemples : Rue du 11 novembre 1918 ou Rue du 11 nov 1918

- Les nombres ordinaux

Ils doivent toujours être écrits en chiffres arabes et suivis de ER pour PREMIER, de E pour les autres nombres ordinaux, l'ensemble des caractères des nombres ordinaux n'étant séparés par aucun espace.
exemples : Avenue du 140E RIA

- Les nombres cardinaux

Ils doivent toujours être écrits en chiffres arabes, quelle que soit leur place dans la dénomination de la voie.

exemples : Chemin vicinal 21 ou Rue des 4 vents

Néanmoins, si les données transmises dépassent le nombre de caractères autorisés par le SI DGFIP, la déclaration ne sera pas rejetée mais les données ne seront pas récupérées.

d) Seules les adresses en France métropolitaine ou dans un DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte) doivent être codées.

SEGMENT CTA

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
3139	FONCTION DU CORRESPONDANT (CODE)	R	an..3	ZZZ = Mutuellement défini
C056	INFO.DETAILLEES SUR LE SERVICE OU L'EMPLOYE	D		
3413	<i>Identification du service ou de l'employé</i>	N	an..17	
3412	Service ou employé	R	an..35	Nom_contact_redevable

SEGMENTS COM**1^{ère} occurrence**

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C076	COORDONNEES DE COMMUNICATION	M		
3148	Numéro de communication	M	an..512	Numéro_téléphone_redevable
3155	Qlt du canal de communication	M	an..3	TE = Téléphone
C076	COORDONNEES DE COMMUNICATION	N		
3148	<i>Numéro de communication</i>	M	an..512	
3155	<i>Qlt du canal de communication</i>	M	an..3	
C076	COORDONNEES DE COMMUNICATION	N		
3148	<i>Numéro de communication</i>	M	an..512	
3155	<i>Qlt du canal de communication</i>	M	an..3	

Donnée 3148 limité a 15 caractères alphanumériques.

Règle de gestion spécifique.

Cependant, la DGFIP prend en compte uniquement les valeurs avec un format numérique compris entre 10 à 13 caractères.

2^{nde} occurrence

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C076	COORDONNEES DE COMMUNICATION	M		
3148	Numéro de communication	M	an..512	E-mail_redevable
3155	Qlt du canal de communication	M	an..3	EM = Mail électronique
C076	COORDONNEES DE COMMUNICATION	N		
3148	<i>Numéro de communication</i>	M	an..512	
3155	<i>Qlt du canal de communication</i>	M	an..3	
C076	COORDONNEES DE COMMUNICATION	N		
3148	<i>Numéro de communication</i>	M	an..512	
3155	<i>Qlt du canal de communication</i>	M	an..3	

Donnée 3148 limité a 250 caractères alphanumériques.

Règle de gestion spécifique.

Cependant, la DGFIP prend en compte uniquement les valeurs comprenant le caractères « @ » précédé et suivie d'une chaîne limitée à 60 caractères alphanumérique.

3^{nde} occurrence

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C076	COORDONNEES DE COMMUNICATION	M		
3148	Numéro de communication	M	an..512	Numéro_téléphone_redevable
3155	Qlt du canal de communication	M	an..3	AL = Téléphone mobile
C076	COORDONNEES DE COMMUNICATION	N		
3148	Numéro de communication	M	an..512	
3155	Qlt du canal de communication	M	an..3	
C076	COORDONNEES DE COMMUNICATION	N		
3148	Numéro de communication	M	an..512	
3155	Qlt du canal de communication	M	an..3	

Donnée 3148 limité a 15 caractères alphanumériques.

Règle de gestion spécifique.

Cependant, la DGFIP prend en compte uniquement les valeurs avec un format numérique compris entre 10 à 13 caractères.

3.3.10 Les segments de réponse codée (CCI/CAV)

Les données, qui expriment des "réponses en code" à des questions prédéfinies sur les formulaires, sont servies dans des groupes de segments CCI/CAV, groupe 07 du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR").

Le segment CCI sert à préciser le nom de la table de codification.

Le segment CAV donne la réponse en code.

SEGMENT CCI

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
7059	CLASSE DE PROPRIÉTÉ (CODE)	N	an..3	
C502	INFORMATIONS DETAILLEES SUR LA MESURE	N		
6313	Type de mesure (code)	N	an..3	
6321	Appréciation de la mesure (code)	N	an..3	
6155	Attribut de mesure (code)	N	an..17	
6154	Attribut de mesure	N	an..70	
C240	CARACTERISTIQUE DU PRODUIT	R		
7037	Identification de la caractéristique	M	an..17	Code_table_valeurs
1131	Qlt de la liste des codes	R	an..17	LIS = Liste de tables
3055	Org. responsable de la liste de codes (code)	R	an..3	211 = EDIFICAS
7036	Caractéristique	N	an..35	
7036	Caractéristique	N	an..35	
4051	RAPPORT DE LA CARACTÉRISTIQUE	N	an..3	

SEGMENT CAV

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C889	VALEUR DE LA CARACTERISTIQUE	M		
7111	Valeur de la caractéristique (code)	R	an..3	Valeur_table/donnée
1131	Qlt de la liste des codes	R	an..17	Code_table_valeurs
3055	Org. responsable de la liste de codes (code)	R	an..3	211 = EDIFICAS
7110	Valeur de la caractéristique	N	an..35	
7110	Valeur de la caractéristique	N	an..35	

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT IR".

La donnée BB donne lieu à la création des données suivantes :

Dans le SEQ :

SEQ/1050 = 21 (par exemple)

Dans l'IND :

Code donnée : IND/5030 = 2042-I-0ΔΔ1400000000BBCCI

Dans le CCI :

CCI/7037 = TBX

CCI/1131 = LIS

CCI/3055 = 211

Dans le CAV :

CAV/7111 = X

CAV/1131 = TBX

CAV/3055 = 211

3.4 Les données

3.4.1 Dictionnaires des données

Le dictionnaire de données du flux : « IR » est définie dans des fichiers complémentaires au volume 3 : Guide des formulaires et codes de la procédure : EDI IR. :

Dictionnaire EDI-IR_2014-12_v1.3.xls

Les évolutions du dictionnaire de données sont décrites dans la cartouche (premier onglet du fichier Excel).

3.5 Tables de valeurs DGFIP

3.5.1 Tables de codes DGFIP utilisées dans les segments CCI/CAV

Dans les dictionnaires de données particulières des formulaires, le code de la table à utiliser est précisé au niveau de chaque donnée de type "réponse codée".

Dans les messages INFENT IR, il convient de mentionner au niveau du groupe 7 (CCI/CAV) :

- le code de la table dans la donnée "Code_table_valeurs", au niveau du segment CCI (donnée 7037) et du segment CAV (donnée 1131) ;
- la valeur de la "réponse codée" (= valeur déclarée) dans la donnée "Valeur_table", au niveau du segment CAV (donnée 7111).

Tables de codes utilisés dans Groupe 7, INFENT IR

Code table	Désignation table	Valeurs associées	Libellés valeurs
TBX	Type de réponse	X	X pour case cochée (ou donnée sélectionnée)
QLT	Qualité de la personne	D1 D2 PAC	- Déclarant 1 - Déclarant 2 - Personne à charge
QLP	Qualité de la personne	D1 D2 1PC 2PC 3PC APC	- Déclarant 1 - Déclarant 2 - 1 ^{er} Personne à charge - 2 ^{ème} Personne à charge - 3 ^{ème} Personne à charge - Autre Personne à charge
TIT	Titre de la personne	M MME	- Monsieur - Madame
NRV	Nature des revenus	BA BIC BNC	- Bénéfices Agricoles - Bénéfices Industriels et Commerciaux - Bénéfices Non Commerciaux
REG	Régime d'imposition	R M F A	- Réel - Micro - Forfait - Auto entrepreneur
SMO	Statut du mode d'occupation	P L C G	- Propriétaire - Locataire - Colocataire - Hébergé à titre Gratuit

Code table	Désignation table	Valeurs associées	Libellés valeurs
ASE	Motif de la transmission d'une adresse spécial d'envoi	1 2 3 4 5 6	- Curatelle - Tutelle - Héritier en cas de décès du contribuable - Notaire en cas de décès de contribuable - Parent ou Tiers destinataire - Boite postale
SFA	Situation de famille	M P C D V	- Marié(e) - Pacsé(e) - Célibataire - Divorcé(e)/séparé(e) - Veuf(ve)
TCB	Titulaire du compte bancaire	1 2 3	- CB individuel déclarant 1 - CB individuel déclarant 2 - CB mixte déclarant 1 et/ou déclarant 2
SNI	Secteur et nature d'investissements	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	- Habitation principale du contribuable (acquisition ou construction de logements neufs) - Travaux de réhabilitation ou de confortation contre les risques sismiques - Location nue dans le secteur libre - Location nue dans le secteur intermédiaire - Autres secteurs d'activité (souscription au capital de certaines sociétés) - Tous secteurs d'activité - Production d'énergie renouvelable - Rénovation, réhabilitation d'hôtel - Pose de câbles sous-marins - Investissements dans le logement social réalisé en N
APC	Année du permis de construire	A B C	- Avant 2011 - En 2011 - En 2012
ACI	Caractéristique d'engagement et/ou de réalisation de l'investissement	1 2 3	- Investissement engagé ou réalisé avant 2011 - Investissement engagé ou réalisé en 2011 - Investissement engagé ou réalisé en 2012 ou en 2013 ou 2014
DCI	Département ou collectivité d'Outre-Mer	971 972 973 974 976 975 977 978 984 986 987 988	- Guadeloupe (GP) - Martinique (MQ) - Guyane (GF) - Réunion (RE) - Mayotte (YT) - Saint-Pierre-et-Miquelon - Saint-Barthélemy (BL) - Saint-Martin (MF) - Terre australes et antarctiques françaises (TF) - Iles Wallis-et-Futuna - Polynésie française - Nouvelle-Calédonie (NC)
AI1	Nature des logements	A C R	Logement acquis (A) Logement construit (C) Logement réhabilité (R)
AI2	Nature du dispositif	A B C D E	- Logements secteur libre (art 199 undecies A du CGI) - Logements en secteur intermédiaire (art 199 undecies A du CGI) - Logements secteur social (art 199 undecies C du CGI) - Logements très social (art 199 undecies C du CGI) - Résidence principale (art 199 undecies A du CGI)
DOM	Département d'Outre-Mer	971 972 973 974 976	- Guadeloupe (GP) - Martinique (MQ) - Guyane (GF) - Réunion (RE) - Mayotte (YT)

Code table	Désignation table	Valeurs associées	Libellés valeurs
RF1	Dispositifs spécifiques SIFPI	A B C D E F G H I J K L M N O P Z	- Besson ancien (26%) - Robien ZRR (26%) - Scellier ZRR (26%) - Borloo ancien dans le secteur intermédiaire (30%) - Borloo neuf dans le secteur intermédiaire (30%) - Scellier dans le secteur intermédiaire (30%) - Borloo ancien dans le secteur social (45%) - Borloo ancien dans le secteur social (60%) - Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire (70%) - Option amortissement – Périssol - Option amortissement - Besson neuf - Option amortissement - Robien classique - Option amortissement - Robien recentré - Option amortissement - Borloo neuf - Option amortissement - Robien SCPI - Option amortissement - Borloo SCPI - Absence de dispositif spécifique
RF2	Dispositifs spécifiques PRU	A B C D E F G H I J K L M N Z	- Besson ancien (26%) - Robien ZRR (26%) - Scellier ZRR (26%) - Borloo ancien dans le secteur intermédiaire (30%) - Borloo neuf dans le secteur intermédiaire (30%) - Scellier dans le secteur intermédiaire (30%) - Borloo ancien dans le secteur social (45%) - Borloo ancien dans le secteur social (60%) - Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire (70%) - Option amortissement – Périssol - Option amortissement - Besson neuf - Option amortissement - Robien classique - Option amortissement - Robien recentré - Option amortissement - Borloo neuf - Absence de dispositif spécifique
RF3	Nature des dépenses (amortissement_PRU)	A B	- Dépenses de reconstruction, d'agrandissement et de réhabilitation - Dépenses d'amélioration
RF4	Tranche de travaux concernée (amortissement_PRU)	1 2 3	- Première tranche de travaux - Deuxième tranche de travaux - Troisième tranche de travaux
RF5	Nature de l'immeuble spécial_SISPE	A B C	- Secteurs sauvegardés ou assimilés (autorisation de travaux obtenue du 01/01/95 au 31/12/08) - Monuments historiques - Nues-propriétés
RF6	Déduction spécifique appliquée (2044 PRU/2044 PSSMH)	1 2 3 4 5 6	26 % 30 % 40 % 45 % 60 % 70 %
RF7	Nature de l'immeuble spécial_PSSMH	A B	- Secteurs sauvegardés ou assimilés (autorisation de travaux obtenue du 01/01/95 au 31/12/08) - Monuments historiques

Code table	Désignation table	Valeurs associées	Libellés valeurs
EB1	Qualité de la personne	A B C D E	- Déclarant 1 - Déclarant 2 - Déclarant 1 et Déclarant 2 - Personnes à charge (PAC) - Personne morale
EB2	Avantage fiscal demandé	A B C D E F G H I J	- Robien recentré - Borloo neuf - Scellier Métropole (secteur libre) - Scellier Outre-Mer (secteur libre) - Scellier Métropole (secteur intermédiaire) - Scellier Outre-Mer (secteur intermédiaire) - Duflot Métropole - Duflot Outre-Mer - Pinel Métropole - Pinel Outre-Mer
EB3	Nature des investissements réalisés	1 2	- Investissements réalisés à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2009 (dispositifs Robien recentré ou Borloo neuf), du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012 et, sous conditions, jusqu'au 31 mars 2013 (Scellier Métropole ou Scellier Outre-Mer), du 1er janvier 2013 au 31 août 2014 ou à compter du 1er janvier 2013 (dispositif Duflot Métropole ou Duflot Outre-Mer) ou à compter du 1er septembre 2014 (dispositif Pinel Métropole ou Pinel Outre-Mer) - Investissements réalisés à compter du 1er janvier au 31 décembre 2012, et, sous conditions, jusqu'au 31 mars 2013 (dispositifs Scellier Métropole ou Scellier Outre-Mer), du 1er janvier 2013 au 31 août 2014 ou à compter du 1er janvier 2013 (dispositif Duflot Métropole ou Duflot Outre-Mer) ou à compter du 1er septembre 2014 (dispositif Pinel Métropole ou Pinel Outre-Mer)
EB4	Nature du logement (investissements réalisés à compter du 1er janvier 2009 ou du 1er janvier 2013)	1 2 3 4 5	- Logement acquis neuf - Logement acquis en l'état futur d'achèvement ou en vue de sa réhabilitation ou inachevé - Logement que le propriétaire fait construire - Local affecté à un autre usage que l'habitation que l propriétaire transforme en logement - Logement issu de la transformation d'un local affecté à un usage autre que l'habitation qui entre dans le champ de la TVA
EB5	Nature du logement (investissements réalisés à compter du 1er janvier 2012 ou du 1er janvier 2013)	1 2 3 4	- Logement acquis réhabilité - Logement issu de la transformation d'un local affecté à un usage autre que l'habitation qui n'entre pas dans le champ de la TV - Logement qui A FAIT l'objet de travaux concourant à la production ou à la livraison d'un immeuble neuf au sens de la TVA - Logement qui FAIT l'objet de travaux concourant à la production ou à la livraison d'un immeuble neuf au sens de la TVA
EB6	Nature de la location	A B	- Location directe - Location à certains organismes publics ou privés
LE1	Taux de la taxe	A B C D E	- 10% si D est inférieur strict à 15% - 18% si D est supérieur ou égal à 15% et inférieur strict à 30% - 25% si D est supérieur ou égal à 30% et inférieur strict à 55% - 33% si D est supérieur ou égal à 55% et inférieur strict à 90% - 40% si D est supérieur ou égal à 90%

Code table	Désignation table	Valeurs associées	Libellés valeurs
PV1	Détermination du prix d'acquisition des titres cotés acquis avant le 01/01/1979	1 2 3	- Prix effectif d'acquisition : valeurs françaises à revenu fixe ou variable - Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours moyen de 1972 : valeurs françaises à revenu variable - Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours le plus élevé de 1978 : valeurs françaises et étrangères à revenu fixe ou variable
PV2	Personne ayant déterminé le résultat	A B C	- Vous-même - Vos intermédiaires financiers (IF) - Des personnes interposées (PI)
PV3	Qualité de la personne hors "PAC"	D1 D2	- Déclarant 1 - Déclarant 2
PV4	Indicateur de durée de détention du PEA	1 2 3	- Clôture/Retrait/Rachat PEA avant 2 ans - Clôture/Retrait/Rachat PEA entre 2 et 5 ans - Clôture/Retrait/Rachat PEA après 5 ans
PV5	Nature des titres cédés	F I	- Fongibles - Individualisables
PV6	Méthode d'évaluation	PUA PMP	- Prix unitaire d'acquisition - Prix moyen pondéré
PV7	Durée de détention	1 2 3 4	- Plus de 8 ans Entre 7 et 8 ans Au moins 4 ans mais moins de 8 ans Entre 6 et 7 ans Plus de 1 an mais moins de 4 ans Moins de 6 ans Moins de 1 ans
PV8	Pourcentage d'abattement	A B C D	100 % 85 % 2/3 65 % 1/3 50 % - 0 %
PV9	Durée de détention, complément de prix	1 2 3 4	- Plus de 8 ans - Entre 7 et 8 ans - Entre 6 et 7 ans - Moins de 6 ans
P10	Pourcentage d'abattement, complément de prix	A B C D	- 100 % - 2/3 - 1/3 - 0 %
PVA	Durée de détention de droit commun	A B C	- Plus de 8 ans - Entre 2 et 8 ans - Moins de 2 ans
PVB	Durée de détention Renforcée	A B C D	- Plus de 8 ans - Entre 4 et 8 ans - Entre 1 et 4 ans - Moins de 1 ans
PVC	Gain de cession - Nature de l'opération	C A	- Cession - Apport
PVD	Gain de cession - Situations de report	1 2	- Report à la suite d'un échange réalisé avant le 01/01/2000, d'un réinvestissement dans une société ou d'un apport réalisé à compter du 14/11/2012 à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur - Report prorogé à compter de l'année 2000 à la suite d'une opération d'échange ayant ouvert droit au sursis d'imposition
PVE	Gain de cession - Nature de la plus-value	A B C D	- Plus-value en report d'imposition à la suite d'un échange réalisé avant le 01/01/2000 - Plus-value en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement dans une société réalisé avant le 01/01/2006 - Plus-value en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement dans une société réalisé à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D Bis du CGI) - Plus-value en report d'imposition à la suite d'un apport réalisé à compter du 14/11/2012 à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur (article 150-0 B Ter du CGI)

Code table	Désignation table	Valeurs associées	Libellés valeurs
RE1	Catégories des revenus encaissés à l'étranger	A B C D E F G H I J K	- Traitements, salaires, avantages en nature et indemnités journalières de maladie - Pensions et avantages en nature - Pensions de retraite versées en capital - Rentes viagères à titre onéreux - Plus-values - Bénéfices des exploitations agricoles - Bénéfices des professions industrielles, commerciales ou artisanales - Bénéfices des professions non commerciales - Revenus fonciers - Revenus imposables de source étrangères ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus - Revenus exonérés pris en compte pour le calcul du taux effectif
RE2	Nature des RCM	A B C D E F G H I J K L M N O	- Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5% - Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ci-dessus - Revenus ouvrant droit à abattement : revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) - Revenus ouvrant droit à abattement : revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA - Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans - Revenus n'ouvrant pas droit à abattement : revenus de structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié - Revenus n'ouvrant pas droit à abattement : produits des contrats d'assurance-vie de moins de 8 ans et distributions (crédit d'impôts inclus) - Revenus n'ouvrant pas droit à abattement : produits de placement à revenu fixe (crédit d'impôt inclus) - Produits de placement à revenu fixe inférieurs à 2 000 € taxables sur option à 24% - Revenus des lignes C, E, G, H, déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible - Revenus des lignes C, E, G, H déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible - Crédits d'impôt sur valeurs étrangères - Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire déjà versé - Crédits d'impôt directive "Epargne" et autres crédits d'impôt restituables - Impatriés : revenus de capitaux mobiliers exonéré (50%)
RE3	Nature du revenu des valeurs mobilières étrangères et revenus assimilés encaissés	A B C D	- Dividendes éligibles à l'abattement de 40% - Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% - Intérêts - Jetons de présence
RE4	Liste du crédit d'impôt ou exonération applicable aux revenus encaissés à l'étranger	J K	- Revenus imposables de source étrangères ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus - Revenus exonérés pris en compte pour le calcul du taux effectif
QU1	Droits ouverts sur le compte	T B	- Titulaire d'un compte ouvert ou utilisé à l'étranger - Bénéficiaire d'une procuration sur un compte ouvert ou utilisé à l'étranger
TY1	Typologie - Désignation	DE RS	- Dénomination - Raison sociale
TY2	Typologie - Adresse	LA SS PE	- Lieu d'activité - Siège social - Principal établissement

Code table	Désignation table	Valeurs associées	Libellés valeurs
TY3	Typologie - Désignation teneur de compte	1 2 3 4	- Etablissement - Organisme - Administration - Personne gestionnaire
E01	Qualité de la partie versant les revenus	A B C D	- Débiteurs - Employeurs - Caisses de retraite - Autre
E02	Devenus perçus en qualité	A B	- Artistes - Sportifs
E03	Nature des revenus soumis à la retenue à la source	A B C	- Salaires - Pensions - Autres dont gains de levée d'option
E04	Unité de mesure retenue	A J M S	- Année - Jours - Mois - Semaine

Dans les messages INFENT Compte Rendu de Traitement, le groupe 7 (CCI/CAV) est également utilisé pour restituer les informations suivantes :

- code erreur élémentaire ;
- code acceptation ou rejet au niveau lot.

Table de codes utilisés dans Groupe 7, INFENT Compte Rendu de Traitement

Code table	Désignation table	Valeurs associées	Libellés valeurs
TDG =	Table valeurs acceptation/rejet DGFIP	AFL RFL Code erreur	Acceptation fonctionnelle lot Rejet fonctionnel lot Libellé erreur (cf. Liste des codes erreur, volume 3, chapitre 4, Section "Les contrôles d'intégrabilité des données (contrôles de niveau 4)")

3.6 Listes des messages d'erreurs et d'alertes - EDI IR

La liste des messages d'erreurs et d'alertes du flux : « IR » est définie et répertoriée avec les contrôles de cohérence. Dans le paragraphe 3.7 du volume 3 : Guide des formulaires et codes de la procédure : EDI IR.

3.7 Contrôles de cohérence des formulaires - EDI IR

La liste des messages d'erreurs et d'alertes du flux : « IR » est définie dans des fichiers complémentaires au volume 3 : Guide des formulaires et codes de la procédure : EDI IR. :

Contrôles EDI-IR_2015-04_v1.0.xls

3.8 Règles de gestion générique de la procédure EDI IR

Certaines règles de gestion génériques sont à appliquer dans la transmission des données des formulaires présents dans un flux IR.

Ces règles de gestion sont définies dans documents complémentaires au volume 3 : Guide des formulaires et codes de la procédure : EDI IR. :

Préconisation EDI_IR_2015.pdf

- Annexe 1 - Liste limitative des pays étrangers, lieu de naissance

Code INSEE	Libellé du pays
Europe	
99101	DANEMARK (y compris îles FEROE)
99102	ISLANDE
99103	NORVEGE (y compris SVALBARD (ou SPITZSBERG) et ILE JAN MAYEN ou ILE BOUVET)
99104	SUEDE
99105	FINLANDE
99106	ESTONIE
99107	LETONIE
99108	LITUANIE
99109	ALLEMAGNE
99110	AUTRICHE
99111	BULGARIE
99112	HONGRIE
99113	LIECHTENSTEIN
99114	ROUMANIE
99116	REPUBLIQUE TCHEQUE
99117	SLOVAQUIE
99118	BOSNIE-HERZEGOVINE
99119	CROATIE
99121	YOUGOSLAVIE
99122	POLOGNE
99123	RUSSIE (ou Fédération de Russie)
99125	ALBANIE
99126	GRECE
99127	ITALIE
99128	SAINT-MARIN
99129	VATICAN ou SAINT SIEGE
99130	ANDORRE (ou Principauté d'Andorre)
99131	BELGIQUE
99132	ROYAUME-UNI (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) : ANGLETERRE, PAYS DE GALLE, ECOSSE, IRLANDE DU NORD, ILE DE MAN et îles Anglo-Normandes (ILE ANGLESEY, ILE GUERNESEY, ILE JERSEY)
99133	Territoire du Royaume-Uni en Méditerranée : GILBRATAR
99134	ESPAGNE
99135	PAYS-BAS (ou anciennement HOLLANDE)
99136	IRLANDE ou EIRE
99137	LUXEMBOURG
99138	MONACO (ou Principauté de Monaco)
99139	PORTUGAL
99140	SUISSE (ou Confédération Helvétique)
99144	MALTE
99145	SLOVENIE
99148	BIELORUSSIE
99151	MOLDAVIE
99155	UKRAINE
99156	EX-REPUBLIQUE yougoslave DE MACEDOINE

Code INSEE	Libellé du pays
Asie	
99201	ARABIE SAOUDITE
99203	IRAQ
99204	IRAN (anciennement Perse)
99205	LIBAN
99206	SYRIE
99207	ISRAEL
99208	TURQUIE (Europe et Asie)
99212	AFGHANISTAN
99213	PAKISTAN
99214	BHOUTAN
99215	NEPAL
99216	CHINE (République Populaire de Chine)
99217	JAPON
99219	THAILANDE (anciennement SIAM)
99220	PHILIPPINES
99222	JORDANIE (anciennement TRANSJORDANIE)
99223	INDE
99224	BIRMANIE
99225	BRUNEI
99226	SINGAPOUR
99227	MALAISIE
99229	MALDIVES
99231	INDONESIE (ex-Indes néerlandaises et portugaises) : JAVA, SUMATRA, BORNEO (ex-partie néerlandaise), CELEBES, MOLUQUES, NOUVELLE-GUINEE OCCIDENTALE ou IRIAN Jaya (ex-partie néerlandaise), TIMOR (partie occidentale ex-néerlandaise), PETITES ILES DE LA SONDE
99234	CAMBODGE (anciennement KAMPUCHEA)
99235	SRI LANKA (anciennement CEYLAN)
99236	TAIWAN (ex-FORMOSE)
99238	République Populaire Démocratique de Corée ou COREE DU NORD
99239	République de Corée ou COREE DU SUD
99240	KOWEIT
99241	LAOS
99242	MONGOLIE (anciennement MONGOLIE EXTERIEURE)
99243	VIET NAM
99246	BANGLADESH (ex-PAKISTAN ORIENTAL)
99247	EMIRATS ARABES UNIS (ABOU DABI, DOUBAÏ, CHARDJAH, ADJMAN, OUM AL QAIWAÏN, RAS AL KHAÏMAH, FOUDJAÏRAH)
99248	QATAR
99249	BAHREÏN
99250	OMAN (anciennement MASCATE-ET-OMAN)
99251	YEMEN (République arabe du Yémen)
99252	ARMENIE
99253	AZERBAÏDJAN
99254	CHYPRE
99255	GEORGIE
99256	KAZAKSTAN
99257	KIRGHIZISTAN
99258	OUZBEKISTAN
99259	TADJIKISTAN
99260	TURKMENISTAN
99261	PALESTINE (Territoire Israëlo-Palestinien de Gaza et de Cisjordanie)
99262	TIMOR ORIENTAL

Code INSEE	Libellé du pays
Afrique	
99301	EGYPTE
99302	LIBERIA
99303	AFRIQUE DU SUD (anciennement Union Sud-Africaine ; LE CAP, NATAL, ORANGE, TRANSVALL) et ILES du PRINCE-EDOUARD
99304	GAMBIE
99306	Territoire du Royaume-Uni dans l'Océan Atlantique : SAINTE-HELENE (y compris l'ILE DE L'ASCENSION et les ILES TRISTAN DA CUNHA)
99308	Territoire du Royaume-Uni dans l'Océan Indien : ILES CHAGOS
99309	TANZANIE (anciennement Tanganyika et Zanzibar)
99310	ZIMBABWE (anciennement Rhodésie du Sud)
99311	NAMIBIE (ex Sud-Ouest africain y compris Walvisbaai)
99312	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (ex-Congo belge, puis Congo-Kinshasa, puis Zaïre)
99313	PROVINCES ESPAGNOLES D'AFRIQUE : PRESIDES(CEUTA et MELILLA, y compris PENON DE VELEZ de la Gomera, PENON DE ALHUCEMAS, ILES CHAFFARINES), îles CANARIES
99314	GUINEE EQUATORIALE (ex-Guinée espagnole) comprend RIO MUNI, ILE DE BOKO (ex-Fernando Poo) et ILE D'ANNOBON (temporairement Pagalu)
99315	ETHIOPIE (ex Abyssinie)
99316	LIBYE
99317	ERYTHREE
99318	SOMALIE
99319	Régions autonomes portugaises d'Afrique : Acores, MADERE
99321	BURUNDI (anciennement Urundi)
99322	CAMEROUN
99323	REPUBLIQUE CENTRAFICAINE (anciennement OUBANGUI-CHARI)
99324	CONGO (ex-moyen Congo, puis Congo-Brazzaville)
99326	COTE D'IVOIRE
99327	BENIN (anciennement DAHOMEY)
99328	GABON
99329	GHANE (anciennement Côte-de-l'Or)
99330	GUINEE (anciennement Guinée française)
99331	BURKINA (anciennement HAUTE-VOLTA)
99332	KENYA
99333	MADAGASCAR
99334	MALAWI (anciennement Nyassaland)
99335	MALI (anciennement Soudan français)
99336	MAURITANIE
99337	NIGER
99338	NIGERIA
99339	OUGANDA
99340	RWANDA (anciennement Ruanda)
99341	SENEGAL
99342	SIERRA LEONE
99343	SOUDAN (ex-anglo-egyptien)
99344	TCHAD
99345	TOGO
99346	ZAMBIE (anciennement Rhodésie du Nord)
99347	BOTSWANA (ex-Bechuanaland)
99348	LESOTHO (ex-Basutoland)
99350	MAROC (depuis le 01er août 1957)
99351	TUNISIE (depuis le 01er février 1958)
99352	ALGERIE (depuis le 01er janvier 1964)
99389	SAHARA OCCIDENTAL
99390	MAURICE (y compris ILES RODRIGUES, ILES AGALEGA et ILES SAINT-BRANDON)
99391	SWAZILAND
99392	GUINEE-BISSAU (ex-Guinée portugaise)
99393	MOZAMBIQUE

99394	SAO TOME-ET-PRINCIPE
99395	ANGOLA (y compris Cabinda)
99396	CAP-VERT
99397	COMORES (ANJOUAN, GRANDE COMORE et MOHELI)
99398	SEYCHELLES (y compris ILES AMIRANTES, ALDABRA, FARQUHAR)
99399	DJIBOUTI

Code INSEE	Libellé du pays
Amérique	
99401	Canada
99404	ETATS-UNIS D'AMERIQUE (E.U) (y compris ALASKA et ILES HAWAII)
99405	Mexique
99406	COSTA RICA
99407	CUBA
99408	REPUBLIQUE DOMINICAINE (anciennement SAINT-DOMINGUE)
99409	GUATEMALA
99410	HAITI
99411	HONDURAS (y compris Iles du Cygne)
99412	NICARAGUA (y compris Iles du Mais)
99413	PANAMA
99414	SALVADOR (LE)
99415	ARGENTINE
99416	BRESIL
99417	CHILI (y compris Ile de Pâques)
99418	BOLIVIE
99419	COLOMBIE
99420	EQUATEUR (y compris ILES GALAPAGOS)
99421	PARAGAY
99422	PEROU
99423	URUGUAY
99424	VENEZUELA
99425	TERRITOIRES DU RU AUX ANTILLES : ANGUILLA, MONTSERRAT, ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES TURKS et CAIQUES, ILES CAIMANES, BERMUDES
	Autres territoires du Royaume-Uni en Amérique (voir n° 99427)
99426	JAMAIQUE
99427	Territoires du Royaume-Uni dans l'Atlantique Sud (autres que Sainte-Hélène) : ILES MALOUINES (ou FALKLAND) GEORGIE DU SUD et ILES SANDWICH DU SUD
99428	GUYANA (ex-GUYANE BRITANNIQUE)
99429	BELIZE (ex-HONDURAS BRITANNIQUE)
99430	Territoire du Danemark : GROENLAND
99431	Territoire des Pays-Bas : ANTILLES NEERLANDAISES (ILES CURACAO, BONAIRE, SAINT-MARTIN (partie néerlandaise), SAINT-EUSTACHE, SABA), ARUBA
99432	Territoires des Etats-Unis d'Amérique en Amérique : PORTO RICO, ILES VIERGES DES ETATS-UNIS
99433	TRINITE-ET-TOBAGO
99434	BARBADE
99435	GRENADE (y compris Grenadines du Sud)
99436	BAHAMAS (anciennement Iles Lucayes)
99437	SURINAME (ex-GUYANE NEERLANDAISE)
99438	DOMINIQUE
99439	SAINTE-LUCIE
99440	SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES (y compris Grenadines du Nord)
99441	ANTIGUA-ET-BARBUDA
99442	SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES

Code INSEE	Libellé du pays
Océanie	
99501	AUSTRALIE, y compris : ILES COCOS (ou KEELING), ILE CHRISTMAS, ILE NORFOLK, ILES ASHMORE ET CARTIER, ILES DE LA MER DE CORAIL, ILES HEARD ET MACDONALD
99502	NOUVELLE-ZELANDE, y compris ILES COOK, NIUE, TOKELAU et Dépendances de Ross
99503	Territoires du Royaume-Uni : ILE PITCAIRN
99505	Territoires des Etats-Unis d'Amérique en Océanie : Iles MARIANNES DU NORD, GUAM, BELAU (ex-Palau) SAMOA AMERICAINES : WAKE, MIDWAY, HOWLAND, BAKER, JARVIS, PALMYRA, KINGMAN, JOHNSTON
99506	SAMOA OCCIDENTALES
99507	NAURU
99508	FIDJI
99509	TONGA
99510	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE : y compris les ILES SALOMON DU NORD (ILE BOUGAINVILLE et ILE BUKA), l'archipel BISMARCK (NOUVELLE-BRETAGNE, NOUVELLE IRLANDE, ILES de l'AMIRAUTE)
99511	TUVALU (ex-Iles Ellice)
99512	Iles SALOMON (anciennement Iles Salomon du Sud) : y compris ILE CHOISEUL, SANTA ISABEL, MALAITA, Iles de la Nouvelle-Géorgie, GUADALCANAL, Makira, RENNEL, ILE SANTA CRUZ...
99513	KIRIBATI (anciennement Iles Gilbert) : TARAWA (anciennement Iles Phoenix) : ABARIRINGA (ex-Kanton) et ENDERBURY (anciennement Iles de la Ligne) : KIRITIMATI (ex-Christmas) ILE BANABA (ex-OCEAN)
99514	VANUATU
99515	ILES MARSHALL
99516	MICRONESIE (Etats fédérés de) : Yap, Chuuk (ex-Truk), Pohnpei (ex-Ponape), Kosrae (ex-Kussae), Nouvelle-Guinée Occidentale (Ex-Néerlandaise), ou Irian Jaya

- Annexe 2 - Liste DOM, lieu de naissance

Code INSEE	Nom de la communes
971	GUADELOUPE
97101	Les Abymes/ GUADELOUPE
97102	L'Anse Bertrand/ GUADELOUPE
97103	Baie Mahault/ GUADELOUPE
97104	Baillif/ GUADELOUPE
97105	Basse Terre/ GUADELOUPE
97106	Bouillante/ GUADELOUPE
97107	Capesterre Belle Eau/ GUADELOUPE
97108	Capesterre de Marie Galante/ GUADELOUPE
97109	Gourbeyre/ GUADELOUPE
97110	La Desirade/ GUADELOUPE
97111	Deshaies/ GUADELOUPE
97112	Grand Bourg/ GUADELOUPE
97113	Le Gosier/ GUADELOUPE
97114	Goyave/ GUADELOUPE
97115	Le Lamentin/ GUADELOUPE
97116	Morne à l'Eau/ GUADELOUPE
97117	Le Moule/ GUADELOUPE
97118	Petit Bourg/ GUADELOUPE
97119	Petit Canal/ GUADELOUPE
97120	Pointe à Pitre/ GUADELOUPE
97121	Pointe Noire/ GUADELOUPE
97122	Port Louis/ GUADELOUPE
97123	Saint-Barthélemy (Ile)/ GUADELOUPE
97124	Saint-Claude/ GUADELOUPE
97125	Saint François/ GUADELOUPE
97126	Saint Louis/ GUADELOUPE
97127	Saint Martin/ GUADELOUPE
97128	Sainte Anne/ GUADELOUPE
97129	Sainte Rose/ GUADELOUPE
97130	Terre de Bas/ GUADELOUPE
97131	Terre de Haut/ GUADELOUPE
97132	Trois rivières/ GUADELOUPE
97133	Vieux Fort/ GUADELOUPE
97134	Vieux Habitants/ GUADELOUPE

Code INSEE	Nom de la communes
972	MARTINIQUE
97201	Ajoupa Bouillon/ MARTINIQUE
97202	Anses d'Arlet/ MARTINIQUE
97203	Basse Pointe/ MARTINIQUE
97204	Carbet/ MARTINIQUE
97205	Case Pilote/ MARTINIQUE
97206	Diamant/ MARTINIQUE
97207	Duco/ MARTINIQUE
97208	Fonds Saint Denis/ MARTINIQUE
97209	Fort de France/ MARTINIQUE
97210	François/ MARTINIQUE
97211	Grand Rivière/ MARTINIQUE
97212	Grans Morne/ MARTINIQUE
97213	Lamentin/ MARTINIQUE
97214	Lorrain/ MARTINIQUE
97215	Macouba/ MARTINIQUE
97216	Marigot/ MARTINIQUE
97217	Marin/ MARTINIQUE
97218	Morne Rouge/ MARTINIQUE
97219	Precheur/ MARTINIQUE
97220	Rivière Pilote/ MARTINIQUE
97221	Rivière Salée/ MARTINIQUE
97222	Robert/ MARTINIQUE
97223	Saint Esprit/ MARTINIQUE
97224	Saint Joseph/ MARTINIQUE
97225	Saint Pierre/ MARTINIQUE
97226	Sainte Anne/ MARTINIQUE
97227	Sainte Lucie/ MARTINIQUE
97228	Sainte Marie/ MARTINIQUE
97229	Schoelcher/ MARTINIQUE
97230	Trinité/ MARTINIQUE
97231	Trois Ilets/ MARTINIQUE
97232	Vauclin/ MARTINIQUE
97233	Morne Vert/ MARTINIQUE
97234	Bellefontaine/ MARTINIQUE

Code INSEE	Nom de la communes
973	GUYANE
97301	Regine/ GUYANE
97302	Cayenne/ GUYANE
97303	Iracoubo/ GUYANE
97304	Kourou/ GUYANE
97305	Macouria/ GUYANE
97306	Mana/ GUYANE
97307	Matoury/ GUYANE
97308	Saint Georges/ GUYANE
97309	Remire Montjoly/ GUYANE
97310	Roura/ GUYANE
97311	Saint Laurent du Maroni/ GUYANE
97312	Sinnamary/ GUYANE
97313	Montsinery Tonnegrande/ GUYANE
97314	Ouanary/ GUYANE
97352	Saul/ GUYANE
97353	Maripasoula/ GUYANE
97356	Camopi/ GUYANE
97357	Grand Santi/ GUYANE
97358	Saint Elie/ GUYANE
97360	Apatou/ GUYANE
97361	Awala-Yalimapo/ GUYANE
97362	Papaïchton/ GUYANE

Code INSEE	Nom de la communes
974	REUNION
97401	Les Avirons/ REUNION
97402	Bras-Panon/ REUNION
97403	Entre Deux/ REUNION
97404	L'Etang Salé/ REUNION
97405	Petite Ile/ REUNION
97406	La Plaine des Palmistes/ REUNION
97407	Le Port/ REUNION
97408	La Possession/ REUNION
97409	Saint-André/ REUNION
97410	Saint-Benoit/ REUNION
97411	Saint Denis/ REUNION
97412	Saint-Joseph/ REUNION
97413	Saint-Leu/ REUNION
97414	Saint-Louis/ REUNION
97415	Saint-Paul/ REUNION
97416	Saint Pierre/ REUNION
97417	Saint Philippe/ REUNION
97418	Sainte Marie/ REUNION
97419	Sainte Rose/ REUNION
97420	Sainte Suzanne/ REUNION
97421	Salazie/ REUNION
97422	Le Tampon/ REUNION
97423	Les Trois Bassins/ REUNION
97424	Cilaos/ REUNION

Code INSEE	Nom de la communes
976	MAYOTTE
97601	Acoua/ MAYOTTE
97602	Bandraboua/ MAYOTTE
97603	Bandrele/ MAYOTTE
97604	Boueni/ MAYOTTE
97605	Chiconi/ MAYOTTE
97606	Chirongui/ MAYOTTE
97607	Dembeni/ MAYOTTE
97608	Dzaoudzi/ MAYOTTE
97609	Kani Keli/ MAYOTTE
97610	Koungou/ MAYOTTE
97613	M Tsangamouji/ MAYOTTE
97611	Mamoudzou/ MAYOTTE
97612	Mtsamboro/ MAYOTTE
97614	Ouangani/ MAYOTTE
97615	Pamandzi/ MAYOTTE
97616	Sada/ MAYOTTE
97617	Tsingoni/ MAYOTTE

- Annexe 3 - Liste COM / TOM, lieu de naissance

Code INSEE	Nom de la communes
975	Saint-pierre-et-miquelon
97501	Miquelon Langlade
97502	Saint Pierre

Code INSEE	Nom de la communes
977	Saint-Barthélemy
97701	Saint-Barthélemy

Code INSEE	Nom de la communes
978	Saint-Martin
97801	Saint-Martin

Code INSEE	Nom de la communes
984	Afrique et terre australes
98415	Iles Eparses
98411	Iles de Saint-Paul et Nouvelle-Amsterdam
98412	Archipel des Kerguelen
98413	Archipel des Crozet
98415	La Terre Adélie

Code INSEE	Nom de la communes
986	Ile Wallis-et-futuna
98611	Alo
98612	Sigave
98613	Uvea
97502	Saint Pierre

Code INSEE	Nom de la communes
987	Polynésie Française
98711	Anaa
98712	Arue
9813	Arutua
98714	Bora Bora
98715	Faaa
98716	Fakarava
98717	Fangatau
98718	Fatu Huva
98719	Gambier
98720	Hao
98721	Hikueru
98722	Hitiaa o Te Ra
98723	Hiva Oa
98724	Huahine
98725	Mahina
98726	Makemo
98727	Manihi
98728	Maupiti
98729	Moorea Maiao
98730	Napuka
98731	Nuku Hiva
98732	Nukutavake
98733	Paea
98734	Papara
98735	Papeete
98736	Pirae
98737	Pukapuka
98738	Punaauia
98739	Raivavae
98740	Rangiroa
98741	Rapa
98742	Reao
98743	Rimatara
98744	Rurutu
98745	Tahaa
98746	Tahuata
98747	Taiarapu Est
98748	Taiarapu Oues
98749	Takaroa
98750	Taputapuatea
98751	Tatakoto
98752	Teva I Uta
98753	Tubuai
98754	Tumaraa
98755	Tureia
98756	Ua Huka
98757	Ua Pou
98758	Uturoa

Code INSEE	Nom de la communes
988	Nouvelle calédonie
98801	Belep
98802	Bouloupari
98803	Bourail
98804	Canala
98805	Dumbea
98806	Farino
98807	Hienghene
98808	Houailou
98809	Ile des Pins
98810	Kaala Gomen
98811	Kone
98812	Koumac
98813	La Foa
98814	Lifou
98815	Mare
98816	Moindou
98817	Mont Dore
98818	Nouméa
98819	Ouegoa
98820	Ouvéa
98821	Paita
98822	Poindimie
98823	Ponerihouen
98824	Pouebo
98825	Pouembout
98826	Poum
98827	Poya
98828	Sarramea
98829	Thio
98830	Touho
98831	Voh
98832	Yate
98833	Kouaoua

Code INSEE	Nom de la communes
989	Ile de Clipperton
98901	Ile de Clipperton

- Annexe 4 – Description fichier FANTOIR

Fichier Annuaire Topographique Initialisé Réduit					
Identification de la zone	Pos	Lg	Type	définition	observations
Code commune des départements métropolitains					
Code département	1	2	alpha	Code département au sens Insse	
Code commune	3	3	alpha	Code commune définie par MAJIC2	
Filler	6	4	alpha	a blanc	
Libellé	10	30	alpha	Désignation de la commune sur 30 caractères	
Code commune des départements Outre Mer (DOM)					
Code département	1	3	alpha	Code département au sens Insse	
Code commune	4	2	alpha	Code commune définie par MAJIC2	
Filler	6	4	alpha	a blanc	
Libellé	10	30	alpha	Désignation de la commune sur 30 caractères	
Code Voirie des communes des départements métropolitains					
Code département	1	2	alpha	Code département au sens Insse	
Code commune	3	3	alpha	Code commune définie par MAJIC2	
Code voirie RIVOLI	6	4	alpha	Identifiant de la voie dans la commune	
Nature de la voie	10	4	Alpha	Code nature de la voie sur 4 caractères	
Libellé de la voie	14	26	alpha	Libellé de la voie sur 26 caractères	
Code Voirie des communes des départements Outre Mer (DOM)					
Code département	1	3	alpha	Code département au sens Insse	
Code commune	4	2	alpha	Code commune définie par MAJIC2	
Code voirie RIVOLI	6	4	alpha	Identifiant de la voie dans la commune	
Nature de la voie	10	4	alpha	Code nature de la voie sur 4 caractères	
Libellé de la voie	14	26	alpha	Libellé de la voie sur 26 caractères	

Nota : pour les communes des Collectivités d'Outre MER et leurs codes commune et voiries ne sont pas présent dans le fichier FANTOIR.

Important :

Le fichier FANTOIR est un fichier annexé au volume III de la procédure EDI IR, et il est actualisé chaque année, avant l'ouverture de la campagne.